REVUE AFRICAINE

VOLUME 106 ANNÉE 1962

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1962

REVUE AFRICAINE





AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES. — ALGER

1962

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 28 Janvier 1962

Le dimanche 28 janvier 1960, à 10 heures, la *Société Historique Algérienne* s'est réunie en Assemblée générale dans une salle de la Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Alger, sous la présidence de M. Barbès, Vice-Président.

M. BARBÈS prononce l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

« Si à mon âge on peut se targuer d'avoir passé parfois, dans sa vie, de mauvais moments, croyez bien que celui que je vis présentement me paraît l'un des plus désagréables que j'aie pu connaître en dépit de l'ambiance aimable qui se dégage de cette assemblée, dès son ouverture, et malgré l'amicale indulgence que je devine chez beaucoup d'entre vous.

« Parler à la place de notre Président, M. Georges Marçais, ce grand savant, ce bel artiste, cet homme exquis, quelle terrible épreuve ! Faut-il avouer ou bien que je m'en sens incapable ou bien que cette obligation me paralyse de terreur ? — J'avoue les deux, quitte à passer pour un inutile ou un pleutre, et à perdre ce sourire que je me suis toujours efforcé de garder.

« Il est pourtant nécessaire de consacrer quelques paroles à l'examen de ce « bilan rituel » auquel, depuis cent six ans, se livre notre Société.

« Moins heureux qu'à notre précédente réunion générale où, par faveur providentielle, aucun événement fâcheux n'était à signaler, il me faut, hélas ! commencer par un long thrène funèbre. Jean Alazard, Denis Rols, le général Meynier, le premier vice-président et deux membres de notre Conseil d'Administration, nous ont été enlevés par la mort, depuis cette dernière Assemblée. Avec eux encore nous avons vu partir deux de nos anciens secrétaires généraux dont la marque, à la Société Historique, demeure ineffaçable : Gabriel Esquer et Georges Yver, historiens insignes des débuts de l'Algérie française.

« Devant ces tombes si nombreuses, ouvertes en si peu de temps, nous devrions nous taire et méditer sur le néant humain. Cependant, comment s'empêcher de redire ici nos regrets d'avoir vu si vite disparaître dans la poussière que soulève la course haletante d'une époque extraordinaire, ces hommes éminents qui furent, quelques-uns nos maîtres, tous nos amis ? Et comment, malgré nos tristesses, ne pas retrouver espoir et consolation en considérant leur vie, leur labeur et leur œuvre.

« Jean Alazard, de qui la musique et la peinture, ces charmantes sœurs, m'avaient rapproché dès son arrivée ; à qui nous devons, à Alger, le Musée National et même la Salle Pierre Bordes. Je pense pouvoir en parler, ayant été l'auteur, je crois, du premier article, paru dans une revue, sur le Musée d'Alger ; étant aussi le dernier survivant des trois « Amis de la Musique » qui firent, en 1928, une démarche auprès du Gouverneur Général Bordes pour le convaincre de bâtir, au Bastion Laferrière, une salle de concerts et de conférences qui soit digne de la capitale algérienne : M. le Recteur Taillard, M. Alazard et moi. C'est Jean Alazard, le plus convaincu, le plus éloquent, qui parla et gagna la partie. Souvent, en arrivant au Concert Salle Bordes, je me remémore cette visite décisive que peu de nos concitoyens connaissent, et je pense, non sans émotion, à l'énergie exemplaire, dans tous les domaines et pendant des années, que déploya l'auteur de *L'Orient et la Peinture Française au XIXe siècle*, de *La Peinture italienne*, du Trecento à nos jours. Aux portes de cette même Salle Bordes, je songe également à M. Rols, qui, longtemps et de la plus heureuse façon, donna à la Direction des Beaux-Arts de l'Algérie une impulsion venue de sa fine intelligence et de sa sensibilité artistique. C'est là qu'il organisait les remarquables expositions que l'on admira, sur *les Peintres-Graveurs français, la Chalcographie du Louvre*, ou l'*Art du Livre au XXe siècle*, pour n'en citer que quelques-unes. Le bien que M. Rols a pu faire à l'art et aux artistes, l'aide personnelle qu'il apporta à la décentralisation intellectuelle dans notre pays ne peuvent se conter.

« Le général Octave Meynier, qui a poussé le scrupule jusqu'à céder, pour raison d'âge, son siège de vice-président à notre Conseil — eussé-je jamais pensé que l'on m'y placerait ? — le général Meynier fut, lui aussi, un grand Français en même temps qu'un Africain de haute classe. L'Histoire, il avait commencé à l'écrire avec son propre sang, sur les bords du Niger et du Tchad, puis lors de la Grande Guerre, glorieusement, à Verdun, à la tête du 1er Régiment de Tirailleurs Algériens. Mais, revenu à une existence plus paisible sinon moins active, il se montra aussi heureux dans les entreprises de la plume et du verbe qu'il avait pu l'être dans celles des armes.

« A la Direction des Territoires du Sud, il fut à l'origine de toutes les réalisations généreuses en vue d'ouvrir largement l'Afrique, par le Sahara, à l'économie moderne, à la culture blanche de l'Occident, tant chrétienne que musulmane. La part qu'il prit à la création du mouvement pour l'Eurafrique, à l'Institut de Recherches Sahariennes, aux missions scientifiques vers le Centre africain, à la célèbre performance périodique du Rallye Méditerranée-Cap de Bonne Espérance, suffirait pour conserver sa mémoire, qu'illustreront encore des ouvrages tels que *Les Conquérants du Tchad* ou *Connaissance de l'Afrique Occidentale*.

« Et qui dira comme il le faut le rôle considérable que jouèrent dans l'enseignement supérieur de l'Histoire, à notre Université d'Alger des hommes comme Gabriel Esquer, comme Georges Yver? qui dira l'immense valeur de leurs livres, appréciés de nous tous, et jusqu'aux ouvrages où la science, l'érudition et la patiente recherche se confondent, dans cette inestimable *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie*. Valée, Damrémont, Voirol, Drouet d'Erlon, le Duc de Rovigo, Clauzel — et Bugeaud maintenant — dans leur correspondance et dans leurs actes, furent portraicturés de leur main en traits ineffaçables. Là encore, si les regards que nous connaissions, les voix que nous aimions se sont éteints, au moins trouverons-nous consolation dans la pensée que les œuvres subsisteront longuement. Et notre Société Historique Algérienne, cette vieille dame toujours si jeune, n'est-elle point là pour aider à maintenir

« Redisons maintenant, avec Gœthe, l'Olympien, « fort über die Gräber » et tournons-nous vers les vivants.

« Deux de nos confrères, universitaires distingués, M. Canard et M. Marçais nous ont quittés définitivement pour jouir dans la métropole d'un séjour qu'ils avaient bien mérité. Tous deux représentaient ici la Civilisation musulmane, dans ses lettres et dans ses arts.

« Les nombreux articles de M. Canard, ses traductions d'As Sûli, l'*Akhbar er Râdi* et l'*Akhbar el Muttaqi*, son *Histoire de la Dynastie Hamdanide*, les éditions en français de *Vasilieff* et, plus récemment, de *Kratchkowsky*, que nous lui devons, demeurent, dans nos bibliothèques, les preuves vivantes de ses importants travaux. Mais à présent il nous arrive de laisser vaguer notre esprit, pleins du regret de ne plus rencontrer, dans la rue algéroise ou dans un couloir de notre Faculté des Lettres, cet homme aimable, à l'œil vif et souriant, au jugement prompt ; toujours occupé, mais toujours disposé à vous accorder la plus avenante audience.

« Quant au président Georges Marçais, figure aussi populaire que vénérable, je me sens — je l'ai dit — indigne de parler non seulement de son œuvre (qu'heureusement chacun a savourée, depuis *Les Arabes en Berbérie, du IXe au XIVe siècle*, jusqu'à la monumentale *Architecture musulmane d'Occident*) mais encore de son étonnante personnalité, de sa subtilité d'esprit, de l'admirable sens de la vie qu'il savait assaisonner, comme de quelques grains

de kemmoun, d'une imperceptible pincée d'ironie. Comme je le félicitais de la belle préface, hommage d'un ministre résidant, en tête des *Mélanges Georges Marçais*, « Encore, murmura-t-il, ne me connaissait-il pas personnellement, car alors... » Alors, il me semble fort que, jamais, nous ne pourrons nous résigner à l'absence de Georges Marçais, lequel pourtant méritait bien cette faveur, qu'il apprécie certainement de pouvoir promener parfois une barbe fleurie au long de cette « douce rivière de Seine » qui coule entre des livres. S'il y médite, en feuilletant quelque kitab imprévu, qu'il sache bien au moins qu'ici son souvenir demeure impérissable.

« Il me reste à saluer avec reconnaissance les personnalités qui ont daigné répondre à notre appel lorsqu'il s'est agi de reformer nos rangs quelque peu éclaircis. Je les en remercie du fond du cœur et souhaite, Mesdames, Messieurs, en les proposant à vos suffrages, que vous vouliez bien ratifier notre choix pour la délicate gestion des deux nouvelles années qui se présentent.

« Le colonel Baradez, dont le nom est attaché, désormais, aussi bien aux fameuses photos d'avion du Limes Romain dans le Sud Algérien qu'aux fructueuses fouilles de Tipasa et aux récentes découvertes ; M. Camps, de la Recherche Scientifique, qui m'accueille si gentiment au CARAPE, dans les jardins du Bardo, où j'eus, cette semaine, le plaisir de feuilleter la magnifique thèse qu'il soutiendra « con brio » ces jours-ci ; le cher professeur Jahier, qui joint à l'art du médecin celui de faire aimer les poèmes mystiques d'Avicenne (dois-je avouer que je les mets secrètement en musique !) et son alter ego, le cher M. Abd el Kader Noureddine, qui nous rendit des services inoubliables lorsque, avec mon illustre ami et professeur Jean Catineau, nous nous livrions à l'étude des liturgies coraniques comparées de Damas et d'Alger ; M. Ali Merad, assistant à la Faculté des Lettres, qui vient de nous donner une transcendante étude sur l'*Histoire de la Dynastie Mu'minide*, de 1163 à 1223 ; M. Miège, le talentueux spécialiste du massif alpin, qui, en 1957, vint avec tant de distinction prendre la place, à la chaire de Géographie de l'Afrique, de notre ami Jean Despois, lequel avait été, des années durant, l'âme même de notre Société ; enfin, M. Sourdel, qui remplace M. Canard et qui nous garde certainement des révélations d'un haut intérêt sur l'Orient musulman, de jadis ou d'aujourd'hui.

« Que tous soient accueillis avec les sentiments d'affectueuse estime et de confiante amitié qui règnent à la Société Historique. Je me permets d'espérer que vos suffrages iront sans hésitation à ces candidats prêts à donner un sang nouveau à notre corps, une pensée forte à nos travaux.

« J'ai été trop long — comme les timides, lorsqu'ils s'y mettent — Je serais pourtant incomplet si je ne renouvelais pas publiquement (et avec grand plaisir) les félicitations que nous présentâmes, en leur temps, à nos collègues pour les justes distinctions dont ils furent l'objet : M. Jean Lassus, notre secrétaire général, M. Max Lamouche, notre trésorier général, comme officiers de la Légion d'Honneur ; M. Pierre Boyer, comme chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres ; enfin M. André Picard, comme président de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger.

« J'ai été trop long dans l'examen de cette première partie de notre bilan, celui des personnes. M. Yacono, à qui je passe la parole, va procéder à l'inspection des faits ; puis M. Lamouche nous entretiendra de nos finances. Je n'ai pu que parler : eux vont agir. J'étais à la coupée pour la parade, eux tiennent le gouvernail. »

⁂

M. Yacono, secrétaire général adjoint donne ensuite lecture du rapport d'activité.

« Mesdames, Messieurs,

~~M. Yacono, secrétaire général adjoint donne ensuite lecture du~~
particulièrement lourdes au cours des deux années écoulées. Notre revue rendra hommage à ces amis disparus auxquels elle doit tant. Dans le fascicule que vous allez recevoir, MM. Georges Marçais et Canard font revivre avec émotion la personnalité dynamique de Jean Alazard et j'ai essayé de présenter la vie et l'œuvre de Gabriel Esquer. Dans la prochaine publication M. Barbès retracera l'activité féconde du général Meynier et c'est sans doute M. Georges Marçais qui rappellera à notre souvenir la figure de Georges Yver qui était déjà notre secrétaire général pendant la première guerre mondiale et le demeura jusqu'en 1927, date à laquelle il devint Vice-Président de notre Société.

« Grâce aux bonnes volontés que nous rencontrons nous avons pu poursuivre notre activité d'une manière à peu près normale, mais non sans difficultés. Notre trésorier soulignera tout à l'heure, avec sa précision et sa maîtrise habituelles, celles qui relèvent du domaine financier. Je mentionnerai d'un mot celles qui proviennent de l'imprimerie dont le personnel, cependant dévoué et compétent, ne suffit pas toujours à faire face aux besoins de l'impression. Pour diverses raisons, parfois liées aussi aux événements actuels, nous n'avons pu respecter exactement le programme fixé et certaines publications ont dû être remises.

« Le bilan de ces deux années nous paraît cependant estimable avec d'importants articles dont un relatif à la Préhistoire, un autre à l'archéologie romaine, un troisième à l'histoire médiévale, deux à l'histoire moderne et contemporaine, deux également à la géographie humaine et trois à la sociologie et l'ethnographie.

« Les publications de textes sont représentées par l'imposante chronique d'Abû Zakariyyâ et par des documents beaucoup moins

importants d'histoire contemporaine : une lettre du général Yusuf et dix autres de Saint-Arnaud.

« Outre ces derniers textes, les *Notes et Documents* ont accueilli des études variées d'archéologie, de sociologie, d'histoire moderne, de linguistique et de bibliographie.

« Si on ajoute à cela une cinquantaine de comptes rendus et, pour les années 1958, 1959 et 1960, la précieuse chronique archéologique due à M. Lassus, on aura fait le tour des publications de la *Revue Africaine* depuis la dernière Assemblée générale.

« Nous espérons que les deux prochaines années nous permettront de continuer l'œuvre entreprise, au moins dans les mêmes conditions et, pour 1962, nous pouvons vous annoncer la publication de divers textes concernant l'histoire contemporaine et la fin de la chronique d'Abû Zakariyyâ ; un remarquable article de Mme Camps sur *La disparition de l'autruche en Afrique du Nord ;* l'étude pittoresque du Docteur Cobert sur *Les parfums de Tunis ;* le résultat des recherches de M. Pérès sur l'apparition du *mot Algérie ;* une enquête de Mlle Claire Lippus sur *L'état actuel de l'industrie et du commerce des chéchias à Tunis ;* des considérations de M. Bousquet sur les *Mariages mixtes à l'Etat-civil d'Alger.* Peut-être aussi pourrons-nous commencer à publier le *Répertoire des tribus berbères de l'Afrique du Nord, d'après les historiens et les géographes de langue arabe du Moyen Age,* travail considérable dû à M. Gilles Potiron.

« La diffusion de notre revue accuse un léger accroissement. Pour des raisons financières nous avons supprimé la plupart des services gratuits qui étaient assurés antérieurement, mais des abonnements les ont parfois remplacés et surtout plus d'une vingtaine de nouveaux échanges sont venus s'ajouter aux anciens, notamment avec :

— la Bibliothèque de l'Etat de New-York à Albany (*American journal of archeology*) ;

— l'Académie des Sciences de l'Azerbaïdjan à Bakou ;

— la Diputacion provincial de Barcelone (*San Jorge*) ;

— l'Institut international d'études ligures de Bordighera (*Revue d'études ligures*) ;

— le Centre pour l'étude des problèmes du Monde musulman, à Bruxelles (*Bulletin du Centre, Correspondance d'Orient*) ;

— la revue *Afrika* de Cologne ;

— la Bibliothèque nationale de Florence (*Bibliografia nazionale italiana*) ;

— l'Institut dominicain d'études orientales du Caire (*Mélanges de l'Institut*) ;

— la Bibliothèque d'Etat de littérature étrangère de Moscou (*Archéologie soviétique*) ;

— la Bibliothèque Lénine de Moscou (une revue d'Histoire) ;

— les Amis de l'Islam de Mostaganem (*Les Amis de l'Islam*) ;

— l'Assemblée Nationale de Paris (*Dictionnaire des parlementaires*) ;

— l'Institut français d'histoire sociale de Paris (*Le Mouvement social*) ;

— la Bibliothèque de l'Académie chinoise de Pékin (une revue de recherches historiques) ;

— le College du Deccan à Poona dans l'Inde (un bulletin) ;

— le Ministère de l'Education Nationale de Rabat (*Education Nationale*) ;

— les Ephémérides *Augustinianum* de Rome ;

— la Bibliothèque universitaire de Rostock (une revue) ;

— le Centre d'études régionales de Kabylie à Tizi-Ouzou (*Liens*) ;

— l'Académie de Varsovie (*Acta poloniae historica*).

« Nous recevons assez souvent des demandes de renseignements d'organismes ou de professeurs étrangers et si certaines peuvent paraître d'un intérêt limité, elles prouvent tout au moins qu'on connait notre existence comme centre de recherches historiques, géographiques ou sociologiques. Cela nous engage à persévérer dans une voie que nous ont tracée nos prédécesseurs, il y a plus d'un siècle. »

⁂

M. Lamouche, trésorier général, donne lecture de son rapport à l'Assemblée :

La situation présentée à l'Assemblée générale du 17 janvier 1960 faisait ressortir, au 1er janvier 1960, une encaisse de 10.432,62 NF se décomposant en

C/chèques postaux	10.386,12 NF
Numéraire	46,50 NF
Total égal	10.432,62 NF

Nous décrirons successivement les opérations de l'année 1960, puis celles de l'année 1961.

I. — Année 1960

Du 1er janvier au 31 décembre 1960 ont été effectuées les opérations suivantes :

Recettes

Cotisations	4.268,81 NF	
Vente de la *Revue Africaine* ..	272 NF	
		4.540,81 NF
Subventions et participations		10.705 NF
Total		15.245,81 NF
Dont C/chèques postaux		15.216,81 NF
Numéraire		29 NF
Total égal		15.245,81 NF

Dépenses

Impressions	13.063,30 NF
Frais d'envoi et de correspondance	1.088,26 NF
Divers	391,50 NF
Total	14.543,06 NF
Dont C/chèques postaux	14.543,96 NF
Numéraire	14.543,06 NF
Total égal	14.543,06 NF

Ces opérations se soldent par un excédent de recettes de .... 15.245,81 — 14 543,06 = 702,75 NF

Dont C/chèques postaux .... 673,75 NF

Numéraire .... 29 NF

L'encaisse en numéraire est, au 31 décembre 1960, de 75,5 NF (solde encaisse au 1er-1-60 = 46,5 + excédent recettes 1960 = 29).

Le solde au crédit du compte chèques postaux s'établit à :

Solde au 1er janvier 1960 (10.386,12) + excédent de recettes de l'année 1960 (673,75) = ... 11.059,87 NF

II. — Année 1961

Du 1er janvier au 31 décembre 1961 ont été effectuées les opérations suivantes :

Recettes

Cotisations	1.783,25 NF	
Vente de la *Revue Africaine* ..	969,33 NF	
		2.752,58 NF
Subventions et participations		11.250 NF
Total		14.002,58 NF
Dont C/chèques postaux		13.966,58 NF
Numéraire		36 NF
Total égal		14.002,58 NF

Dépenses

Impressions	15.198,80 NF
Frais d'envoi et de correspondance	1.171,30 NF
Divers	339,20 NF
Total	16.709,30 NF

Tout aux chèques postaux.

Ces opérations se soldent par un excédent de *dépenses* de .... 16.709,30 — 14.002,58 = 2.706,72 NF

36 NF de recettes ayant été effectués en numéraire, l'excédent de dépenses chèques postaux est de 2.742,72 NF

Le solde *au crédit* des chèques postaux s'établit à:

Solde au 1er janvier 1961 (11 059,87) — excédent de dépenses 1961 (2.742,72) = ... 8.317,15 NF

L'encaisse en numéraire au 31 décembre 1961 est de 111,50 NF (solde encaisse au 31-12-60 = 75.5 + excédent recettes 1961 : 36 NF).

Total de l'encaisse au 31-12-61 chèques postaux 8.317,15 + numéraire 111,5 =.. 8.428,65 NF

Mon rapport à votre assemblée générale du 17 janvier 1960 vous présentait une situation voisine de la gêne, mais j'avais cru pouvoir assortir cette présentation de commentaires encourageants, parce que d'une part nous disposions encore d'une maigre réserve, d'autre part l'évolution du recouvrement des cotisations semblait traduire une tendance favorable.

Malheureusement, cette tendance ne s'est pas maintenue. Les encaissements ont connu ces dernières annés les fluctuations suivantes :

1956 .... 2.831 NF

1957	361,35 NF
1958	2.297,87 NF
1959	907,11 NF
1960	4.268,81 NF
1961	1.783,25 NF

Cette nette supériorité des années paires pourrait signifier que le compte rendu à l'Assemblée générale et l'effort particulier de chasse aux arriérés qui l'accompagne, ont un certain effet stimulant sur les retardataires. Souhaitons donc que 1962 soit sur ce point une année faste, non sans déplorer toutefois que trop encore de nos sociétaires subordonnent leur versement à une démarche aussi personnelle que pressante.

Notre encaisse au 31 décembre 1961 couvrira la dépense d'impression et de routage du fascicule du deuxième semestre 1961, mais notre réserve sera à peu près entièrement absorbée. Et c'est ceci qui est inquiétant. Car, pour nous exprimer en langage commercial, si de la situation à une date déterminée (31 décembre 1961, ni dette, ni avoir), c'est-à-dire du *bilan*, nous revenons au déroulement des opérations dans le temps, c'est-à-dire au *compte d'exploitation*, nous constatons :

	+	—
En 1956, un excédent de recettes de	8.225,99 NF	
1957, — dépenses de		5.193,63 NF
1958, — recettes de	5.129,53 NF	
1959, — dépenses de		4.106,71 NF
1960, — recettes de	702,75 NF	
1961, — dépenses de		2.706,71 NF
Totaux	14.148,27 NF	12.007,06 NF

Soit un excédent de *recettes* de 2.141,21 NF

Mais si encore, au lieu de considérer les résultats de la masse des six années, nous examinons séparément les résultats des trois périodes biennales, dont nous avons rendu compte à vos assemblées successives de 1958, 1950 et 1962, nous obtenons la vue suivante :

	+	—
1956-1957	3.032,36 NF	
1958-1959	1.112,82 NF	
1960-1961		2.003,97 NF
	4.145,18 NF	2.003,97 NF
Total égal +	2.141,21 NF	

Ce tableau est éloquent : notre situation se dégrade de deux ans en deux ans et, toujours pour employer le jargon commercial, nous tombons désormais « au-dessous de nos affaires ».

Du côté des dépenses, nous n'avons guère d'espoir de compression. La source quasi exclusive en est l'impression de la *Revue Africaine* ; or, d'après de récents échanges de vues, il nous faut nous résoudre à décaisser de 7.500 à 8.000 NF pour chaque semestre, à moins de réduire le nombre de pages de chaque tome.

On peut évidemment, dès lors, penser à rajuster le taux des cotisations : 15 NF pour la France, 20 NF pour l'étranger seraient encore largement raisonnables pour plus de 400 pages d'une substance de haute valeur. Mais d'une part un tel relèvement ne pourrait avoir d'effet qu'au 1er janvier 1963, d'autre part le produit annuel n'en excèderait guère 1.000 NF.

Dans le domaine des subventions traditionnelles, la Délégation générale et le Rectorat ont accompli en 1961 un effort digne de la plus vive gratitude : le montant de l'ensemble de leurs versements est passé de 7.750 à 9.250 NF. L'état de leurs crédits ne permettra sans doute pas à ces services d'accentuer en 1962 la manifestation tangible de l'indéniable intérêt qu'ils portent à nos activités.

Une autre forme de soutien est toutefois récemment apparue : il m'est hautement agréable de remercier publiquement en votre nom le Doyen Balout et le Professeur Pérès, dont l'heureuse action a conduit respectivement la Faculté des Lettres et des Sciences humaines et l'Institut d'Etudes orientales à prendre en charge les frais de certaines impressions et de clichés.

Toutes ressources totalisées, nous avons quelque chance de parvenir à publier nos deux fascicules de 1962, mais il est fâcheux de subsister, de végéter, dans une telle précarité : aucune institution ne peut vivre correctement sans un certain volant de sécurité qui, pour nous, devrait être de l'ordre de plusieurs milliers de nouveaux francs. Peut-être nos dirigeants parviendraient-ils à intéresser à notre sort l'échelon ministériel, en raison de l'effort que nous déployons pour l'honneur de la culture franaise ? Je pense à l'Education Nationale, aux Arts et Lettres, à la Recherche Scientifique, à la Caisse des Lettres...

Je dis : notre sort, car c'est bien lui-même qui va être en jeu ; ne serait-il pas affligeant de voir disparaitre une publication plus que centenaire et dont la réputation atteste amplement les mérites?

Ne retirons point de cette interrogation une impression par trop pessimiste. Le désespoir est le refuge des faibles. Mais il était de mon devoir de vous dépeindre objectivement la situation dans sa sévère réalité, ne serait-ce que pour vous pénétrer de la nécessité d'une participation active de tous à l'œuvre commune.

Fouilles Préhistoriques à ALGER

Pendant que s'effectue le dépouillement du scrutin destiné à renouveler le Conseil de la Société, M. le doyen Balout fait une intéressante communication sur les Fouilles préhistoriques à Alger. *Il a eu l'amabilité de nous en donner le résumé qui suit :*

D'avril à juillet 1961, l'équipe de Préhistoriens du C.A.R.A.P.E. (Centre Algérien de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques), dirigée par le Professeur L. Balout, fouille un gisement atérien découvert fortuitement en construisant des immeubles dans la banlieue d'Alger, entre El-Biar et Hydra.

Mettant en œuvre des moyens considérables, la fouille dégage un abri sous roche démantelé et profondément remblayé par des dépôts de pente (limons rouges). Il s'agit d'un ravineau fossile, qui drainait sans doute un marécage alimenté par un niveau de sources. On peut imaginer un paysage humide et forestier que les analyses polliniques en cours permettront de préciser.

Campant sur les surplombs, semble-t-il, les Hommes atériens ont abandonné sur le sol de l'abri et dans ses diverticules les restes d'une très abondante faune chassée par eux. Plus de 200 pierres taillées atériennes ont été recueillies, certaines, à coup sûr, dans des cadavres dépecés par les chasseurs. La matière première utilisée oriente vers les campements atériens des falaises littorales (gisement classique de Bérard). La prédominance exceptionnelle des armes pédonculées, l'absence ou la rareté de tout ce qui indique un habitat permanent et un atelier de taille conduisent à l'interprétation du gisement comme lieu de chasse.

La faune, admirablement conservée, comprend l'Hippopotame, le Rhinocéros de Merck, le Bubale antique et le Bœuf, au moins une Antilope et la Gazelle atlantique, le Cerf à joues épaisses, un Equidé zébré, un Sanglier et, très abondant, le Phacochère ; un Camélidé, l'Hyène, le Porc-épic, etc.

Il s'agit donc, pour la première fois dans ces régions, d'un gisement atérien dans son contexte biologique. La position chronologique de faunes analogues recueillies par C. Arambourg (Carrière Sintès à Guyotville) se trouve précisée. Plusieurs pièces anatomiques, en particulier les bois de Cervidé, la mandibule d'*Homoioceras antiquus*, sont nouvelles pour la Science. L'originalité de l'ensemble industriel atérien, fonction d'un lieu de chasse, conduit à tenir compte du type d'occupation humaine dans l'interprétation des statistiques typologiques.

L. BALOUT.

Liste des Membres de la Société

en Janvier 1962

Président d'Honneur :

M. LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT EN ALGÉRIE.

Vice-Présidents d'Honneur :

M. LE RECTEUR de l'Académie d'Alger.
M. DESPOIS, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Membres du Bureau honoraires

MM. R. BRUNSCHVIG, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
J. CARCOPINO, membre de l'Institut.
M. LARNAUDE, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Alger.
M. MASSÉ, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, membre de l'Institut.
R. LE TOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.

CONSEIL

Président : M. L. BARBÈS, musicologue.

Vice-Présidents :

M. J. LASSUS, professeur à la Faculté des Lettres, directeur des Antiquités d'Algérie.

Mlle G. LEBEL, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger.

Secrétaire général : M. X. YACONO, professeur à la Faculté des Lettres.

Secrétaire général adjoint : M. P. BOYER, conservateur régional des Archives.

Trésorier : M. M. LAMOUCHE, contrôleur financier de l'Algérie.

Trésorier adjoint : M. G. DEVILLE, de PÉRIÈRE, secrétaire d'administration du Ministère de l'Intérieur.

Membres :

MM. BALOUT, doyen de la Faculté des Lettres.
BARADEZ, directeur des fouilles de Tipasa.
CAMPS, attaché de recherches au CNRS.
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres.
DERMENGHEM, archiviste-bibliothécaire de la Délégation Générale en Algérie.
MM. GOLVIN, professeur à la Faculté des Lettres.
HADJ SADOK, Inspecteur général de l'Instruction Publique.
HEERS, professeur à la Faculté des Lettres.

IDRIS, professeur à la Faculté des Lettres.
JAHIER, professeur à la Faculté de Médecine d'Alger.
LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit.
MARÇAIS (Philippe), professeur à la Faculté des Lettres.
MERAD, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres d'Alger.
MERCIER (M.), colonel.
MIÈGE, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
MIGON, secrétaire d'administration.
NOURREDINE, professeur honoraire au Lycée franco-musulman d'Alger.
PÉRES, professeur à la Faculté des Lettres.
PICARD, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres.
SOURDEL, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres d'Alger.
SALAMA, attaché au C.N.R.S.

LISTE DES MEMBRES

ABDEL-WAHAB (Général), 6, rue Ibn-Khaldoun, Tunis (Tunisie).
AFRIKA-STUDIECENTRUM, Rapenburg 8, Leiden (Pays-Bas).
ALLAIS (Mlle) Yvonne, 17, rue des Feuillantines, Paris (5e).
AMERICAN ACADEMY de Rome, 5, via Angelo Massina, Rome (Italie).
A.M.I.N.A., Action Morale et Intellectuelle Nord-Africaine, 46, rue Ben-Cheneb, Alger.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Alger.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Batna.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Bône.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Constantine.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Oran.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Tizi-Ouzou.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Tiaret.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Tlemcen.
ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES, Arles-en-Provence (B.-du-R.).
ARNOULET François (Docteur), 15, rue d'Anjou, Megrine (Tunisie).
AURIEL Georges, administrateur civil, 2, rue Elisée-Reclus, Alger.
AYMARD André, professeur à la Sorbonne, 85, rue d'Assas, Paris (6e).
BALOUT Lionel, Musée du Bardo, 3, rue Franklin-Roosevelt, Alger, *Membre du Conseil.*
BARADEZ Jean, 145, boulevard du Télemly, Alger. *Membre du Conseil.*
BARBÈS Léo, inspecteur principal des Contributions directes, 61 *bis*, Chemin Beaurepaire, El-Biar (Alger). *Président.*
BARDIN Pierre, 60, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).
BASTIDE (de la) Henri, 1, rue de Chazelles, Paris (17e).
BATAILLON Marcel, administrateur du Collège de France, place Marcelin Berthelot, Paris (5e).
BAUERMEISTER, Booksellers, 7, North Bank Street Mound, Edinburg 1 (Angleterre).
BENCHENEB Rachid, sous-préfet, Cabinet du Ministre de l'Intérieur, place Beauvau, Paris (8e).
BERJAUD, instituteur, Colomb-Béchar.
BERQUE Jacques, professeur au Collège de France, 2, rue Claude-Matrat, Issy-les-Moulineaux (Seine).
BESSIÈRE Lucien, professeur agrégé, 17, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTECA DE LA COMUNIDAD DE LA REFERENDO AGUSTINOS (Père Juan Manuel del Estal), Real Monasterio, El Escorial, Madrid (Espagne).
BIBLIOTEKA AKADEMII NAUK S.S.R. Ul - Frunze 11 - Moskva 19 (S.S.S.R.).
BIBLIOTHÈQUE Publique, 20, Souk el Attarine, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, 18, Quai Claude Bernard, Lyon.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ambassade de France, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE du Musée du Bardo, 3, rue Franklin-Roosevelt, Alger.

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7e).
BIBLIOTHÈQUE d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet, Paris (6e).
BIBLIOTHÈQUE de la Chambre de Commerce, B.P. 826, Marseille-Colbert.
BIBLIOTHÈQUE de la Délégation Générale, boulevard Maréchal-Foch, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris (5e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Cours Pasteur, 20, Bordeaux (Gironde).
BIBLIOTHÈQUE Universitaire, boulevard Maréchal-Lyautey, Grenoble (Isère).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Sorbonne, rue des Ecoles, Paris.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Dakar (A.O.F.), B.P. 2006.
BIBLIOTHÈQUE de la France d'Outre-Mer, 27, rue Oudinot, Paris (8e).
BIBLIOTHÈQUE Générale, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, 21, boulevard Dubouchage, Nice (A.-M.)
BIBLIOTHÈQUE Française de Tanger, 9, rue de Fès, Tanger.
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Constantine.
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Sidi-Mérouane (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, 1210, est rue Sherbrooke, Montréal (Canada).
BIBLIOTHÈQUE Nationale, boulevard de Lattre de Tassigny, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Nationale. P.O. Box. 717. Addis Abeba (Ethiopie).
BIBLIOTHÈQUE Universitaire, 38, rue Chabot-Charny, Dijon (Côte-d'Or).
BIBLIOTHÈQUE Universitaire, B.P. 566, Tananarive (Madagascar).
BLACHÈRE Régis, professeur à la Sorbonne, 7, rue E.-Duclaux, Paris (15e).
BLACKWELL B. H. Ltd, 48 and 51, Broad Street, Oxford (Angleterre).
BOUILLER Claudine (Mlle), chef de Centre social, 19, rue A. Ribot, Alger
BOURASSET Marcel, notaire, 56, rue d'Isly, Alger.
BOURDE, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
BOURDIEU Pierre, 10, rue François-Monthon, Paris (15e).
BOURGAREL (Mme), 2, rue Gallebois, Philippeville.
BOURGAREL-MUSSO (Mme), Parc Gatliff, Alger.
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, Alger.
BOYER Pierre, conservateur régional des Archives départementales, Préfecture, Alger. *Secrétaire général adjoint.*
BRAUDEL Fernand, professeur au Collège de France, 11, rue Monticelli, Paris (14e).
BRETON André, Doyen de la Faculté de Droit, Parc d'Hydra, Birmandreïs.
BRULARD Marcel, inspecteur des Transports, Cottage Mimosas, Bouzaréah, Alger.
BRUNOT Louis, directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, 1, rue du Maine, Rabat (Maroc).
BRUNSCHVIG R., professeur à la Sorbonne, 10, avenue de Clamart, Vanves (Seine).
BURET Thimothée, professeur, rue Ksaila, Salé (Maroc).
CADENAT Pierre, conservateur des hypothèques, Tiaret.
CAILLÉ Jacques, 58-62, avenue de Versailles, Paris (16e).
CAMPS Gabriel, professeur, 50, rue Daguerre, Alger. *Membre du Conseil.*
CANARD Marius, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 45, quai Carnot, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
CAPOT-REY Robert, professeur à la Faculté des Lettres, 3, rue du Marabout, Le Golf, La Redoute, Alger. *Membre du Conseil.*
CARCOPINO, membre de l'Institut, 35, rue de Babylone, Paris (7e).
CARDONNE Pierre, ingénieur agronome à Tlemcen.
CASSAGNAU Charles, Lycée Pasteur, avenue Pasteur, Alger.
CAUMES Yolande (Mme), 1, avenue Savorgnan-de-Brazza, Alger.
CECCALDI Charles, contrôleur général de l'Armée de l'Air, 32, avenue Ch.-Floquet, Paris (7e).
CENTRE DES HAUTES ETUDES D'ADMINISTRATION MUSULMANE, 13, rue du Four, Paris (7e).
CENTRE D'ETUDES ECONOMIQUES, 23, rue d'Espagne, Tunis (Tunisie).
CENTRE D'ETUDES RÉGIONALE, de Kabylie, Préfecture de Tizi-Ouzou.
CHASTAGNOL André, 35, rue E. Ch. Oberthur, Rennes (I.-et-V.)
CHARLES Raymond, Premier Président de la Cour d'Appel, Saint-Denis (Réunion).
CHARLIER René (Chanoine), Grand Séminaire, 17, rue du 3e Chasseurs d'Afrique, Constantine.

CHEF du 5e Bureau (le Lt-Colonel), S.P. 87.500 (AFN).
CHEMOUILLI Henri, professeur, 22, rue Albert-Ier, El-Biar (Alger).
CHRISTOFLE Marcel, architecte en chef des monuments historiques, 5 et 7, rue Lafayette, Alger.
COGNARD Alexandre, comptable agréé, 123, boul. Magenta, Paris (10e).
COQUILLARD Anne-Marie (Mlle), 37, boulevard Saint-Saëns, Alger.
COURS des Affaires Algériennes (M. le Directeur), S.P. 89-185 AFN.
COURTINE Charles, Président du Tribunal administratif de Grenoble (Isère).
DALET Jean-Louis, capitaine de frégate, Résidence des Trois Forêts, Bât. C 3 rue Claude-Monet, Bougival (S.-et-O.).
DARBÉDA Jacques, architecte des Monuments historiques, 85, boulevard St-Saëns Alger.
DEJARDINS (Abbé), 7, rue Rognon, Oran.
DELAGE Yves, 12, avenue du 8-Novembre, Alger.
DEMOUGEOT Emilienne (Mlle), villa St-Christophe, chemin du Triolet, Montpellier (Hérault).
DENY Jean, Chalet des Glycines, Gérardmer (Vosges).
DÉPARTEMENT Etranger Hachette. H.R. 20.847. Fac. de Filosofia de Porte Alegre.. B.P. 34-06, Paris.
DE RENDINGER (Général), 20, quai de Passy, Paris (16e).
DERMENGHEM, 54, rue de Verdun, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*
DESPOIS, professeur à la Sorbonne, Institut de Géographie, 191, rue St-Jacques, Paris (5e).
DEVERDUN Gaston, proviseur du Lycée d'Etat de garçons Lamartine, avenue des Grises, Mâcon (S.-et-L.).
DEVILLE de PÉRIÈRE Guy, 19, boulevard Laferrière, Alger, *Trésorier-adjoint.*
DEIGHTON BELL and C° Limited, Booksellers and Publishers, Cambridge (Angleterre).
DIDIER, Librairie Didier, 4 et 6, rue de la Sorbonne, Paris (5e).
DIRECTEUR du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).
DIRECTEUR du Comité central de la France d'Outre-Mer, 41, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).
DILLON J. H., Box 624, Stamford, Connecticut (U.S.A.).
DIRECTION de la Documentation de la Présidence du Conseil, 14 et 16, rue Eyron, Paris (8e).
DIRECTION des Antiquités Algériennes, Musée Stéphane Gsell, Alger.
DIRECTION des Bibliothèques de France, 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e). Commission de l'A.F.N.
DOUGLAS H. Elmer, pasteur, 165, Girard Avenue, Hartford 5 Connecticut (U.S.A.).
DUMAS Charles, inspecteur général honoraire de l'Enseignement, 141, boulevard du Télemly, Alger.
DUVAL (S. E. Monseigneur), archevêque d'Alger, avenue Gal-Laquière, Saint-Eugène (Alger).
ECOLE NORMALE d'Instituteurs, Bouzaréa (Alger).
ECOLE NORMALE d'Institutrices, Constantine.
ECOLE NORMALE d'Institutrices, El-Biar (Alger).
ECOLE NORMALE d'Institutrices, Eckmühl (Oran).
ECOLE SECONDAIRE Notre-Dame d'Afrique (le Père Bibliothécaire), B.P. 3, Bab-el-Oued, Alger.
ECOLE SUPÉRIEURE de Commerce, Rampe F. Chassériau, Alger.
EMERIT Marcel, professeur à la Faculté des Lettres, Correspondant de l'Institut, 239, boulevard Galliéni, El-Biar (Alger).
ESPOSITO Gabriel, Ministère du Sahara, 27, rue Oudinot, Paris (8e).
ETIENNE Robert, Faculté des Lettres, 55, rue Amiral Courbet, « Le Bouscat » (Gironde).
FACULTADE de Filosofia Ciencias e Lettras. Universidade de Sao-Paulo. Bibliotecas Caixa Postal 8105. Rua Maria Antonia, 294, Sao-Paulo (Brésil).

FOLLIET Georges (Père), Etudes augustiniennes, 8, rue François Ier, Paris (8e).
FOUCHER Louis, professeur au Collège de Sousse, avenue Clemenceau, Sousse (Tunisie).
FOURQUIN Guy, professeur à la Faculté des Lettres, 9, rue Auguste-Angellier, Lille (Nord).
GALAND Lionel, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
GANIAGE Jean, professeur à la Sorbonne, 104, boulevard Kellermann, Paris (13e).
GAST Marceau, 20, rue des Falaises, Cap-Caxine (Alger).
GASTOU André, 48-50, avenue de la Mission Marchand, Courbevoie (Seine).
GAUDRY-BOAGLIO (Mme), avocat à la cour d'appel, 43, bd Saint-Saëns, Alger.
GENET Lucien, 22, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e).
GERNET Louis, 228, rue Lecourbe, Paris (15e).
GOLVIN Louis, professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue N° 6, Dar Naama, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*
GOSUD. Biblioteka S.S.S.R. im. Lenina. Ul. Kalinina, 3. Moscou. S.S.S.R.
GRANCHAMP, 20, avenue Sidi-Chaker, Tunis (Tunisie).
GUEY Julien, chargé d'enseignement, Faculté des Lettres, 1, square Grandchamps, Grandes Terres, Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).
HADJ-SADOK Mohamed, Inspecteur général de l'Instruction publique, 8, avenue Jonnart, Le Golf, Alger. *Membre du Conseil.*
HALLIER Gilbert, architecte, Musée L. Chatelain, 13, rue Pierre-Parent, Rabat (Maroc).
HARRASSOWITZ Otto, Buchhandlung - Verlag - Tannustr. 5 - Wiesbaden (Allemag.).
HEERS, professeur à la Faculté des Lettres de Rouen (Seine-Maritime).
HEURGON Jacques, Le Verger, La Celle St-Cloud (S.-et-O.).
HIRTZ Georges, secrétaire général de la Préfecture de Toulouse (Hte-Garonne).
HUGOT Henri, Diar es Saâda, 37, place des Fleurs, Alger.
IDRIS Hady Roger, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres, Le Paradou, Lot 57, Hydra. *Membre du Conseil.*
INSTITUT d'Etudes Politiques, 37, rue d'Isly, Alger.
INSTITUT d'Etudes Supérieures Islamiques, Palais d'Hiver, Alger.
INSTITUT d'Histoire contemporaine. Faculté des Lettres. Université de Strasbourg (Bas-Rhin).
I.R.R.C.S. BIBLIOTECA Boul. Dacia 28, Bucarest (Roumanie).
ISNARD Ildebert, professeur à la Faculté des Lettres, 43, avenue Victor-Hugo, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
JAHIER Henri (Docteur), 41, rue Sadi-Carnot, Alger. *Membre du Conseil.*
JANON (René), journaliste, 18, rue de Girardin, Alger.
JEWISH national and University Library, P. O. B. 503, Jérusalem (Israël).
JOGERST Lucien, antiquaire, 93, rue Michelet, Alger.
JULIEN André, professeur à la Sorbonne, 1, square de Port-Royal, Paris (13e).
KEHL Camille, avocat honoraire, 17, rue de la Paix, Oran.
LAFUENTE Georges, 2, rue Galbois, Philippeville (Constantine).
LAMBERT Jacques, professeur à la Faculté de Droit, 43, rue Michelet, Alger.
LAMOUCHE Max, contrôleur financier de l'Algérie, 5, rue Eugène-Deshayes, Alger, *Trésorier.*
LAMOUSSIÈRE Roger, 5, rue Savorgnan-de-Brazza, Constantine.
LANDRU (R. P.), Supérieur de la Mission desPères Blancs de Kabylie, Tizi-Ouzou. (Kabylie).
LANGLET Léon, Le Mansouria, parc de Miremont, Air-de-France, Bouzaréa (Alger).
LAOUST Henri, professeur au Collège de France, chemin du Couter, Saint-Cyr au Mont-d'Or (Rhône).
LAPICA Pascaline (Mlle), Logis du Soleil, Bloc 2, rue Lamartine, Toulon (Var).
LARNAUDE Marcel, professeur honoraire à la Sorbonne, 2, avenue de Ségur Paris (7e).
LARRIEUX, inspecteur de l'Administration, Délégation Générale en Algérie (Alger).

LASSALE (Mme DE), Aïn-Abid (Constantine).
LASSERE Jean-Marie, professeur à la Faculté des Lettres, Montpellier (Hérault).
LASSUS, directeur des Antiquités, Parc de Galland, Alger. *Vice-Président.*
LAURES, Georges, 3, rue Pomel, Alger.
LEBEL Germaine (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale, boulevard de Lattre de Tassigny, Alger. *Vice-Présidente.*
LEGLAY, Direction des Antiquités, Parc de Galland, Alger.
LETHIELLEUX Jean (R.P.), Père Blanc à Biskra (Constantine).
LE TOURNEAU Roger, professeur à la Faculté des Lettres, Immeuble Bel Aurore, chemin des Fenouillères, Aix-en-eProvence (Bouches-du-Rhône).
LIBRAIRIE KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e).
LIBRARIAN Faculty of Arts and Education (The), University of Libya, Benghazi (Libye).
LIBRAIRIE Charles Lucas, 10, rue Armengaud, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
LIBRARIAN UNIVERSITY Collège of Ghana P. O. Box 24, Legon, Accra Ghana (West Africa).
LIVRARIA Escolar, Editoria, Rua da Escola Politecnica 68 à 72, Lisbonne (Portugal).
LLABADOR Francis, docteur en pharmacie, rue Gambetta, Nemours (Tlemcen).
LOMRI Tameur, interprète judiciaire, M'sila (Sétif).
LOUIS Georges, villa Saavedra, Colline du Charf, Tanger (Maroc).
LYCÉE BUGEAUD (M. le Proviseur), Alger.
LYCÉE de Garçons, Constantine.
LYCÉE de Garçons, Oran.
LYCÉE de Garçons, Philippeville (Constantine).
LYCÉE de Garçons, Sétif.
LYCÉE de Garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
LYCÉE d'El-Biar Ben-Aknoun, Alger (7e).
LYCÉE Français-Musulman de Tlemcen.
LYCÉE Moulay Idriss à Fez (Maroc).
MACKIM STEELE Jr. Hollins, 616, Isham Circle, Brielle (New-Jersey) U.S.A.
MAISONNEUVE Adrien, Librairie d'Amérique et d'Orient, 11, rue Saint-Sulpice, Paris (6e).
MAHDJOUB Abderrahman, professeur, villa Jawsagi, Fg Pasteur, rue Lavoisier, n° 19, Tlemcen.
MAHDI Sadek, interprète judiciaire, El-Kseur (Bougie).
MAISON D'ACCUEIL DES ETUDIANTS, 23, avenue de la Robertsau, Alger.
MALHOMME, 3, derb de l'Eglise, Marrakech (Maroc).
MAMMERI, professeur, Ministère de l'Education Nationale, Rabat (Maroc).
MANGION Paul, professeur, 69, boulevard du Télemly, Bât. A., Alger.
MARCAIS Georges, membre de l'Institut, 6 bis, av. Théophile-Gautier, Paris (16e).
MARÇAIS Philippe, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue du Docteur-Mauduit, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*
MARGUIER Georges, professeur agrégé, 5, rue Caillé, Rabat (Maroc).
MARTEL André, 117, rue Michel-Bizot, Paris (12e).
MASSIÉRA Paul, proviseur du Lycée de garçons Lamoricière, Oran.
MASSIGNON, 21, rue Monsieur, Paris (7e).
MAZARD Jean, conseiller à la Cour de Cassation, 58, rue d'Assas, Paris (6e).
MERCIER Marcel (Colonel), Parc Gatliff, Alger. *Membre du Conseil.*
MERAD Ali, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
MEUNIER Roger (Docteur), 20, rue Marcel-Pallat, Alger.
MIGON Marcel, secrétaire d'administration, 9, rue Levacher, Alger. *Membre du Conseil.*
MIÈGE Jean, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.
MINISTÈRE de l'Information, Paris.
MINISTÈRE de l'Intérieur (Service de Documentation), Paris.
MOREL, inspecteur de l'Enseignement primaire, Ecole de Saint-Cloud, Bône.
MOULAY SLIMANE Sidi Mohamed, professeur, rue Eugène-Etienne, 4 derb Hadj Amine, Tlemcen.

MUNIER Jean, 82 *bis*, rue Dupetit-Thouars, Alger.
MURACCIOLE Luc, avocat, 4, rue Jean-Bart, Paris (6e).
MUSÉE Municipal Demaeght, Oran.
MUTIN René, professeur d'Arabe au Lycée de Maison-Carrée (Alger).
NIJHOFF Martinus, libraire-éditeur, Lange Voorhout 9, La Haye (Pays-Bas) B.P. 269.
NOURREDDINE (Dr), villa Mireille, rue Jules-Cambon, Alger. *Membre du Conseil.*
OFFICE DES ARTS TUNISIENS, 3, rue Ben-Abdallah, Tunis.
OFFICE INTERNATIONAL DE LIBRAIRIE, 30, avenue Marnix, Bruxelles (Belgique).
OFFICE SAHARIEN, Immeuble le Maurétania, Esc. A., Alger.
OLIVIERI Claude, professeur, 38 bis, rue Rovigo, Alger.
PARIS Georges, 28, rue du Dr-Trolard, Alger.
PARKER and SON, Booksellers, 27, Broad Street, Oxford (Grande-Bretagne).
PAYE Lucien, 148, rue de Vaugirard, Paris (15e).
PÉRÈS Henri, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 175, boulevard du Télemly, Alger. *Membre du Conseil.*
PÉRES FRANCISCAINS ESPAGNOLS, 9, rue Denfert-Rochereau, Alger.
PHIEBIG Albert J., Foreign Books, PO Box 352, White Plains, New-York (U.S.A.).
PETIT J. c/o Prohuza, 11, rue de Solférino, Paris (7e).
PICARD André, professeur à la Faculté des Lettres, 18, rue Danton, Alger. *Membre du Conseil.*
PIGNON Jean, professeur St-Martial-d'Albarède Excideuil (Dordogne).
PLASSAT Pierre, 139 ter, boulevard du Télemly, Alger.
POINSSOT, correspondant de l'Institut, 47, rue Général-Leclerc, Tunis.
PONTNEAU Jean, 13, rue du Bois-de-Boulogne, boulevard Bru, Alger.
PRÉFECTURE de Médéa, Cabinet du Préfet, Médéa.
P.K.W.Z. Ruch Warszawa Ul. Srebrna 12, Pologne.
QUINCY Guy, conservateur aux Archives Départementales, 9, rue de l'Aisne, Constantine.
RADIO DIFFUSION FRANÇAISE, 10, rue Hoche, Alger.
RAHMANI Hadj Slimane, docteur d'Université, 6e groupe, Bât. A., rue Mallet, Alger.
REDJAH Claude, Bois des Pins, Bât. F., Hydra-Birmandreïs (Alger).
REMEGIS Virgille, 19, rue Saint-Saëns, Courbevoie (Seine).
REYNIERS François (Colonel), 82, boulevard des Batignolles, Paris (17e).
RICARD Robert, professeur à la Sorbonne, 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine).
ROFFO Pierre (Docteur), 18, boulevard Baudin, Alger.
ROUSSEL Guy, 18, rue Paixhans, Oran.
ROUSSIER Jules, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée-Reclus, Alger.
ROUVIER Paul, 30, avenue Auber, Nice (Alpes-Maritimes).
ROUX (de) Pierre, 26, avenue de l'Opéra, Paris (1er).
RUSSINGER André, avocat, rue Saint-Eustache, Tizi-Ouzou.
SACERDOTI Alberto, Via Patriarcato, 2, Padova (Italie).
SALAMA Pierre, attaché au C.N.R.S., 133, rue Michelet, Alger.
SAICHI Areski, instituteur honoraire, 3, rue Jean-Grégori, Alger.
SALIBA, libraire, 17, avenue de France, Tunis.
SANGNIER Gérard, Clos Marie-Antoinette, L'Etoile par Sidi-Chami (Oran).
SEBAG Paul, professeur, 6, rue de Lorraine, Tunis.
SECRÉTARIAT général pour les Affaires algériennes, 80, rue de Lille, Paris (7e).
SECTION HISTORIQUE DU MAROC, 4, rue de Lille, Paris (7e).
SEDDIKI Mohamed, instituteur à Palikao (Mostaganem).
SERGENT Edmond (Docteur), membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, rue Docteur-Laveran, Alger.
SERIALS DEPARTMENT, General Library, University of California, Berkeley 4, California (U.S.A.).
SERIAL DIVISION Harward College Library, Cambridge 38, Mass. U.S.A.
SERRES, Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris (7e).
SERS-GAL Georgette (Mme), 24, rue Chaptal, Paris (9e).
SERVICE ECONOMAT, Place Villeneuve, Hôtel de Ville, Marseille.
SERVICE DE L'ARTISANAT à Laghouat (Sahara).

SOCIEDADE Cultural de Angola. Caixa Postal 535 à Luanda, Angola (Afrique Orientale Portugaise).
SOCIÉTÉ des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.
SOLAL Edouard, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Annexe du Collège Guillemin, Rampe Valée, Alger.
SOURDEL Dominique, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres, 2, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
SOUS-PRÉFECTURE de Ghardaïa.
SOUVILLE Georges, inspecteur des Antiquités Bl. 532, Rabat-Chellah (Maroc).
STADT UND UNIVERSITATSBIBLIOTHEK, Frankfurt am Main (Allemagne).
STECHERT-HAFNER, librairie, 16, rue de Condé, Paris (6e).
SWETS et ZEITLINGER (Librairie) Keizersgracht 487. Amsterdam (Pays-Bas).
TALBI Mohamed, Cité Universitaire, Rastabia, Le Bardo, Tunis (Tunisie).
THÉRON Marcel, 46, rue Franklin-Roosevelt, Alger.
THIEBAUT Eugénie (Mlle), institutrice, Ecole Léo-Lagrange, Beni-Saf (Oran).
TIZEGGAGHINE Mohamed, professeur, 88, boulevard Lutaud, Alger.
UNIVERSITAT Hambourg Seminar für Afrikanishe Sprachen und Kulturen, Hambourg, 36, Asterglacis 3 (Allemagne).
UNIVERSITY (The) of Chicago Library, Periodical Record, Harper 22, Chicago 37, Illinois (U.S.A.).
URBAN François, directeur Banque de l'Algérie, Tlemcen.
VALLOIS René, membre de l'Institut, 7, rue Walter-Poupot, Bordeaux.
VAYNE Louis, 25, boulevard Baudin, Alger.
VERGUET Maurice, directeur de la Circonscription Archéologique, Saint-Arnaud (Sétif).
VIDAL André, ferme Vidal, Plateau Est, Guyotville (Alger).
VIEL, administrateur principal des services civils, 12, Chemin des Crêtes, La Redoute (Alger).
VILLATA Félix, directeur honoraire de la Compagnie Algérienne, 39, rue Michelet, Alger.
VILLOT Roland, docteur en pharmacie, Arzew (Oran).
VINCENT (Mme), directrice de la 13e Région Archéologique, 14, boulevard Sébastopol, Oran.
VOITELLIER Jacques, administrateur des Services civils, S.A.P. de Sétif (Constantine)
VROLYK, chef du Service de la protection civile, Délégation Générale en Algérie, Alger.
VUILLEMOT G., à Bou-Sfer (Oran).
YACONO Xavier, 52, avenue Yousouf, Alger. *Secrétaire général.*
ZANNETACCI René, Cottage Dazey, avenue Foureau-Lamy, Alger.
ZHURNAL, Vokrug Sveta, Selschevskaja ul 21, Moscou (U.R.S.S.).

Echanges de la Revue Africaine (1)

ABIDJAN

Centre I.F.A.N. de Côte d'Ivoire ...... Etudes éburnéennes.

ADDIS ABEBA

Section d'archéologie .... Annales d'Ethiopie.

ALBANY

New York State Library .... American journal or archaeology.

ALGER

Revue de presse .... Revue de presse.

BAD GODESBERG

Deutsche Forschungsgemeinschaft ... Baessler-Archiv.
Archiv für das Studium der neueren Sprachen.

BAKOU

Académie des Sciences de l'Azerbaïdjan .... Trudy instituta istorii Izvestija...

BALTIMORE

Johns Hopkins University Library ... Johns Hopkins University Studies in historical and political sciences.

(1) Ne sont mentionnés dans la liste suivante que les périodiques et les collections, à l'exclusion des ouvrages. Toutefois, les Annuaires d'Universités (Livrets de l'étudiant, rapport annuels, etc.) n'y figurent pas.

Les titres entre crochets carrés signalent une publication reçue irrégulièrement.

Beaucoup d'organismes mentionnés ci-après reçoivent, outre la *Revue Africaine*, d'autres publications de l'Université d'Alger.

BARCELONE

Diputacion provincial	San Jorge.

BEYROUTH

American University Library	Al-Abhath.
	Berytus.
	Middle East economic papers.
	[Publications of the Faculty of arts and sciences].
	A selected and annotated bibliography of economic literature on the Arabic-speaking countries of the Middle East.
Institut français d'archéologie	Bibliothèque archéologique et historique.
Université Saint-Joseph, Bibliothèque orientale	Al Machriq.
	Mélanges de l'Université Saint-Joseph.

BOLOGNE

Università degli studi di Bologna	[Studi e ricerche].
	[Studi pubblicati dall'Istituto di filologia classica].

BORDIGHERA

Institut international d'études ligures.	Revue d'études ligures.

BRUXELLES

Bibliothèque des Bollandistes	Analecta Bollandiana.
	Subsidia hagiographica.
Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain ..	Bulletin du Centre.
	Correspondance d'Orient.

BUCAREST

Institutul de istorie al Academiei R. P. R.	Studii. Revistà de istorie.

BUDAPEST

Magyar Tudomanyos Akademia Könyvtara	Acta archaeologica Academiae scientiarum hungaricae.
	Acta orientalia Academiae scientiarum hungaricae.

CAEN

Annales de Normandie	Annales de Normandie.

CAMBRIDGE (Mass.)

Harvard College Library	Harvard journal of Asiatic studies.
	Harvard theological review.

COLOGNE

Redaktion « Afrika »	Afrika.

CONSTANTINE

Société archéologique	Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique.

CREMONE

Bibliotheca governativa e Libreria civica di Cremona	Annali della Biblioteca governativa e Libreria civica di Cremona.

DAKAR

Bibliothèque universitaire	Annales africaines.
	Bulletin statistique et économique mensuel.
	Publications de la Section de langues et littératures.
	Travaux du département de géographie.
Institut français d'Afrique noire	Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire.
	[Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire].

DAMAS

Institut français de Damas	Bulletin d'études orientales.

DJAKARTA

Council for sciences of Indonesia	Indonesian abstracts.

FLORENCE

Biblioteca nazionale centrale	Bibliografia nazionale italiana.

GÖTEBORG

Göteborgs Universitetsbibliotek	Göteborgs Universitets Arsskrift.
	Studia graeca et latina gothoburgensia
	Göteborgs kungl. vetenskaps - och vitterhetssamhälles handlingar
	Eranos.

HARTFORD

Hartford Seminary Foundation	The Muslim World.

IBADAN

University College, Library	Bulletin of news (Historical society of Nigeria).
	Journal of the Historical society of Nigeria.

IOWA CITY

State University of Iowa	Philological quaterly.

KIEV

Biblioteka Akademiji nauk Ukrajins'koji R. S. R.	Narodna tvorcist' ta etnografija.
	Naukovi zapiski Institutu istoriji.
	Ukrajins'kij istoricnij zurnal.

LE CAIRE

Institut dominicain d'études orientales	Mélanges de l'Institut.
Institut français d'archéologie orientale	Art islamique.
	Bibliothèque d'études.
	Bibliothèque d'études coptes.
	Bulletin de l'Institut fr. d'archéol. or.
	[Documents de fouilles de l'Inst. fr. d'archéol. or.].
	Fouilles de l'Inst. fr. d'archéol. or.
	Mémoires publiés par les membres de l'Inst. fr. d'archéol. or.
	Recherches d'archéologie, de philologie et d'histoire.
	Répertoire chronologique d'épigraphie arabe.
Ligue des Etats arabes, Institut des manuscrits	Revue de l'Institut des manuscrits arabes.

LEEDS

University of Leeds, Brotherton Library	Proceedings of the Leeds philosophical and literary society. Literary and historical section.

LEIPZIG

Universitäts-Bibliothek	Wissenschaftliche Zeitschrift der Karl-Marx-Universität.

LENINGRAD

Biblioteka Akademii nauk S.S.S.R. ...	Kratkie soobscenija Instituta vostokovedenija.
	Palestinskij sbornik.
	Problemy vostokovedenija.
	Ucenye zapiski Instituta vostokovedenija.
	Vizantijskij vremennik.
Biblioteka imeni M.E. Saltykova-Scedrina	International affairs.

LISBONNE

Institut français au Portugal	Bulletin des études portugaises. Collection portugaise.

LONDRES

School of Oriental and African studies	Bulletin of the School of Oriental and African studies.

LUND

Universitetsbiblioteket	Arsberättelse (Kungl. humanistiska vetenkapssamfundet i Lund).
	Arsbok (Vetenskaps-Societeteni Lund).
	Lunds Universitets Arsskrift.
	Skrifter utgivna av Kungl. humanistiska vetenskapssamfundet i Lund.
	Studier utgivna av Kungl. humanistiska vetenskapssamfundet i Lund.

MADRID

Instituto de estudios islamicos	Revista del Instituto de estudios islamicos.

MANCHESTER

John Rylands Library	Bulletin of the John Rylands Library.

MENDOZA

Universidad nac. de Cuyo. Facultad de filosofia y letras	Revista de literaturas modernas.

MOSCOU

Biblioteka inostrannoj literatury .. Sovetskaja arkheologija.
Biblioteka Lenina .... Voprosy istorii.
Biblioteka Moskovskogo Universiteta.. Vestnik Moskovskogo universiteta. Serija istoriko-filologiceskaja.

MOSTAGANEM

Les Amis de l'Islam .... Les Amis de l'Islam.

NEW-DELHI

Indian Council for cultural relations.. Thaqâfatu'l-Hind.

NEW-YORK

New-York Public Library .... Bulletin of the New-York Public Library.
Prof. J. Schacht .... Studia islamica.

ORAN

Société de géographie et d'archéologie de la Province d'Oran .... Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie de la Province d'Oran.

PARIS

Assemblée Nationale .... Dictionnaire des parlementaires.
Bibliothèque de la Sorbonne .... Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie.
Centre de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes .... Afrique et Asie.
Etudes sociales nord-africaines ...... Cahiers nord-africains.
Institut de géographie de l'Université de Paris .... Bulletin de l'Association de géographes français.
Institut français d'histoire sociale.. Le Mouvement social.
Société de Géographie .... Acta geographica.
Société des Américanistes de Paris .. Journal de la Société des Américanistes de Paris.

PÉKIN

Library of Academia sinica .... [Historical researches].
National Library .... China reconstructs.

POONA

Deccan college .... [Bulletin of the Deccan College].

RABAT

Bibliothèque générale et Archives .... Bulletin économique et social du Maroc.
Hespéris.
Informations bibliographiques marocaines.
Ministère de l'Education Nationale .. Education Nationale.
Service des antiquités du Maroc ...... Bulletin d'archéologie marocaine.
Publications du Service des antiquités du Maroc.

ROME

Accademia nazionale dei Lincei ..... Atti della Accademia nazionale dei Lincei :
Memorie. Classe di scienze morali, storiche e filologiche.
Rendiconti. Classe di scienze morali, storiche e filologiche.
Rendiconti delle adunanze solenni.
Biblioteca apostolica vaticana ...... [Studi e testi].
Collegium internationale augustinianum .... Augustinianum.
Ecole française de Rome .... Mélanges d'archéologie et d'histoire.
Istituto italiano per l'Africa .... Africa.
La Voce dell'Africa.

ROSTOCK

Universitäts - Bibliothek .... Wissenschaftliche Zeitschrift der Univ. Rostock.

SAINT-LOUIS

Centre I.F.A.N. Mauritanie .... Etudes mauritaniennes.

SALAMANQUE

Universidad de Salamanca .... Acta Salmanticensia... Filosofia y letras.
Zephyrus.

STOCKHOLM

Kungl. Biblioteket .... Accessionskatalog. (Sveriges offentliga Bibliotek).
[Kungl. Bibliotekets utställningskatalog].
Studia neophilologica.
Filologiskt arkiv.
Kungl. vitterhets, historie och antikvitetsakademien .... Fornvännen.

STUTTGART

Institut für Auslandsbeziehungen .... Mitteilungen.

TANANARIVE

Académie malgache .... Bulletin de l'Académie malgache.

TERVUREN

Musée royal de l'Afrique centrale .... Annales du Musée royal de l'Afrique centrale, Série in-8°. Sciences de l'homme.

TIZI-OUZOU

Centre d'études régionales de Kabylie Liens.

TUNIS

Institut des belles lettres arabes .... Ibla.
Université de Tunis. Cahiers de Tunisie.
Mission archéologique française ..... Karthago.

UPSAL

Kungl. Universitetsbiblioteket .... Orientalia Suecana.
Skrifter utgivna av Kungl. Humanistiska vetenskapssamfundet i Uppsala.
[Uppsala Universitets Arsskrift].

VARSOVIE

Polska Akademia Nauk .... Acta poloniae historica.

Services de la Revue Africaine

ALGER .... Bibliothèque de la Délégation Générale du Gouvernement.
Bibliothèque Nationale.
Bibliothèque universitaire.

PARIS .... Revue historique.
Société des professeurs d'histoire et de géographie.

La disparition de l'Autruche en Afrique du Nord

Le rôle de l'autruche dans la vie quotidienne des habitants actuels de l'Afrique du Nord est pratiquement nul. Nombreux sont ceux qui n'ont sans doute jamais vu un œuf d'autruche ou une autruche... quand bien même ils se seraient promenés dans les campagnes les plus méridionales, car l'autruche n'y vit plus.

Il n'en était pourtant pas ainsi durant les temps préhistoriques : il suffit pour s'en convaincre d'examiner le nombre considérable de fragments de tests d'œufs d'autruche recueillis dans les gisements. La présence de ces coquilles dans les lieux d'habitat des populations semble indiquer que l'autruche leur fut un animal familier. Il faut, d'autre part, souligner que les ossements sont quelquefois signalés dans les gisements et que cet oiseau figure souvent sur les gravures ou peintures rupestres néolithiques ou plus récentes.

Après les temps préhistoriques, on assiste à un déclin de plus en plus sensible du rôle de l'autruche dans la vie des populations nord-africaines. Les œufs ne sont plus guère employés que dans les tombes, comme mobilier funéraire, à l'époque punique surtout et, plus tard, dans les mosquées et marabouts, comme objets cultuels. Quant à l'autruche, si les Romains l'ont recherchée et chassée, c'est plus comme une curiosité que comme gibier. Néanmoins, Gautier [1] constate avec finesse qu'il survivait encore, au siècle dernier, une autruche populaire dans l'imagination des bonnes femmes, les contes de la veillée et que les indigènes sentaient l'autruche comme les paysans de France le corbeau et le renard, parce qu'ils connaissaient l'autruche depuis des millénaires.

---

(1) E. F. Gautier, *Un siècle de colonisation. Etudes au microscope.* 1938, p. 312.
Id., L'Autruche algérienne. Ann. de l'Acad. des Sc. coloniales, t. IV, 1923, pp. 229-240.

On enregistra un brusque renouveau d'intérêt à l'égard de l'autruche lorsque ses plumes ornèrent les chapeaux des élégantes de la « belle époque ». Mais cet engouement du début du XX[e] siècle ne toucha que l'Européen. Aujourd'hui retombée dans l'oubli [2], la plume d'autruche n'est plus qu'un souvenir et l'oiseau lui-même est devenu un inconnu en Afrique du Nord, sinon des visiteurs du Jardin zoologique d'Alger où vit un couple. Les populations indigènes sont restées en dehors de ce caprice de la mode. Aujourd'hui, l'autruche ne les intéresse plus, d'autant qu'elle a disparu de l'Afrique du Nord.

Différents problèmes se posent donc au sujet de l'autruche : comment expliquer que cet oiseau, qui semble avoir vécu jusque sur le littoral oranais durant l'époque préhistorique, ait fini par disparaître totalement du Maghreb ?

Faut-il chercher une explication paléontologique ou zoologique à cette disparition ? En d'autres termes, l'autruche préhistorique était-elle d'une espèce différente de celle que l'on trouvait encore dans les régions méridionales de l'Afrique du Nord au début du siècle ? L'examen de ce problème permettra de mieux connaître l'autruche à travers les documents préhistoriques, historiques et contemporains et de montrer que l'autruche préhistorique était bien la même que celle qui vivait en Afrique du Nord au siècle dernier et vit encore sporadiquement dans les régions sahariennes.

Des variations climatiques l'ont-elle refoulée vers le sud ? Si le Sahara a connu un dessèchement, sans doute au cours du Néolithique, il semble bien admis que le climat du Maghreb aux temps capsiens était déjà sensiblement le même que de nos jours.

L'explication paléontologique ou zoologique n'étant pas plus recevable que celle d'un changement climatique, ne pourrions-nous pas trouver de simples raisons dues à

(2) La mode 1961 semble toutefois remettre à l'honneur les plumes d'autruche.

l'intervention de l'homme pour tenter d'expliquer de tels changements ?

Nous essaierons alors de définir le rôle important que jouait l'autruche dans la vie matérielle des Capsiens et des Néolithiques. Les œufs n'étaient-ils pas plus recherchés que l'autruche elle-même par les habitants du Maghreb préhistorique ? Ceci expliquerait, sans doute, que l'autruche ait été assez peu chassée, alors, et que progressivement, durant les périodes protohistorique, punique, romaine, et arabe, l'œuf d'autruche ait été employé, soit comme offrande funéraire, soit comme objet de culte et que ce seul usage se soit maintenu jusqu'aux temps actuels.

En revanche, tandis que l'intérêt apporté à l'œuf d'autruche déclinait à travers les siècles, l'oiseau lui-même n'était-il pas de plus en plus recherché pour sa chair, sans doute, mais surtout pour ses plumes, déjà fort prisées par les Libyens ? Dès lors, la chasse, avec des moyens de plus en plus perfectionnés, allait être conduite sans merci contre les autruches qui reçurent un coup définitif avec l'introduction des armes à feu. Les essais d'élevage faits en Afrique du Nord pour remédier à cette hécatombe ne donnèrent que de médiocres résultats.

Mais avant d'étudier ces différents problèmes que pose la disparition de l'autruche au cours des temps historiques en Afrique du Nord, il est indispensable de connaître la répartition de cet oiseau durant les périodes préhistoriques et de suivre, dans la mesure du possible, à travers la Protohistoire et l'Histoire, les témoignages trop rares qui le concernent.

I. - Répartition de l'Autruche

1. Durant les temps préhistoriques

Pour établir une carte de la répartition de l'autruche durant les époques préhistoriques il faut avoir recours aux documents archéologiques livrés par les gisements eux-mêmes : tests d'œufs d'autruche, ossements, représentations de cet animal dans l'art pariétal.

Mais si la présence d'ossements dans les gisements et de figurations d'autruches sur les parois rocheuses voisines des lieux d'habitat prouve bien que l'autruche a vécu sur place, il est plus difficile d'affirmer que le fait d'y trouver des œufs soit une preuve aussi péremptoire. Les œufs, en effet, auraient pu être obtenus par voie d'échange... Mais lorsqu'on examine le contenu des escagotières capsiennes, la fréquence des tests d'œufs d'autruche correspond à un fait de civilisation. Or, les civilisations préhistoriques se caractérisent généralement par l'emploi des matières premières trouvées sur place, ou à des distances relativement restreintes. A la même époque, les hommes de Mechta el-Arbi ont employé d'une manière beaucoup moins systématique les œufs d'autruche. Cela est dû en partie, du moins, au fait que l'autruche ne vivait pas près de leurs campements ou dans leurs zones de chasse.

A. *Le Paléolithique*

Dès le Paléolithique inférieur, l'autruche existait au Maghreb. Un seul gisement toutefois a révélé sa présence : c'est celui de Ternifine (Palikao) [3]. Elle n'est pas signalée dans les gisements atériens.

B. *L'Ibéromaurusien*

Durant l'Ibéromaurusien (fig. 1), l'œuf d'autruche ne fut utilisé que rarement. Voici, d'est en ouest, les quelques gisements où sa présence est signalée : Sud tunisien : Zarath [4], oued el-Akarit [5] ; région d'Alger: Champlain [6] ; région de Tiaret: Columnata [7], Kef el-Kerem [8] ; région d'Oran : abri Alain [9], El-Kçar [10] ; région de Lalla Marnia : La Mouillah [11] ; Maroc oriental : Taforalt [12] ; Goutitir [13], Guercif [14] ; Maroc septentrional: Kerker [15] ; région de Casablanca : El-Hank [16], Aïn Rahmane [17], Bouskoura [18].

(3) R. Vaufrey, *Préhistoire de l'Afrique du Nord, t. I, Le Maghreb.* Publ. de l'Inst. des Hautes Etudes tunisiennes, vol. IV, Paris, 1955, p. 383.

(4) *Ibid.*, p. 209.

(5) E. G. Gobert et B. Howe, *L'Ibéromaurusien de l'oued el-Akarit* Actes du Congrès panaf. de Préhist., 2e session, Alger, 1952, pp. 575-594 (p. 591).

L'œuf d'autruche a donc été très peu utilisé par les hommes de Mechta el-Arbi. Il est absent des grands gisements littoraux de l'Algérie centrale et orientale. Zarath et le gisement de l'oued el-Akarit sont deux stations déjà très méridionales en Tunisie. En revanche, ce sont les gisements d'Algérie occidentale et du Maroc qui en ont le plus livré. La présence de rondelles d'enfilage est exceptionnelle (La Mouillah), tandis qu'aucun gisement ibéromaurusien n'a livré de tests gravés, sauf toutefois,

(6) L. Joleaud et Castellani, *Escargotière préhistorique de Champlain, près de Médéa (Alger)*. Journal de la Soc. des Africanistes, t. V, 1935, pp. 159-162.

(7) P. Cadenat, *La station préhistorique de Columnata. Commune mixte de Tiaret, département d'Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. LXX, 1948, pp. 1-68.

(8) P. Cadenat et G. Vuillemot, *La station préhistorique du Kef el-Kerem.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. LXV, 1944, pp. 52-65.

(9) P. Pallary, *L'Abri Alain, près d'Oran (Algérie)*. Arch. de l'I. P. H. Mém. XII, 1934.

(10) Ch. Gœtz, *L'Abri Alain, près d'Oran (Algérie). un foyer oranien de la sablière d'El-Kçar.* Bull. de la S.P.F., t. XXXVIII, 1941, pp. 262-265.

(11) L. Balout, *Préhistoire de l'Afrique du Nord.* Arts et Métiers graphiques. Paris, 1955, p. 344.

(12) Abbé J. Roche, *L'épipaléolithique marocain.* Libyca, Anthrop. Préhist. Ethnogr., t. VI-VII, 1958-1959, pp. 159-192 (p. 173).

(13) P. Pallary, *Revue de Préhistoire maghrébine.* L'Anthrop., t. XXIX, 1918-1919, pp. 89-104.

(14) J. Campardou, *Stations préhistoriques à Guersif (Maroc).* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XXXIX, 1919, pp. 234-242 (p. 237).

(15) C. F. Posac, *Industrias prehistoricas en la zona oriental del protectorado de España en Marruecos. El yacimiento del Kerker.* Tinga n° 1, 1953, pp. 94-95.

(16) E. G. Gobert et R. Vaufrey, *Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien.* L'Anthrop., t. XLII, 1932, pp. 449-490.

(17) *Ibid.*

(18) M. Antoine, *Notes de Préhistoire marocaine. IX. La station ibéromaurusienne de Bouskoura.* Bull. de la Soc. de Préhist. du Maroc, 8e année, nos 3 et 4, 1934, pp. 65-90.

le gisement de Taforalt fouillé par Ruhlmann (journal de fouilles) où fut recueilli un fragment décoré d'un quadrillage.

C. *Le Capsien typique*

Dès le Capsien typique (fig. 1), les tests sont fréquents : région de Gafsa : Aïn Zannouch [19], Kilomètre 13 [20], El-Mekta [21], Sidi Mansour [22], Doukhane Chénoufia [23], Abri Clariond [24], Abri 402 [25], Bortal Fakher [26], Redeyef table sud [27], Bir Khanfous [28], Aïn Sendès [29] ; région de Tébessa : Bir Zarif el-Ouar [30], Aïn Meterchem [31], Relilaï [32], Foum bir Seïd [33], Chéria [34].

---

(19) J. Tixier, *L'industrie capsienne d'Aïn Zannouch.* XVIe Congrès préhistorique de France, 1959 (sous presse).

(20) E. G. Gobert, *Sur le problème des croûtes et sur les sols capsiens.* Bull. de la Soc. des Sciences nat. de Tunisie, 1948, pp. 56-65.

(21) E. G. Gobert, *El Mekta, station princeps du Capsien.* Karthago, III, 1952, pp. 1-79.

(22) E. G. Gobert, *Le site quaternaire de Sidi Mansour à Gafsa.* Quaternaria, I, Roma, 1954.

(23) R. Vaufrey, *Préhistoire de l'Afrique, t. I, Le Maghreb,* p. 170. Il s'agit du gisement publié par E. G. Gobert sous le nom d'Henchir Souatir, cf. E. G. Gobert, *Recherches sur le Capsien.* Bull. de la S.P.F., 1910, pp. 595-604.

(24) E. et L. Passemard, *Le Capsien de la Table Ouest, dit « Abri Clariond » à Moularès (Sud tunisien).* Préhistoire, t. VIII, 1941, pp. 43-120.

(25) E. G. Gobert et R. Vaufrey, *Le Capsien de l'abri* 402. Direction des Antiquités et Arts de Tunis. Notes et Documents, XII, Paris, 1950.

(26) E. G. Gobert, *L'abri de Bortal Fakher.* Libyca, Archéol. Préhist. Ethnogr., t. V, 1957, pp. 33-48.

(27) R. Vaufrey, *Notes sur le Capsien,* L'Anthrop., t. XLIII, 1933, pp. 457-283.

(28) *Id., Préhistoire de l'Afrique,* t. I, p. 173.

(29) R. Vaufrey, *Préhistoire de l'Afrique,* p. 173.

(30) M. Reygasse, *Etudes de Palethnologie maghrébine (nouvelle série).* Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. LII, 1919-1920, pp. 513-573.

(31) Mme et F. Lacorre, *La découverte de l'homme éponyme d'Aïn Metherchem ; sa roumaïdia, son industrie.* Atti del 1° Congresso internazionale di Preistoria e Protohistoria mediterranea. Firenze Napoli Roma, 1950, pp. 81-101.

(32) R. Vaufrey, *Stratigraphie capsienne.* Swiatowit, t. XVI, 1934-5, pp. 15-24.

(33) *Id.* et R. Le Du, *Gravures rupestres capsiennes.* L'Anthrop., t. XLIV, 1934, pp. 327-333.

(34) M. Reygasse, *L'escargotière de Chéria.* Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. XLI, 1917-1918, pp. 263-274.

Des plumes d'autruche ainsi que des ossements sont d'autre part signalés dans le gisement de l'Abri Clariond [35]. C'est le seul cas connu. Généralement, si les plumes ont été utilisées, comme cela est vraisemblable, elles ont disparu et il a fallu des conditions exceptionnelles de conservation pour que l'on ait retrouvé celles de l'Abri Clariond.

Notons que dans les gisements de Capsien typique, les rondelles d'enfilage et les tests gravés accompagnent presque toujours les tests bruts.

D. *Le Capsien supérieur*

Durant le Capsien supérieur (fig. 1), l'extension de l'utilisation des œufs d'autruche correspond bien à l'élargissement du monde capsien [36].

Voici les gisements où sont signalés des tests d'œufs d'autruche. Tunisie : Henchir sed el-Ihoud [37], Lala [38], El-Mekta [39], Bir Hameïra [40], Hamda [41], Abri Clariond [42], Aïn Aâchena [43], Bir Khanfous [44], Aïn Sen-

---

(35) E. et L. Passemard, *Le Capsien de la Table Ouest dit « Abri Clariond » à Moularès (Sud tunisien).* Préhist., t. VIII, 1941, pp. 43-120.

(36) Il semble bien d'après les articles qui traitent du contenu des escargotières que les œufs d'autruche se trouvent toujours en abondance dans les innombrables foyers capsiens. Dès lors, la carte de la répartition des œufs d'autruche correspondrait pour la zone capsienne avec celle des escargotières. Mais, nous ne pouvons utiliser que les points où les tests d'œufs d'autruche sont signalés d'une manière formelle.

(37) E. G. Gobert, *Les poteries modelées du paysan tunisien.* Revue tunisienne, t. XLVIII, 1940, pp. 119-193.

(38) R. Vaufrey, *Notes sur le Capsien.* L'Anthrop., t. XLIII, 1933, pp. 457-483.

(39) E.G. Gobert, *El Mekta station princeps du Capsien.* Karthago, t. III, 1952, pp. 1-79 (pp. 47-48).

(40) L. Balout, *Préhistoire de l'Afrique du Nord.* Paris, 1950, p. 418 cf. aussi R. Vaufray, *Préhistoire de l'Afrique,* t. I, p. 155.

(41) R. Vaufrey, *Notes sur le Capsien.* L'Anthrop., t. XLIII, pp. 457-483.

(42) E. et L. Passemard, *Le Capsien de la table ouest dit « Abri Clariond » à Moularès (Sud tunisien).* Préhistoire, t. VIII, 1941, pp. 43-120.

(43) E. G. Gobert, *Recherches sur le Capsien.* Bull. de la S.P.F., t. VII, 1910, pp. 595-604.

(44) E. G. Gobert, *Note préliminaire sur l'évolution du Capsien.* Bull. de la S.P.F., t. VII, 1910, p. 453.

dès (45) ; région de Tébessa : Aïn Bahir (46), Mtaguinaro (47), Dra mta el-ma el-Abiod (48), Henchir. Hamida (49), Khanguet el-Mouhaâd (50), Aïn Rhilane (51), Bekkaria (52), Aïn Dokkara (53), Djebel bou Roumane (54), Kilomètre 3,200 (55), R'fana (56), Aïn Khanga (57), Kef Aioun el-Mazaoui (58), Aïn Morsott (59), Relilaï (60), col de Kifène (61) ; au sud, vers les grands chotts : Négrine (62), Bir el-Adal (63), Chouchet el-Ghourb (64), Station EO2 (65) ; Bassin du Tarf : Sites 51,

(45) R. VAUFREY, *Préhistoire de l'Afrique*, t. I, p. 173.

(46) R. LE DÛ, *Une station capsienne*. Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol de Constantine, t. LXII, 1934, pp. 81-90.

(47) Récoltes L. Balout, 1951, collections du C.A.R.A.P.E. Alger.

(48) G. FOURNIER, *Fouilles d'Henchir Hamida*. Libyca, Anthrop. Préhist. Ethnogr., t. VIII, 1960, sous presse.

(49) *Ibid.*

(50) J. MOREL, *Le Capsien du Khanguet el-Mouhaâd (commune mixte de Morsott, Département de Constantine)*. Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. I, 1953, pp. 103-119.

(51) R. VAUFREY, *Le Capsien des environs de Tébessa*. Rec. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa, t. I, 1936-7, pp. 151-172.

(52) R. LE DÛ et Et. SÉRÉE DE ROCH, *Le gisement de Bekkaria (commune mixte de Morsott, Département de Constantine)*. Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. I, 1953, pp. 143-156.

(53) L. BALOUT, *Découverte d'un squelette humain préhistorique dans la région de Tébessa*. Bull. de la Soc. d'Hist. nat. d'Afrique du Nord, t. XL, 1949, pp. 193-195. Collection du C.A.R.A.P.E.

(54) R. VAUFREY, *Le Capsien des environs de Tébessa*. Rec. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa, t. I, 1936-7, pp. 131-172 (p. 147).

(55) *Ibid.*, p. 139.

(56) A. DEBRUGE, *Le Préhistorique des environs de Tébessa*. Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. XLIV, 1910, pp. 53-100.

(57) R. LE DÛ, *Quelques remarques sur le Capsien de la région de Tébessa*. Rec. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa, t. I, 1936-7, pp. 221-250.

(58) A. DEBRUGE, *Le Préhistorique des environs de Tébessa*, Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. XLIV, 1910, pp. 53-100.

(59) *Ibid.*

(60) A. DEBRUGE, *La Préhistoire dans la région de Tébessa*. Bull. mens. de la Soc. archéol. de Constantine, n° V, 1930, pp. 102-105.

(61) R. VAUFREY et R. LE DÛ, *Gravures rupestres capsiennes*. L'Anthrop., t. XLIV, 1934, pp. 327-333.

(62) M. REYGASSE, *Etudes de Palethnologie maghrébine (nouvelle série)*. Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. III, 1919-1920, pp. 513-573.

(63) J. MOREL et J. BOBO, *La station de microlithes de Bir el-Adal dans le Sud constantinois*. Bull. de la S.P.F., t. XLVIII, 1951, pp. 165-184.

(64) J. BOBO, *Un facies mésolithique saharien : le « facies d'El-Oued ». Sa place dans l'ensemble des industries du Souf*. Actes du IIe Congr. panaf. de Préhist., Alger, 1952, pp. 493-502.

(65) *Ibid.*

12, 10, 26, 25 (66) ; Hautes Plaines constantinoises : Mechta el-Arbi (67), Douar beïda Bordj (68), Aïn Aïag (69), Mesloug II (70) ; région de Bou Saâda et des Ouled Djellal : Dakhlat es-Saâdane (71), Aïn Sidi Mazouz (72), Oued Mengoub (73) ; région de Tiaret : Columnata (74), Aïn Kéda (75).

Les ossements d'autruche ne sont guère plus courants dans les gisements de Capsien supérieur que dans ceux des civilisations ibéromaurusienne ou du Capsien typique. Cette rareté est-elle imputable à une identification insuffisante (76) ou plutôt à une mauvaise conservation des ossements ? Rappelons, en effet, que les ossements d'éléphants sont aussi très rares dans les gisements. Toutefois, R. Vaufrey signale la présence dans le gisement de Lala (77) d'extrémités de tibia et de phalanges appartenant à une autruche.

Tests gravés et rondelles d'enfilage sont toujours très fréquents.

(66) A.-W. POND, M.-A. CHAPUIS, A.-S. ROMER, F.-C. BAKER, *Prehistoric habitation Sites in the Sahara and North Africa*. Logan Museum Bull., V, S.D. (1938).

(67) A. DEBRUGE et G. MERCIER, *La station préhistorique de Mechta-Châteaudun*. Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. XLVI, 1912, pp. 287-308 (p. 298).

(68) M. VERGUET, *Notes sur quelques stations préhistoriques et traces d'industries lithiques relevées dans la région de Saint-Arnaud-Eulmas (département de Constantine)*. Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. III, 1955, pp. 57-80 (p. 68).

(69) R. CHAMPAGNE, *Les stations préhistoriques de la région de Sétif*. Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif, t. II, 1941, pp. 9-24 (p. 20).

(70) *Ibid.*, p. 17.

(71) J. TIXIER, *Les abris sous roche de Dakhlat es-Saâdane (commune mixte de Bou-Saâda). I. Les industries en place de l'abri B*. Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. III, 1955, pp. 81-127 (niveaux A et B).

(72) H. MARCHAND, *Stations préhistoriques nouvelles de la région des Ouled Djellal. L'inter atéro-capsien*. Bull. de la S.P.F., t. XXVI, 1939, pp. 312-317 (p. 316).

(73) Abbé H. BREUIL et Dr CLERGEAU, *Œuf d'autruche gravé et peint et autres trouvailles paléolithiques du territoire des Ouled Djellal (Sahara septentrional)*. L'Anthrop., t. XLI, 1931, pp. 53-64.

(74) P. CADENAT, *La station préhistorique de Columnata (commune mixte de Tiaret, département d'Oran)*. Bull. de la Soc de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. LXX, 1948, pp. 1-68 (niveau dit néolithique inférieur).

(75) R. DE BAYLE DES HERMENS, *L'abri préhistorique de l'Aïn Kéda. Commune de Tiaret. Département d'Oran*. Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. III, 1955, pp. 128-161.

(76) Bien souvent, les fouilles anciennes n'ont pas permis une identification rigoureuse des ossements.

(77) R. VAUFREY, *Préhistoire de l'Afrique*, t. I, p. 395.

E. *Le Néolithique*

Durant le Néolithique (fig. 4), la répartition des œufs d'autruche pourrait faire croire que l'aire d'habitat de l'autruche était beaucoup plus vaste. En plus des tests, on retrouve, en effet, quelques ossements dans de trop rares gisements et surtout des figurations d'autruches sur les gravures ou peintures rupestres.

Tests d'œufs d'autruche

Tunisie du Nord : Kef el-Agab [78] ; région de Gafsa : Jaatcha [79], Abri 402 [80], Redeyef [81] ; Algérie : région de Tébessa : col de Kifène [82], Grotte du Damous el-Ahmar [83] ; région de Morsott : Bou Khadra [84] ; région de Constantine et du Sud constantinois : grotte des Ours [85], grotte de Bou Zabaouine [86], grotte des Hyènes [87], grotte du Djebel Fartas [88] ; région de Bougie : Aiguades [89] ; région d'Aumale : Djebel Gueldaman [89 bis], Kef Ourmane (ou

---

(78) P. Bardin, *La grotte du Kef el-Agab (Tunisie). Gisement néolithique*. Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. I, 1953, pp. 271-308.

(79) R. Vaufrey, *Préhistoire de l'Afrique*, t. I, p. 304.

(80) E. G. Gobert et R. Vaufrey, *Le Capsien de l'Abri 402 à Moularès (Tunisie)*. Direction des Antiquités et Arts, Tunis, Notes et Documents, XII, Paris, 1950.

(81) E. G. Gobert, *L'abri de Redeyef*. L'Anthrop., t. XXIII, 1912, pp. 151-168.

(82) R. Vaufray et R. Le Du, *Gravures rupestres capsiennes*. L'Anthrop. t. XLIV, 1934, pp. 327-333.

(83) R. Vaufrey, *Le Capsien des environs de Tébessa*. Rec. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa, t. I, 1936-1937, pp. 131-172 (p. 157).

(84) H. Camps-Fabrer, *Nouvelles pierres gravées de la zone capsienne* Congrès préhist. de France, XVIe session, Monaco, 1959, sous presse.

(85) A. Debruge, *La grotte des Ours*. Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol de Constantine, t. XLII, 1908, pp. 117-148.

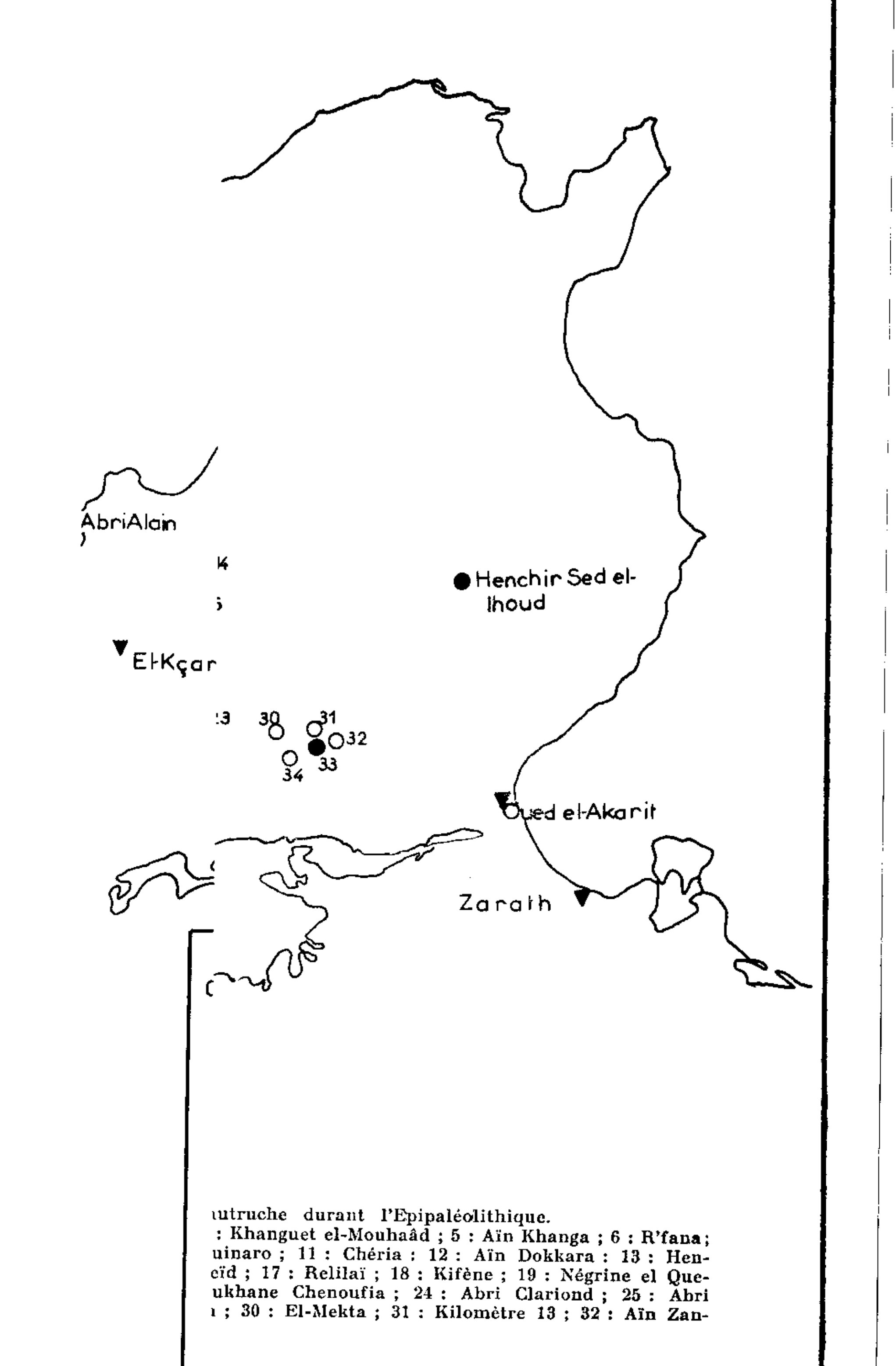
(86) A. Debruge, *La grotte de Bou Zabaouine. Commune mixte d'Aïn Mlila (Dép. de Constantine). Reprise des fouilles. Ibid.*, t. L, 1916, pp. 123-138.

(87) A. Debruge, *La grotte des Hyènes du Djebel Roknia. Ibid.*, t. LVI, 1925, pp. 199-263

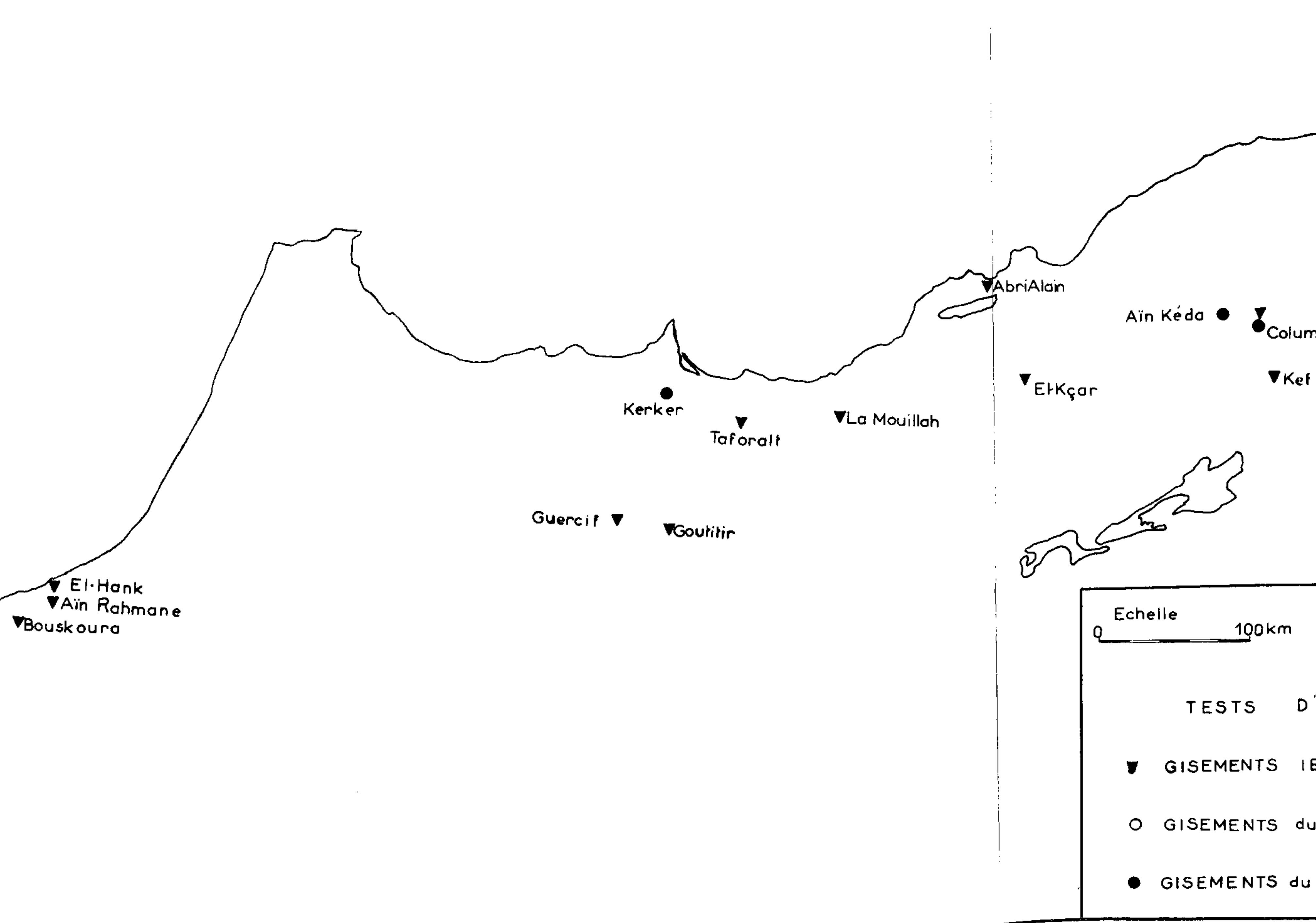
(88) A. Debruge, *Le Préhistorique de la Commune mixte de Bélezma. La grotte escargotière du Djebel Fartas. Ibid.*, t. LIV, 1922-1923, pp. 97-152.

(89) A. Debruge, *Compte rendu sur les fouilles de divers abris sous roche des Aiguades. Ibid.*, t. XXXVII, 1903, pp. 133-166.

(89 bis) A. de Baumais et P. Royer, *Fouilles de l'Adrar Gueldaman*. Bull. de la S.P.F., t. XXIII, 1926, pp. 223-238.



ıutruche durant l'Epipaléolithique.
: Khanguet el-Mouhaâd ; 5 : Aïn Khanga ; 6 : R'fana ; uinaro ; 11 : Chéria : 12 : Aïn Dokkara : 13 : Henceïd ; 17 : Relilaï ; 18 : Kifène ; 19 : Négrine el Quekhane Chenoufia ; 24 : Abri Clariond ; 25 : Abri ı ; 30 : El-Mekta ; 31 : Kilomètre 13 ; 32 : Aïn Zan-



AbriAlain
Aïn Kéda
Colum
El-Kçar
Kef
Kerker
Taforalt
La Mouillah
Guercif
Goutitir
El-Hank
Aïn Rahmane
Bouskoura
Echelle
0
100km
TESTS D
GISEMENTS IE
GISEMENTS du
GISEMENTS du

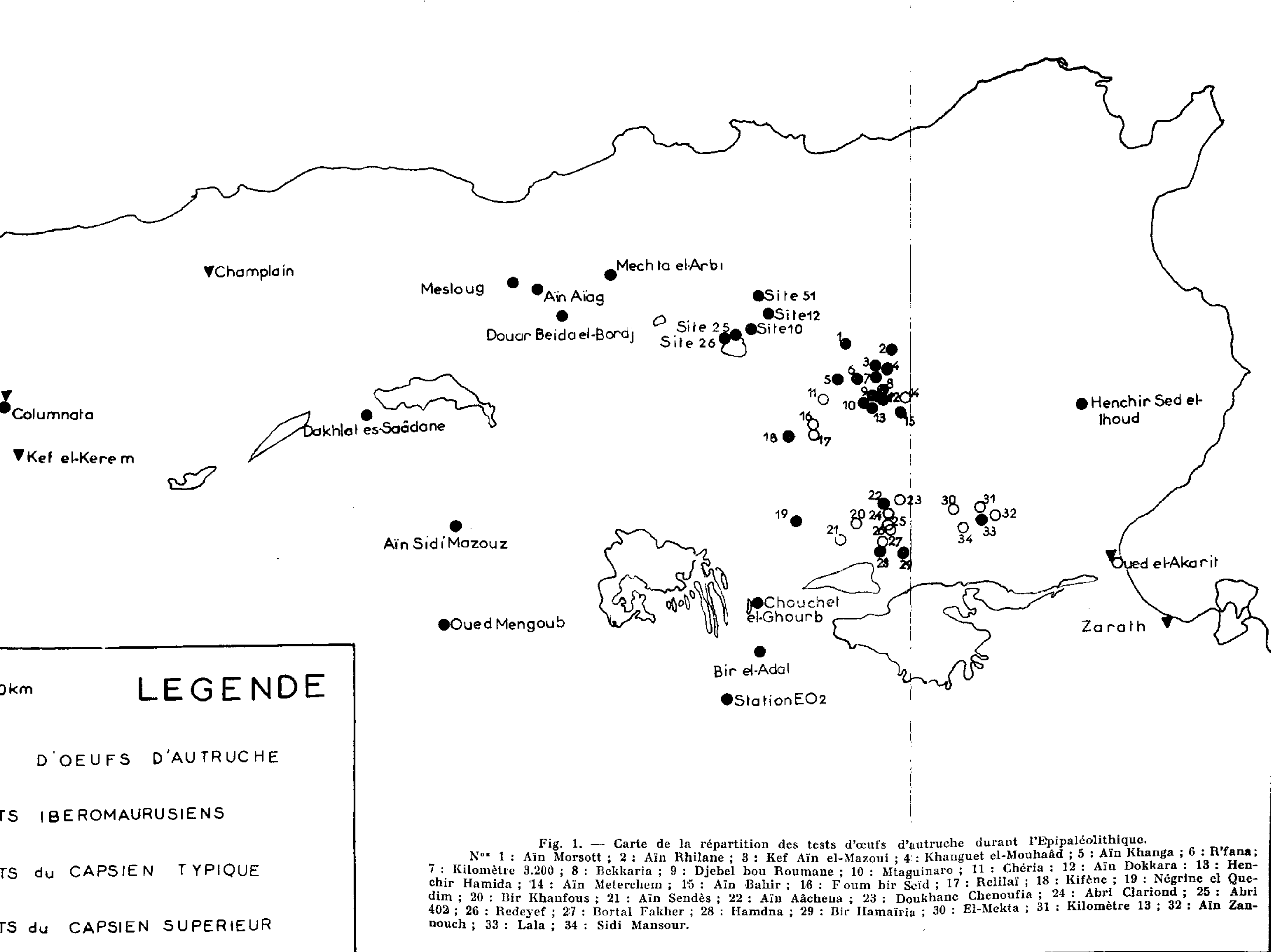


Fig. 1. — Carte de la répartition des tests d'œufs d'autruche durant l'Epipaléolithique.

Nos 1 : Aïn Morsott ; 2 : Aïn Rhilane ; 3 : Kef Aïn el-Mazoui ; 4 : Khanguet el-Mouhaâd ; 5 : Aïn Khanga ; 6 : R'fana ; 7 : Kilomètre 3.200 ; 8 : Bekkaria ; 9 : Djebel bou Roumane ; 10 : Mtaguinaro ; 11 : Chéria : 12 : Aïn Dokkara : 13 : Henchir Hamida ; 14 : Aïn Meterchem ; 15 : Aïn Bahir ; 16 : Foum bir Seïd ; 17 : Relilaï ; 18 : Kifène ; 19 : Négrine el Quedim ; 20 : Bir Khanfous ; 21 : Aïn Sendès ; 22 : Aïn Aâchena ; 23 : Doukhane Chenoufia ; 24 : Abri Clariond ; 25 : Abri 402 ; 26 : Redeyef ; 27 : Bortal Fakher ; 28 : Hamdna ; 29 : Bir Hamaïria ; 30 : El-Mekta ; 31 : Kilomètre 13 ; 32 : Aïn Zannouch ; 33 : Lala ; 34 : Sidi Mansour.

Kef Remada) [90] ; région de Bou-Saâda : El-Hamel [91] ; région de Tiaret : Columnata [92] ; région de Saïda : grotte blanche [93], grotte des Cascades [94], Rhar oum el-Fernan [95], oued Saïda [96], Sidi Youcef [97], Bou Telleg [98], grottes d'El-Arouïa [98 bis] ; région du Ghott ech-Chergui : Le Kreider [99] ; région d'Arzeu et de Mostaganem : Foyer de Port-au-Poules [99 bis], Saint-Louis [100] ; saline d'Arzeu [101], oued Chichoum [102], Sainte-Barbe du Tlélat (lac des Gharabas) [103], Arbal (foyer de la gare) [104], Aïn Moussine [105] ; région d'Oran : foyer de la ferme Goert [106], Batterie espagnole [107], grotte de Santa-Cruz [108], grotte

(90) A. DEBRUGE, *Recherches préhistoriques aux environs d'Aumale.* XXXe Congr. de l'A.F.A.S., 1901, pp. 735-740.

(91) J. TIXIER, *Le gisement préhistorique d'El-Hamel.* Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. II. 1954. pp. 79-120 (couche A).

(92) P. CADENAT, *La station préhistorique de Columnata (commune mixte de Tiaret, département d'Oran).* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. LXX, 1948, pp. 1-68 (niveau néolithique supérieur).

(93) F. DOUMERGUE, *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran.* XXVIIe Congr. de l'A.F.A.S., Nantes, 1898, pp. 574-583 (p. 579).

(94) *Ibid.*

(95) *Ibid.*

(96) F. DOUMERGUE et POIRIER, *La grotte préhistorique de l'oued Saïda.* Bull .de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XIV, 1894, pp. 105-127.

(97) F. DOUMERGUE, *Inventaire de la section préhistorique du Musée Demaeght à Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. LVII, 936, n° 279, p. 49, du tirage à part.

(98) *Ibid.*, n° 278, p. 48 du tirage à part.

(98 bis) M. P. DELMAS, *Note sur les grottes de Brézina* XXXIXe Congr. de l'A.F.A.S., Toulouse, 1910, pp. 367-379.

(99) F. DOUMERGUE, *Inventaire de la section préhistorique du Musée Demaeght. l. l.*, n° 206, p. 27 du tirage à part.

(99 bis) *Id.*, *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XXX, 1910, pp. 409-428, (p. 417).

(100) *Ibid.*, p. 425.

(101) *Ibid.*, p. 425.

(102) *Id.*, t. XXXIX, 1919, pp. 49-86 (p. 70).

(103) *Ibid.*, t. XXX, 1910, pp. 409-428.

(104) *Ibid.*

(105) *Ibid.*, t. XXXIX, 1919, pp. 49-86.

(106) *Ibid.*, t. XXX, 1910, pp. 409-428.

(107) *Ibid.*, p. 415.

(108) G. CARRIÈRE, *Quelques stations préhistoriques de la province d'Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, n. VI, 1886, pp. 136-154 (p. 146).

du Ciel ouvert (109), grotte de la Tranchée (110), grotte du Cuartel (111), Carrières d'Eckmühl (112), grotte du Polygone (113), grotte des Troglodytes (114), grotte du Midi (115), grotte de Noiseux (116), grotte du Rez-de-chaussée (116 bis), grotte du Chabet Sardi (117), grotte de la Forêt (118), grotte du Lièvre (119), El-Bachir (120), Aïn el-Turk (121), Cimetière des Escargots (122), Sévinal (123), Aïn Gueddara (124), Bou Tlélis (125), La Guethna (126), Er-Rahel (127), Rio-Salado (128),

(109) F. Doumergue, *La grotte du Ciel Ouvert, à Oran.* XXIe Congr. de l'A.F.A.S., Pau, 1892, pp. 623-628.

(110) E.G. Gobert et R. Vaufrey, *Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien.* L'Anthrop., t. XLII, 1932, pp. 449-490.

(111) F. Doumergue, *La grotte de Cuartel.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XLVI, 1926, pp. 185-204.

(112) F. Doumergue, *Grotte démantelée des Carrières d'Eckmuhl. Ibid.*, t. LVI, 1935, pp. 259-305.

(113) *Id.*, *La grotte du Polygone. Ibid.*, t. XLVIII, 1927, pp. 205-254.

(114) P. Pallary et P. Tommasini, *La grotte des Troglodytes (Oran).* XXe Congr. de l'A.F.A.S., 1891, pp. 633-649.

(115) F. Doumergue, *Inventaire de grottes préhistoriques de la région d'Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XLI, 1921, pp. 104-127.

(116) *Ibid.*

(116 bis) *Id.*, *Inventaire de la Section préhistorique du Musée Demaeght. l. l.*, n° 265, p. 43 du tirage à part.

(117) *Ibid.*, n° 264, p. 42 du tirage à part.

(118) *Id.*, *La grotte de la Forêt d'Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XXVII, 1907, pp. 391-398.

(119) *Id.*, *Inventaire de la Section de Préhistoire du Musée Damaeght.* l. l., n° 260 bis, p. 39 du tirage à part.

(120) G. Vuillemot, *La grotte d'El-Bachir.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. LVIII, 1937, pp. 235-244.

(121) M. D. Estaunié, *Nouvelles stations préhistoriques du département d'Oran. Ibid.*, t. LXII, 1941, pp. 177-184 (p. 177).

(122) F. Doumergue, *Le cimetière des Escargots. Ibid.*, t. XLI, 1921, pp. 45-55.

J. Taillet et Ch. Gœtz, *Objets en coquille d'œuf d'autruche du « Cimetière des Escargots ». Commune de Bou-Sfer (Oran). Ibid.*, t. LXII, 1941, pp. 55-56.

(123) G. Vuillemot, *Le Préhistorique dans la plaine des Andalouses. Ibid.*, t. LX, 1939 pp. 156-174 (p. 165).

(124) R. Le Du., *La grotte supérieure de l'Aïn Gueddara.* Actes du IIe Congr., paraf. de Préhist., Alger, 1952, pp. 612-613.

(125) F. Doumergue, *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t. XLV, 1925, pp. 234-284.

(126) *Id.*, *La grotte de La Guethna. Ibid.*, t. XLIII, 1923, pp. 41-48.

(127) *Id.*. *Inventaire de la section de Préhistoire du Musée DeDmaeght à Oran, Ibid.*, t. LVII, 1936, n° 321 bis, p. 68 du tirage à part.

(128) *Ibid.*, n° 274, p. 46 du tirage à part.

Trois Marabouts (129) ; région de Tlemcen et Nemours : Dahar beni Smiel (130), foyer du Taount (131) ; Iles Zaffarines (132) ; région de Mélilla : Yazanen (133) ; Maroc oriental, région de Tendrara : Kheneg Kenadsa (134), Aïn Fritissa (135) ; nord de l'erg er-Raouï : Haeï el-Hameïda (136) ; Maroc occidental : Volubilis (137), Dar es-Soltan (138) ; région de la Chaouïa : Stations 149, 150, 151, 153, 154, 156, 158, 161 (139) ; Maroc méridional : oued Massa (140), oued Tissint (141).

Les gisements tunisiens et algériens ont souvent livré des tests gravés ; leur trouvaille est beaucoup moins courante dans les gisements marocains et oranais. Les rondelles d'enfilage sont plus fréquentes.

Ossements

C'est en Algérie occidentale que sont le plus souvent signalés les ossements d'autruche. Dans la grotte du Ciel ouvert (142) ont été identifiés un crâne d'autruche, une tête

(129) *Id.*, *Contribution au Préhistorique de la Province d'Oran. IV. Ibid.*, t. XXXIX, 1919, pp. 49-86.

(130) M. D. Estaunié, *Nouvelles stations préhistoriques du département d'Oran. Ibid.*, t. LXII, 1941, pp. 177-184 (p. 182).

(131) F. Doumergue, *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran. Ibid.*, t. XLV, 925, pp. 234-284.

(132) C. Posac, *Prehistoria de las Islas Chaffarinas.* Tamuda, t. V, 1957, pp. 243-246.

(133) *Id.*, *Yacimiento prehistorico del puente de Yazanen.* Tamuda, II, 1954, pp. 120-125.

(134) A. Jodin, *La grotte néolithique du « Kheneg Kenadsa » à Tendrara (Maroc oriental).* Bull. d'Archéol. maroc., t. I, 1956, pp. 119-155 (p. 150).

(135) J. Tixier, *Les industries lithiques d'Aïn Fritissa (Maroc). Ibid.*, t. III, 1958-9, pp. 107-248.

(136) L. R. Nougier, *Contribution à la Préhistoire sud-marocaine.* Bull. de la Soc. de Préhist. du Maroc, 9e année, nos 1 et 2, 1935, pp. 3-26.

(137) A. Ruhlmann, *Le Volubilis préhistorique. Ibid.*, 7e année, 1933, n° 1, pp. 3-26.

(138) A. Ruhlmann, *La grotte préhistorique de Dar es-Soltan.* Hespéris, t. XI, 1951 (fig. 52, n° 1).

(139) M. Antoine, *Répertoire préhistorique de la Chaouïa (suite).* Bull. de la Soc. de Préhist. du Maroc 5e année, nos 1-2, 1931, pp. 21-38.

(140) *Id.*, *Notes de Préhistoire. XXV. Sur une curieuse station néolithique à l'oued Massa (Sous). Ibid.*, nouvelle série, 1951, pp. 71-76.

(141) Capitaine R. Lafanechère, *Recherches de Préhistoire de la région Bani-Draâ. Ibid.*, nouvelle série, nos 5-6, 1952, pp. 43-89 (p. 56).

(142) F. Doumergue, *La grotte du Ciel ouvert à Oran.* XXIe Congr. de l'A.F.A.S., Pau, 1892, pp. 623-628.

inférieure de tibia, deux extrémités de tarse appartenant à des individus différents et une première phalange. Tout proche, la grotte des Troglodytes [143] a livré un fémur de jeune autruche, celle de la Forêt [144], la partie inférieure d'un tarse. Ces trois points sont donc les plus septentrionaux que l'on connaisse qui aient livré des ossements d'autruche. Il faut aller beaucoup plus au sud pour trouver une tête inférieure de tibia d'autruche dans le gisement de l'oued Saïda [145], un fémur dans les grottes d'el-Arouïa (Brézina) [146] et plusieurs fémurs dans la grotte du Kheneg Kénadsa [147], au Maroc oriental.

Il faut souligner sans toutefois pouvoir en tirer de conclusions que tous ces ossements, mis à part le crâne de la grotte du Ciel ouvert, sont des os des pattes.

Représentations rupestres

Les gravures et peintures rupestres permettent dans un certain sens de compléter la carte de la répartition de l'autruche durant le Néolithique.

Si l'autruche n'est pas représentée dans les peintures rupestres de la région de Djebibina [148] en Tunisie, en Algérie orientale, cet oiseau figure sur les rochers du Kef Messiouer [149], de Khanguet el-Hadjar [150], de Hadjar

(143) *Id., Inventaire de la Section de Préhistoire du Musée Demaeght à Oran.* Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol d'Oran, t. LVII, 1936, p. 35 du tirage à part.

(144) *Id., La grotte de la Forêt à Oran. Ibid.*, t. XXVII, 1907, pp. 391-398.

(145) *Id., Inventaire de la section de Préhistoire du Musée Demaeght à Oran. Ibid.*, t. LVII, 1936, p. 47 du tirage à part.

(146) M. P. Delmas, *Note sur les grottes de Brézina.* XXXIXe Congr. de l'A.F.A.S., Toulouse, 1910, pp. 367-379.

(147) A. Jodin, *La grotte néolithique du Kheneg Kenadsa.* Bull. d'Archéol. maroc., t. I, 1956, pp. 119-155 (p. 150).

(148) M. Solignac, *Les peintures rupestres de la région de Djebibina.* Rev. tunis., nouvelle série, n° 25, 1936, pp. 3-56.

(149) *Id., Les pierres écrites de la Berbérie orientale.* Tunis, 1928, fig. 61 : gravure de trois autruches de profil.

(150) *Ibid.*, fig. 48.

el-Ghorab (El-Aria) [151] (fig. 2) et de l'oued Itel [152], dans le Sud constantinois ; en Algérie centrale, sur les rochers du Ksar Zaccar [153]. En Algérie occidentale, deux stations rupestres permettent de voir des figurations d'autruches : oued Seffalou [154] et Aïn Sfa [155] (fig. 3). Mais c'est surtout la région du sud de l'Oranie qui a livré les plus importantes représentations d'autruches : Aïn el-Krétar [156], Bou Alem [157], Aïn Marshal [158], Ksar el-Ahmar [159],

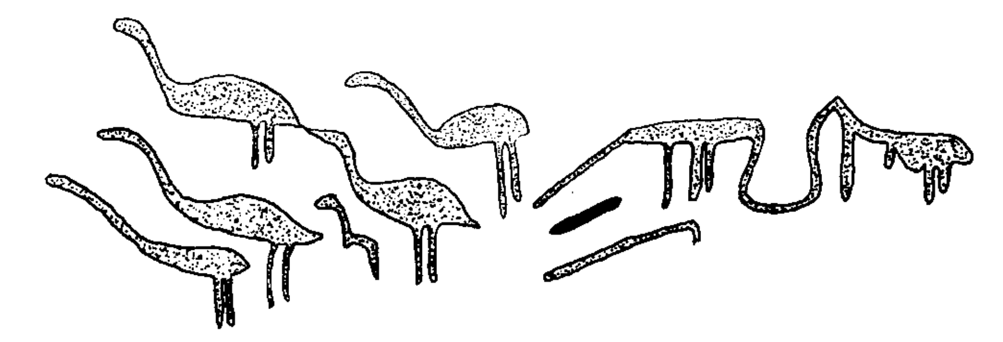


Fig. 2. — Gravure rupestre de Hadjar el-Ghorrab (El-Aria), d'après Solignac.

(151) *Ibid.*, fig. 33 : les « échassiers » pourraient bien être des autruches.

(152) M. Blanchet, *Excursion archéologique dans le Hodna et le Sahara.* Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. XXXVIII, 1904, pp. 167 sq.

(153) G. B. M. Flamand, *Deux stations de pierres écrites (gravures rupestres) découvertes dans le cercle de Djelfa.* L'Anthrop., t. XXV, 1914, pp. 433-458 (p. 437, fig. 3 : autruche sans plume caudale ; p. 439, fig. 7 : autruche portant des plumes caudales).

(154) R. de Bayle des Hermens, *Les gravures rupestres de l'oued Seffalou. Région de Tiaret (département d'Oran).* Libyca, Anthrop. Archéol. préhist., t. III, 1955, pp. 327-343, fig. 2.

(155) *Id., Station de gravures rupestres d'Aïn Sfa. Région de Vialar. Ibid.*, t. IV, 1956, pp. 135-145 (fig. 1 : autruches ; Pl. II: Panneau des autruches).

(156) G.B.M. Flamand, *Les pierres écrites (Hadjrat-Mektoubat). Gravures et Inscriptions rupestres du Nord-Africain*, Paris, 1921, fig. 214, p. 343.

(157) *Ibid.*, p. 369, fig. 229-2 : ébauche d'autruche dont on ne voit pas le cou et la tête.

(158) R. Vaufrey, *L'Art rupestre nord-africain.* Archiv. de l'I.P.H., Mém. XX, 1939, pl. XXXII : autruches dont le corps est entièrement poli et excavé.

(159) G. B. M. Flamand, *Les pierres écrites (Hadjrat-Mektoubat). Gravures et Inscriptions rupestres du Nord-Africain.* Paris, 1921, p. 143, fig. 54 ; p. 56, fig. 14 ; p. 125, fig. 33.

el-Krima [160], Garet el-Taleb [161], Rosfat el-Hamra men el-That [162], Tiout [163], Moghrar Tahtani [164], Zenaga [165], Djebel Youssef [166]. En allant plus au sud, les représentations d'autruches ne manquent pas non plus. Frobenius a relevé celles de Tahit, Taghtania Baghdi, Korema [167] etc. Enfin signalons des figurations d'autruches dans le Maroc méridional : Tameghout, Aït Saadane, Taourirt, Talidat,

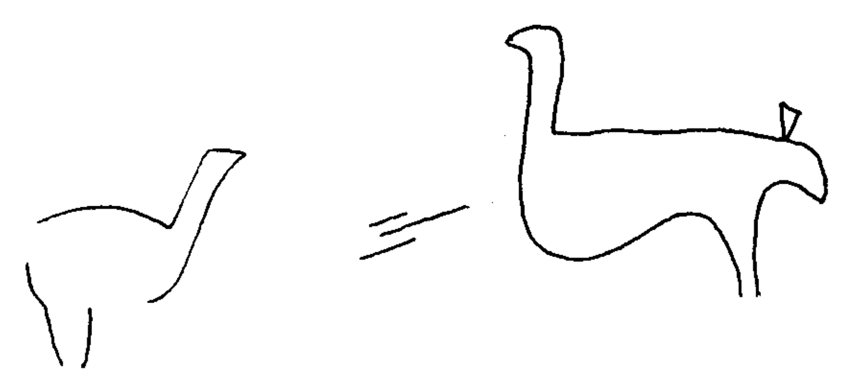


Fig. 3. — Gravure rupestre d'Aïn Sfa (Tiaret), d'après de Bayle des Hermens.

(160) R. Vaufrey, *L'Art rupestre nord-africain, op. l.* Pl. XXVII, 1 : autruche aux pattes exagérément longues.

(161) *Ibid.*, Pl. XVII, 1 : deux autruches sont représentées et par alternance de surfaces brutes et piquetées, la queue a été distinguée du reste du corps. Ceci semblerait souligner l'importance que les hommes qui ont gravé ces oiseaux attachaient aux plumes.

(162) *Ibid.*, p. 32 : deux autruches ont été dessinées par piquetage.

(163) *Ibid.*, Pl. XI : une autruche piquetée a été gravée postérieurement au grand lion de la falaise de Tiout ; Pl. XII : une scène de chasse à l'autruche représente une autruche suivie d'un chien derrière lequel se trouve un archer.

(164) G.B.M. Flamand, *Les pierres écrites... op. l.*, p. 47 : à Moghrar Tahtani, l'auteur hésite à identifier une autruche ou une outarde.

(165) Dr E. T. Hamy, *Note sur une nouvelle station de pierres écrites (observations recueillies aux abords de Figuig) Djebel Zenaga.* Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles Lettres, 1902, p. 477.

(166) R. Vaufrey, *L'Art rupestre nord-africain*, Pl. III, 2 : esquisses animales naturalistes dont une autruche à côté de nombreuses incisions en V.

(167) Frobenius et Obermaïer, *Hadschra Maktube urzeitliche Felsbilder Kleinafrikas. Munchen*, 1925, Pl. 8, 16, 20, 33-4, 105.

Kheneg Tafagount [168] ; djebel Feggousat (fig. 20), Tiigane, Sidi Bou Lanouar [169] ; Nord de Foum el Hassan [169 bis].

La présence de l'autruche est donc attestée d'une manière indéniable dans une grande partie du Maghreb préhistorique. Il faut cependant nuancer cette affirmation. L'œuf d'autruche est rare dans les zones d'habitats ibéromaurusiens. Trouver une rondelle s'enfilage en test d'œuf d'autruche, comme à La Mouillah par exemple, est une découverte surprenante. Les autres grands gisements typiquement ibéromaurusiens, tels Tamar Hat, Afalou bou Rummel, Kifan bel-Ghomari, n'ont livré aucun fragment d'œuf d'autruche, et tout particulièrement les gisements littoraux. On n'en trouve ni en Algérie orientale ni en Algérie centrale. C'est seulement en Algérie occidentale et au Maroc que l'autruche parvient jusqu'aux régions littorales. L'homme de Mechta el-Arbi n'a point façonné de rondelles d'enfilage, il n'a pas non plus décoré ses œufs d'autruche, quand il en possédait.

Durant le Capsien, en revanche, les points se pressent sur la carte. Les escargotières capsiennes qui sont presque toutes situées dans la zone steppique de Gafsa et de

(168) A. Ruhlmann, *Recherches de Préhistoire dans l'extrême Sud marocain.* Publ. du Service des Antiquités du Maroc, fasc. V, 1939 ; Tameghout : p. 60, fig. 34, une autruche est accompagnée de dessins linéaires (chevrons) ; Aït Saâdane, fig. 50 — Taourirt (cf. L. Clariond, *Les gravures rupestres d'Aït Saâdane (Maroc saharien).* Bull. de la Soc. de Préhist. du Maroc, 7e année, n° 2, 1933, pp. 90-95 ; p. 94, fig. 3) — Talidat ; Kheneg Tafagount : fig. 53 : deux autruches ont la tête levée.

(169) Capitaine Lafanechère, *Recherches de Préhistoire dans la région Bani-Draâ.* Bull. de la Soc. de Préhist. du Maroc, nouvelle série, n° 5-6, 1952, pp. 43-89. *Djebel Feggousat*, fig. 4-5 et Pl. XI les autruches ont été représentées par piquetage ; il est vraisemblable que ces dessins sont postérieurs au Néolithique ; la scène de chasse à l'autruche est intéressante. *Sidi Bou Lanouar :* Pl. VII, 1 : Une autruche à laquelle manque la tête est représentée très redressée sur ses pattes, dans une position de guet. Pl. VII, 2 : La plus grande des deux autruches représentées a des pattes droites et le cou un peu rejeté en arrière. Cette figuration a subi des retouches. *Tiigane :* Pl. X, 10, deux autruches piquetées semblent postérieures au Néolithique.

(169 bis) G.B.M. Flamand, *Les pierres écrites, op. l.* p. 47, rappelle que de Dr Oskar Lenz avait fait connaître, en 1884, dans son récit de voyage à Tombouctou, l'existence de pétroglyphes qu'il avait rencontrés dans le Maroc sud-occidental (au Tizgi, au nord de Foum el-Hassan) on y relevait l'éléphant, l'autruche.

Tébessa, renferment aussi bien des tests bruts que des tests gravés ou transformés en grains d'enfilage. Il semble donc bien que les Capsiens qui vivaient dans la zone d'élection de l'autruche aient été amenés à employer et à travailler l'œuf d'autruche. Ce sont là des faits de civilisation, nés du milieu géographique. Dans les gisements où un contact s'est établi entre les peuples de la steppe et ceux des Hautes Plaines, comme à Columnata par exemple, on retrouve l'utilisation des tests d'œuf d'autruche : le niveau inférieur, ibéromaurusien, n'a livré que des tests bruts, tandis que les niveaux capsien et néolithique ont fourni des rondelles et quelques gravures. La remontée du Capsien vers des régions plus septentrionales s'accompagne de l'apparition du travail de l'œuf d'autruche, en particulier de la fabrication des rondelles.

Durant le Néolithique, cette expansion est plus importante encore. Mais si le travail de l'œuf d'autruche se généralise, il faut noter néanmoins que l'œuf d'autruche n'apparaît pas dans les gisements littoraux de l'Algérie orientale (Ali Bacha, Pic des Singes) ; mais, en revanche, c'est dans le gisement du pic des Singes [170] qu'ont été trouvées des rondelles d'enfilage en os. Aux Aiguades [171], ce sont des grains d'enfilage qui ont été découverts ; ces grains ont pu être obtenus par voie d'échange, puisqu'il est vraisemblable que les rondelles en test d'œuf d'autruche aient servi de monnaies. Pas d'œuf d'autruche non plus dans les gisements du Djebel Felten [172], dans les grottes du Fort Clauzel [173], du Mouflon [174], des Pigeons [175]. Il ne s'agit pas là d'une omission de fouilleur, puisque Debruge s'étonne de n'en point trouver. En

(170) A. Debruge, *Compte rendu des fouilles faites en* 1905. Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, t. XXXIX, 1905, pp. 67-123.

(171) *Id.*, *Compte rendu sur les fouilles de divers abris sous roche des Aiguades, Bougie (Algérie). Ibid.*, t. XXXVII, 1903, pp. 133-165.

(172) *Id.*, *La grotte du Djebel Felten. Ibid.*, t. L, 1916, pp. 95-98.

(173) Id., *La grotte du Fort Clauzel.* XXXIVe Congr. de l'A.F.A.S., Cherbourg, 1905, pp. 624-632.

(174) *Id.*, *Fouille de la grotte du Mouflon.* XXXVIIIe Congr. de l'A.F.A.S., Lille, 1909, pp. 814-822.

(175) *Id.*, *La grotte des Pigeons à Constantine.* Rec. des Not. et Mém. de la Soc. de Constantine, t. L, 1916, pp. 9-23.

revanche, l'autruche parvient jusqu'au littoral dans la partie occidentale de l'Algérie. Les grottes d'Oranie ont livré outre des tests bruts, des rondelles et des ossements d'autruche. Mais les tests gravés sont très rares... Le monde capsien est déjà bien lointain. Nous pensons qu'il faut voir dans cette remontée de la limite de l'aire d'extension de l'autruche une raison climatique. Le climat était sensiblement le même durant le Néolithique que de nos jours, or l'Algérie occidentale a un climat plus sec, plus steppique que l'Algérie orientale. Aujourd'hui, la remontée des influences sahariennes se traduit dans la remontée de la zone d'extension de l'alfa. Voici ce qu'écrit J. Despois à ce sujet [176] : « Le domaine de la steppe est essentiellement celui des Hautes Plaines... Le Maroc atlantique ne possède que quelques stations isolées d'alfa. Elles se rapprochent sur le versant sud du Haut Atlas. Mais la steppe ne commence que sur le versant oriental du Moyen Atlas et au pied du Haut Atlas de l'est. Elle couvre le vaste ensemble des Hautes Plaines algéro-marocaines jusqu'au Hodna, s'insinuant entre les chaînons de l'Atlas saharien et progressant même jusqu'au sud de Laghouat... Au nord, l'alfa envahit la forêt dégradée et se retrouve par îlots presque jusqu'au bord de la mer, dans les plaines de la basse Moulouya surtout, mais aussi en Oranie. Elle évite les régions qui reçoivent plus de 500 millimètres de pluie. La steppe d'alfa et d'armoise ne couvre que le sud et le sud-est des Hautes Plaines constantinoises et pénètre dans la Tunisie occidentale au nord de la grande Dorsale. Elle y couvre largement les hautes steppes et les armoises disputent le terrain aux jujubiers dans les basses plaines orientales. Le Dahar du Sud tunisien forme une île allongée de steppe d'alfa entre des steppes déjà désertiques ».

Les cartes de répartition de l'autruche aux époques préhistoriques montrent que la limite actuelle de l'extension de l'alfa correspond assez bien avec celle de l'autruche.

(176) J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, p. 95.

Ces cartes (fig. 1 et 4) dénoncent clairement le changement apparu en Afrique du Nord puisque l'autruche est actuellement absente de ces mêmes régions.

Il faut donc tenter de rechercher, à travers des documents très épars et souvent imprécis, les traces de l'autruche en Afrique du Nord après les temps préhistoriques. Nous pourrons alors tenter de savoir quand elle a disparu.

2. Répartition de l'autruche durant

la période historique

La découverte de fragments d'œufs d'autruche dans les sépultures protohistoriques permettent de poser des jalons dans le temps. En Tunisie, les tombes de Carthage ([177]), en Algérie orientale, les dolmens de Gastel ([178]), Aïn el-Hamara ([179]), Aïn el-Bey ([180]) ont livré de simples fragments bruts comme les tumulus de Djelfa ([181]) en Algérie centrale et ceux de Marnia ([182]), Beni Ounif ([183]), en Algérie occidentale. Mais à Guelt es-Stel ([184]) (Algérie centrale), dans les tumulus d'Aïn-Sefra ([185]) (Algérie occidentale) et dans un des monuments à chapelle de Taouz ([186]) au Maroc, ce sont de véritables colliers de rondelles de test d'œuf d'autruche qui ont été recueillis.

(177) Gauckler, *Nécropole punique de Carthage*, t. II, p. 88(tombe 206), Pl. CCCXI *passim*.

(178) G. Camps, *La céramique des monuments mégalithiques. Collection du Musée du Bardo (Alger)*. Actes du IIe Congr. panaf. de Préhist. Alger, 1952, pp. 513-550 (p. 541).

(179) Dr Roffo, *Sépultures indigènes préislamiques en pierres sèches. Etude sur trois nécropoles de l'Algérie centrale*. Rev. afric., t. LXXXII, 1938, pp. 197-242 (p. 209).

(180) Ph. Thomas, *Recherches sur les sépultures anciennes des environs d'Aïn el-Bey*. Congr. intern. des Sciences anthrop., Paris, 1878.

(181) Envoi du Père Lethielleux. Collections du Musée du Bardo.

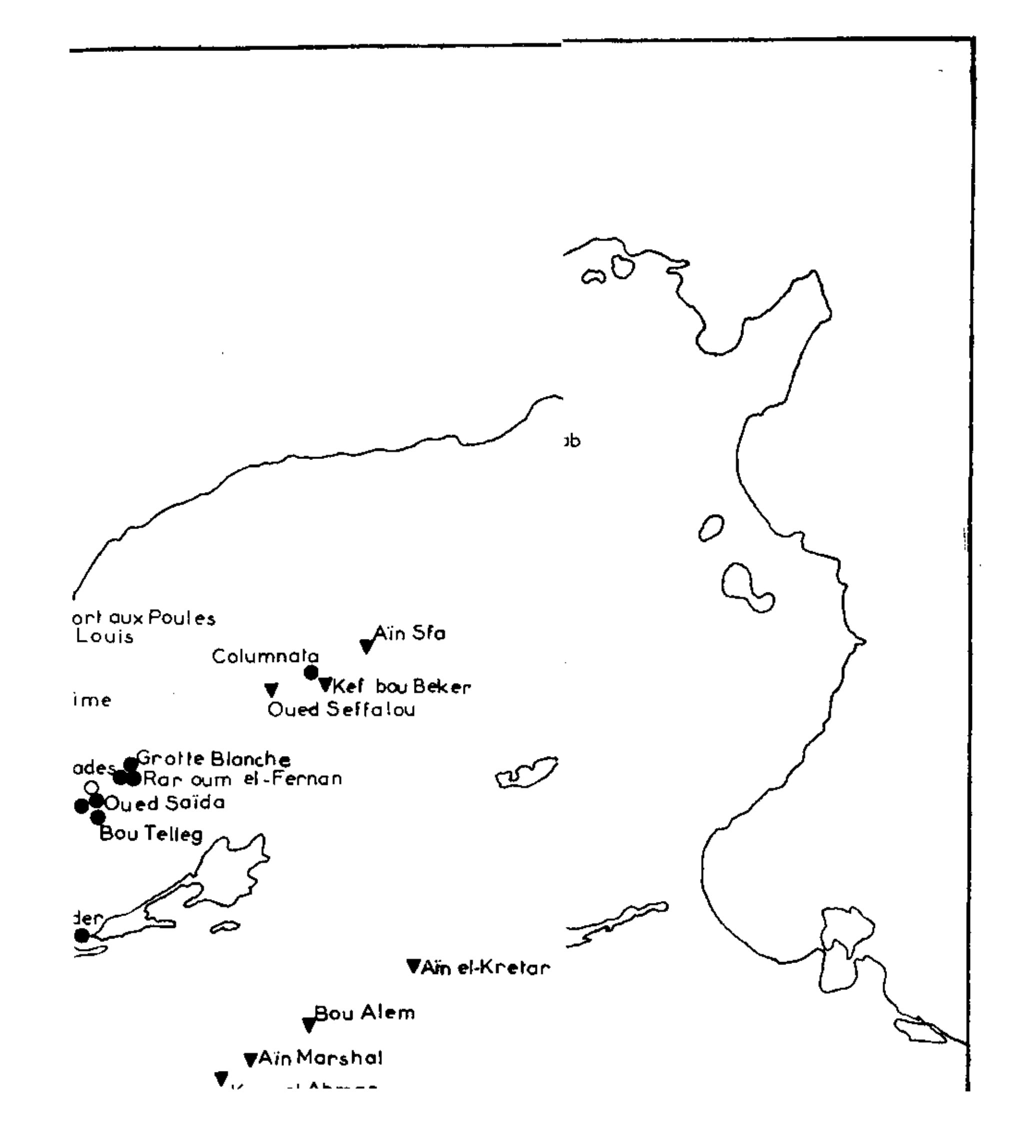
(182) A. Ballu, *Rapport sur les fouilles exécutées en Algérie au cours de l'année* 1910. B.A.C., 1911, p. 95.

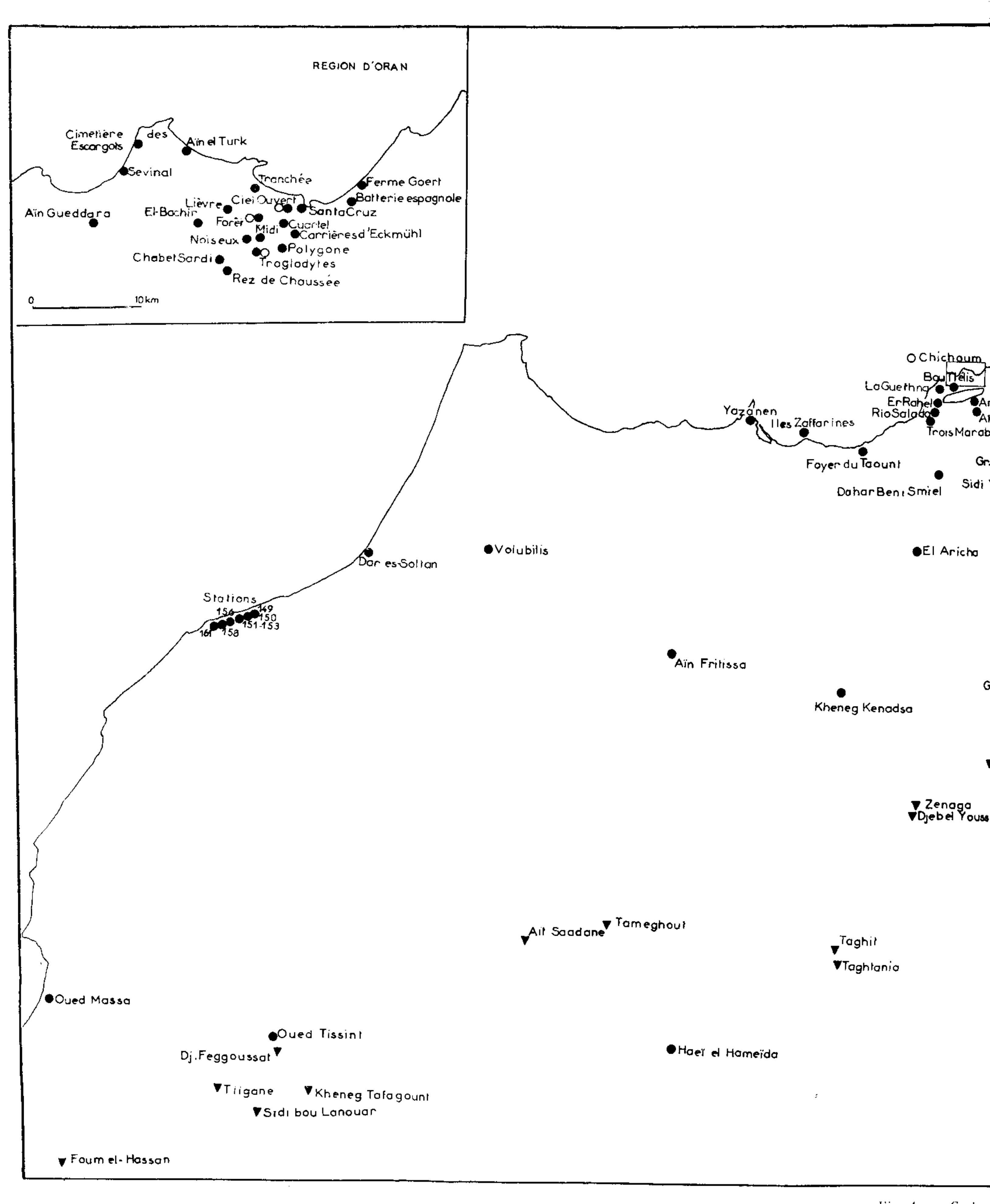
(183) E. F. Gautier, *Etudes d'Ethnographie saharienne*, L'Anthrgr., t. XVII, 1907, pp. 37-68.

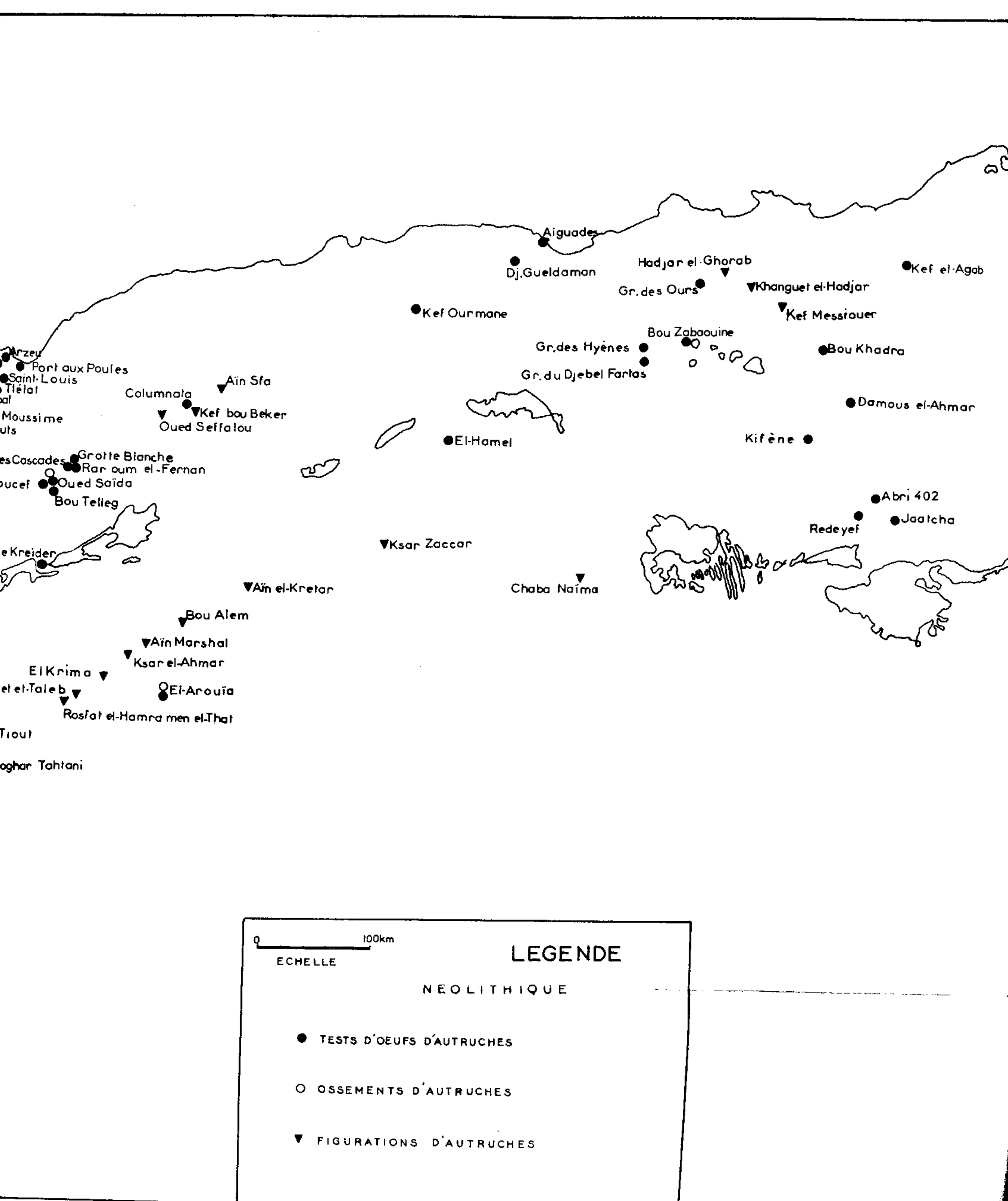
(184) *In litt.* P. Lebrun, 8 octobre 1955.

(185) Capitaine Dessigny, *Notice sur quelques monuments de la région d'Aïn-Sefra*. B.A.C., 1908, pp. 63-86.

(186) J. Meunié et Ch. Allain, *Quelques gravures et monuments funéraires de l'extrême sud-est marocain*. Hespéris, t. XLIII, 1956, pp. 51-81.




REGION D'ORAN
Cimetière des Escargots
Aïn el Turk
Sevinal
Tranchée
Ferme Goert
Batterie espagnole
Ciel Ouvert
Santa Cruz
Lièvre
Aïn Gueddara
El-Bachir
Forêt
Cuartel
Midi
Carrières d'Eckmühl
Noiseux
Polygone
Chabet Sardi
Troglodytes
Rez de Chaussée
0
10km
O Chichoum
Bou Trélis
La Guethna
Er Rahel
Rio Salado
Trois Marab
Yazanen
Iles Zaffarines
Foyer du Taount
Dahar Beni Smiel
Sidi
El Aricha
Volubilis
Dar es-Soltan
Stations
156
149
150
151-153
161
158
Aïn Fritissa
Kheneg Kenadsa
Zenaga
Djebel Youss
Aït Saadane
Tameghout
Taghit
Taghtania
Oued Massa
Oued Tissint
Dj. Feggoussat
Haeï el Hameïda
Tiigane
Kheneg Tafagount
Sidi bou Lanouar
Foum el-Hassan



Aiguades
Dj. Gueldaman
Hadjar el Ghorab
Gr. des Ours
Khanguet el-Hadjar
Kef el-Agab
Kef Ourmane
Kef Messiouer
Bou Zabaouine
Gr. des Hyènes
Gr. du Djebel Fartas
Bou Khadra
Damous el-Ahmar
Kifène
El-Hamel
Abri 402
Redeyef
Jaatcha
Arzeu
Port aux Poules
Saint-Louis
Tlélat
Moussime
Aïn Sfa
Columnata
Kef bou Beker
Oued Seffalou
Grotte Blanche
Rar oum el-Fernan
Oued Saïda
Bou Telleg
Ksar Zaccar
Chaba Naïma
Aïn el-Kretar
Bou Alem
Aïn Marshal
Ksar el-Ahmar
El Krima
El-Arouïa
Rosfat el-Hamra men el-Thal
Tiout
oghar Tahtani
0
100km
ECHELLE
LEGENDE
NEOLITHIQUE
TESTS D'OEUFS D'AUTRUCHES
OSSEMENTS D'AUTRUCHES
FIGURATIONS D'AUTRUCHES

Durant la période punique, l'usage des œufs d'autruche dans le culte funéraire est bien connu par les sites de Carthage et de Gouraya [187]. Vases, coupes, masques, disques en tests d'œuf d'autruche sont très couramment employés par les Puniques. Rappelons d'autre part que

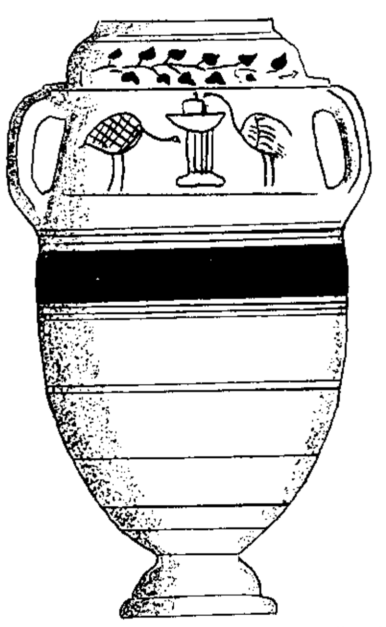


Fig. 5. — Vase aux autruches de Carthage, d'après Cintas.

l'autruche a été choisie parmi les rares décors ornant les céramiques des IVe-IIIe siècles [188] : c'est le cas en particulier du vase aux autruches de Carthage (fig. 5) [189] et qu'elle est même figurée sur des œufs d'autruche trouvés dans les tombes de Gouraya [190] (fig. 16).

---

(187) St. Gsell, *Fouilles de Gouraya*. Publ. de l'Ass. hist. pour l'étude de l'Af. du N., IV. 1905.
M. Astruc, *La necropolis de Villaricos*. Informes y Memorias, n° 25, Madrid, 1951 .
Id., *Traditions funéraires de Carthage*. Cahiers de Byrsa, t. VI, 1956, pp. 29-58.
Id., *Supplément aux fouilles de Gouraya*. Libyca. Archéol. Epigr., t. II, 1594, pp. 9-49.
(188) P. Cintas, *Céramique punique*. Publications de l'Inst. des Hautes Etudes de Tunis, vol. III, 1950, p. 335,
(189) *Ibid.*, pl. LXIX.
(190) M. Astruc, *Supplément aux fouilles de Gouraya*. Libyca, Archéol. Epigr., t. II, 1954, pp. 9-49, pl. VII, p. 10 : une autruche « est traitée dans un style naturaliste, mais les plis du cou et le dessus des ailes sont indiqués par des lignes arbitrairement décoratives ».

Aux documents archéologiques, il faut ajouter les témoignages apportés par les auteurs grecs et latins. Aux VIe-Ve siècles av. J.-C., les Ethiopiens de la région de Cerné avaient selon Scylax [191] de l'ivoire en si grande quantité qu'ils en faisaient des coupes et des ornements pour leurs femmes et leurs chevaux. Ne faut-il pas voir dans cette affirmation une erreur concernant la matière des coupes et des ornements ? Scylax a pu être trompé par la couleur ivoirine des œufs d'autruche qui, coupés en deux servaient de coupes et les ornements des femmes et des chevaux pourraient bien être des rondelles d'enfilage en test d'œuf d'autruche. Celles-ci ont souvent été considérées comme de l'ivoire par les premiers explorateurs de l'Afrique. Scylax aurait très bien pu aussi s'être mépris. Hérodote [192] mentionne la présence des autruches chez les Libyens nomades et signale que les Maces [193], peuplade des Syrtes, se servent de boucliers en peau d'autruche. Aristote [194], Théophraste [195] mentionnent eux aussi l'autruche en Afrique du Nord et Polybe [196] atteste que les Carthaginois trouvèrent en Afrique des autruches d'une taille prodigieuse. Pline l'Ancien [197] décrit *Struthio camelus* avec quelquefois certaine fantaisie, mais souvent avec exactitude ; il rappelle que les œufs d'autruche servaient encore de vases en Afrique aux IIe-Ier siècles. Tandis que Lucien [198] prétend même qu'à cette époque-là, les indigènes coupaient les œufs en deux pour s'en faire des bonnets. Hérodien [199],

(191) Scylax, 112.

(192) Hérodote, IV, 192.

(193) *Id.*, IV, 175.

(194) Aristote, *Hist. anim.*, IX, 15 ; *Part. anim.*, II, 14 ; IV, 14 ; *Anim. generat.*, III, 1.

(195) Théophraste, *Hist. plantar.*, IV, 3, 5, la signale dans le désert.

(196) Polybe, XII, 7.

(197) Pline l'Ancien, X, 1.

(198) Lucien, *Dipsad.*, 7.

(199) Hérodien, I, 15.

décrivant les jeux de Commode rappelle le triste sort des autruches africaines (*struthiones mauri*) qui servaient de cibles à l'empereur et, qui malgré leur vélocité étaient toutes mises à mort. Plus tard Gordien Ier ayant donné des jeux splendides à Rome, voulut en garder le souvenir. Il avait fait peindre des scènes de ses *venationes* sur les murs de l'ancienne maison de Pompée : parmi les animaux, trois cents autruches de Maurétanie avaient été passées au vermillon [200]. Quelques siècles plus tard, Isidore de Séville(Ve-VIe siècles) mentionne des autruches de Maurétanie tingitane [201].

Les textes grecs et latins permettent de penser que l'autruche était un animal très commun en Afrique du Nord durant l'Antiquité. D'ailleurs, elle figure sur certains bas-reliefs de Ghirza [202] en Tripolitaine, et du sud de la Tunisie [203], sur une stèle d'Abizar en Kabylie [204] et sur une autre de Saint-Leu [205], près d'Oran. Les autruches ont aussi souvent servi de sujets dans les mosaïques [206] (Pl. I). L'une d'elles représente même une scène de chasse à l'autruche [207]. Dans la décoration des lampes romaines païennes ou chrétiennes, l'autruche a quelquefois servi de sujet [208].

(200) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.* Article « *Venatio* ».

(201) Isidore de Séville, *Etymol.*, XIV, 5, 12.

(202) Ch. Tissot, *Géographie comparée de la Province d'Afrique*, t. I, 1884, p. 337.

(203) Lt Lecoy de la Marche, *Recherche d'une voie romaine du golfe de Gabès vers Ghadamès.* B.A.C., t. XII, 1894, p. 394.

(204) Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV.

(205) *Id.*, Pl. VI, fig. 2.

(206) Gauckler, *Inventaire des mosaïques de Gaule et d'Afrique*, n° 903 ; Y. Allais, *Djemila*, 1938, Pl. XI, n° 22 ; St. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 68 et Pl. IX.

L. Poinssot et P. Quoniam. *Bêtes d'amphithéâtre sur trois mosaïques du Bardo.* Karthago, III. 1951-2, pp. 127-166 et *Id.*, *Mosaïque des Bains des Protomées à Thuburbo-Majus. Ibid.*, IV, 1953, pp. 153-167, outre l'étude des mosaïques du Kef et de Carthage, représentant des scènes de *venationes*, font le recensement des mosaïques déjà connues figurant des autruches : Radès, Carthage, Utique, Hippone, Zliten, etc.

(207) F. G. de Pachtère, *Les nouvelles fouilles d'Hippone.* Mélanges de Rome, t. XXXI, 1911, pp. 321-347, Pl. XIX, XX.

(208) F. du Coudray de La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui.* Paris, 1897, p. 176, n° 278. Lampe romaine ornée d'une autruche en course, provenant du cimetière des Officiales à Carthage.

Id., p. 198, Fragment de lampe chrétienne ornée aussi d'une autruche provenant de Carthage (Damous el-Karita).

Tous ces témoignages archéologiques ou littéraires montrent que l'autruche se maintient dans le Maghreb après les temps préhistoriques.

Les témoignages deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on avance dans le temps. La chronique d'Abû Zakariyyâ' al Wargalânî (209) datée de 1078 apprend que dans l'une des demeures pillées, à Ouargla, par les gens de Ubaï Allah on trouva un œuf d'autruche. Au XIIe siècle, Idrisi (210) signale la présence d'autruches dans le pays des Chaouïas, au sud de Casablanca. Enfin, Jean Léon l'Africain (211) décrit très longuement l'autruche et note sa présence dans le Draâ et en Numidie où l'on élève des autruches pour les manger.

Aussi succincts soient-ils, ces témoignages nous apportent la preuve du maintien de l'autruche en Afrique du Nord pendant la période historique.

3. Répartition de l'autruche durant la période subactuelle

Or, l'autruche a aujourd'hui disparu des régions qu'elle habitait durant les périodes préhistoriques et historiques. Les derniers témoignages littéraires la concernant vont être examinés maintenant pour nous permettre d'établir à quelle date approximative, l'autruche a disparu de certaines régions d'Afrique du Nord et du Sahara (fig. 6).

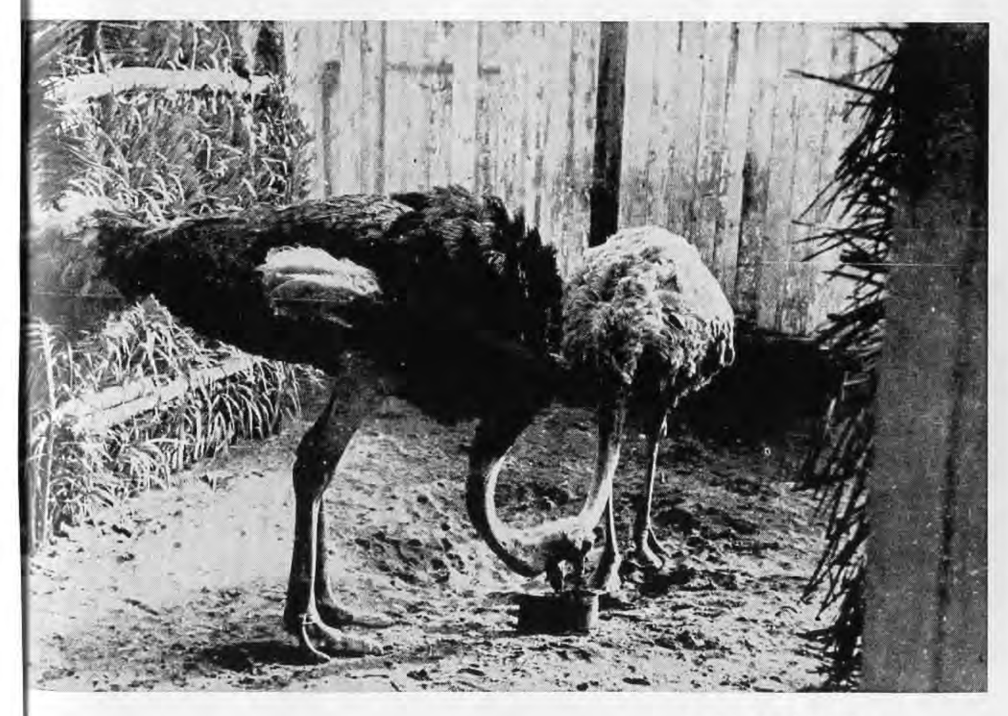
Nous procéderons par ordre chronologique et en suivant les régions de pénétration française. Notons cependant que l'autruche se trouvait déjà dans des régions très méridionales, à l'arrivée des Français. Ainsi, en 1845, le colonel Daumas écrit que les Oulad Sidi Cheikh ont des

(209) « *La chronique d'Abû Zakariyyâ' al Wargalânî (m. 471 H = 1078 J.-C.)* », Traduction annotée par R. Le Tourneau (suite). Rev. afric. t. CIV, 1960, pp. 322-390 (p. 345).

(210) *Description de l'Afrique et de l'Espagne* par Edrîsî, R. Dozy et M. J. de Goeje, Leyde, 1866 (p. 82).

(211) Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*. Nouv. éd. trad. de l'italien par A. Epaulard, Paris, 1956, p. 424.





(Clichés O.F.A.L.A.C.)

En haut : Mosaïque de la maison de l'âne à Djemila.
En bas : Autruches du Jardin d'Essais (Alger).

meutes de lévriers qu'ils font porter sur des chameaux au lieu désigné où ils courent l'autruche et la gazelle (212).

En Algérie, l'autruche a été chassée, dès le début de la conquête.

Considérons par exemple l'axe jalonné par les centres de Médéa, Laghouat, Ouargla, c'est-à-dire le Sud algérois.

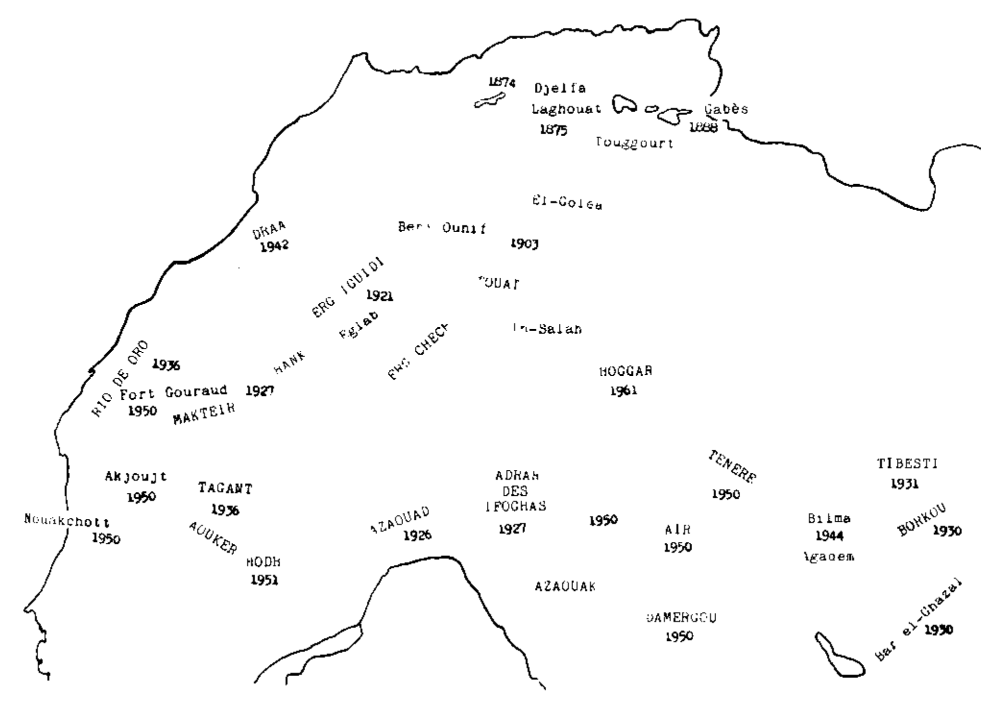


Fig. 6. - Carte de la répartition de l'autruche durant la période subactuelle.

En 1855, le général Margueritte chassait l'autruche sur le grand plateau situé entre Laghouat, au nord, les Beni Mzab, au sud, le pays des oulad sidi Cheikh, à l'ouest et Djiou à l'est (213). Le témoignage de Duveyrier (214), en 1861, est concordant puisqu'il vit un troupeau d'autruches en quittant Guerara vers Oued en-Nesa (dans le Mzab):

---

(212) Daumas, *Le Sahara algérien*. Paris, 1845, p. 239.

(213) Général A. Margueritte, *Chasses de l'Algérie et notes sur les Arabes du sud*. Paris, p. 51.

(214) H. Duveyrier, *Voyage dans le pays des Beni M'zab*. Le Tour du Monde, t. II, 1861, pp. 178-192 (p. 182).

Mais d'après Amat en 1888 (214 bis), Choisy (215) en 1890 et Chudeau (216) en 1906, les autruches avaient déjà disparu des dayas et du Mzab. Ce serait donc entre 1861 et 1890 que l'autruche aurait définitivement quitté la région du Mzab-Laghouat.

Cependant, en 1873, un couple d'autruches avait été signalé au général Loverdo, commandant la subdivision de Médéa, dans le massif du djebel Recherga (sud-ouest de Boghar) ; on avait même trouvé des œufs frais au mois de juin dans cette région (217). En 1874, les Moudaïates ont aperçu une autruche isolée au nord du djebel Sahari, dans le cercle de Médéa. A la même époque, le général Loverdo revenant de Ouargla apprend à Berriane que des chasseurs du Mekhalif el-Djarb avaient aperçu trois autruches dans les daïas et qu'on les avaient inutilement chassées en direction de l'ouest (218).

Le soin même avec lequel on note l'apparition d'autruches isolées à partir d'une certaine époque, est significatif. Nous pouvons donc admettre que l'autruche disparaît pratiquement du Mzab et des régions situées plus au nord, aux alentours de 1875.

En Tunisie, les observations sont concordantes. Lavauden (219) écrit, qu'en 1855, Tristram rencontra des autruches sur l'oued N'ça et qu'à la même époque, cet oiseau existait encore dans le Nefzaoua, au sud du chott el-Djerid. La dernière autruche tunisienne fut observée en 1888, pas très loin au sud de Gabès (220).

(214 bis) Dr Amat. *Le M'zab et les M'zabites*. Paris, 1888, p. 97.

(215) M. A. Choisy, *Documents relatifs à la mission dirigée au sud de l'Algérie*. Paris, 1890, p. 461.

(216) R. Chudeau, *Extinction de l'autruche au Sahara*. Comptes rendus hebdomadaires des Séances et Mémoires de la Soc. de Biologie, t. LVIII, 1916/1, pp. 114-115.

(217) J. Oudot, *Le fermage des autruches en Algérie*. Paris, 1880 (p. 6).

(218) *Ibid.*, p. 7.

(219) L. Lavauden, *Les vertébrés du Sahara. Eléments de zoologie saharienne*. Tunis, 1926, p. 112 sq.

(220) *Id.*, *La chasse et la faune cynégétique en Tunisie*, 2e éd., 1924, p. 40.

La date de cette disparition est donc un peu plus tardive que celle constatée en Algérie et correspond aux débuts de l'occupation française.

Dans les régions du Sahara septentrional occupées à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, les renseignements sont confus et disparates d'un auteur à l'autre. Ainsi, Foureau affirme, en 1905, que l'autruche est très rare dans le Sahara septentrional (221) et, en 1906 (222), Chudeau remarque qu'elle a disparu de la région située entre El-Goléa, le Touat et l'Adagh, et également de l'erg Iguidi. Mais, en 1921, Augiéras (223) rappelle que l'autruche habite une zone reculée du Sahara algéro-marocain; on la trouve dans les dunes au sud de l'Iguidi, dans la Hammada des Eglabs, tandis qu'elle fait défaut dans l'erg Chech. L. Cabbot Briggs (223 bis) pense que, très abondantes à la fin du XIXe siècle dans le triangle Beni-Ounif, Touggourt, In Salah, les autruches n'y furent exterminées qu'au début du XXe siècle, puisque King en signale en 1903.

Dans l'étude de la répartition subactuelle de l'autruche, c'est son extraordinaire maintien dans le Sud marocain qui doit être souligné. En 1885, E. Reclus (224) signale qu'on la trouve dans les steppes du midi marocain, sur les frontières du désert, où les autruches errent en troupeaux. A cette époque, leur présence n'a rien d'étonnant. Mais en 1936, Heim de Balzac (225) affirme qu'elle se main-

(221) Foureau. *Documents scientifiques de la Mission saharienne. Mission Foureau-Lamy*. Paris, 1905, t. II, p. 998.

(222) R. Chudeau, *Extinction de l'autruche au Sahara*. Comptes rendus hebdomadaires des Séances et Mém. de la Soc. de Biologie, t. LVIII, 1906/1, pp. 14-15.

(223) Heim de Balzac, *Contributions à l'ornithologie du Sahara central et du Sud algérien*. Mém. de la Soc. d'Hist. nat. et l'Afr. du Nord, n° 1, 1926, p. 119. Il cite Augiéras.

(223 bis) L. Cabbot Briggs, *The living races of the Sahara desert*. Papers of the Peabody Museum of Archeology and Ethnology, Harvard University, vol. XXVIII, n° 2, 1958, p. 42 : cite W. H. J. King, *A search for the masked tawareks*, London, 1903, pp. 265-8.

(224) E. Reclus, *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes*, t. X. L'Afrique septentrionale. Paris, 1885 (p. 687).

(225) H. Heim de Balzac. *Biogéographie des Mammifères et des Oiseaux de l'Afrique du Nord*. Paris, 1936.

tient encore dans le Sud marocain, le Rio de Oro, alors qu'elle a depuis de longues années disparu des régions méridionales de l'Algérie et de la Tunisie. Bien mieux, pendant l'été 1942, d'après Bonteil [226], trois autruches poussèrent jusqu'à Bou-Tserfin, point d'eau situé à quelques kilomètres d'Assa, donc bien au nord du Draâ. Monteil rappelle d'ailleurs qu'elle était jadis chassée aux environs de Tata (sud du Bani), malheureusement sans préciser jusqu'à quelle date.

En ce qui concerne les régions du Sahara central et méridional, il faut encore souligner certaines contradictions selon les auteurs. Cela vient sans doute d'une documentation insuffisante.

Prenons un exemple, celui de l'Aïr, qui est particulièrement typique. En 1885, selon E. Reclus [227], l'Aïr est presque déserté en regard de la zone des steppes en bordure du Soudan. Mais, Foureau [228] écrit en 1905, que l'autruche est abondante à Agadès, tandis qu'un an après, en 1906, Chudeau affirme qu'elle est devenue rare dans l'Aïr [229]. En 1926, Rodd l'y signale [229 bis]. Mais en 1950, d'après Villiers [230], elle existe encore dans ce massif, est même très abondante entre l'Aïr et l'Adrar des Ifoghas.

Du Hoggar, l'autruche a selon Chudeau [231] disparu dès 1886. Cependant des autruches ont été observées à plusieurs reprises, entre mai et août 1961 à quelques kilomètres de Timiaouine, par le méhariste Alépé ; et, le 7 août de la même année à Tin Afekré sur l'itinéraire

(226) V. Monteil, *Contribution à l'étude de la faune du Sahara occidental.* Inst. des Hautes Et. maroc., t. VIII, 1951, p. 98, n° 81.

(227) E. Reclus, *op. l.*, p. 860.

(228) Foureau, *Documents scientifiques de la mission saharienne.* Paris, 1905, t. II, p. 1009.

(229) Chudeau, *Extinction de l'autruche au Sahara.* Comptes rendus des Séances et Mém. de la Soc. de Biologie, t. LVIII, 1906/1, pp. 114-115.

(229 bis) F. R. Rodd, *People of the veil*, London, 1926, p. 121.

(230) A. Villiers, *Contribution à l'étude de l'Aïr.* Mém. de l'I.F.A.N., n° 10, 1950, Zoologie Oiseaux, p. 347.

(231) R. Chudeau, *l. l.*

Bordj Pérez - Timiaouine - In Djezzal, un mâle s'est laissé approcher de très près, puis est parti en direction du sud-est [232].

En 1926, Lavauden affirme, en citant Heim de Balzac [233] qu'on retrouve l'autruche en traversant le Ténéré au sud de la plaine d'Admer, dans les massifs de dunes de l'Adjetedoua, et même au sud d'Agadem. En 1939, le sergent Lamotte qui séjourna neuf mois au pied de l'arbre du Ténéré, à deux reprises, vit passer une autruche qui se dirigeait vers l'ouest [234]. En 1950, M. Brouin la signale dans les plaines de la falaise de Tiguedi, au Ténéré [235].

Dans cette région [236], la mission Draper-Augiéras signale encore la présence de l'autruche, en 1927-1928. Trois autruches avaient été aperçues, fin août 1926, près de l'oued Tin Biden et une trace d'autruche relevée à la même époque, à In Aballen.

L'autruche semble s'être maintenue plus facilement dans les confins méridionaux du Sahara. En 1905, Foureau [237] affirme qu'elle est fréquente au Damergou et Tagama, au Bornou, au Tchad et dans les régions du Chari et de l'Oubangui. Elle vivait encore dans ces régions en 1926, puisque Lavauden [238] écrit qu'on la retrouve dans la région de Tessaoua, dans le Damergou, l'Azaouad, l'Aouker qui se relie au Tagant où elle est signalée à la même époque. D'ailleurs, Lavauden ajoute que l'autruche

(232) J. Dubief, *Migration des Oiseaux.* Bull. de Liaison saharienne, n° 43, septembre 1961, p. 208.

(233) L. Lavauden, *Les vertébrés du Sahara. Eléments de zoologie saharienne.* Tunis, 1926.

(234) H. Lhote, *Au sujet de l'arbre du Ténéré.* Bull. de Liaison saharienne, n° 41, mars 1961.

(235) A. Villiers, *Contribution à l'étude de l'Aïr.* Mém. de l'I.F.A.N., n° 10, 1950, Zoologie Oiseaux.

(236) Capitaine Augiéras, M. W.-P. Draper, M. E. Gierzynski, M. V. Besnard, M. Th. Monod, *D'Algérie au Sénégal. Mission Augiéras-Draper,* 1927-28, p. 227, n° 1.

(237) Foureau, *Documents scientifiques de la mission saharienne. Mission Foureau-Lamy.* Paris, 1905, t. II, p. 1024, 1033, 1043, 1045.

(238) L. Lavauden, *Les vertébrés du Sahara. Eléments de zoologie saharienne.* Tunis, 1926. cf. aussi F. R. Rodd, *People of the Veil.* London, 1926, p. 43, 446.

se trouve dans toute la zone steppo-désertique et steppo-forestière jusqu'assez avant vers l'Equateur. Villiers précise en 1950 (239) qu'elle est toujours abondante dans le Damergou.

Plus à l'est In Tanoust (240), qui rappelle que l'autruche était protégée en A.E.F. et que sa chasse était interdite en A.O.F., signale qu'elle est très abondante sur la rive droite du Niger, dans la zone nord du territoire du Tchad, notamment dans le pays limité par le Bar el-Ghazal, les abords du Borkou et de l'Ennedi, le plateau gréseux de Mourtcha. Dalloni la signale dans les zones boisées du nord du Tchad et il en a vu une à Bilma, lors de la mission 1944-1945 (241). En 1947, Rousselot (242) a noté la persistance des autruches dans le cercle de Tanout et au nord de la subdivision de Tessaoua.

Pour les régions occidentales du Sahara, Augiéras (243) (1927-1928), note la présence de l'autruche dans le Hank, son abondance dans les dunes de la Makteïr, mais elle disparaît de la zone soudanaise de Mauritanie. En 1951, Monteil (244) écrit que les autruches sont nombreuses dans l'Adafer et le Hodh et qu'elles pousseraient jusqu'à l'Adrar. En 1939, R. Rousselot (245) apporte un témoignage optimiste sur l'accroissement du nombre des autruches dans le nord et l'est de la subdivision de Douentza, de part et d'autre de la route de Douentza à N'gouma. Les troupeaux de 10 à 15 individus n'y sont pas rares durant

(239) A. Villiers, *Contribution à l'étude de l'Aïr.*

(240) In Tanoust. *La chasse dans le pays saharien et sahélien de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française.* Paris, 1930, p. 174 sq.

(241) M. Dalloni, *Mission scientifique du Fezzan* (1944-5). I.R.S., t. VI, 1re partie. Matériaux pour l'étude du Sahara oriental. Région entre la Libye, le Tibesti et le Kaouar. Géologie et Préhistoire.

(242) R. Rousselot, *Notes sur la faune ornithologique des cercles de Maradi et de Tanout* (*Niger français*). Bull. de l'I.F.A.N., t. IX, 1947, pp. 99-137.

(243) Capitaine Augiéras, M. W.-P. Draper, *D'Algérie au Sénégal. Mission Augiéras-Draper* 1927-8, p. 227, Nc 1.

(244) V. Monteil, *Contribution à l'étude de la faune du Sahara occidental.* Inst. des Hautes Etudes maroc., VIII, 1951, p. 98, n° 81.

(245) R. Rousselot, *Note sur la faune ornithologique du cercle de Mopti.* Bull. de l'I.F.A.N., t. I, n° 1, 1939, pp. 1-88.

la saison sèche et chaude. On les rencontre en novembre par couples, suivis de jeunes. Elles sont peu chassées et leur nombre s'accroît.

L'autruche qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir en Afrique du Nord, se maintient donc dans certaines régions sahariennes peu fréquentées, particulièrement en Mauritanie et au sud du Ténéré.

Ainsi, l'autruche présente durant les temps préhistoriques en Afrique du Nord, s'y maintient sans discontinuité pendant les périodes protohistorique, carthaginoise, romaine, puis à l'époque musulmane et jusqu'au XIXe siècle. C'est sans doute l'homme qui est responsable de cette disparition, encore est-elle récente et de modalités très différentes suivant les régions (elle est beaucoup plus tardive dans le Sud marocain qu'en Algérie méridionale). Mais ne pourrait-on pas chercher une explication dans un phénomène biologique dû à une mutation ou à une extinction de l'espèce. C'est ce que nous allons tenter d'étudier maintenant en montrant que l'autruche préhistorique appartenait bien à la même espèce que celle qui vivait encore aux XIXe et XXe siècles en Afrique du Nord.

II. - L'Autruche

A. Etude paléontologique

Les plus anciens restes du genre *Struthio* remontent au Pontien et l'aire de répartition de l'autruche coïncidait avec celle de la faune à Hipparion. Ces débris fossiles proviennent de l'île de Samos, des environs d'Odessa, de Perse et de Chine (246). Mais ceci ne signifie pas obligatoirement que le genre ait pris naissance en Asie. Car

(246) J. Piveteau, *Traité de Paléontologie*, Masson, Paris, t. V, Amphibiens-Reptiles-Oiseaux (Ratites p. 1044). Rappelons que l'autruche fait partie de l'ordre des Ratites qui comprend : les autruches (*Struthio*) vivant en Afrique orientale et méridionale, en Arabie, en Mésopotamie ; les Nandous (*Rhea*) de l'Amérique du Sud ; les Casoars (*Casuarius*) et les Emeus (*Dromiceus*) d'Australie et des îles voisines ; les kiwis (*Apteryx*) en Nouvelle-Zélande.

l'autruche apparaît, selon Heim de Balzac [247], comme un type essentiellement éthiopien, répandu il y a peu de temps encore dans toute l'Afrique. Sa présence en Syrie n'est due, d'après l'auteur, qu'à une légère extension en dehors de l'Arabie qui fait elle-même partie du domaine éthiopien. Dans l'archipel des Canaries où toute une série d'éléments éthiopiens font défaut, l'autruche est absente.

Il faut souligner que, dans le genre *Struthio*, l'autruche semble avoir été extraordinairement stable et les débris fossiles présentent déjà toutes les caractéristiques du type actuel [248].

Cependant, il existe plusieurs sous-espèces de l'autruche [249].

Struthio Camelus Camelus Linné (Afrique du Nord, Sahara méridional et zone sahélienne de l'Atlantique à la Mer Rouge).

Struthio Molybdophanes Reichnow (Afrique centrale Somalie, Abyssinie).

Struthio Camelus Australis (Afrique du Sud) [250].

Struthio Massaïcus (Est africain, Massaïland) [251].

A ces quatre sous-espèces, il faut ajouter : *Struthio Camelus Syriacus* Rotsch. [252] qui habite la Syrie, est de taille plus petite que les précédentes. Une autre sous-espèce de petite taille, du Rio de Oro, avait été décrite

(247) H. Heim de Blazac, *Biogéographie des Mammifères et des Oiseaux de l'Afrique du Nord.* Paris, 1936, p. 146.

(248) *Id. Contributions à l'ornithologie du Sahara central et du Sud algérien.* Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de l'Afr. du Nord, n° 1, 1926, p. 119. Notons que des œufs de Psammornis (grands ratites ? aujourd'hui éteints) ont quelquefois servi à la fabrication de rondelles d'enfilage. Mais on ne possède aucun ossement.

(249) Cl. Gaillard, *Contribution à l'étude de la faune préhistorique de l'Egypte.* Arch. du Museum d'Hist. nat. de Lyon, t. XIV, 1934, Mém. III, pp. 1-126.

(250) T. Salvadori, *Catalogue of the Chenomorphae, Crypturi and Ratitae in the collection of the British Museum.* London, 1895, vol. XXVIII, pp. 572-575.

(251) Ant. Reichenow, *Die vögel Afrikas.* Erster Band, Neudamm, 1900-1901, p. 10.

(252) L. Lavauden, *Les vertébrés du Sahara. Eléments de zoologie saharienne.* Tunis, 1926.

sous le nom de *Struthio Camelus Spatzi Stresa* ; mais Heim de Balzac souligne que la validité de cette race est très discutée.

Deux de ces sous-espèces, au moins, existaient durant l'époque préhistorique en Afrique du Nord. Il s'agit de *Struthio Camelus* Linné qui est l'autruche la plus commune, à tête rouge (gisement de Hamda, grotte néolithique du djebel Fartas) et de *Struthio Molybdophanes* Reichenow dont les parties nues sont de couleur gris-bleu (gisement de Jaatcha) [253]. Ces déterminations ont été faites à la demande de Miss Bate, attachée du département de Géologie du British Museum, par le Dr P. R. Lowe. D'autres analyses de tests d'œuf d'autruche, provenant de gisements d'Afrique du Nord et du Sahara ont été confiées à M. Dughi, au Museum d'Histoire naturelle d'Aix-en-Provence [254]. Les tests provenaient des gisements choisis volontairement dans des régions différentes : Sahara : Aoulef, Meniet, Tabelbalet, arbre du Ténéré. Tunisie : Sidi Mansour (Gafsa), Aïn Zannouch. Algérie : Khanguet el-Mouhaâd, Aïn Dokkara, M'taguinaro (région de Tébessa) ; Sites 10, 12, 25, 51 (région du Tarf) ; Mechta el-Arbi ; El-Hamel ; Columnata. Tous ces tests appartenaient à *Struthio camelus.*

B. Etude zoologique

1. *Description de l'oiseau*

L'autruche est un très grand oiseau, le plus grand qui soit (Pl. I). Pline [255] écrivait : « les autruches d'Afrique et d'Ethiopie dépassent un homme à cheval, elles le devancent à la course ». Polybe [256] fait une constatation analogue. C'est sans doute ce qui explique que l'autruche figure si fréquemment sur les gravures ou peintures rupestres, à l'exclusion de presque tous les autres oiseaux.

(253) R. Vaufrey, *Préhistoire de l'Afrique.* Publ. de l'Inst. des Hautes Etudes de Tunis, vol. IV, t. I, *Le Maghreb.* Paris, Masson, 1955, p. 395.

(254) Nous tenons à remercier très vivement M. Dughi, conservateur du Museum d'Histoire naturelle d'Aix-en-Provence d'avoir bien voulu se charger de ces analyses.

(255) Pline l'Ancien, *Histoire naturelle,* X, 1.

(256) Polybe, XII, 7.

L'autruche a un cou allongé, flexueux, à la musculature puissante et surmonté d'une petite tête, à cavité cranienne réduite. Le bec est droit, obtus ; arrondi à la pointe et fendu jusqu'au-dessous de l'œil. Sa longueur est à peu près égale à celle de la tête et dans la mandibule supérieure, un peu aplatie, les narines s'ouvrent par deux fenêtres oblongues. Chez les autruches adultes, la tête et la partie supérieure du cou sont parsemées de petites plumes piliformes laissant apercevoir la peau de couleur différente selon les espèces : rouge chez *Struthio camelus*,

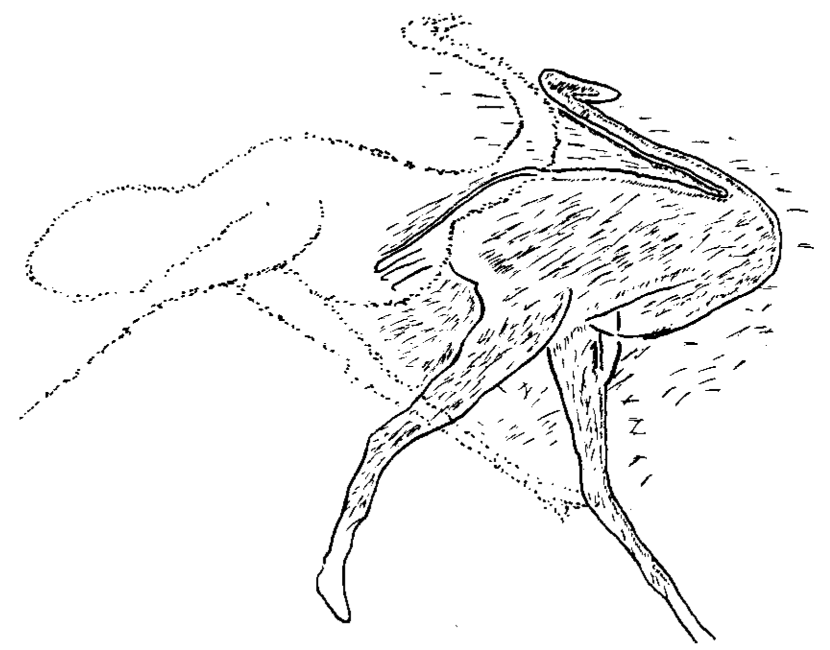


Fig. 7. — Gravure rupestre de l'oued Djerat (Tassili n'Ajjer), d'après M. Reygasse.

grise chez *Struthio molybdophanes*. La partie inférieure des pattes est également dénudée, de même que le milieu de la poitrine où se trouve un espace calleux. Tout le reste du corps est revêtu de plumes lâches et crêpelées, d'un noir profond chez le mâle, d'un brun noirâtre chez les femelles ou les jeunes. Les grandes plumes des ailes et de la queue, floconneuses et blanches chez les mâles, d'un blanc terne chez les femelles furent une parure très recherchée à des époques très différentes.

Les omoplates de l'autruche sont peu développées et soudées en avant avec les coracoïdes. Ses ailes sont courtes et quoique normalement constituées, elles ne sont pas fonctionnelles. Les plumes des ailes, comme celles de la queue sont molles, décomposées, parfaitement incapables d'assurer la moindre progression dans l'air. Mais, l'oiseau les déploie lorsqu'il prend sa course. En effet l'incapacité volière de l'autruche est compensée par la force remarquable des pattes qui sont caractérisées par la réduction du nombre de doigts à deux (le médian et l'antéro-externe).

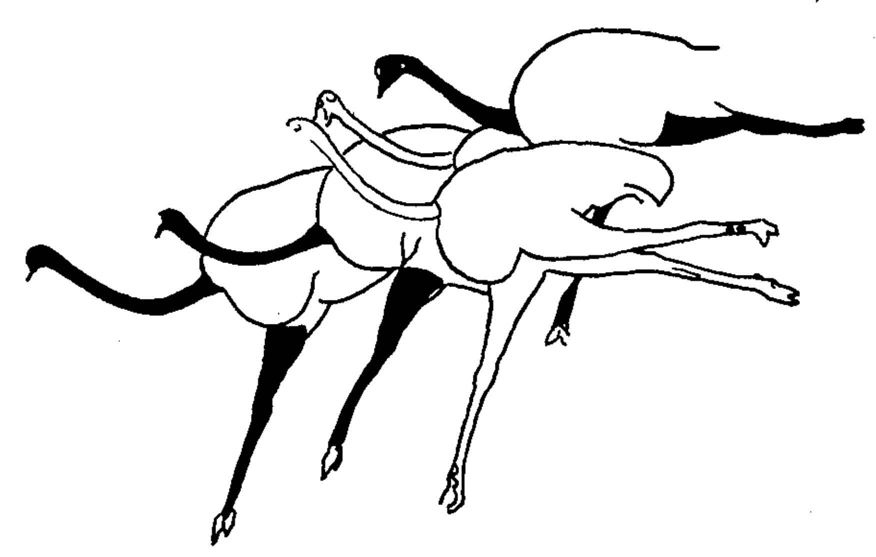


Fig. 8. — Peinture rupestre de Tahilahi (Tassili n'Ajjer), d'après H. Breuil.

Ce n'est pas le cas chez les autres ratites (émeus, casoars, nandous). L'autruche peut courir très vite. C'est l'oiseau coureur le plus rapide. Les artistes préhistoriques avaient noté cette caractéristique remarquable; frappés sans doute par la vélocité de l'autruche en course, ils l'ont souvent représentée dans cette attitude, en particulier à l'oued Djerat [257] (fig. 7), Tahilahi [258] (fig. 8), Asadjan oua Mel-

(257) M. Reygasse, *Gravures et peintures rupestres du Tassili des Ajjers*. L'Anthrop., t. XLV, 1935, pp. 533-571 (p. 538, fig. 3).

(258) H. Breuil, *Les roches peintes du Tassili n'Ajjer*. Actes du IIe Congr. panaf. de Préhist., Alger, 1952, pp. 65-219, fig. 138. Un groupe de cinq autruches en course, peintes à l'ocre rouge fait partie d'un ensemble comportant une quarantaine d'oiseaux.

len (Tassili) ([259]) Uadi Zigza II (Libye) ([260]). Sur une lampe romaine de Carthage, on peut voir aussi une autruche en course ([261]).

2. *La nourriture de l'autruche*

Adaptée à un climat steppique, l'autruche est réputée pour ses goûts éclectiques. In Tanoust ([262]) considère qu'elle a un régime omnivore : insectes, sauterelles, lézards ne forment qu'un appoint à une nourriture surtout végétale. Selon la saison, on la trouvera dans les bas-fonds argileux où elle mange des graines de *panicum* dont elle est très friande, sur les dunes où poussent les cucurbitacées sauvages, dans les dépressions entre les dunes où se trouvent les grandes étendues d'*iffelch*, dans les peuplements d'acacias où elle mange les pousses de ces arbres. Les dayas décrites par le général Margueritte ([263]) sont le domaine d'élection de l'autruche. Elles sont couvertes de pistachiers (betoum), dont les graines jouaient un grand rôle dans l'alimentation des autruches. Salsolas ligneuses, hélianthèmes, armoise, ranthérium, et graminées diverses devaient compléter sa nourriture. Ajoutons cependant que le nandou (*Rhea americana*) ([263 bis]) se nourrit, en plus d'herbes et de racines, de certains poissons et qu'il peut en être de même pour l'autruche dans les régions d'Afrique situées en bordure de rivières poissonneuses ou de la mer.

(259) Y. Tschudi. *Les peintures rupestres du Tassili n'Ajjer*. Baconnier, Neuchâtel, 1958, Pl. 16 a.

(260) P. Graziosi, *L'arte rupestre della Libia*. Napoli, 1942, Pl. 21 : Uadi Zigza II.

(261) F. du Coudray de La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*. Paris, 1897, p. 176.

(262) In Tanoust, *La chasse dans le pays saharien et sahélien de l'Afrique occidentale française*. Paris, 1940, p. 174.

(263) Général A. Margueritte, *Chasses d'Algérie et notes sur les Arabes du Sud*. Paris, 1861, p. 53.

(263 bis) Ch. Darwin, *Voyage d'un naturaliste autour du monde fait à bord du navire Le Beagle de 1831 à 1836*. Paris, 1875, trad. Ed. Barbier, p. 95. Ce sont ces mêmes autruches d'Amérique qui ne craignent pas de se jeter à l'eau ; on a même rapporté à l'auteur qu'en Patagonie, ces oiseaux passaient d'une île à l'autre à la nage. Elles rentraient dans l'eau dès qu'elles étaient pourchassées... mais elles y entraient aussi de bonne volonté. Quand elles nagent on n'aperçoit au-dessus de l'eau qu'une très petite partie de leur corps ; elles étendent le cou un peu en avant et elles avancent lentement. C'est un fait analogue qui est signalé au Sénégal en 1863 cf. *Voyages et Expéditions au Sénégal et dans les contrées voisines*. Le Tour du Monde, 1861, t. I, p. 63.

Bien qu'adaptée à la vie dans les steppes l'autruche ne se passe pas volontiers de boire. In Tanoust rapporte que l'autruche boit régulièrement, du moins en saison chaude, dans les régions du Sahara méridional où existent des points d'eau permanents. Elle souffrirait même beaucoup lorsque l'eau vient à manquer totalement. C'est généralement en groupe que les autruches se déplacent vers les points d'eau. Ecoutons encore In Tanoust : « le troupeau arrive sur le sommet d'une dune, observe la mare et à une allure tranquille fait un tour complet en suivant la ligne des crètes pour s'assurer qu'il n'y a rien d'anormal dans le boisement où se trouve l'eau. Si cet examen ne l'a pas rassuré, le troupeau attend à 8 ou 900 mètres ». Durant les derniers mois de la saison sèche, aux heures chaudes de la journée, on surprend très souvent l'autruche à l'ombre d'un acacia, le bec ouvert, les ailes étendues, souffrant de la chaleur.

3. *La vie en groupe*

Les déplacements de l'autruche se font presque toujours en groupe. Jean Léon l'Africain ([264]) rapporte que dans le désert, ces oiseaux vont à la file, l'un derrière l'autre. Qui les aperçoit de loin croit voir autant d'hommes à cheval. Cela cause souvent un grand émoi et une grande frayeur dans les caravanes. Or, durant les temps préhistoriques, ce caractère social de l'autruche fut remarqué par les artistes d'El-Krétar ([265]), de l'oued Djerat ([266]), de Tahilali ([267]) (fig. 8) et de la Libye ([268]). M. Dalloni ([269])

(264) Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*. Nouvelle édition traduite de l'italien par A. Epaulard. Paris, 1956, p. 571.

(265) G.B.M. Flamand, *Les pierres écrites (Hadjrat Mektoubat) Gravures et inscriptions rupestres du Nord africain*. Paris, 1921, p. 343, fig. 214.

(266) M. Reygasse, *Gravures et peintures rupestres du Tassili des Ajjer*. L'Anthrop. t. XLV, 1835, pp. 533-571, p. 538, fig. 3 ; p. 546, fig. 12.

(267) H. Breuil, *Les roches peintes du Tassili n'Ajjer*. Actes du IIe Congr. panaf. de Préhist., Alger, 1952, pp. 65-219, fig. 138.

(268) P. Graziosi, *L'Arte rupestre della Libia*. Napoli, 1942, pl. 22 b. Au premier plan, une autruche semble surveiller une file de douze autruches.

(269) M. Dalloni, *Mission scientifique du Fezzan* (1944-1945). I.R.S., t. VI, 1re partie. Matériaux pour l'étude du Sahara oriental. Région entre la Libye, le Tibesti et le Kaouar (Niger). Géologie et Préhistoire, pl. XLVIII.

a relevé près de Wour (Fezzan) (fig. 9) un tableau gravé à la base d'une muraille rocheuse : quatre autruches s'y alignent, leur taille décroissante, de droite à gauche, indique peut-être qu'il s'agit d'une famille. Ces oiseaux polygames vivent par petits groupes familiaux ; à l'époque des pariades, ils se réunissent parfois en grands troupeaux pouvant atteindre cent têtes. En revanche, il n'est pas rare de rencontrer des mâles isolés [270].

4. *La nidification*

Les mâles participent à la couvaison qu'ils assurent la nuit, tandis que les femelles couvent le jour [271]. L'autruche pond ses œufs dans le sable, par dix ou douze. Cependant In Tanoust affirme que, sur le Gourma (rive droite du Niger), on a compté 33 œufs dans un nid d'autruche [272]. A mesure qu'elle pond, la femelle exhausse les parois de son nid en creusant une sorte de canal circulaire et formant autour d'elle, avec son bec, un talus de plus en plus élevé. Le nid prend alors l'aspect d'un tronc de cône au sommet duquel repose l'oiseau. On voit souvent représentés sur certaines poteries archaïques d'Egypte [273] des cônes tronqués quelquefois considérés comme des nids de flamants, mais qui pourraient bien être des nids d'autruche. L'autruche, d'autre part, recouvre ses œufs d'une quantité variable de sable. Un tel revêtement, assure Heim de Balzac [274] constitue bien plus un appareil calorifique qu'un écran de protection. Buffon [275] pensait même que les œufs d'autruche pouvaient éclore sans être couvés ni même exposés aux rayons du soleil. Il s'agit d'une exagération.

---

(270) In Tanoust, *La chasse dans le pays saharien et sahélien de l'Afrique occidentale française.* Paris, 1930.

(271) P. Grassé, *Traité de Zoologie*, t. XV, Oiseaux, p. 606.

(272) In Tanoust, *op. l.*

(273) Cl. Gaillard, *Contribution à l'étude de la faune préhistorique de l'Egypte.* Archiv. du Museum d'Hist. nat. de Lyon, t. XIV, 1934, mém. III, pp. 1-126.

(274) Heim de Balzac, *Biogéographie des mammifères et des oiseaux de l'Afrique du Nord.* Paris, 1936, p. 271.

(275) Buffon, *Œuvres.* Paris, 1829, t. XIX, pp. 340-341

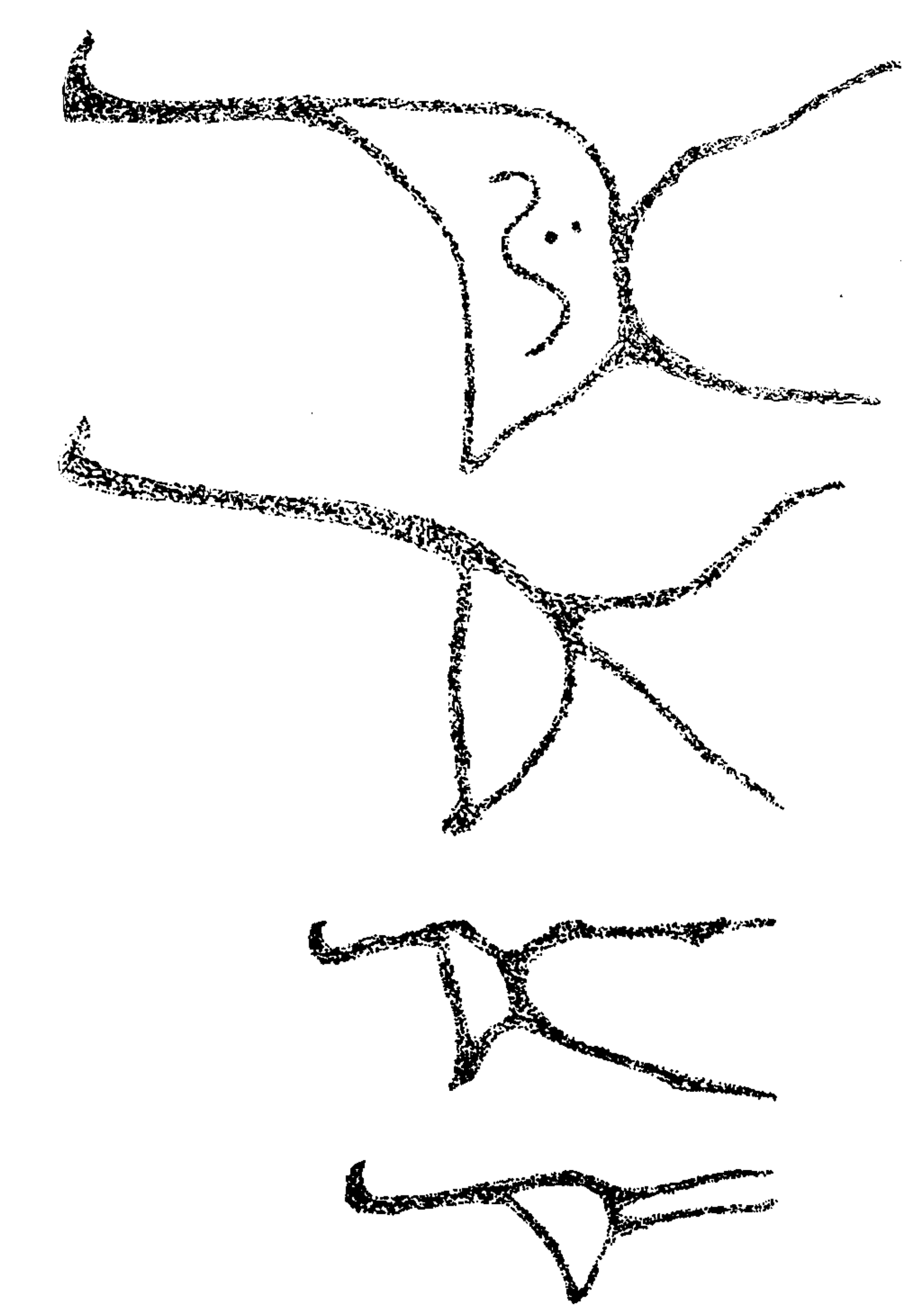


Fig. 9. — Gravure rupestre de Wour (Fezzan), d'après Dalloni

Jean Léon l'Africain [276] dit que, dès après les pontes, l'autruche a si peu de mémoire qu'elle oublie l'endroit où elle les a abandonnés. Ceci expliquerait qu'il ne soit point nécessaire de suivre l'autruche pour recueillir ses œufs. Il en résulte que lorsqu'une femelle trouve des œufs, qu'ils soient à elle ou à une autre, elle les couve ou les réchauffe. Dès que les petits sont nés, généralement après 40 ou 42 jours d'incubation, ils partent à la recherche de leur nourriture sous la conduite du mâle. Le corps des autruchons est couvert d'appendices cornés, comme des piquants de hérisson ; quand ils sont âgés de deux mois, les piquants tombent et sont remplacés par des plumes grisâtres. C'est à trois ans que la bête devient adulte et peut se reproduire.

5. *Le comportement de l'autruche*

Très méfiante et vigilante, l'autruche est difficile à surprendre. Si le pays est boisé, on ne la voit pas, alors que sa vue est excellente et que rien ne lui échappe. En revanche, Jean Léon l'Africain assure qu'elle est sourde : c'est une erreur de plus de cet auteur. Son éditeur rapporte qu'il a vu un gardien d'autrucherie rassembler les autruchons, pour leur donner leur pâtée, en utilisant comme gong une touque à pétrole et ils accouraient avec cette vélocité que signale l'auteur.

---

(276) Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique. Nouvelle édition* traduite de l'italien par A. Epaulard. Paris, 1956, p. 571.

L'absence du sentiment maternel chez l'autruche apparaît dans ces quelques lignes du Livre de Job, chap. 39, 16, 21 :

« Mais l'autruche abandonne ses œufs à la terre
« Et les fait chauffer dans la poussière
« Elle oublie que le pied peut les écraser
« qu'une bête des champs peut les fouler
« Elle est dure envers ses petits, comme s'ils n'étaient point à elle
« Elle ne s'inquiète pas de l'inutilité de son enfantement
« Car Dieu lui a refusé la Sagesse
« Il ne lui a pas donné l'Intelligence en partage. »

Il est rare que l'autruche appelle ses petits et qu'on l'entende crier. Pourtant, il existe dans le folklore buschman un conte intitulé : « Le lion jaloux de la voix de l'autruche » [277]. Livingstone rapporte effectivement que les cris de l'autruche ressemblent à ceux du lion au point qu'ils trompent quiconque, sauf les indigènes [278]. Un témoignage concordant est rapporté par Farini, du Kalahari [279] et par Shaw [280]. On a d'ailleurs longtemps cru que le nom de l'autruche en hébreu lui venait de son cri [281].

Quand les autruches sont attaquées, leur défense est assurée, selon Pline [282], par leurs pieds qui sont « semblables à ceux du cerf fourchu » ; elles s'en servent pour combattre, saisissant des pierres qu'elles lancent en

---

(277) W. J. Sollas, *Ancient Hunters and their modern representatives.* London, 1924, p. 474.

(278) Affirmation rapportée à W. J. Sollas par Livingstone.

(279) Farini, *Huit mois au Kalahari.* Le Tour du Monde, 1886, II, pp. 321-352.

(280) Shaw, *Travels in Barbary*, 1743, t. II, p. 348 écrit : « Quand les autruches se préparent à la course ou au combat, elles font sortir de leur grand cou tendu et de leur bec béant un bruit sauvage et terrible semblable à un sifflement. D'autrefois, en face d'un adversaire plus faible, elles ont une voix qui imite le gloussement des volailles domestiques ; elles semblent déjà se réjouir et se moquer de la frayeur de leur ennemi. Dans le silence de la nuit, leur organe vocal paraît avoir un timbre tout différent. Elles font alors entendre un grondement plaintif et horrible qui ressemble parfois au rugissement du lion et plus souvent rappelle la voix enrouée d'autres quadrupèdes principalement du taureau et du bœuf. Je les ai entendu souvent gémir comme si elles avaient été en proie aux plus affreuses tortures ».

(281) F. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, 1936 : mot autruche. En hébreu : *renànim*, pluriel qui vient de *rànan*, « faire un bruit strident » ou *bat hayya'anàh*, « fille de l'autruche » et *yâ'ên*, hébraïsme pour désigner l'animal lui-même. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de *yâ'ên*. Gesenius tire ce mot d'un radical inusité *yâ'an*, qui, d'après le syriaque, signifierait « être vorace ». Fr. Delitzsch (Das Buch Job, Leipzig, 1864, p. 476) traduit *bat hayya'anâh* d'après l'arabe, par « habitant du désert ». Robertson et beaucoup d'hébraïsants font dériver le mot *yâ'an* = *'ânâh*, « pousser des cris plaintifs ». Les deux noms de l'autruche auraient ainsi une signification analogue. Aussi les Septante ont-ils traduit plusieurs fois *yâ'ên* par σειρῆν, « sirène » et quelques commentateurs par ulula « Chat-huant ». Ces deux traductions quoique fautives indiquent donc bien que l'on croyait que les noms de l'autruche lui venaient de son cri.

(282) Pline l'Ancien, X, 1.

fuyant contre ceux qui les poursuivent ». C'est bien entendu une légende. Pline ajoute : « leur stupidité est singulière ; elles s'imaginent, avec un corps si grand que lorsqu'elles ont caché leur tête dans les broussailles, on ne les voit plus ».

Il y a donc une contradiction entre cette attitude et la méfiance reconnue à l'autruche. Il est bien évident que cet animal, en raison de son allure et de sa taille peu ordinaires a donné lieu à un grand nombre de légendes.

Ainsi, à travers l'étude paléontologique et zoologique de l'autruche, nous avons tenté de montrer que les autruches préhistoriques appartenaient à la même espèce que celles qui subsistent en Afrique. Les légères différences qui apparaissent dans certaines sous-espèces ne peuvent modifier d'une façon notable l'écologie de l'autruche. Deux sous-espèces parmi celles qui sont connues de nos jours sont représentées dans les gisements préhistoriques d'Afrique du Nord. Il est donc intéressant de noter que la disparition de l'autruche n'est pas due à une extinction naturelle de l'espèce.

Ne pourrions-nous pas dès lors chercher une raison à la présence considérable de tests d'œufs d'autruche dans les gisements préhistoriques en faisant appel aux genres de vie ? Les fouilles ont montré que les hommes de Mechta el-Arbi, les Capsiens et même les Néolothiques n'ont que rarement chassé l'autruche ; ce qui les intéressait le plus c'était essentiellement ses œufs. C'est sans doute la raison pour laquelle nous avons relativement peu de documents concernant la chasse à l'autruche. Les hommes préhistoriques avaient-ils compris qu'il ne fallait pas effrayer l'autruche pour se procurer ses œufs ?

Il semble donc utile d'étudier maintenant le rôle considérable de l'œuf d'autruche dans les civilisations préhistoriques du Maghreb et de souligner son déclin durant les périodes historiques.

H. CAMPS-FABER.

(*à suivre*).

TUNIS ET LES PARFUMS

(*Suite et fin*)

IV

Produits distillés et compositions traditionnelles

La distillation des plantes et des fleurs pour l'obtention d'eaux parfumées d'essences est l'objet en Tunisie d'une industrie domestique ou artisanale très active. La plupart des voyageurs, au début du XIX[e] siècle surtout, (Thomas Maggil (19), major Sir Grenville Temple (20), Von Maltzan (21), etc...) en ont fait mention, sans entrer dans aucun détail technique.

L'usage des hydrolats est quotidien chez les Tunisiens. Ils préparent et emploient : l'eau de fleurs d'oranger (*ma zhar*), l'eau de roses (*ma ouard*), d'églantines (*nesri*), de jasmin (*ma iasmin*), de géranium (*ma aterchiya*), de

(19) Thomas MAGGIL. *Nouveau voyage à Tunis*, publié en 1811 et traduit de l'anglais par Alexandre Louis Ragueneau de la Chesnaye, Paris, Panckouke, 1815.

(20) Major Sir GRENVILLE TEMPLE. *Excursion in the Mediterranean, Algiers and Tunis*. London, 1935, 2 vol. Tome II, p. 116, le major raconte sa visite en fév. 1933 au caïd Djellouli, à Sfax, passionné des fleurs, et dont il goûte le café parfumé d'ambre. Il note dans son jardin les pistachiers, le « Géranium numidicum » qui n'est pas connu en Angleterre, le *Cucumis dudaïm*, etc...

(21) H. F. Von MALTZAN. *Reise in den Regentschaften Tunis und Tripolis*, 1870, I, p. 40. Cité par R. Blondel.

carvi (*ma karouia*). L'eau de jasmin est une eau odorante dont il est convenable et courant d'asperger les mains des convives après le repas. L'aspergeoir est un accessoire qui ne manque jamais dans le mobilier moghrebin, qu'il soit de verre ou d'argent, il figure toujours parmi les cadeaux de mariage avec le brûle-parfums (fig. 7) et les coffrets.



Fig. 7. — Aspergeoir (*mrach*) et brûle-parfums (*mbekhra*) d'argent (Tunis).

Ma zhar, ma ouard, ma aterchiya entrent surtout dans la composition des sirops, la pâtisserie, les entremets. *Ma ouard* est le parfum préféré pour la préparation du *rahat-loukoum*, ainsi que *ma aterchiya* qui se marie très bien avec la pistache. Quelques amateurs en parfument l'*acida*, qui est le plat de bouillie des fêtes.

Le *nesri* et l'eau de carvi sont des drogues de la thérapeutique populaire. Le premier, pris à jeun avec du sucre est un bon préventif des défaillances du cœur, la seconde est un calmant recommandé contre les douleurs d'estomac. C'est à Sfax particulièrement qu'est distillée l'eau de carvi, produit de grande consommation. L'essence surnage qui n'est pas utilisée sur place. Il est probable que l'eau de carvi doit tout ou partie de ses propriétés à la carvone hydrolysée.

On fait aussi un hydrolat composé, la *majmouâ*, où entrent à la fois roses, jasmin, églantine, géranium, auxquels on ajoute des giroflées et les fleurs de l'olivier de Bohême (*zansfour*). Il est constant dans les familles que l'on ajoute encore à toutes ces fleurs dans l'alambic des feuilles de laitue romaine. Elles donnent une essence légère qui augmente le rendement.

La Tunisie, comme l'Afrique du Nord en général, produit beaucoup d'autres plantes à essences qui ne sont pas couramment exploitées, et que L. F. a étudiées. En tête de liste inscrivons l'*artemisia herba alba* (*el chih*). Le Centre et le Sud du pays en portent de grands peuplements, situés dans des steppes sans eau, ce qui rend leur distillation difficile. Elle a été cependant pratiquée sur une petite échelle. L'essence est riche en camphre gauche et contient thuyone et phénone. Le *chih* est exploité au Maroc où son essence est vendue sous le nom d'armoise du Maroc par le Comptoir chérifien des plantes à parfums.

L'eau résiduelle, ou hydrolat d'artemisia herba alba, passait en Tunisie pour vermifuge. Quand L. F. a expérimenté cette distillation, les bédouins venaient de 60 km à la ronde pour se procurer l'eau. L. F. a aussi distillé l'origan (*zater*) entre Oudna et Zaghouan. Les indigènes

voisins prenaient l'eau pour s'en frictionner le scrotum, etc... La sensation de chaleur et de brûlure, due au carvacrol, leur donnait la certitude qu'ils se fortifiaient, en conformité de croyances millénaires.

Les Tunisiens distillent aussi épisodiquement le myrte (*rihan*). L'eau de rihan, mêlée de miel, est absorbée comme antinévralgique. L'essence contient une quantité notable de benzoate de benzyle, hydrolisé en partie dans l'eau qui passe à la distillation. Les seules plantes traitées industriellement en Tunisie et pour l'exportation, en dehors de la fleur d'oranger, sont les labiées sauvages, le romarin et la menthe poivrée [22].

Les appareils utilisés dans les familles pour la distillation des fleurs sont demeurés longtemps les alambics à tête de More, tels que Téniers les a figurés dans les tableaux qu'il a peints des ateliers d'alchimie de son temps. Les appareils de cuivre étamé tombent rapidement en désuétude. On en rencontre encore quelques-uns dans les bonnes maisons de la Médina. Ils sont peu à peu, au fur et à mesure de leur dégradation, remplacés par des marmites (*gazen*) de fer blanc, dont le chapiteau (*kabbous*) émet un long col rectiligne (*jaba*), refroidi à travers une cuve de bois, ou une grande cuvette de terre (*mahbes*). Le joint, entre couvercle et marmite est fait d'un chiffon mouillé (*qfila*), comme celui qui sert dans la cuisson des couscous à luter le *kiskès* sur la *borma*.

Des appareils aussi légers, dépourvus de serpentins, et posés nus sur un foyer, subissent un chauffage trop brutal. C'est une mauvaise condition pour obtenir des essences. Feu trop vif, capacité trop réduite, favorisent l'hydrolyse des constituants. Ceux-ci passent donc dans l'eau qu'ils chargent et troublent, en donnant un produit plus riche que ne sont les eaux provenant des distillations conduites avec prudence dans les alambics à serpentins des industriels. Ceux-ci cherchent avant tout à produire et à séparer des essences.

(22) Michel TILLOT. *Production industrielle de certaines essences de labiées en Tunisie.* Thèse Alger, 1956.

Il y avait à Tunis dans les années 30 — c'est de cette époque que datent nos souvenirs — cinq cents appareils de fer blanc de petite capacité pour l'usage des familles. Le nombre des mêmes appareils pour Nabeul, Dar Chabane, Beni-Khiar et Hammamet était égal à celui de Tunis seule.

Tous ces récipients sont construits pour recevoir en moyenne cinq kilos de fleurs et autant d'eau. Les produits de condensation sont recueillis dans des fiasques dont le col transparent permet de voir, après repos, à la surface du liquide une lame huileuse, légère et jaune, qui représente ce qui reste de l'essence non dissoute et qui est là comme un gage de l'authenticité et de la qualité du produit. Les fraudeurs remplacent ces traces d'essence par une goutte d'huile d'olives.

Pour le *nesri*, on tire 500 grs d'eau par kilo de fleurs. Pour le jasmin on tire des mêmes alambics de famille un litre d'eau pour trois kilos de fleurs. Cette eau est alors de première qualité, quoiqu'elle ne donne pas exactement le parfum de la fleur fraîche.

Tandis que dans l'industrie quatre kilos de fleurs de bigaradier donnent quatre grammes de néroli, la fabrication familiale donne moins d'un gramme, qui flotte à la surface dans la fiasque. Le reste est hydrolysé et donne à l'eau un trouble fluorescent et un parfum beaucoup plus odorant que celui des eaux de fleurs d'oranger des grands alambics industriels. C'est l'anthranylate de méthyle hydrolysé mêlé au néroli qui forme le corps de ce parfum.

L'eau de fleurs d'oranger du commerce, sous-produit de la fabrication du néroli, n'en contient plus trace. Aussi les marchands tunisiens truquent-ils les fiasques de cette origine en y introduisant une goutte d'un mélange à 10 % de néroli et d'huile, avec des traces de piment rouge. Ils secouent de façon que le corps gras fixe le piment sur la paroi du col et donne l'impression d'une vieille eau qui a déposé sur le verre, car l'eau de fleurs d'oranger contient des traces d'indol qui brunit au contact de l'air.

Dès les derniers jours de mars et le début d'avril, commencent les apports de fleurs au marché central de Tunis

et autour de la grande mosquée, sur ses marches dans le Souq el Attarine, en contrebas de son portique, dans le Souq el Fakia. Ces trois marchés réunis vendent chaque jour d'avril une tonne en moyenne de branches de géranium et plusieurs centaines de kilos de fleurs d'oranger et de roses en bouton. En principe, dès le début de mai les distillations familiales sont terminées.

Ces fleurs proviennent des jardins de la banlieue de Tunis ou de Nabeul et environs. C'est, bon an mal an, de 20 à 25.000 kilos de fleurs qui sont ainsi soustraits à l'industrie du néroli nabeulien, pour la fabrication des eaux distillées des familles.

Trois distilleries industrielles à Nabeul sont spécialisées dans la production du néroli qui est exporté. Elles vendent leur eau sur place. Certains acheteurs exigent que leur soient réservés les 750 premiers litres de chaque distillation, chaque alambic recevant 1.200 kgs de fleurs et 1.800 litres d'eau et ne donnant pas plus de 1.000 litres de distillat. On arrête là pour ne pas brûler.

Les distilleries de Sfax, au contraire de celles de Nabeul, sont indigènes et vendent leurs produits sur place.

Nous connaissions avant la dernière guerre, entre Sfax et Sakiet ez zit : Méziou, Fakhfakh, Hassen Sadok Salami, Abdelkader Keffal, Mahmoud Driri. A Kairouan, deux distilleries indigènes du même ordre. A Bizerte, une.

Les installations de Sfax ne produisaient pas plus de trois à quatre mille litres d'eau de fleurs d'oranger, deux mille litres d'eau de roses et encore moins de nesri. Ces eaux sont produites dans des alambics à serpentin conduits de manière à recueillir l'essence dont la qualité est certaine, mais la quantité réduite. D'essence de roses pure, on ne récolte guère que 200 grs par an, auxquels il faut ajouter une essence de troisième qualité, qui trouve son écoulement sur place, obtenue en distillant les pétales de roses en présence de géraniol. La distillation des roses est pratiquée avant tout pour l'obtention de l'hydrolat. Pour produire une bonne eau de roses de Sfax on met dans l'alambic quarante kilos de pétales avec vingt litres d'eau, plus un

kilo de sel. On chauffe et l'on recueille les cinq premières fiasques qui sont reversées dans l'alambic, avec de nouveau vingt kilos de pétales. On distille ensuite à très petit feu et l'on recueille cinq fiasques d'une eau très odorante et très chargée de produits essentiels.

A Sfax encore, la production annuelle d'essence de jasmin ne dépasse pas 500 à 800 grs par an, qui apparaît ainsi comme un sous-produit de la distillation de l'eau de jasmin. C'est une essence très riche en indol et contenant au moins 50 % d'acétate de benzyle, essence toute différente des essences de jasmin obtenues par enfleurage ou par dissolution dans l'éther de pétrole et qui ne contiennent pas d'indol.

Pour la clientèle locale, cette essence est souvent dissoute à 5 ou 10 % dans l'huile de vaseline. Cette solution trouve nombre d'amateurs. En vieillissant l'indol se sépare qui prend une couleur brune. Il y a cependant un procédé de stabilisation que la plupart des marchands ignorent.

Les premières fiasques d'eau de jasmin obtenues à Sfax, au début de la distillation, dites eaux de tête (*ras el gattar*), contiennent encore jusqu'à un demi gramme par litre de produits essentiels.

La distillation du carvi est aussi une spécialité sfaxienne. Fakhfakh fait environ dix kilos d'essence de carvi par an, ce qui correspond à une quantité d'eau distillée importante.

Rosiers, églantiers, jasmins sont cultivés et fleurissent dans les jardins de la banlieue. Meziou, en particulier, possède d'importants jardins que l'on visite pour leur charme et la fragrance de leurs fleurs. Les rosiers sont plantés dans une terre légère, non irriguée. Leurs drageons facilitent leur multiplication. La récolte n'emporte que les pétales dont il faut trois ou quatre kilos pour faire un litre d'une eau de bonne qualité.

L'églantine aussi forme des buissons rustiques à branches tombantes qui ne demandent ni eau, ni soins. Elle se multiplie par boutures.

On cultive enfin dans ces jardins le géranium Rosat, (*Pélargonium graveolens*) celui sans doute qui avait été

remarqué par le major sir Grenville Temple. Les souches prospèrent sans fumure ni arrosages. Les branches sont cueillies au printemps avec leurs feuilles et leurs fleurs pour passer à l'alambic. Six kilos de première coupe donnent une fiasque d'une bonne eau très odorante.

Les fumeurs de chanvre (23), ou Tkarlia, dont les habitudes et les mœurs, dues à leur intoxication, sont très particulières, cultivent les fleurs en pots ou dans de tout petits jardins, avec une prédilection pour le géranium rosat, le ciste balsamifère (*ambria*), et le basilic (*habaq*). Ils vendent à regret l'ambria (que nous citerons plus loin) et le font payer très cher à La Marsa ou à Hammam Lif.

Hors celles des eaux et des essences, les Tunisiens sont coutumiers d'autres distillations, qui n'ont pas d'usage en Occident et qui y sont peu connues. Je fais allusion au *fchouch*, à l'essence de *qmari*, à la *chnouda*.

Le *fchouch*, ou *ater fchouch*, passe pour une invention de Mohamed bey, prince raffiné et sensuel (Ch. A. Julien) qui a régné à Tunis de 1855 à 1859. Il s'agit d'une essence composée obtenue par distillation d'un mélange de corps odorants divers d'usage courant, dans des proportions qui peuvent varier. Celles que nous donnons ci-dessous sont celles qu'utilisait un des marchands du Souq el Attarine, il y a quelques années, Taïeb ben Mansour. Il passait pour un grand spécialiste du fchouch. Il mêlait dans son alambic :

Musc Tonkin pur	3	grs
Ambre gris	5	»
Essence de cassie (*musc snadeq*)	6	»
Essence naturelle de jasmin (Sfax) ..	12	»
Essence naturelle de roses (Sfax) ..	10	»
Néroli	2	»
Bois d'aloès	300	»
Benjoin de La Mecque	200	»
Nesri (eau d'églantine) 2 fiasques	4	litres
Eau de fleurs d'oranger »	4	»
Eau de roses »	4	»

(23) Cf. Le Cannabisme en Tunisie. *Archives de l'Inst. Pasteur de Tunis*. t. XIV, 1925, pp. 404 à 410.

On chauffe à feu nu et on pousse la distillation jusqu'à pyrogénation du résidu qui est fait surtout du bois d'aloès carbonisé. Ce résidu entre plus tard dans la préparation des poudres ou des pastilles à brûler.

Le parfum composé obtenu n'est pas soluble dans l'alcool.

Ce bois d'aloès, que nous voyons figurer parmi les matières premières du *fchouch*, entre dans la composition de la plupart des produits à brûler dont il faudra parler au chapitre des fumées. Le terme de bois d'aloès est une expression employée par le commerce et qui trompe sur l'identité véritable de ce bois odorant. Il provient d'un arbre de l'Inde, *Aquilaria agallocha* Boxb, en tamoul : *agalichamdana*, dans le grec du Dioscoride : *agallokhon*, dans celui de Paul Eginète, *xylon indikon*. Jorèt, (II, p. 653) donne les équivalents de la Bible et des Evangiles. Ce bois a été connu et employé dès la plus haute antiquité grâce aux résines et autres corps qu'il contient et qui parfument ses fumées aromatiques. A Tunis et en Orient le bois d'agalloche est connu sous le nom de *qmari*, qui a dû autrefois désigner une variété originaire de l'Insulinde, si l'on en croit Ibn Batouta (IV, 242 de la trad.). Chez les auteurs arabes, l'île de Komr est tantôt une région de l'Afrique, tantôt une île de l'Océan Indien, tantôt l'ancien royaume Khmer (24).

Quoi qu'il en soit, le bois d'agalloche ou *qmari*, parmi ses emplois divers, demeure à Tunis une des matières premières essentielles pour la préparation de l'*ater el qmari*, dont il semble que le fchouch n'est qu'une altération ou une amplification. L'*ater qmari* est très apprécié dans la Berbérie. Il est très recherché au Maroc.

Le procédé tunisien pour son obtention consiste à mêler dans l'alambic :

— douze onces de *qmari* de première qualité : c'est celui qui flotte sur l'eau ;

— six onces d'huile de ben ;

— six litres d'eau de roses de Sfax ;

(24) Cf. Sur l'origine du mot qmari : G. Ferrand, *Jl asiatique*, 1907. Sur le qmari, pp. 507 et 524.

— Trente grammes de civette blanche d'Abyssinie, (prendre de préférence dans le fond de la corne) ;

— cinq mithqals de benjoin (gelb el jaoui = benjoin en larmes) ;

— vingt grammes d'essence de roses pure ;

— un mithqal d'ambre gris [25].

On distille à tout petit feu, sur des braises avec leurs cendres et non sur du bois, de façon à passer le tout en six heures et à éviter tout coup de feu.

Le produit à température d'hiver se gélifie.

Le bois d'agalloche est encore la matière première indispensable à la préparation d'un autre produit d'usage extrêmement répandu : la *chnouda*. Elle est obtenue dans

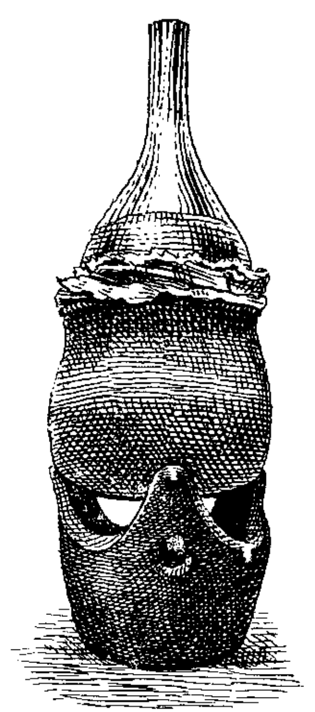


Fig. 8. — Appareil à préparer la *chnouda*.

toutes les familles par distillation conjuguée de benjoin et de *qmari* à parties égales. Sa qualité est cependant meil-

(25) Le mithqal tounsi vaut 4 gr 70 ; l'once 31 gr 50.

leure quand le qmari domine. Le prix est également plus élevé car le qmari est cher.

Pour son obtention, on procède de la manière suivante : les deux ingrédients sont placés au fond d'une petite marmite (*bounia*), et au centre du mélange on dispose une coupelle destinée à recevoir le produit de la distillation. En effet, une fiasque remplie d'eau froide est posée au-dessus de la bounia et lutée avec la *qfila :* une ceinture de linge mouillé et serré. Lorsqu'on chauffe, les vapeurs se condensent sur la surface bombée de la fiasque, le distillat goudronneux se rassemble au point le plus déclive et tombe goutte à goutte dans la coupelle (fig. 8).

La *chnouda* ainsi obtenue est mêlée soit à de l'huile de ben, soit à une huile de jasmin (*zit iasmin*) qui se prépare par enfleurage et dont nous parlerons plus loin. Le produit est une pommade brune ou noire qui se débite et se conserve dans des boites d'os tournées (fig. 9).

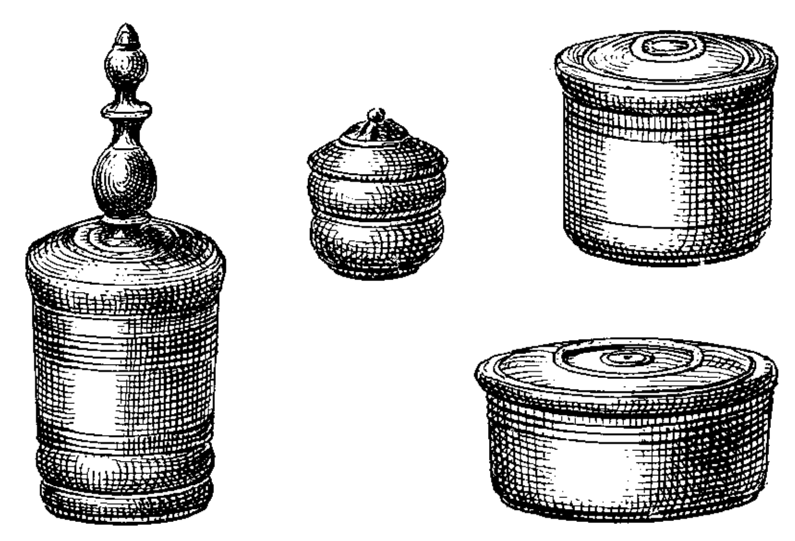


Fig. 9. — Boites d'os tournées pour la *chnouda* ou les pommades.

Meziou prépare la *chnouda* à Sfax, la *chnouda qmari* selon la méthode qui vient d'être dite ; il fabrique et vend aussi la *chnouda jaoui*, qui n'est pas elle-même distillée mais obtenue par mélange de cire et de « fleur de benjoin », l'acide benzoïque. Lorsqu'on chauffe le benjoin au-dessous d'un cône de papier la fleur de benjoin se dégage et cristallise en fines aiguilles sur le papier.

Ces *chnoudas* sont sujettes à quelques variations. On peut placer dans la coupelle, avant chauffage un peu d'essence de roses et un peu d'huile de ben, ou bien, avec *zit iasmin,* de la civette, du musc en grain, de l'ambre gris. Méziou mêle à sa chnouda de la civette. Ces *chnoudas,* de *qmari,* ou de *jaoui,* sont employées comme brillantines. Les femmes en parfument leur chevelure. La *chnouda* les aide aussi à atténuer les odeurs corporelles dont elles redoutent la diffusion.

V

Autres préparations et cosmétiques

Avec la chnouda, nous quittons les parfums proprement dits, nous entrons dans le domaine des préparations concrètes, des cosmétiques, des produits odorants qui ne se débitent plus en flacons, mais en boîtes.

Nous avons fait un peu plus haut allusion au *zit iasmin,* une confection familiale extrêmement répandue, extrêmement prisée, et d'un emploi courant. Il s'agit d'une pommade composée de cire blanche et d'huile de ben parfumée de jasmin par enfleurage.

La cire blanche est obtenue par la méthode punique, telle qu'elle a été décrite par Pline le Naturaliste (H. N. XXI, 49). La cire brute est fondue, on y trempe soit le fond d'un bol rond, soit le fond d'une fiasque nue pour obtenir, après refroidissement, la cire en écailles fines. Celles-ci, détachées de leur support, sont exposées au soleil entre deux linges blancs, constamment tenus humides pour empêcher la fonte des écailles par réchauffement. Si la cire tarde à blanchir, on la fond à nouveau, et l'exposition au soleil est renouvelée.

L'huile de ben a été employée dans le cosmétique depuis la plus haute antiquité. Elle est extraite des fruits de *Moringa* (les noix de ben) et portait dans l'Egypte ancienne le nom de *baqi.* On en distinguait deux espèces, le *baqi rouge* et le *baqi vert,* notion qui concorde avec ce que dit Pline de l'huile de myrobolan (H. N. XII, 46),

laquelle d'après lui était rouge en Egypte et verte en Arabie ([26]).

Dioscoride, lui aussi, a vanté les vertus de l'huile de ben, pour ce qu'elle a cette propriété, que pour vieille qu'elle soit, elle ne devient point rance. (ANDR. MATTHIOLUS, ch. XXXV, p. 34). L'huile de ben, exposée à la lumière, devient blanche comme la cire.

La cire vierge, à Tunis, est fondue. On y ajoute l'huile de ben dans la proportion de 2/3 d'huile pour 1/3 de cire. On mêle par agitation, et le mélange, de consistance crémeuse, est étalé contre la paroi interne de bols, ou de pots de verre. Venise fournissait autrefois des sortes de cloches à cet usage, en verres colorés, incisés et dorés. Ces vases sont tenus renversés sur des fleurs fraîches de jasmin qui sont renouvelées chaque jour pendant quarante jours, la pâte crémeuse étant elle-même battue quotidiennement à la cuiller. Cette crème achevée est très prisée pour les soins du visage et recommandée contre les dartres.

L. F., au cours de ses séjours parmi les paysans de l'ancienne Régence, a observé des variantes du zit iasmin, réalisées avec les moyens locaux. On fait fondre dix onces de queue de mouton avec trois onces de beurre fondu de rancissement modéré. On étale ce mélange refroidi sur des plateaux et sous une faible épaisseur. Les plateaux ainsi préparés sont couverts chaque jour de fleurs de jasmin pendant quinze jours, et de fleurs desséchées de jonquille pendant cinq jours. Après ces vingt jours d'enfleurage, la graisse est fondue à feu doux, mêlée de benjoin finement pulvérisé, et mise en pots.

Dans le Souq el Attarine, le *zit iasmin* a longtemps été débité dans de petites boîtes d'os tournées (fig. 9). L'os est aujourd'hui détrôné par les matières plastiques qui ne se traitent plus par tournage, mais par compression ou

(26) Charles JORET, *op. cit.,* I, p. 195. Voir aussi sur le genre moringa : D. BOIS. *Les plantes alimentaires,* 1927, I, p. 84.

injection. L'industrie de Saint-Lupicin s'est vite prêtée à ces transformations.

Pour le transport jusqu'au Soudan des chnoudas et des pommades parfumées, les boîtes traditionnelles de parchemin sont encore utilisées (27). La figure 10 représente quatre de ces boîtes que j'ai achetées au Souq de Tataouine à une caravane arrivée du Soudan par Ghadamès. L'une avait contenu de la civette pure. L'odeur s'en est affinée

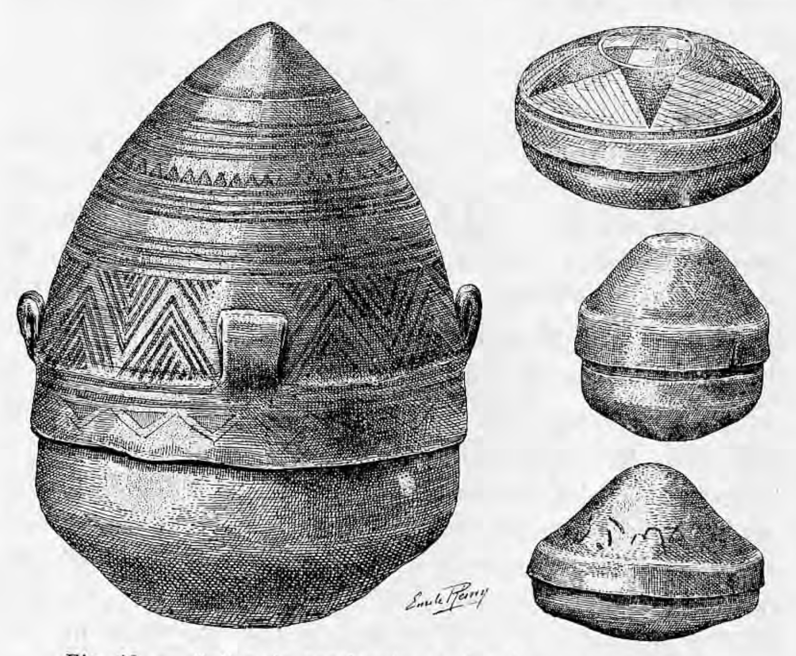


Fig. 10. — Boîtes de parchemin soudanaises ayant contenu des préparations odorantes.

au contact de la peau. Le parfum est léger et ambré. La seconde a contenu un *zit iasmin* où l'odeur de la cire maintenant domine. La troisième est imprégnée de *chnouda* très évaporée. Le nez y distingue encore une note de benjoin affaiblie. La dernière enfin est enduite d'un produit noirâtre. Elle a dû contenir du kohl ou de la *chnouda*. L'odeur qui domine est encore celle du benjoin, sans doute

(27) Cf. Mme Fr. de ZELTNER, Les boîtes en cuir moulé du Soudan, *Jl de la Soc. des Africanistes*, T. II, fasc. I, pp. 23-34, 5 fig., 1 pl. coul.

de ce benjoin que l'on vend dans les souqs sous le nom de benjoin Palomba ou de Sumatra. C'est un mélange de résine, d'encens, de canelle, avec quelques larmes de benjoin, et peut-être de baume de Tolu (L. F.).

Hors les pommades et les onguents, l'industrie artisanale tunisienne produit aussi des pâtes odorantes que leur composition permet de présenter sous forme de corps concrets, aptes à être modelés, et, après séchage, taillés et ciselés. Ce sont les pâtes d'ambre.

Leur constituant essentiel est le bois d'agalloche, le *qmari*. A cent grammes le *qmari*, pilé au mortier de cuivre et tamisé au tamis le plus fin, on mêle un gramme d'ambre gris, dilué dans l'eau de roses. Il est courant d'ajouter aussi un ou plusieurs fragments pulvérisés de pâte d'ambre usagée, à concurrence de 3 ou 4 % en poids, que l'on appelle *khmira* (levain) dans une intention qui semble plus magique que technique, ce levain apportant à la pâte nouvelle moins le parfum que les qualités bénéfiques des choses anciennes longtemps caressées.

Le mélange est pétri au mortier de façon à obtenir une pâte homogène qui doit reposer une semaine pour permettre au bois d'absorber l'eau de roses. Cette pâte est reprise, mêlée à nouveau d'eau de roses, pétrie encore, et cette opération est répétée plusieurs fois. On ajoute à la fin 3 % de gomme adragante ou de tout autre agglutinant. Cette préparation a demandé quarante jours.

La pâte obtenue dans sa meilleure qualité plastique est modelée et reçoit la forme désirée, puis laissée à l'ombre pour sécher. Lorsque l'objet a acquis la solidité indispensable, il est repris et terminé au tour, à la râpe, au burin.

La pâte d'ambre a plusieurs usages. Elle semble avoir été employée autrefois en premier lieu pour la confection des colliers, des *sikhabs*, ou *skhabs*. Le mot est de tradition islamique. Celle-ci représente le Prophète embrassant des enfants porteurs de colliers de ce nom (28). A Tunis, le mot *skhab* désigne particulièrement les baudriers portés

(28) Cf. EL BOKHARÎ, trad. HOUDAS, t. IV, pp. 119, 120.

par les femmes, d'une épaule à la hanche opposée, et composés d'une série de peltes en pâte d'ambre, de la forme d'un croissant à trois pointes, qui était celle des boucliers thraces, et des boucliers que l'imagerie antique prêtait aux Amazones (D.A., fig. 1663). Ils étaient appelés « *pelta* » par les Grecs comme par les Latins. Lorsqu'on recherche de vieilles pâtes d'ambre ce sont surtout ces peltes que le commerce peut offrir. Il semble que les baudriers odorants tombent peu à peu en désuétude parmi les Tunisiennes. Les peltes qui sont, nous venons de le dire, des croissants à deux échancrures sont souvent représentées en série dans les encadrements des mosaïques antiques. Le musée Alaoui, à Tunis, en offre quelques exemples. Il semble que ces formes doivent être placées au rang des symboles prophylactiques dont les mosaïstes de l'antiquité ont été prodigues. Faut-il croire que la forme choisie pour modeler les éléments des *skhabs* tunisiens réponde à la même intention ? Je ne me hasarderai pas à en décider.

La pâte d'ambre est souvent requise pour la confection de chapelets odorants (fig. 11), très prisés par les musul-

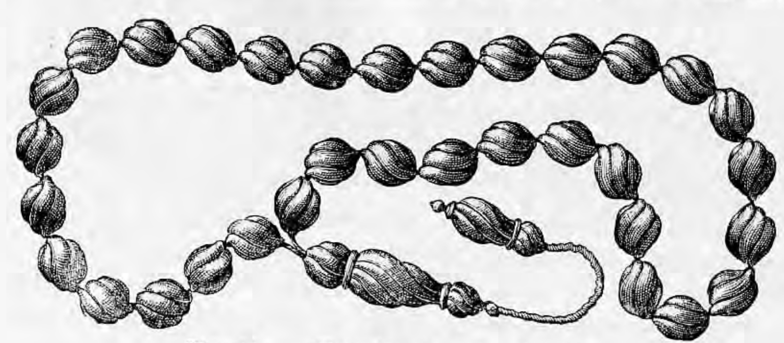


Fig. 11. — Chapelet de pâte d'ambre.

mans. Ces chapelets prennent à l'usage un poli velouté : au charme des effluves qui montent des grains par la caresse et la chaleur des doigts, se mêle une sorte de délectation tactile. Ce mariage sensible n'a pas manqué de provoquer quelques assimilations licencieuses chez les plus mauvais esprits. Le cheikh Nefzaoui, dans son « Jardin parfumé », ne leur a-t-il pas montré le chemin ? « Ne sais-tu donc pas que l'ambre, à moins d'être échauffé et manipulé,

garde dans ses pores l'arome qui y est contenu ? Vois le basilic, si tu ne l'échauffes pas avec tes doigts, il ne laissera point exhaler son parfum. La femme est comme un fruit qui ne laisse échapper sa suavité que si tu le frottes entre tes mains » ([29]).

La même pâte d'ambre, enfin, est employée au modelage de boîtes, offrant généralement une forme de bulbe côtelé, destinées à ranger les bijoux. La figure 12 en



Fig. 12. — Petite boîte en pâte d'ambre pour les bagues.

représente le type le plus réduit et le plus simple. Le bouton, au sommet du couvercle, est d'argent. C'est une boîte à recevoir les bagues avant la nuit.

On trouve aussi sur le marché quelques objets de fantaisie modelés dans la même matière. Jules Bouquet ([30]) en a donné de courtes descriptions. Lorsque toutes ces fabrications sont achevées dans leur forme, elles sont

(29) *Le Jardin parfumé du cheikh Nefzaoui*, Isidore Liseux, 1886. Voir aussi Alcide Bonneau, *Curiosa*, I. Liseux, 1887, p. 363.

(30) J. Bouquet, Les chapelets de Baume. *Rev. d'Hist. de la Pharmacie* (1930).

encore mates. Les ouvriers leur donnent un semblant de poli en les frottant d'huile de ben à laquelle ils ajoutent quelquefois des traces de civette. Celle-ci, sauf rares exceptions, n'est pas incorporée à la pâte.

Ces créations artisanales nous ont tenus éloignés des produits de beauté proprement dits que nous avions abordés avec la *chnouda* et le *zit iasmin*. Cependant les accessoires de toilette des Tunisiens et des Tunisiennes requièrent en général pour parfaire leur préparation quelques corps odorants. Laissons le savon volontiers supplanté par des dégraissants minéraux naturels comme le *tfel*. On le vend dans les souqs, présenté dans de grands sacs qui ornent toujours l'éventaire des parfumeurs et des droguistes. Ce *tfel* est une bentonite de ton gris, importée du Maroc. Il est journellement employé pour le dégraissage de la peau et de la chevelure, et préalablement parfumé dans les familles. On choisit au printemps toutes sortes de fleurs, des giroflées, du *zansfour* (olivier de Bohême), de l'*âterchiya* (géranium rosat), des pétales de roses ou d'églantine, qui sont mêlées au *tfel*. Lorsque ces fleurs sont sèches, le *tfel* est fondu dans de l'eau distillée de géranium et, lorsqu'il est bien trempé, on l'étale sur un marbre pour y être travaillé à la main, divisé en pastilles et séché au soleil. Plus ces pastilles sont sèches, mieux elles fondent au contact de l'eau. Elles cèdent, au moment de l'usage, leur parfum à la peau et au cheveu.

Il n'était pas, il y a encore peu de temps, et l'usage n'en est pas encore abandonné, de toilette achevée pour une femme, sans mouches sur le visage, sans motifs peints sur le dos des mains, sans teinture pour les sourcils, sans kohl pour les yeux. Pigment et peinture tiennent toujours leur parfum de clou de girofle. Ils se rangent sous deux chefs : le *harqùs* et la *sebgha*, ou la *mardouma*.

Le Harqùs est le produit d'une distillation traditionnelle qui s'opère dans toutes les maisons, et qui requiert l'usage d'un petit appareil vendu chez les droguistes sous le nom de *zliziya* (fig. 13). Il s'agit d'un pot, ou petit vase de terre, le *Kabbous*, tronconique lorsqu'il provient des fours de Nabeul, cylindrique lorsqu'il sort des ateliers de

Bizerte, et muni d'un couvercle discoïde, la *zliziya* proprement dite. Elle est revêtue d'une glaçure au plomb, en

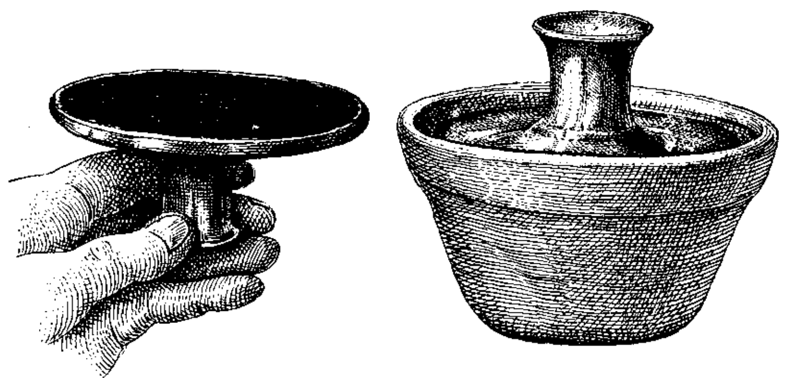


Fig. 13. — *Zliziya* de Nabeul.

général verte, et munie en son centre d'un manche cylindrique.

Une femme, pourvue de cet appareil, désirant obtenir le pigment noir pour les mouches ou les peintures du visage ou des membres procède de la façon suivante :

1° Elle garnit le fond du vase d'un mélange de noix de galle concassées et de clous de girofle. Ces deux corps peuvent suffire et suffisent dans la majorité des cas.

2° Le couvercle (*zliziya*) est pris et tenu par son manche de la main gauche. Sa surface libre est enduite de *tfel* humide, et frottée d'un morceau de *hadida* jusqu'à ce que, du fait de son usure, le mélange prenne une couleur rouille ou brune.

La *hadida* se présente sous forme d'écailles noires qui sont vendues sous ce nom dans toutes les drogueries de l'Afrique du Nord. Elle est citée dans le Traité de matière médicale d'Abd er Razaq el Djezaïri [31] sous les noms d'*Hadid el harqùs* ou de *Rousakhtadj*. L. Leclerc à son propos note ceci : « Cette substance se présente sous la forme de lamelles de l'épaisseur de l'ongle, plus ou moins

(31) *Kachef er Roumouz*, édition Lucien LECLERC. Paris 1874, n°s 383 et 778.

larges, noires et brillantes. Le cheikh Daoud nous en donne la préparation, et d'après nos informations ce mode d'opérer serait encore en usage en Algérie : on prépare le cuivre en feuilles minces, on met entre ces feuilles du sel et du soufre, au dixième du poids du cuivre. On presse et on maintient ainsi pendant une semaine. Si l'on veut agir plus promptement on chauffe le cuivre, on répand par dessus les substances susdites et on trempe à plusieurs reprises dans du vinaigre. Telle est, à peu de chose près, la préparation de l'airain brûlé (*Chalchos Kekaumenos*) dans Dioscoride.

3° Le couvercle, traité comme il vient d'être dit, à la *hadida,* est renversé et inséré dans le kabbous, luté avec un linge humide et le tout est placé sur des braises, et chauffé doucement. Le couvercle est rafraîchi de temps en temps avec un tampon mouillé.

Lorsque l'opération a été bien conduite, les produits de distillation se sont condensés sous le couvercle et associés à la *hadida* pour former une pâte noire et brillante qui est le *harqùs.* Il peut être, selon la fantaisie des femmes, amélioré par une seconde chauffe pour laquelle les résidus charbonneux de la première étant éliminés, on leur substitue soit de l'encens (*louben*), soit du benjoin, soit du *qmari,* etc...

4° La figure jointe (fig. 14), qui a été dessinée d'après un crayon d'Alexandre Roubtzoff, et qui représente une citadine posant et traçant des mouches sur le visage d'une femme de la campagne, suffit pour montrer comment la *zliziya* est prise de la main gauche, à la manière d'une palette, tandis que la main droite, munie d'une pointe, porte le pigment sur la région à décorer.

Ce que j'ai appelé plus haut des mouches est en général beaucoup plus que des points isolés. Ce sont des points combinés et groupés de diverses manières, ce sont des croix, des V avec un point, ou plusieurs points entre les deux branches qu'on assimile au clou de girofle, ou des pattes d'oiseaux à trois branches, ou encore des compositions complexes qui se confondent avec les motifs des tatouages. Le *harqùs* en effet doit être regardé comme rem-

plissant le même office que ceux-ci, phylactères à l'origine, ornements ensuite, mais ce sont des tatouages que le



Fig. 14. — Pose des mouches (*harqùs*) d'après un crayon de Alex. Roubtzoff.

temps rapidement efface. Les tatouages vrais, par insertion de pigment sous l'épiderme, sont une altération permanente de la créature. Ils ont contre eux la réprobation des croyants. Celle-ci n'atteint pas le harqùs dont le parfum discret se mêle avec agrément aux effluves cutanés naturels, puis après quelques jours pâlit pour disparaître bientôt.

J'ai dessiné à Smirat les pieds d'une fillette (fig. 15) qui montrent l'usage qui peut être fait du harqùs en dehors du visage et des mains, un exemple à ranger dans le cadre des travestissements d'intention magique dont l'humanité dans ses commencements a été si prodigue et que le Maghreb n'a pas encore oubliés.

J. Herber (32) a étudié le harqùs au Maroc. Il incline à n'en faire qu'un artifice de la parade sexuelle. Les sources

(32) J. Herber. Peintures corporelles au Maroc. Les peintures au harqùs. *Hesperis,* 1929, 1er trim., 4 pl.

de son information étaient un peu particulières. Cependant les quatre planches qui complètent sa note dans Hesperis confirment l'identité des motifs tatoués magrébins à ceux des *harqùs*. Des observations analogues peuvent être faites dans toute l'Afrique du Nord.

Revenons à la *zliziya*. Les charbons rejetés du *kabbous*,



Fig. 15. — Pieds peints au *harqùs* d'une petite fille de Smirat.

après la distillation du *harqùs*, sont conservés. Ils seront employés à préparer plus tard des pigments ou des teintures propres à des applications plus larges que le *harqùs*, la *merdouma* et la *sebgha*. Ces charbons sont pulvérisés très finement, mêlés à des clous de girofle et à un morceau de *hadida*, eux-mêmes pilés au mortier et tamisés dans une étamine. Le mélange des deux poudres constitue la *merdouma* qui peut être conservée et tenue dans une boîte ou un flacon (33).

Pour l'emploi, cette poudre est délayée dans du vinaigre ou du jus de citron, le tout chauffé de façon à obtenir une pâte semi-liquide qui sert à la teinture des cheveux après dégraissage au *tfel*, à la peinture des sourcils,

(33) Cf. J. Bouquet. Produits de beauté tunisiens. *Bulletin des Sc. pharmacologiques*, février 1934.

à la teinture des ongles en guise de henné, à l'encadrement des dessins de h*arqùs* comme on le voit aux pieds de la fillette de Smirat.

La *sebgha*, surtout usitée en province, diffère de la *merdouma* en ceci que les noix de galle et les clous de girofle sont carbonisés par friture dans l'huile avant d'être pilés. La poudre obtenue est donc grasse et cette particularité facilite son emploi sur des chevelures qui n'ont pas été préalablement traitées au *tfel*.

Les pâtes épilatoires de la tradition ne sont pas parfumées. Le *kohl* tout venant non plus. Il s'agit d'une poudre fine de sulfure d'antimoine, rarement pur. Le kohl des fêtes, plus élaboré, celui que tout homme, femme ou enfant, emploie pour l'Achoura, la fête des morts, est souvent grillé avec des amandes, des fèves, du citron, quelquefois des perles vraies ou du corail, pilés dans l'eau de roses, séchés, pilés encore, et mêlés d'eau de roses, ainsi de suite plusieurs fois, jusqu'à épuisement de la fiasque de roses. Les bédouins y mêlent, dans une intention magique sans doute, une chauve-souris carbonisée dans l'huile bouillante... Il n'est point de femme, de la ville ou de la campagne sans son flacon, sans son bâton pour le *kohl* (fig. 16 et 17).

Une revue, même rapide, du cosmétique tunisien, serait incomplète sans quelques mots des usages des femmes de la tente, souvent importés, ou imités de la ville ellemême. La poudre de fleurs de myrte composée est en effet vendue dans le Souq el Attarine, sous le nom de *jédra*, le nom même des fleurs de myrte en boutons dans la langue du Sud. Ces mêmes fleurs portent le nom de *gammam* dans le Nord. Elles sont récoltées à la fin du printemps en Kroumirie surtout, desséchées et exportées par wagons, tant l'usage en est répandu.

Au cours d'un lointain été, j'ai observé Slima (34) préparer la poudre de jédra. C'est un mélange où chacun des composants ne représente qu'un tiers en volume de celui

(34) Slima, cf. G. Duhamel. *Le Prince Jaffar*, ch. VIII (*Vie de Slima*).

du *gammam*, le tout pilé au mortier et réduit en poudre impalpable, composants qui sont : 1° le *gammam*, 2° des pétales de roses, 3° des fleurs d'oranger, 4° des feuilles de marjolaine (*Khzama mahloula*), 5° du *chibat ech chih*, qui est un lichen, le thalle secondaire d'une *Cladonia* de Kroumirie (35), 6° des bulbes de *cypérus*.

Lichen et cypérus sont d'abord grillés, jusqu'à jaunis-



Fig. 16. — Récipients pour le *kohl*, argent et cuir.

sement du lichen, avant d'être pulvérisés et d'entrer dans le mélange.

La poudre de jédra, ainsi composée, est utilisée pour parfumer les vêtements. Les *bakhanig* et les *tajirat*, conservés suspendus le long des murs, dans les maisons des

(35) Ne pas confondre les lichens aromatiques, utilisés en parfumerie, et les lichens inodores employés pour les poudres et très usités pour les perruques au XVIIIe siècle. A ce propos consulter : Annie Lorrain Smith, Cambridge, U.P. 1921, pp. 418 sq. Voir aussi : Georges A. Lano. Economic uses of lichens. *Smithsonian Inst. Annuel Reports*, 1950. Washington, 1951, pp. 385-422, 8 pl.

Djebalia de Chenini ou de Douiret, en sont saupoudrés. Elle sert aussi à parfumer la chevelure. Une femme qui

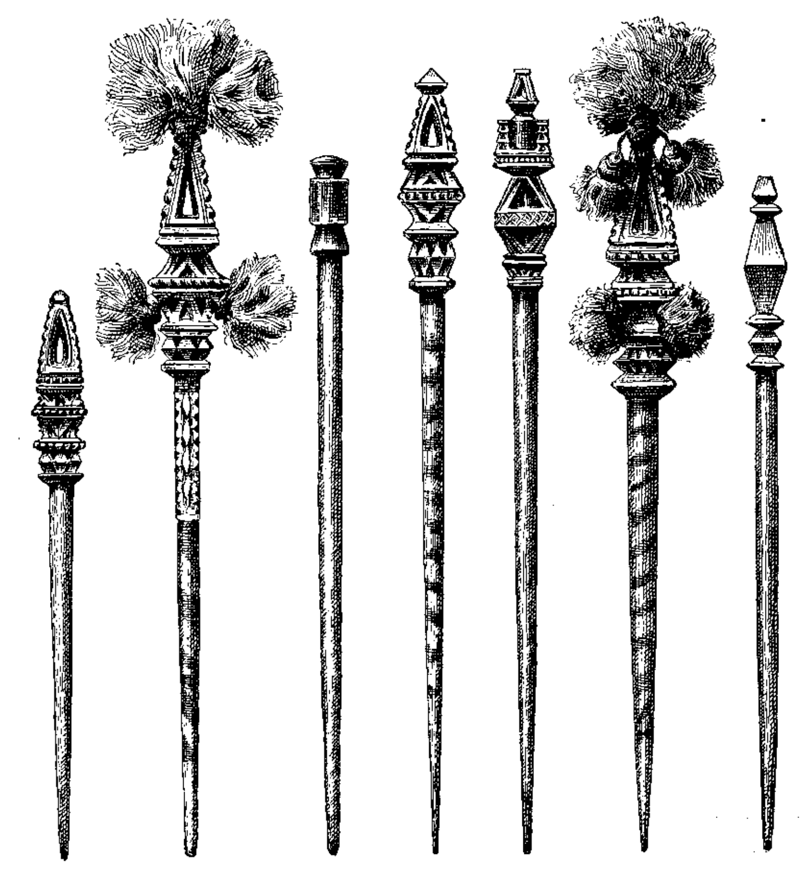


Fig. 17. — Baguettes à poser le *kohl* (*meroued*) de la région des Mogod. 1/4 Gr. environ.

natte, trempe ses doigts dans une soucoupe remplie d'eau, mouille les tresses, les saupoudre et les croise. L'huile de *mahleb* est souvent mêlée à la poudre de *jédra*, ou employée seule.

Ce *mahleb* est l'huile tirée des amandes amères du *Cérasus mahabel* Mille (rosacées), originaire de Mésopotamie (36). Pour l'obtenir, on broie au mortier cinquante

(36) Cf. p. 122, M. A. H. Ducros. Essai sur le droguier populaire arabe de l'Inspectorat des pharmacies du Caire. *Mém. présentés à l'Institut d'Egypte*, t. XV, VIII, 165 pp., IX pl., 1930.

grammes environ d'amandes de *mahleb*. Après ce premier broiement, retirer du mortier et chasser en soufflant les écorces des graines. Piler ensuite finement et ajouter 10 grs de clous de girofle et deux grs de gros sel. Cette opération en bonne voie, Slima mâche un morceau de *souak* (écorce de racine de noyer) avec un peu d'eau et crache celle-ci à plusieurs reprises dans le mortier. C'est une pâte bientôt qu'écrase le pilon. Elle est prise à la main, pétrie, réchauffée à l'haleine de la bouche, et pressée. Une huile épaisse et verte suinte de la masse et imprègne la paume et les doigts, que Slima recueille en râclant avec le bord d'une soucoupe. Elle obtient ainsi la valeur de deux dés à coudre d'huile, à odeur de cuivre fraîchement récuré. Slima en frotte sa chevelure : « Et ils aiment ça, les copains ? lui demandai-je : *Imoutou alih,* à en mourir ! répondit-elle.

L'huile de *mahleb* entre dans la composition d'une pâte odorante qui peut contenir : *mahleb,* benjoin, mastic en larmes à parties égales. Piler en humectant d'un peu d'eau, ou de quelques crachats. Cette pâte dégage une odeur qui rappelle celle du pruneau. L'échantillon que Slima m'a donné, après l'avoir préparé devant moi, il y a de cela plus de quarante années, est devenu très dur. Son odeur s'est bien conservée et s'est aussi affinée.

On fait souvent d'une telle pâte des perles de colliers qui sont les succédanées dans les campagnes des perles de pâte d'ambre des *skkabs* citadins. J'ai vu de telles sphérules parmi les femmes de Tripolitaine qui avaient été ornées à l'état frais de méridiens alternés faits de perles de verre, de graines jaunes de *rtem* et d'otolithes de poissons.

Slima destinait sa pâte de *mahleb* au traitement de ses aisselles en été. On connaît aussi dans le Sud tunisien, sous le nom de *Denous,* une préparation où entrent pour 100 d'alun en poudre, 15 de benjoin, 75 de mastic, 15 d'encens, 10 de clous de girofle. Le tout est pilé et employé en poudre pour frotter les aisselles, ou mêlé à un peu d'eau de fleurs d'oranger pour en faire une pâte. Celle-ci est modelée dans la forme d'un cône où l'on ménage vers le sommet un orifice, pour passer un lien et suspendre dans les vêtements. On s'en sert de temps en temps pour frotter les aisselles.

En vue du même usage, les Tunisiens et Tunisiennes des villes font une énorme consommation de musc ambrette ou musc Baur, et du musc xylène. Elles pulvérisent les cristaux entre leurs paumes avant d'en frotter les aisselles. Le musc xylène est plus fin, mais trois fois moins odorant, à poids égal, que le musc ambrette. C'est celui-ci surtout qui est employé. Les cristaux sont jaunâtres. Son odeur est plus animale, mais ses effluves donnent facilement, par excès, une impression de linge sale.

Il semble que, sans souci des amateurs d'odeurs de gousset, comme on dit qu'était Henri IV, et qui sont sans doute l'exception, les femmes de tous les temps ont été constamment inquiètes de leurs aisselles. Le commerce, dans l'Occident de nos jours, ne l'ignore pas. Lorsque Eucolpe, le héros du *Satyricon,* après son naufrage, se rend à Crotone, y découvre Circé, et se trouve subitement, dans ses bras, au-dessous de sa tâche : « Ai-je pour te choquer, dit-elle, l'haleine aigrie par le jeûne, ou quelque relent de sueur malpropre sous les aisselles ?

— De grâce, répond Eucolpe, ô ma reine, n'insulte pas à ma misère. Veneficio contactus sum, je suis victime d'un sortilège. »

VI

Les fumées

Les plus lointaines références sont attachées au charme des fumées. La brise ou le vent, à la fin du jour, portant la fumée au sein des forêts ou sur la steppe herbeuse, annonçait au chasseur l'approche du foyer avec ses promesses. Toute chose qui allège l'effort et détend l'âme,

toute chose en qui nous projetons nos désirs mêlés à nos craintes, à nos angoisses, pour en recevoir un message de paix ou de délivrance est objet et instrument de magie. Les fumées toujours préférées ont été les fumées de bois qui nous parlent dans le plus secret langage de souvenirs enfouis et indéchiffrables. Des lambeaux de fumées flottent dans toutes les mémoires. « Une bouffée de cette fumée peut faire revivre en nous des étapes oubliées au cours desquelles furent franchies des montagnes qui n'avaient point de nom avec des compagnons de douteuse honnêteté ; elle peut nous faire revoir des haltes d'un jour entier sous la pluie au voisinage de rivières débordées, faire à nouveau se lever pour nous les merveilleux matins de notre jeunesse dans les contrées baignées de lumière où tout était possible et généralement accompli ; elle peut... La magie de la fumée de bois agit sur chacun selon ce qu'il a vécu. Je vis dans une province où règne la fumée de bois et je sais certains hommes qui, d'ordinaire silencieux, deviennent soudain et étrangement éloquents quand ils retrouvent cette odeur qui leur est chère » (37).

Les fumées de bois sont les fumées qui guérissent. Les plus primitifs des hommes vont toujours à la fumée de bois et lui demandent des faveurs magiques. Chez les Australiens, lors d'une réunion intertribale où vont être débattues quelques questions litigieuses de nature à susciter la violence, les hommes d'un des partis allument un feu et tous se penchent dans la fumée pour s'assurer contre les blessures. La fumée joue un rôle dans les cérémonies funéraires. Quand les chairs d'un cadavre sont décomposées, les parents les plus éloignés s'enfument avant de prendre les os nus et de les peindre d'ocre et de les envelopper dans du papier d'écorce. La circoncision non plus ne va pas sans précautions rituelles. Le garçon assiste à

(37) R. Kipling. *Some aspects of travel*, Soc. royale de géographie de Londres, 17 fév. 1914. Ce discours a été traduit par René Puaux sous le titre *Des voyages et des parfums*. Soc. litt. de France 1917. Marcel Proust a noté plusieurs fois le pouvoir évocateur des fumées : « L'odeur dans l'air glacé des brindilles de bois, c'était comme un morceau du passé, une banquise invisible détachée d'un hiver ancien qui s'avançait dans ma chambre... » (*La Prisonnière*).

quelques corroborees totémiques. Il doit d'abord se tenir dans la fumée d'un feu, et après la danse toucher le front des vieillards. Après une naissance, l'enfant et la mère sont frottés d'un branchage d'abord enfumé. Une mère dont l'enfant pleure constamment jette des feuilles vertes sur le feu et tient un moment son enfant dans la fumée. Pour les soins à donner à un malade, des feuillages verts sont soumis à la fumée, puis trempés dans la sueur de l'opérateur avant d'être frottés sur la peau du patient (38).

Les civilisations ont de bonne heure sélectionné les bois odorants et leurs résines. Toutes les religions de sacrifice ont brûlé l'encens en même temps que la victime. Quand les peuples d'Asie, d'Egypte et du pourtour méditerranéen entrèrent dans l'histoire, la promotion religieuse des parfums de fumée était déjà accomplie. Chez les Juifs ils se mêlent aux fumées des holocaustes ou de la minha qui montent de l'autel aux narines divines. Ce sont « des odeurs apaisantes pour Iahvé » (Dhorme). Le même usage n'est pas attesté chez les Arabes anciens (39). Ch. M. Doughty a cependant, dans ses voyages, vu enfumer la victime avant son égorgement. Il était à Kheibar : « Mohammed offrit un sacrifice annuel d'un bouc dont il avait fait vœu, un jour que son fils Haseyn était souffrant. Il tira le bouc du troupeau dès son retour. Et d'abord, prenant des braises dans un réchaud de terre, il y plaça un fragment d'encens et le fit fumer autour de la victime. Je lui demandai pourquoi il agissait ainsi : « Pour que le sacrifice plaise à Allah, ne faites-vous pas de même ? » Il murmura ses prières en tournant la tête de la bête vers La Mecque, et de son épée, lui trancha la gorge » (40). Il en est des fumées et de l'encensement comme de beaucoup de rites antiques : les pensées qui les ont d'abord inspirés sont depuis longtemps oubliées et les raisons qu'on en donne sont tenues de se conformer à la Croyance reçue. Il reste que

(38) Phyllis Kaberry. *Aboriginal woman, sacred and profane, passim.* Routledge, 1939.

(39) Joseph Chelhod, *Le sacrifice chez les Arabes*, p. 171.

(40) *Arabia Deserta*, II, pp. 143, 144.

dans la vie profane les fumées conservent leur pouvoir d'écarter les maux menaçants, les démons avides de sang, comme les mauvaises odeurs qui sont aussi des maléfices ou des âmes errantes et sinistres.

Le parfum à brûler est encore aujourd'hui si répandu, sa nécessité quotidienne si pressante parmi les Tunisiens qu'il se trouve et s'achète non seulement au Souq el Attarine mais chez tous les droguistes, dans la plupart des épiceries, des quartiers ou de villages, toujours pourvues de bois d'agalloche, de benjoin, de mastic, d'assa fœtida (*hantit*) d'Afghanistan, que Joret assimile au *laser* des Romains, de gomme ammoniaque de l'Iran, etc... ainsi que des racines à fumées propres au Maghreb et d'usage immémorial : le chardon à glu (*Atractylis gummifera*) et la sarghine (*Corrigiola téléphiifolia*) dont les Nord-Africains sollicitent depuis toujours les charmes.

Il n'est aucune circonstance de la vie qui ne soit entourée de menaces et qui n'appelle le recours aux fumigations odorantes (*tebkhir*). On brûle des fleurs de lavande autour d'une accouchée. On les brûle aussi la veille du Mouloud, l'anniversaire de la naissance du Prophète. J. Desparmet a décrit les coutumes analogues de l'Algérie : « Le moment de l'accouchement est considéré comme particulièrement dangereux. La mère et l'enfant se trouvent à la merci des génies malfaisants. Aussi ne doit-on pas cesser de brûler des parfums dans la chambre où accouche une femme. De même le premier aliment qui a été présenté à l'enfant dès sa naissance a été composé de simples et d'aromates. C'est qu'aux yeux des Mauresques l'enfant ne se trouve en sûreté contre les coups des esprits que s'il est noyé dans une atmosphère odorante et muni intensément de drogues consacrées. »

Tous les vendredis, la maison tunisienne est encensée. Les femmes y font brûler des parfums et portent leur fumée (*bkhour*) dans tous les coins, les parties les plus sombres de l'habitation, les réduits, qui sont les séjours préférés des *jnoun*. Pour la même raison, avant de prendre possession d'un appartement, d'une maison nouvelle ou qui est restée inhabitée, on y brûle (*ibakhrou*) des aromates, ainsi que dans la chambre d'une nouvelle épousée. Les citernes, les puits, les silos sont ainsi périodiquement enfumés. Et le hammam après le bain.

On encense les écrits, religieux ou magiques, la signature des contrats, ou toute affirmation de concorde. On brûle des parfums pour guérir les fièvres, ou au moment où l'on récite les formules qui devront rendre la raison à un insensé, lorsqu'on sacrifie à un Saint, lorsqu'on égorge le mouton de l'Aïd. Une opération magique, la recherche d'un trésor enfoui, ne vont jamais sans la protection des fumées. Celles-ci interviennent encore au cours des assemblées des confréries, ou lorsqu'on récite le Coran pour un mort. Les aromates brûlés ont parfumé son linceul. Ils brûlent sous son Catafalque.

Les corps usités pour ces encensements ne sont que de manière exceptionnelle de l'encens. Le benjoin joue un rôle beaucoup plus large, avec le bois d'agalloche, ou les parfums composés. Le mastic en larmes est brûlé contre les maux de gorge, le caméléon desséché pour rétablir l'individu affecté par un écrit ou un sortilège, des cheveux de juif pour asservir les jnoun, les poils d'une chèvre qui a mis bas trois fois pour guérir les fièvres malignes. Les femmes seules, pour hâter le retour de l'absent, jettent sur les braises du réchaud des graines de carvi ou de coriandre, *ibakhrou lilghaïb*.

J. Desparmet pour l'Algérie, la doctoresse Legey pour le Maroc [41] ont décrit les usages des fumées dans la société maghrebine. Leurs témoignages valent pour l'ensemble de l'Afrique du Nord. En ce qui concerne la Tunisie de très précieux témoignages se trouvent dans l'ouvrage de William Marçais et Abderrahman Guiga : « *Textes arabes de Takrouna* ». P. 299, récit d'un sacrifice : « On fit sortir le mouton de la zaouia..., l'homme l'étendit à terre, et de son couteau préalablement encensé, il l'égorgea. » La même coutume est attestée au Ma-

(41) J. DESPARMET. *Le mal magique, passim.* Dresse LEGEY. *Essai de folklore marocain.*

roc (42). Page 385, un mariage à Takrouna : « Alors la coiffeuse a levé le voile et dit : « Béni soit le Prophète ! Quelle est cette beauté éclatante ? Bénédiction divine sur cette jeune vierge ! Succès et gain à qui bénit le Prophète ! Fumigation magique sur l'œil de l'envieux !... » « ...Pendant ce temps, la mère et la sœur de la mariée, cassolette en mains, font des fumigations de gomme ammoniaque et de chardon à glu. Les flocons de fumée montent parmi l'assemblée des femmes... » Les auteurs, dans les notes qui suivent ce récit, ajoutent qu'en dévoilant la mariée on l'expose aux maléfices. Des moyens de défense s'imposent pendant le temps qu'elle demeure le visage découvert : fumigations, formules propitiatoires, imprécations contre les porteurs d'influences mauvaises. La croyance dans les vertus de la gomme ammoniaque est générale dans l'Afrique du Nord. En Andalousie cette substance portait le nom de *fasoukh* (briseur de maléfices). Dans la Berbérie orientale, pour les fumigations magiques, la gomme ammoniaque ne s'emploie guère que mêlée au chardon à glu.

Chardon à glu (*dad*) et gomme ammoniaque (*ouchaq*) sont ainsi souvent associés à l'état brut dans les nouets prophylactiques comme ceux qui sont suspendus aux métiers à tisser, ou ceux que portent les hommes pour se protéger des sortilèges qui menaceraient leur virilité. La racine d'*atractylis* est débitée en tronçons enfilés sur une ficelle. On trouve ces ligatures pendues dans les boutiques ou les maisons. C'est sous cette forme que le *dad* est vendu. La gomme ammoniaque est tirée du rhizome de la férule commune. En Orient, elle est extraite d'une autre ombellifère, le *Durema ammoniacum*, qui porte elle-même le nom d'*ouchaq*. Les mots d'*ouchaq* et de *fasoukh*, ou *fisoukh*, ne sont pas toujours bien différenciés, et selon les lieux pris souvent l'un pour l'autre. *Ouchaq* seul ou bien *Ouchaq* et *dad* sont choisis et brûlés constamment chaque fois qu'il s'agit de contrer et d'effacer les effets des sortilèges, et du mauvais œil parmi tous autres. Ce sont à

(42) Doutté, *Magie et religion*, p. 462. v. aussi. A. Van Gennep. *Etat actuel du problème totémique*. pp. 257 et 272.

eux et à leurs fumées qu'on a recours pour assurer les pouvoirs des amulettes lorsque ceux-ci sont compromis par les manigances ou le regard des envieux.

A la *sarghine*, au contraire des drogues précédentes, ne semblent pas avoir été attribués de pouvoirs magiques particuliers. C'est un parfum que les Arabes, lorsqu'ils envahirent et colonisèrent le Maghreb, trouvèrent partout en usage. Ibn Beïthar, le botaniste andalou, Abderrazaq el Djezaïri le désignent sous le nom de *bakhour el barbar*, le parfum des Berbères. Les noms qui l'ont désigné et le désignent encore, selon les lieux et les temps ne sont que variations sur le même radical, lui aussi berbère : *tawsarghint, tasarghint, sarghina*. Léon l'Africain écrit *tauzarghant*. Le produit est vendu sur tous les marchés, dans toutes les boutiques sous la forme de longues racines fibreuses qui ont été attribuées au *Telephium Imperati* L., mais appartiennent en fait à un genre voisin de la tribu des Paronychiées, la *Corrigiola téléphiifolia Pourr.* (43).

On brûle la *sarghine* pour son odeur douce et fugitive; parfum de l'intimité chez les Bédouins de la chaumière ou de la tente. Les époux s'enfument en portant le brûle-parfums (fig. 18) sous le vêtement, la chemise ou la melhafa, lorsqu'ils doivent dormir côte à côte. La fumée de la *sarghine* a pour propriété de neutraliser les principes qui, dans l'odeur des sexes et surtout du sexe féminin, sont de nature à provoquer l'éloignement ou à s'opposer à la pleine expression du désir. Ainsi, les tiédeurs du lit ne portent plus vers les narines que les émanations les plus légères, et parmi les éthers que distillent les chairs, la portion à la fois la moins brutale et la plus provocante. L'odeur propre de la *sarghine* dans le même temps s'atténue, se dissout pour s'effacer et disparaître. Personne ne peut le lendemain la déceler ni autour des choses, ni autour des personnes. Il n'est pas de parfum plus discret.

La *sarghine* n'est cependant pas toujours et partout employée à l'état de pureté, après avoir, ainsi qu'il convient, été au préalable légèrement humidifiée, pilée et

(43) *Tuhfat el Ahbab*. Paris, Geuthner, 1934, p. 41.

conservée en pot quelques heures avant l'usage. Les amateurs y mêlent parfois aujourd'hui quelques grains de *mahleb* et quelques clous de girofle. Ils usent aussi de la *sarghine* pour composer des poudres pour la chevelure en

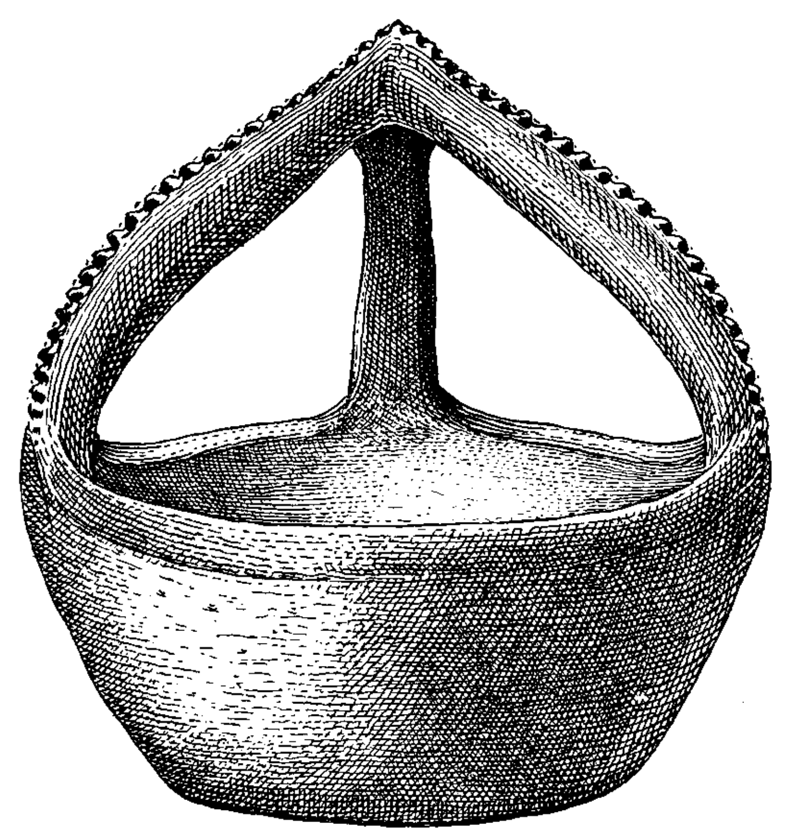


Fig. 18. — Brûle-parfums de Kroumirie.

l'additionnant de *chouch el ouard* (boutons de roses) et de *gammam* (boutons de myrte), le tout pilé finement. Cette poudre est mêlée aux cheveux après leur lavage, au cours du tressage, et l'odeur en plaît aux bédouins.

Les marchands n'hésitent pas non plus, entraînés par la mode, la tendance générale et déjà ancienne à la « composition », à offrir aujourd'hui au chaland la *sarghine* coupée, mêlée de parfums à brûler plus percutants. J'ai vu vendre à Sfax un mélange qui comprenait pour un ki-

logramme de *sarghine,* cent grammes de mastic, autant de benjoin, le tout coloré en jaune par la racine de curcuma. Les compositions usitées dans quelques familles sont plus complexes. Voici une formule pour ceux qui répudient la simplicité antique : pour 200 grs de racines de *sarghine,* prendre 30 grs d'encens (*louben*), autant de mastic, 15 grs de benjoin rouge et 15 grs de benjoin noir, 50 grs de *mahleb,* 20 grs de clous de girofle, une noix de galle, 15 grs de boutons de roses (*chouch el ouard*), 5 grs d'ambre gris, 10 grs de *souak* (écorce de racine de noyer). Faire tremper, piler pour faire une pâte, couvrir et laisser reposer, étaler à l'ombre jusqu'à dessication. Le produit obtenu a un aspect granuleux. Il s'emploie en fumée pour parfumer le lit, la chambre, les vêtements ou le corps, les femmes dénouant leur ceinture pour laisser monter la fumée jusqu'aux seins. C'est s'éloigner beaucoup de la simple *sarghine,* dans sa discrétion originelle.

Les amateurs de parfums, les parfumeurs parfumant et les parfumés manifestent depuis bien longtemps cette passion des mélanges, cette recherche de la composition, toujours plus complexe, sinon toujours plus harmonieuse. Le *kyphi* des Egyptiens a donné le branle. Dioscoride, Plutarque, Galien, les inscriptions des temples ont fourni diverses recettes, que Loret a comparées (44). On fabrique couramment dans les maisons tunisiennes des poudres mélangées, ou des pastilles à brûler de formules variables, répondant à des types généraux traditionnels. Les Egyptiens se comportaient déjà de la même manière. Aux dix ingrédients du *kyphi,* ils ajoutaient du miel et faisaient des pastilles à brûler. Ils pouvaient les mâcher aussi pour donner à l'haleine une odeur agréable (45).

Parmi leurs formules tradtionnelles, les Tunisiens ont distingué *touaba el ma* (pastilles à l'eau) et *touaba el Amber* (pastilles à l'ambre) dont voici les modes de préparation :

(44) Victor Loret. Le Kyphi, parfum sacré des anciens Egyptiens. *Journal asiatique*. Juillet, août 1887, pp. 76 sq.

(45) Joret. I, pp. 318, 319, 320.

Touaba el ma : prendre du *qmari,* le piler et tamiser. Prendre du benjoin, le piler, mêler un tiers de *qmari* et 2/3 de benjoin. Ajouter un peu d'ambre gris, la valeur d'un gramme pour un kilo du mélange. Placer le tout dans une marmite, arroser d'eau de fleurs d'oranger et d'eau de roses jusqu'à couvrir. Chauffer doucement jusqu'à prise pâteuse du mélange. A ce moment on prend de la civette (30 grs pour une préparation d'un kilo) que l'on délaie dans une quantité égale d'huile de ben. Le mélange de qmari-benjoin est mis sur un très petit feu pour qu'il demeure plastique. On en prend de petites quantités qui sont roulées entre les paumes préalablement enduites de civette et ben. On forme ainsi de petites pastilles que l'on peut mouler sur une forme, ou écraser sous un cachet de bois gravé d'une rosace ou de tout autre motif. En refroidissant, la pastille durcit.

Cette préparation odorante sert surtout à enfumer le linge disposé sur un *sakhkhane,* une sorte de panier de lattes à claire-voie et renversé. Il est bon d'asperger d'abord le linge d'eau de roses. Il acquiert ainsi un parfum durable.

L'eau qui reste au fond de la marmite, après achèvement des touaba s'appelle *Kouenjlou* et sert de parfum.

Touaba el Amber. Ce sont des pastilles à brûler de taille moindre et de ton plus clair que les touaba el ma. On prend :

qmari pulvérisé finement	1 kg
ambre gris (une ouquia)	30 grs
colle de poisson	Q.S.
eau de fleurs d'oranger	Q.S.

pour faire une pâte plastique.

Cette pâte est moulée entre les doigts en forme de pastille et mise sous cette forme à sécher. Elles servent de *bkhour* pour leur fumée odorante. Certains amateurs s'en servent aussi pour parfumer leur thé ou leur café en faisant fondre une pastille au fond de leur tasse.

On reconnaît dans ces pastilles comme les prototypes

de produits analogues répandus dans le commerce du monde sous les noms de pastilles de Damas, de pastilles du sérail, les premières contenant aussi le santal du Mysore, la canelle de Ceylan, de l'essence de girofle, les secondes du labdanum, de la civette, des essences de roses, de carvi, de patchouli qui augmentent très sensiblement le prix de revient comme le prix de vente.

D'une manière plus générale, plus banale et plus quotidienne, les femmes tunisiennes, pour obtenir une fumée bienfaisante et protectrice, jettent sur leur réchaud ou leur brûle-parfums ce qu'elles appellent *el mejmouâ,* c'est-à-dire le mélange, la réunion, obtenu en pilant au mortier, et à parts égales, benjoin, noix de galle, clous de girofle, mastic, *qmari* et sucre.

Les Tunisiens et Tunisiennes des campagnes usent aussi pour les fumigations de poudres composées qui utilisent autant que possible ce que l'on pourrait appeler « les moyens de bord ». L. F., autour de ses ateliers de distillation, installés en pleine brousse, en a recueilli deux exemples :

1° De la déchret Mansoura (région de la Kessera) :

graines de caroubes	1	once
graines de coriandre	1/2	»
boutons de fleurs de myrte (*gammam*)	2	»
benjoin	1	»
feuilles de lentisque	1/4	»
civette	traces	

La civette utilisée est celle d'Abyssinie pure, souvent rapportée de La Mecque (*zbed mekkaoui*), dans les cornes d'origine. Un vieillard dont la corne était vide y avait versé la poudre et chauffait le tout au soleil.

Les graines de caroube ont une odeur propre très fine, vanillée, parente de celle du baume du Pérou.

2° D'el Guéria :

boutons séchés de fleurs de myrte (*gammam*)	3	onces
menthe pouliot séchée (*fleiou*)	1	»
feuilles de lentisque	1/4	»
benjoin	1/2	»
cannelle	1/2	»
charbon de chêne vert	1/2	»

Les parfumeurs professionnels préparent des mélanges plus savants de poudres, agglomérées grâce à la gomme adragante, passée ensuite à la filière, et vendues en baguettes sous le nom de *Nedd* (46). La composition du Nedd est naturellement variable. Les bons *nedds* de Sfax, dits persans, répondent à une formulation de cette sorte :

bois d'agalloche (*qmari*)	300	grs
benjoin en larmes du Siam	100	»
feuilles de ciste labdanifère séchées	200	»
sciure de santal	100	»
vanilline	10	»
civette	10	»
acide cinnamique	5	»
coumarine	5	»
nitrate de potasse	30	»
gomme adragante	40	»

Faire un mucilage de la gomme, mêler, pétrir et passer à la filière. En remplaçant dans une formule de ce genre les 300 grs de *qmari* par du charbon de bois de peuplier, on obtient un *nedd noir*, dit *nedd soudani*.

Il est possible de simplifier encore pour arriver à une formule de ce genre :

bois de qmari	450	grs
benjoin	50	»
feuilles sèches de ciste labdanifère	100	»
essence de santal	30	»
essence de patchouli	10	»
essence de d'opoponax	30	»
mucilage de gomme adragante	160	»

(46) Sur ce mot, cf. *Tuhfat el Ahbab*, Rub. 280. Anciennement il a désigné l'ambre : cf. *Voyages du marchand arabe Sulayman en Inde et en Chine. Rédigé en* 851, éd. Gab. Ferraud, p. 30.

Il n'y a plus ni bois de santal, ni civette. Naceur Sfaxi, qui opérait autrefois, avant Méziou, mettait dans son nedd des poches vides de musc. Ces poches sont devenues rares. On peut les remplacer par le musc ambrette (ce qui a été fait par le fils de Naceur avec succès) et obtenir le même résultat et des fumées de même ton.

Les pastilles et les nedds sont des produits de bonne conservation et de peu d'encombrement qui passent les frontières et que les voyageurs emportent : les Tunisiens ne se font pas faute de les utiliser eux-mêmes. Ils en apprécient l'agrément, sans que cesse cependant pour eux le sentiment que les fumées du nedd portent aussi avec elles des pouvoirs bénéfiques. C'est ce sentiment toujours présent aux confins archaïques de la conscience qui justifie la survivance du *bakkkhar*, de l'encenseur public, dans la société maghrébine. On le rencontre chaque jour et partout, agitant sa cassolette de fer blanc, dans les marchés et dans les boutiques des quartiers musulmans comme dans les rues commerçantes des quartiers chrétiens. C'est une figure pittoresque de ce vieux monde. Elle a souvent inspiré la plume des chroniqueurs et celle des romanciers. Achille Robert l'a décrite parmi ses types algériens (47) : « Dans les villes tunisiennes on rencontre un nègre qui, n'ayant aucun métier, se munit d'un petit récipient de fer dans lequel il met quelques charbons allumés et des aromates... et le soudani circule en encensant les passants... *El Bakkkhar* se rend dans les cafés et les endroits publics balançant sa *mabakhera*. Il lance des appels :

Ia msalli alà ennebi !
Ia krim mta Allah !
Ia el moumedin !... etc. »

Elissa Rhaïs, dans un de ses romans (48), a mis le même personnage en scène sur le marché de Blidah :

« Avec une cuiller de bois trouée, ils tiraient les fèves

(47) Achille Robert. *Recueil de Constantine.* LIX, 1928-29, p. 191, sq.
(48) Elissa Rhaïs. *Saâda la marocaine*, Plon, 1919, p. 117.

fumantes de l'eau brunâtre où elles mijotaient et les servaient aux acheteurs dans des exemplaires fanés du journal officiel. »

« On remarquait aussi un grand nègre au corps mince, à la tête fine, vêtu d'une gandourah immaculée, qui balançait d'un bras un petit fourneau suspendu à un fil de fer, où brûlaient quelques charbons saupoudrés d'encens. Il arrêtait les Juives et les Mauresques qui passaient, et promenait autour de leur tête la fumée bénie de son instrument.

— *Aïaou el djaoui ! Innfâ ou idaoui !* Voilà l'encens ! Il protège et il guérit ! *Aïaou il fassouk ! Iffssekh amalkoum !* Voici du fassoukh ! Il dissout les ensorcellements !

« Les femmes passaient, ne prenant pas garde à lui. Elles l'évitaient. Elles le repoussaient quand il montrait de l'insistance :

— *Allah iftah ! y (a Baba Mbarek, Allah iftah !* Allah te donnera, Baba Mbarek, Allah te donnera !

« Mais Baba Mbarek ne se rebutait pas pour si peu. Il allait de l'une à l'autre, enfumant chacune envers et contre son gré, jusqu'à ce que l'*âme de la baraka* finit par lui donner deux sous pour son travail sacré. »

VII

Diverses rencontres

Une revue rapide des habitudes tunisiennes en matière de parfums nous a permis de remarquer le grand rôle qu'y jouent les préparations domestiques. Les boutiquiers du Souq el Attarine eux-mêmes fabriquent dans leurs propres maisons, avec le concours de leurs familles, à la faveur des patios ouverts au centre des vieilles demeures, la plupart des productions que réclame la coutume. A

Sfax seulement, la culture des plantes à essences et leur distillation revêtent un caractère semi-industriel ou déjà industriel.

Les contacts croissants avec l'extérieur tendent cependant à substituer peu à peu au débit des huiles essentielles par gouttes, celui des mélanges ou des dilutions qui réclament de plus larges capacités. L'amateur suit, et s'habitue à préférer aux effluves discrets et fondus du droguier antique des compositions plus frappantes, moins adaptées à l'atmosphère ombreuse des vieilles constructions. Le commerce universel est en passe de ruiner les petits fabricants et de corrompre les vieilles habitudes. Le paysage odorant de Tunis ne périra pas pour autant, ni si vite, dans la mesure surtout où il dépend des pratiques alimentaires et des cuisines en plein vent, des poussières, des relents distillés par les vieux murs, les impasses et les vieilles boutiques. Qui veut bien, venant du port ou de la ville basse, avant d'aborder les rues montantes de la Médina, incliner devant Bab el Bahar sur la droite et s'engager dans la rue des Maltais, est tout de suite saisi par des odeurs de friture, issues des échoppes des marchands de beignets et des fabricants de briks aux œufs. Ces briks, avec quelques pierres tombales à rinceaux, quelques cadres de portes du même style, quelques minarets hanéfites, représentent l'essentiel de ce qu'ont laissé derrière eux les fonctionnaires et les janissaires turcs. Leur pilaf n'a pas plu, ni réussi à se substituer au couscous. Un de ces marchands de briks avait cru bien faire en faisant écrire au-dessus de son échoppe en guise d'enseigne : « A l'instar de Paris ». Il n'a pas pu aller plus loin, ni inscrire sur sa porte, comme tel bar célèbre : Entrée de l'Instar, car ces échoppes à fritures n'ont pas de porte. La bassine à frire est à l'aplomb du mur extérieur, et le marchand accroupi par derrière sert ses clients, qui attendent dans la rue, directement à travers les vapeurs de l'huile chaude.

Dans la rue des Tanneurs adjacente, s'alignent les boutiques et les grils des traiteurs juifs. Ceux-ci débitent tout le jour, mais surtout le soir, à leur coreligionnaires, le

foie, les rognons et les fressures grillés, arrosés de vin cachir. Ainsi montent de la matinée à la nuit, de cette rue des Tanneurs, et aussi de la rue de Londres, dans un autre quartier où quelques rôtisseurs ont émigré, vers le nez jamais rassasié d'Iahvé, les fumées de graisse et d'épiploon qui ne viennent plus désormais du temple. Elles embaument la rue. Les dieux les ont toujours préférées à toutes autres sans doute parce que depuis les origines elles ont fait les délices des hommes. H. Oldenberg [49] s'était déjà demandé pourquoi l'épiploon a tenu chez tous les peuples de l'antiquité cette place privilégiée parmi les sacrifices. Selon le rituel védique, la victime avant d'être dépecée était ouverte et un morceau d'épiploon était brûlé. Strabon atteste que les Perses, avant de partager la victime jetaient d'abord au feu un morceau d'épiploon.

Il est permis de penser que dans les sociétés les plus primitives, dès qu'une bête tuée était apportée au campement, un couteau de pierre l'ouvrait et le premier organe qui tombait sous la main, toujours l'épiploon, était sectionné ou arraché et jeté sans attendre sur le foyer. Son odeur de bon augure, et vite dispersée, annonçait la ripaille.

Nous pouvons maintenant demander à notre visiteur hypothétique de retourner vers Bab el Bahar et de prendre les rues montantes qui mènent à la Grande Mosquée, le cœur même de la vieille ville. S'il prend la rue autrefois dite de l'Eglise, il doit rencontrer de nouvelles gargotes proprement tunisiennes. Leur spécialité est ici de donner à la clientèle des assiettes de piments, de tomates, de courges frites et d'odeur aromatique, avec des pois chiches bouillis, que chacun s'en va déguster, soit sur les marches de l'ancienne Société des habous, soit dans un café adjacent. La rue passe un peu plus haut sous la voûte de l'ancienne prison et débouche devant le portique de la Grande Mosquée sur le Souq el Fekia, le marché des choses sèches. Là, le visiteur peut choisir entre deux voies. S'il incline à gauche, il pénètre par le Souq des

(49) *La religion du Véda*, trad. v. Henry 1903, p. 307, sq.

Libraires vers la rue du Trésor, la rue des Andalous et le lacis des ruelles anciennes. Malgré l'épaisseur et la clôture soigneuse de toutes les portes, il filtre toujours au travers de fortes odeurs de cuisine, surtout si l'on cuit dans la maison la *mloukhiya*. On peut dresser au nez chaque jour, en parcourant la ville musulmane, la liste des familles où l'on mangera la *mloukhiya*, un ragoût dont la sauce est faite de feuilles finement pulvérisées de la corète potagère, cuites dans l'huile avec des épices, et qui dégage des arômes extrêmement puissants. Il est bien possible que le Roy de Thunes, en visite à Naples, dont MONTAIGNE, dans son chapitre « des senteurs » évoque les habitudes alimentaires, fut accoutumé de cuire dans cette sauce ses viandes qui « quand on les dépeçoit, remplissoient, non seulement la salle, mais toutes les chambres de son palais et jusques aux maisons du voisinage, d'une très soüefve vapeur qui ne se perdoit pas si tost. »

Dans le Souq el Fekia, où il faut maintenant faire retour, contre le mur de fondation de la Grande Mosquée et de sa mida, s'adossent et s'accumulent au printemps les provisions de fleurs (oranger, géranium, rose, olivier de Bohême) offertes à la clientèle pour ses distillations, et qui dégagent de puissants parfums. De là, le visiteur pénètre directement dans le Souq el Attarine, un boyau ombreux et couvert qui longe le mur nord de la mosquée. En montant, à gauche, sont les échoppes les plus étroites, adossées à ce mur. Le marchand y trouve à peine la place pour s'asseoir. Encadré d'étagères décorées et de flacons de toutes parts, il a souvent tenté le pinceau des peintres. A droite, les boutiquettes sont un peu plus profondes, de sorte qu'il y a place de chaque côté et devant la tablette étroite où le parfumeur s'appuie et où il peut poser les flacons et les objets qu'il offre à l'attention de l'amateur, pour un petit banc où celui-ci doit s'asseoir. C'est là que sont venues et revenues maintes fois faire stage quelques femmes frigides des deux Mondes. Elles y ont trouvé souvent la fin de leurs peines et la solution miraculeuse de leurs empêchements. Nul ne sait par quel processus mystérieux. Le Souq el Attarine n'est pas tout parfum. Un mouvement incessant de piétons, qui montent

ou descendent, y soulève et maintient un nuage de poussières. Les porteurs qui passent et repassent, chargés de ballots, sèment derrière eux les vapeurs fluentes de leurs vêtements chargés de sueurs recuites. Quels sont dans l'air du Souq les corps ou les principes que nous ne pouvons déceler ni percevoir, et qui sont cependant de nature à nous émouvoir secrètement et à mettre en branle des réflexes inaperçus ? La profession des parfumeurs ne s'est pas assez souciée de ces secrets. Les flacons chargés de mixtures odorantes se vendent, comme elles sont jusqu'ici composées, au petit bonheur de l'agrément ou du désir des travestissements odorants.

E. G. Gœbert.

«La Chronique» d'Abû Zakariyyâ'al-Wargalânî

(m. 471 H. = 1078 J.-C.)

DEUXIEME PARTIE (inédite)

Traduction annotée par H. R. Idris

(*Suite et fin*)

Mention de questions sur lesquelles furent en désaccord Abû'l-Qâsim Yazîd ibn Makhlad et Abû Khazar Yaghlâ ibn Dâwûd — que la miséricorde d'Allâh soit sur eux deux, qu'Il sanctifie leurs âmes, fasse resplendir leur visage et rafraîchisse leur tombe

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû'l-Qâsim Yazîd ibn Makhlad et Abû Khazar Yaghlâ ibn Zaltâf — Zaltâf était, dit-on, le nom de sa mère et son père se nommait, dit-on, Dâwûd — entrèrent en discussion sur plusieurs questions. En voici une : un homme dit : « Il n'y a d'autre divinité » se tut et ne dit pas la suite [de la *chahâda*] ; ou bien encore, il dit : « Il n'y a de puissance et de force » s'arrêta et se tut [sans achever la formule]. Abû Khazar dit : « Ce faisant, il est polythéiste à nos yeux, car nous ne devons juger que sur ce qui est manifeste (*dh'âhir*). » Abû'l-Qâsim dit : « Il y a deux manières d'interpréter favorablement [ses paroles]. Il peut avoir voulu dire : « Il n'y a pas d'autre divinité parmi les idoles » ou avoir formulé en son for intérieur la fin de la formule. Tout musulman

jouit du préjugé favorable, tout comme il est dit, d'après l'Imâm — Allâh l'agrée : « Il est dans la religion, si quelqu'un avance une opinion sujette à [diverses] interprétations, de lui imputer la meilleure. »

Ils furent aussi en désaccord sur la question de savoir lequel des deux parents a le plus de droits. Abû Khazar a dit : « C'est le père qui a le plus de droits parce qu'il est le plus important pour assurer la subsistance. » Abû'l-Qâsim a dit : « La mère a le plus de droits » et on dit que l'on demanda à l'Envoyé d'Allâh — Allâh le bénisse et le sauve : « Lequel des deux parents a le plus de droits ? » et qu'il répondit à celui qui l'interrogeait : « C'est celle qui t'a porté dans ses flancs, celle qui t'a nourri de ses seins, celle qui t'a porté sur ses cuisses. »

Abû Khazar a dit : « Quiconque parmi les gens de la secte s'évertue, réussit ou ne réussit pas. Quant à celui qui ne s'évertue pas, il ne réussit pas du tout. » Et Abû'l-Qâsim a dit : « Quiconque parmi les gens de la secte s'évertue réussit en tout état de cause. Quant à celui d'entre eux qui ne s'évertue pas, il réussit ou ne réussit pas. »

On rapporte ce propos d'Abû Khazar : « Les hommes et Satan ! tantôt c'est lui qui les terrasse, tantôt c'est eux qui le terrassent. Le bienheureux d'entre eux est celui que la mort frappe au moment où il terrasse Satan. » On rapporte ce propos des cheïkhs de Tripoli : « Quiconque s'évertuera à la fin des temps, obtiendra la récompense de soixente dix hommes de la valeur d'Abû Bakr et 'Umar. » Il est relaté dans un livre que l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — fut interrogé sur cette parole d'Allâh le Très Haut : « [N'] ayez cure [que] de vous-mêmes ! Celui qui est égaré ne saurait vous nuire quand vous êtes dans la bonne direction » (325) et répondit : « Obéissez aux injonctions à faire le bien et abstenez-vous de faire le mal. Si vous constatez avidité irrésistible, passion incoercible et que tout un chacun opine avec fatuité, n'aie cure que de toi-même et écarte de toi l'affaire du vulgaire car quiconque se tient derrière eux est imâm en résignation. Quiconque parmi eux se montre résigné est comparable à celui qui s'empare de braises : à celui qui les manipule échoit la récompense de cinquante hommes qui font comme lui » (326).

Nous avons appris que l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — a dit : « Vous êtes à une époque où quiconque néglige le dixième de ce qui lui est ordonné périra ; [mais] il viendra une époque où celui qui assumera le dixième de ce qui lui aura été ordonné sera sauvé. »

Nous avons appris que chez 'Abd Allâh ibn Mas'ûd — Allâh l'agrée — un homme dit : « O vous qui croyez ! [n'] ayez cure [que] de vous-mêmes ! Celui qui est égaré ne saurait vous nuire quand vous êtes dans la bonne direction. » (327). Ibn Mas'ûd dit alors : « Cette époque est celle du verset ; dites-le tant qu'on l'accepte de vous ; si on ne l'accepte pas de vous, n'ayez cure que de vous-mêmes. »

On rapporte cette parole d'Abû Bakr aç-Çiddîq — Allâh l'agrée — : « Ce verset a été révélé à propos d'un groupe de gens d'élite qui crurent en Allâh et en Son Envoyé : ils souffraient du sort de leurs pères et de leurs frères qui appartenaient à la *jâhiliyya*. Allâh révéla alors ce verset pour les réconforter. »

On raconte qu'un homme interrogea 'Abd Allâh al-Madyûnî — qu'Allâh lui fasse miséricorde — au sujet d'un personnage qui fut obligé d'affranchir une esclave pour expier une faute et pour ce faire acheta une esclave; or cette dernière faisait partie des femmes qui lui étaient interdites. 'Abd Allâh al-Madyûnî émit l'avis que cela pouvait tenir lieu d'expiation. Le cheïkh Abû Muh'ammad Wislân ibn Çâlih' était absent. Lorsqu'il revint, les clercs le mirent au courant de la question. « C'est la réponse des bergers. » 'Abd Allâh al-Madyûnî lui déclara: « Les fils des cheïkhs n'ont pas trouvé la solution, comment les bergers [y parviendraient-ils] ? »

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû Zakariyyâ' se rendit en visite à Tripoli. Il participa une fois à une assemblée avec Zakariyyâ' ibn Abî Zakariyyâ' et les gens demandaient des consultations juridiques à Zakariyyâ' ibn Jarnâz jusqu'au moment où il trouva une tolérance au sujet d'une question, [à savoir] que ce qui est fabriqué avec des plantes terrestres, comme les nattes et autres choses, est purifié par le soleil et le vent. Et Zakariyyâ' ibn Abî Zakariyyâ' de lui déclarer : « Cela n'est pas fait [exclusivement] de fibres végétales, ô cheïkh ! » comme s'il était en désaccord avec lui sur sa réponse. « Au contraire, dit [l'autre] ça en est [exclusivement] fabriqué » Abû Zakariyyâ' ibn Abî Zakariyyâ' le reprit à partie au sujet de la question. Zakariyyâ' ibn Jarnâz déclara : « Ainsi ce que disent les gens : les fils des cheïkhs ne se soumettent pas, est bien vrai ! » Zakariyyâ' ibn Abî Zakariyyâ' rétorqua : « 'Uqba al-Machjâf a dit à ses enfants : « Méfiez-vous de ceux qui font des tolérances, méfiez-vous de ceux qui font des tolérances pour ne pas vous écarter de votre religion sans vous en apercevoir ! »

On rapporte qu'Abû 'Imrân Mûsâ ibn Zakariyyâ' répugna à écarter [l'autorité] d'al-H'ârith et de 'Abd al-Jabbâr sur lesquels il y avait désaccord. 'Abd Allâh al-Madyûnî émit l'avis qu'il fallait les écarter « parce que, déclara-t-il, nous ne connaissons leur vertu qu'en liaison avec leur revirement [ultérieur] ». Ils disputèrent à ce sujet.

Abû Ya'qûb Yûsuf ibn Naffâth arriva dans ce milieu et on l'interrogea sur la question. Il approuva la réponse du cheïkh Abû 'Imrân et s'exclama : « Cette opinion est spécifiquement nukkârite ! » c'est-à-dire celle de ceux qui professent à leur sujet qu'il faut les écarter. Puis, une nuit, Abû 'Imrân passa auprès des clercs parmi lesquels se trouvait 'Abd Allâh al-Madyûnî. Il demanda de l'eau, les clercs s'empressèrent de lui en apporter et il but. « Quelle est votre opinion, demanda-t-il, sur quiconque vous dit de s'écarter des Imâms des musulmans ? » Les clercs firent circuler la question parmi eux jusqu'à ce qu'elle parvint à 'Abd Allâh al-Madyûnî qui déclara : « Quiconque les met à l'écart, sans qu'un argument [péremptoire] lui soit objecté, n'encourt rien. » [Mais] al-Madyûnî n'obtint pas satisfaction et ne fut pas écouté. Puis Abû Ya'qûb Yûsuf ibn Sahlûn al-Yarniyânî vint les trouver et ils lui posèrent la question. « Abstenez-vous d'attaquer le cheïkh, leur conseilla-t-il, et de le disputer ; peut-être n'a-t-il pas eu connaissance du fait que leurs opinions étaient reçues avant qu'ils ne tournent mal. » Le cheïkh Abû 'Imrân écrivit à Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr lui demandant : « Informe-moi de ce que tu as recueilli du cheïkh Abû Nûh' à propos de cette question. » Il lui répondit disant : « Au sujet d'al-H'ârith et de 'Abd al-Jabbâr, Allâh sait le mieux, quant à un homme dont tu ne connais la vertu qu'en liaison avec son revirement [ultérieur] il n'encourt rien [auparavant]. »

Un homme, l'un des élèves d'Abû 'Abd Allâh, il s'agit de Sa'îd ibn Khamtâ ibn Abî Muh'ammad Wislân ibn Ya'qûb ad-Dajmî, lui dit : « J'ai obtenu, moi, réponse à ma question et je ne me soucie guère ni d'al-H'ârith ni de 'Abd al-Jabbâr. »

On rapporte qu'Abû 'Imrân Mûsâ ibn Zakariyyâ' a dit : « [Prononcer] l'appel à la prière par temps nuageux est une innovation (*bid'a*), jumeler deux prières de la part d'un sédentaire est une tolérance (*rukhça*) et les meilleures assemblées sont celles qui se tiennent en direction de la *qibla.* »

Du même également on rapporte qu'il fit avec un groupe la prière du *'açr* sous la direction d'un homme qui après avoir prononcé le salut [final] fit un prêche qui dura longtemps. Le cheïkh se mit à secouer sa *jubba* et à dire : « La prière de l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — était brève et son prêche — qu'Allâh le bénisse et le sauve — était bref », pour rappeler l'imâm à l'ordre.

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû Sulaïmân Yanût', qui accompagna Abû Khazar en Egypte interrogea Abû 'Imrân sur le cas de dattes sur lesquelles des agneaux ont uriné. « Etale-les, lui répondit-il, au soleil et au vent jusqu'à ce qu'elles sèchent. — Qu'Allâh t'accorde le Paradis, ô cheïkh ! dit Abû Sulaïmân — Et toi [aussi], qu'Allâh t'accorde le Paradis, reprit l'autre. »

On rapporte qu'Abû 'Imrân fut interrogé sur un malade lut un écrit au cheïkh Abû 'Imrân car le cheïkh avait la Coran et qu'il répondit : « En cette question, il y a tolérance (*rukhça*). »

Muh'ammad ibn 'At'iyya al-Mazâtî m'a rapporté qu'il lut un écrit au cheïkh Abû 'Imrân car le cheïkh avait la chassie. « Je lui dis, reprit-il : « Ainsi tu as connu les gens [faisant autorité], ô cheïkh ! » Il se mit debout et s'exclama : « A Dieu ne plaise, à Dieu ne plaise que cela leur soit arrivé ; nous avons connu des savants, des dévots et de pieuses gens et ils sont tous morts jusqu'au dernier. »

On rapporte qu'Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr a dit : « Acquittez-vous de toutes vos obligations le plus tôt possible car quiconque ne se dispose pas à faire la prière canonique au moment prescrit ne réussit pas à la faire au moment prescrit ; c'est ainsi qu'on raconte que 'Umar ibn al-Khat't'âb — qu'Allâh l'agrée — a dit : « Quiconque ne se prépare pas à accomplir la prière avant le moment prescrit n'en aura pas l'œil rafraîchi. »

Yah'yâ ibn Yûsuf al-Madyûnî — qu'Allâh l'agrée — a rapporté d'après lui ceci : « Yûnus ibn Yarçûksan, de la tribu des Mazâta et élève du cheïkh Abû'r-Rabî' vint une fois d'Ifriqiya et consulta le cheïkh Abû'r-Rabî' sur des questions qui s'étaient présentées à lui en Ifrîqiya, dont celles-ci : « Quelqu'un a dit : « Je me suis rempli la bouche d'Allâh » ; quelqu'un a dit : « Il n'y a là qu'Allâh par monts et par vaux » (328) ; quelqu'un a dit : « Allâh est devenu du pain. » [Le cheïkh] lui répondit qu'il ne fallait pas s'empresser d'excommunier pour de pareils sens que les mots peuvent admettre ; on dit que l'expression de celui qui déclara : « Je me suis rempli la bouche d'Allâh » signifie qu'on honore le serment par Allâh ; on peut admettre que celui qui déclare : « Il n'y a là qu'Allâh par monts et par vaux » veuille désigner par là le fait qu'Allâh est [abusivement] mentionné quand on jure beaucoup par Lui ; on peut admettre que l'expression de celui qui déclare : « Allâh est devenu du pain » signifie qu'ils ne font pas plus cas de jurer par Allâh que de manger du pain. » Ceci

rappelle ce propos rapporté d'après l'Imâm Aflah' — qu'Allâh l'agrée : « Le discours fait partie de la religion d'Allâh ». On rapporte ce propos tenu par un homme : « Je n'ai rapporté de Tîn Yaslî qu'une seule question : un de mes affranchis commit un péché mortel et se repentit, puis il récidiva et se repentit comme pour se moquer. » Abû 'Abd Allâh lui déclara : « Excommunie-le et abandonne-le. »

Section

En l'an quatre cent quarante neuf de l'ère musulmane [10 mars 1057-27 février 1058] un groupe de Tripolitains rendit visite aux gens de Ouargla et de ses parages avec beaucoup de gens. Cette année-là s'appelait: « année de la visite ». Au cours de l'année précitée les cheïkhs apprirent que les Nukkâr du Jabal Awrâs (329) les diffamaient et s'inquiétèrent grandement de leurs pérégrinations de mosquée en mosquée au point de déclarer : « C'est une avalanche ! » Les cheïkhs leur écrivirent au sujet de l'exégèse de versets coraniques obscurs et de questions de dialectique (*kalâm*), disant : « Renseignez-nous sur huit notions qui ne reposent que sur des preuves lesquelles en découlent. Deux d'entre elles en prouvent une et l'une des deux en prouve deux et l'une en prouve une. » Nous apprîmes qu'ils firent circuler ces questions dans le Jabal Awrâs et qu'ils n'y firent aucune réponse. Les deux notions qui en prouvent une sont le mouvement pour acquérir (*iktisâb*) et le mouvement par nécessité (*id't'irâr*) qui prouvent la vie. La notion qui en prouve deux c'est l'excellence des doctrines laquelle prouve la raison et la responsabilité (*taklîf*). La notion qui en prouve une autre est l'acte d'acquisition (*iktisâb*) qui prouve le pouvoir [d'agir] (*istit'â'a*).

Cette année-là ils discutèrent de questions dont ils trouvèrent les réponses, en voici quelques-unes : « Un homme en présence duquel on a mentionné l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — sans qu'il ait

prononcé la formule : « qu'Allâh le bénisse et le sauve » et qui n'a pas écouté la récitation de l'Imâm au cours de la prière ; quelqu'un a été salué et n'a pas rendu le salut ; quelqu'un a récité le Coran et n'a pas prononcé la formule : « Je me réfugie auprès d'Allâh contre Satan le lapidé » ; quelqu'un a dit : « Je ferai telle chose demain » sans proférer la restriction : « Si Allâh le veut ». Ils y répondirent en déclarant que quiconque commettait l'une de ces choses était en état de péché et que ces questions reposaient sur des preuves tirées du Coran et des traditions. Allâh le Très-Haut a dit : « Allâh et Ses anges prient sur le Prophète » jusqu'à la fin du verset (330).

On rapporte que l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — après avoir gravi une marche de la chaire, dit « Amen », qu'il gravit la seconde et dit « Amen » puis gravit la troisième en disant « Amen ». Ses compagnons lui demandèrent : « Pourquoi as-tu prononcé trois fois l'amen, ô Envoyé d'Allâh ? — J'ai entendu, répondit-il, les anges qui au ciel disaient : « Quiconque n'invoque pas la bénédiction d'Allâh en faveur du Prophète, aura pour récompense l'Enfer » et j'ai dit : « Amen » — « Quiconque a connu [l'obligation du] Ramad'ân et ne pénètre pas au Paradis grâce à lui, aura pour récompense l'Enfer » et j'ai dit : « Amen » — Quiconque a connu ses parents ou l'un des deux et ne pénètre pas au Paradis grâce à lui aura pour récompense l'Enfer » et j'ai dit : « Amen ». Allâh, Grand et Puissant, a dit : « Quand la Prédication est récitée, écoutez-là et taisez-vous ! Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde. » (331) et : « Quand une salutation courtoise vous est adressée, saluez par une plus belle encore ou rendez-là [simplement] » (332) et : « Quand tu prêches la Prédication, cherche refuge en Allâh contre le Démon maudit (*rajîm*) ! » (333) — et : « Tu ne diras certes plus à propos de quelque chose : « Je ferai cela demain », sinon en [ajoutant] : « Qu'Allâh le veuille ! » (334).

Abû'r-Rabî' a dit : « Des cheïkhs appartenant aux gens de la secte se sont réunis, parmi eux se trouvaient Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr, Abû Muh'ammad 'Abd Allâh ibn Zarzatîn, Muh'ammad ibn Sadrîn, 'Abd Allâh al-Madyûnî et d'autres assistants. Ils se réunirent formant un grand cercle dans la grande mosquée qui se trouve à Ouargla. Un homme posa cette question : « Peut-on percevoir un salaire pour enseigner le Coran ? » Ils se renvoyèrent la question les uns aux autres sans qu'aucun d'eux y réponde. « Donne-lui une réponse à sa question » dit Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr à 'Abd Allâh al-Madyûnî qui déclara : « Oui, il peut en percevoir un ; si ce n'est pas pour enseigner le *Coran*, pour quelle autre raison le percevrait-il ? Serait-ce pour garder les vaches ? » Sa réponse est admissible du fait que les gens de la secte enseignent l'écriture, taillent les plumes, font apprendre [le *Coran*] aux enfants et les éduquent. »

On rapporte qu'un groupe de clercs parmi lesquels Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr et Abû Sulaïmân Dâwûd ibn Abî Yûsuf se mirent en route pour Tanûma. Abû Sulaïmân Dâwûd avait une dette envers un habitant de Tanûma. En cours de route il leur arriva de rencontrer Zanghil ibn Nûh' ibn Abî Nûh' Sa'id ibn Zanghil qu'Abû Sulaïmân interrogea sur l'homme qui était son créancier. « Je l'ai laissé en train de mourir », dit-il. [Abû Sulaïmân] prononça la formule « Nous sommes à Allâh et nous retournerons à Lui » et en fut navré. Abû 'Abd Allâh lui dit : « J'avais une créance sur lui et je te donne sur cette somme tant et tant, montant de ce que tu lui dois. » Il accepta et s'acquitta ainsi de sa dette.

Abû'r-Rabî' a dit : « Un homme des Banû Dammar, appelé Balghan et l'un des élèves d'Abû 'Abd Allâh servait les clercs à Tin Yaslì et leur faisait leur pain ; ils n'étaient pas nombreux à l'époque (335). Il se dévouait à leur service espérant gagner la faveur d'Allâh. Il arrivait qu'un clerc lui dît : « Ton pain n'est pas cuit, ô Balghan ! » Il leur disait : « S'il plaît à Allâh je vais me mettre à faire du meilleur pain. » Il demeura ainsi ce que Allâh voulut puis il tomba malade. Il fit son testament et chargea Ayyûb ibn Muh'sin ad Dammarî, l'un des meilleurs que nous ayions connus à son époque, d'exécuter ses dernières volontés. Il continua d'être malade jusqu'au moment où il subit l'inéluctable décision d'Allâh et mourut.

Ayyûb ibn Muh'sin se mit à exécuter ses dernières volontés et en exécuta quelques-unes qui lui apparurent non conformes aux dispositions arrêtées par le défunt. Allâh sait quelles expiations [en découlent] ! C'est une affaire qui relève de la précaution (*ih'tiyât'*) ou de la restriction ([336]) — le doute vient de moi.

Il interrogea à ce sujet le cheïkh 'Abd Allâh qui l'autorisa à consacrer cet argent à l'exécution de ses propres dernières volontés et à exécuter les volontés du défunt en disposant de son propre argent. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Un homme parmi les meilleurs gens de la secte partit en compagnie d'un homme des Mazâta pour l'Ifrîqiya, pour retirer du profit. Quand ils arrivèrent en Ifrîqiya, [ce dernier] lui fit faire la tournée des tribus Mazâta. On [lui] dit : « Si ton compagnon accepte l'aumône » (*çadaqa*) et les subsides [canoniques] (*h'uqûq*), nous autres lui remettrons de quoi s'enrichir. » Il refusa d'accepter l'aumône et ils réunirent à son intention ce qu'ils purent de leurs biens à un autre titre que l'aumône (*çadaqa*) et la dîme [canonique] (*zakât*). Abû 'Abd Allâh apprit cela et me dit : « Dis à un tel, c'est-à-dire Sulaïmân ibn Mûsâ ibn 'Umar — que la miséricorde d'Allâh soit sur lui — qu'il ne s'attarde pas derrière lui jusqu'à tomber. L'argent d'Allâh, c'est-à-dire l'aumône et la dîme, vaut mieux que l'argent des gens et le proverbe dit : « Quelqu'un qui culbute en arrière pâtit plus qu'en culbutant en avant. »

On raconte, d'après Abû'r-Rabî', au sujet de deux hommes de confiance qui s'étaient saisi d'un homme lequel s'en était pris à leurs biens qu'il avait dévorés, qu'il devait être excommunié et non condamné à restituer l'argent. Au sujet d'un homme qui après être resté en arrière de ses compagnons les rejoignit, trouva une bande en train de les combattre, et deux de ses compagnons dignes de confiance de lui attester que ceux qui les attaquaient étaient des oppresseurs, [Abû'r-Rabî'] déclara qu'il devait combattre avec eux [contre les brigands].

Abû'r-Rabî' a mentionné que 'Abd Allâh ibn Yachkur a dit : « Quiconque a fait la prière du *çubh'*, est demeuré assis à sa place à prier Allâh en récitant jusqu'au lever du soleil, a terminé puis s'est installé dans l'assemblée où l'on récite jusqu'à ce qu'elle se soit dispersée, a fait la prière du *d'uh'â* et s'en est allé ensuite à son domaine et à son travail, a accordé à ce bas monde plus que la part qui lui revient. »

Il a rapporté que les gens de Djerba questionnèrent Abû Çâlih' au sujet d'un homme qui fait ses prières et jeûne chaque mois les jours de pleine lune ; le mois de Dhû'l-H'ijja commence, doit-il jeûner le troisième jour après le dix [de ce mois], jour qui fait partie de ceux du *tachrîq* ([337]), ou manger ce jour-là ? » Il leur répondit qu'il devait manger ledit jour et jeûner en contrepartie le seize » obtenant ainsi la récompense de quiconque jeûne les jours de pleine lune. 'Abd Allâh ibn Yachkur, dit-il, a déclaré : « C'est ainsi que je faisais » et Wîslân ibn Abî Çâlih' : « Mon père jeûnait tout le temps et mangeait les jours du *tachrîq* sans faire abstinence. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Je partis un jour de Tîn Yaslî pour Ouargla et Abû 'Abd Allâh — qu'Allâh lui fasse miséricorde — me recommanda de questionner 'Abd Allâh ibn Zûrzatan sur le cas de quelqu'un qui a gardé les bestiaux d'un homme contre salaire et s'est aperçu que les moutons ou l'argent qu'il détenait [en salaire] étaient illicites. J'arrivai à Ouargla et l'interrogeai à ce sujet. « Muh'ammad, me répondit-il, ne se rappelle donc pas le temps où Abû Çâlih' nous a fourni la réponse à cette question en déclarant à propos d'un ais de jujubier : « S'il s'aperçoit qu'il est illicite il doit l'abandonner et aller à ses affaires. »

On raconte que 'Abd Allâh ibn Zûrzatan a déclaré au sujet de quiconque empoisonne un homme qui en meurt qu'il doit être tué pour le venger.

On dit au sujet d'Abû Muh'ammad Wîslân ibn Abî Çâlih' qu'il se repentit de trois choses : avoir négligé de lire « *al-Jahâlât* » ([338]), négligé de visiter les gens de la

secte et manqué les assemblées d'Abû 'Imrân Mûsâ ibn Abî Zakariyyâ' parce que ce dernier avait été l'élève de son père Abû Çâlih'.

Abû'r-Rabî' a dit : « On craint pour Abû Muh'ammad à propos de trois choses : le maintien de ses assemblées, le plât (*qaç'a*) de son hospitalité et la sollicitude envers les faibles dans le besoin. Quand il montait au Jabal Dammar, le *muqaddam* des Banû Dammar les invitait parfois. Les clercs qui étaient scrupuleux et soucieux de leur salut se défilaient pour éviter la nourriture de ces gens-là. [Mais] lui ne pouvait éviter d'assister [au repas] car leurs yeux l'épiaient. Son fils a rapporté qu'une fois il revint de ce voyage et fit l'aumône de cinq dînârs pour se racheter de ce qu'il avait mangé [là-bas]. On raconte à son sujet que lorsqu'il avait pris nourriture il se gardait de toucher les vêtements avec lesquels il priait tant qu'il ne s'était pas lavé les mains et la bouche. On lui en fit le reproche. « En ce qui concerne nos ventres, dit-il, nous tolérons ce que nous ne tolérons pas touchant notre religion ».

On dit qu'un homme des Zuwâgha vint à lui et qu'ils conversèrent. Le Zuwâghite lui dit : « Je croyais jouir auprès de toi d'estime et de considération. » Et Abû Muh'ammad Wislân de répondre : « Si tu t'attaches à la vérité, j'ai pour toi une énorme considération, sinon tu ne vaux pas pour moi deux grains. »

On relate qu'à l'époque d'Abû Çâlih' un homme remit à un autre à titre de dépôt ([339]) des moutons qui lui appartenaient. Il lui demanda [ensuite] de lui rendre ses moutons mais il refusa. Il soumit l'affaire à Abû Çâlih' qui dit à l'autre : « Rends-lui ses moutons, sinistre [individu]. »

On rapporte qu'un nukkârite avait une créance sur un wahbite. Le wahbite mourut et la créance du nukkârite engloba sa fortune. Ce dernier s'en prit à l'héritier qui lui dit : « Poursuis ton débiteur. »

Le nukkârite ne voulut rien savoir et lui dit : « La créance que j'ai sur lui ne peut m'être remboursée que par toi parce que tu es le substitut de celui dont tu hérites. »

Ils saisirent Abû Çâlih' du différend ; le wahbite appela le nukkârite qui répondit à sa convocation et ils allèrent de compagnie jusqu'à un endroit proche [de la résidence] d'Abû Çâlih'. Le nukkârite lui dit [alors] : « Va le trouver, j'accepte toute décision qu'il te rendra. » Le wahbite alla trouver Abû Çâlih', le mit au courant et obtint de lui cette réponse : « Ton compagnon ne te porte pas tort. Vends l'héritage et dédommage-le. » Le fils [d'Abû Çâlih], Abû Muh'ammad a dit : « Si mon père avait eu l'habitude de modifier ses décisions, il l'aurait fait en faveur de cet homme mais — qu'Allâh lui fasse miséricorde — il ne répondait pas différemment qu'il s'agît d'un proche ou d'un étranger. »

On relate qu'un homme demanda à Abû Çâlih' qui les aimait d'accepter les fruits d'un figuier connus [sous le nom de figues] d'hiver. Il refusa de les prendre, par scrupule, précaution et crainte de pécher. L'autre eut beau insister, il refusa. L'homme lui dit : « O cheïkh ! ne me prive pas de mon salaire ([340]) car vendrait-on tout ce que tu as chez toi que je ne l'obtiendrais pas. » Lorsqu'il l'entendit dire cela, il les accepta.

On rapporte qu'un homme de Djerba voulut marier sa fille à un nukkârite. Elle répugna à cette [union] et n'accepta pas. Elle se plaignit de lui aux cheïkhs Abû Mûsâ 'Isâ ibn al-Samh' [et...] ([341]), chargea l'un d'eux de la représenter et il la maria à l'autre. Son père ayant appris la chose se mit à vociférer répétant : « A moi les wahbites ! il n'y a de mariage qu'avec un tuteur matrimonial (*walî*). » 'Abd Allâh al-Madyûnî qui se trouvait alors à Djerba [lui] dit : « Va-t-en, ignorant, si le gouverneur (*wâlî*) t'a vendu et que le cadi t'a acheté, à qui te plaindras-tu ? »

On rapporte qu'Abû Miswar dit à Abû Ismâ'îl Ibrâhîm ibn Mallâl : « Quand les gens seront rassemblés, je t'interrogerai, moi, sur trois cas et tu me répondras que quiconque les perpètre est infidèle. » Lorsque les gens furent rassemblés, il l'interrogea au sujet d'un homme qui a marié sa fille ou sa pupille (*waliyya*) à un hérétique qui l'a gagnée

à l'hérésie. « Il est perdu et elle est perdue », répondit-il. Puis il l'interrogea au sujet de quiconque a confié ses enfants à un maître hérétique enseignant le *Coran* lequel les gagna à l'hérésie. « Il est perdu et ils sont perdus », dit-il. Il lui dit : « Quelle est ton opinion sur un homme qui a marié sa pupille à un mangeur de choses illicites qui l'a nourrie de [mets] illicites ? — Il est perdu et elle est perdue », opina-t-il.

On rapporte d'après Abû Miswar — qu'Allâh l'agrée — ce propos : « La religion [ne s'obtient] que par le scrupule et la précaution, ce bas-monde que par la politesse et la douceur et l'homme que par la raison. »

Mâksan ibn al-Khaïr a rapporté d'après Wîslân ibn Abî Çâlih' d'après Abû Zakariyyâ' d'après le père [de ce dernier] Abû Miswar d'après Abû Ma'rûf d'après Sa'd ibn Abî Yûnus que ce dernier a dit au sujet de quiconque a un membre malade qu'il peut valablement remplacer ses ablutions [de tout le corps] par le *tayammum* (342) et que s'il le peut il devra laver cette partie de son corps [ainsi que les autres] parce que le *tayammum* étant un lavage et le lavage un lavage, Allâh ne nous a pas prescrit de faire deux lavages.

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû Muh'ammad Wislân a dit : « Abû Ma'arna, c'est-à-dire son oncle, m'a rapporté : « Quiconque prie en faisant le *tayammum* sans excuse et attend [pour prier] que le moment prescrit soit passé est un infidèle niant Allâh, le Très Grand. »

Mâksan ibn al-Khaïr a relaté que 'Ammâr az-Zuwâghi a dit : « J'arrivai une fois de Tripoli avec une caravane. En cours de route la soif me tourmenta et je précédai mes compagnons au puits. J'y trouvai des oiseaux morts. A l'aide d'une corde je fis descendre mon récipient (343) ; quand il fut plein, je le remontai et les oiseaux retournèrent dans les profondeurs du puits. Je soulevai mon récipient et bus. Puis j'arrivai à Djerba et interrogeai le cheïkh Abû Mûsâ 'Isâ ibn as-Samh' sur mon cas et ce que j'avais fait. « Ce que tu as fait, me déclara-t-il est conforme à l'usage. » Cet 'Ammâr dit à un maître d'école:

« Prête-moi l'oreille que je te soumette la façon dont je récite [le Coran]. Il lui récita longuement et dit au maître : « Comment est ma récitation ? — Tu as fait une récitation, un point c'est tout », répliqua le maître. 'Ammâr lui dit : « Amen ». Le maître l'école eut la bouche paralysée et elle fut distordue du côté de l'oreille et, au paroxisme de ce mal, il finit par faire un nouet de deux dinârs à l'intention de celui qui le tuerait.

Abû'r-Rabî' a dit : « Un homme des Mazâta, appelé Abû Tûzîn vint à Djerba à l'époque d'Abû Zakariyyâ'. Il arriva à la mosquée après le coucher du soleil avant que les fidèles ne fassent la prière du *maghrib* et ils étaient déjà tournés vers la *qibla*. Ils ne se levèrent pas pour l'accueillir, mais après avoir achevé leur prière, ils vinrent à lui et tous de le presser dans leurs bras. Abû Zakariyyâ' lui dit : « Qu'Allâh te récompense, ô Abû Tûzîn pour être venu nous rendre visite — Je ne suis pas venu ô Cheïkh ! répondit Abû Tûzîn, pour faire visite mais pour des affaires que j'avais. » Par la suite, un certain temps plus tard, il vint les trouver une seconde fois et Abû Zakariyyâ' lui dit : « Comment va notre homme, Abû Tûzîn ? — Bien et en bonne santé, dit-il, et je ne suis venu que pour faire visite. » Et Abû Zakariyyâ' de s'exclamer : « Quel brave homme qu'Abû Tûzîn ! Sa visite est une visite et ses affaires sont des affaires. »

On rapporte qu'un homme partit visiter un sien frère en Allâh. En route il passa près d'un herbage et fut préoccupé qu'en retournant, sa monture [pourrait en brouter]. Il renonça à sa visite à cause de cette éventualité.

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû Muh'ammad a dit : « Un homme vint trouver 'Abd Allâh al-Madyûnî à Djerba et lui dit : « J'ai quelques « subsides » (*h'uqûq*) que je veux te remettre et, auparavant, un tel, quand je lui remettais des « subsides », m'en rendait une partie. » 'Abd Allâh lui dit : « Un accord de cette nature n'est pas permis. » L'homme partit, lui apporta ce qu'il avait dit et le lui remit. Quand ['Abd Allâh al-Madyûnî] eut perçu la somme, il le chassa en criant : « Va-t-en, cela n'est pas permis » et il ne lui rendit rien. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû Muh'ammad Wîslân a dit aussi : « Il l'a traité comme il le méritait » et il a relaté qu'Abû Mât'ûs déclara aux gens faciles qui touchaient une remise sur les « subsides » versés : « Nous avons appris que certains d'entre vous percevaient les « aumônes » (*çadaqât*) et en restituaient une partie à ceux dont ils les touchaient : empêchez cela et interdisez-le car c'est une des choses dont Allâh n'est pas satisfait. »

Autre section

Abû'r-Rabî' a dit : « Une année, du temps du cheïkh Abû Nûh' Sa'îd ibn Yakhluf — qu'Allâh l'agrée — et d'autres cheïkhs, je montai en Ifrîqiya avec le groupe des clercs. A cette époque, quand les clercs arrivaient en Ifrîqiya, ils faisaient le tour des tribus Mazâta et autres. Ils étaient tous résolus, zélés et le cheïkh Abû Nûh' et autres cheïkhs des Zanâta se chargeaient de recueillir les dons (*ma'rûf*) et les subsides, (*h'uqûq*) de rassembler eux-mêmes tout ce qu'ils collectaient chez les Mazâta et autres afin de recueillir ce qu'Allâh voulait et ils le changeaient contre des dirhams. Cette année-là, les cheïkhs apportèrent des pantalons pleins de dirhams et huchés sur l'arçon de leurs selles. Ils remirent ces fonds aux principaux clercs chargés d'en contrôler l'emploi et j'en étais. Ils remirent [donc] l'argent à ces derniers qui le reçurent de leurs mains. Et ensuite les principaux clercs de le distribuer aux autres clercs selon ce qu'ils estimaient devoir revenir à chacun d'eux et de le leur verser à leur guise. Un certain clerc trouvant cela gênant dit : « Ce sont des dons que les gens de la secte ont recueillis au profit de l'ensemble des clercs, nous n'avons donc pas à les prendre de cette manière. » Le cheïkh Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr eut vent de l'affaire à mon sujet. « Pourquoi agissez-vous de la sorte, demanda-t-il, à propos de fonds collectés par les gens de la secte au profit de l'ensemble des clercs ? » Et il s'adressa à moi : « Peut-être leur as-tu rendu une *fatwâ* à ce sujet !

— Je ne suis pas quelqu'un qui rende des *fatwâ*-s, rétorquai-je — Non, dit-il, au contraire c'est mal que d'agir ainsi. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Nous allâmes une fois en Ifrîqiya avec le groupe des clercs ; Sa'îd ibn Ibrâhîm était des nôtres. Nous atteignîmes une tribu où se commettaient des actes répréhensibles au moyen de timbales et d'instruments de musique. Sa'îd s'en prit à la timbale d'une femme de cette tribu, la brisa et la mit en pièces. Or c'était la fille du gouverneur des Çanhâja. Quand les gardes noirs et les pages virent cela, ils se jetèrent sur les clercs vociférant de-ci de-là et les chassèrent. Mis au courant, le frère du gouverneur se porta vers eux à cheval et s'écria : « Qu'est-ce ? » On l'informa de l'affaire et il empêcha les pages et les gardes d'inquiéter les clercs. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Nous poursuivîmes ce voyage que nous avions entrepris, nous parvînmes à une tribu de Mazâta et leur apprîmes ce qui nous était arrivé. « Si, dirent-ils, vous désirez rester chez nous, nous vous défendrons en personne même si cela devait nous faire perdre l'âme et nous n'aurons cure de ce dont nous pâtirons à cause de vous. » Les clercs refusèrent de demeurer chez eux et nous nous rendîmes en un lieu où nous fûmes en sécurité. Sa'îd se sauva alors et parvint à al-Jazâ'ir [344] ; il faisait demander aux clercs de le tenir quitte des épreuves qui s'étaient abattues sur eux par la faute d'un sot.

Abû 'Abd Allâh ayant appris la chose la trouva importante et déclara : « Ce n'était pas un parti à prendre ; [car] il s'en est fallu de peu que notre homme ne causât la perte des clercs. En pareille circonstance il aurait mieux fait d'agir avec affabilité et habileté à la manière de Yaknûl ibn 'Isâ qui fit preuve de douceur, de souplesse et de politesse. Passant une fois devant des gens en train de jouer d'instruments de musique, il leur dit : « O gens ! vous vous fatiguez ; il est temps de dormir et de se reposer ; cessez de veiller et couchez-vous afin de profiter de ce que vous avez mangé. » Et les gens de dire : « Le clerc a raison, le clerc a raison » et de se disperser sur le champ.

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû Ya'qûb Yûsuf ibn Naffâth a dit : « Nous ne sommes pas tenus d'empêcher les hérétiques de faire ce que permet leur doctrine ; quant aux autres actes répréhensibles les hérétiques sont sur le même pied que les autres. » On a rapporté du même une autre opinion.

On rapporte qu'Abû Muh'ammad Jamâl al-Madyûnî, alors que sévissait une grande disette, vit un homme sur le point de périr, lui et les siens. Comme ce dernier avait un troupeau de chameaux, il lui ordonna d'en prendre un pour sa famille. Il refusa et Abû Muh'ammad de se lever et de se saisir de la bête la plus grasse pour l'égorger.

Son compagnon lui cria : « Change-là, ô Abû Muh'ammad, change-là ! » Mais Abû Muh'ammad ne s'occupa pas de lui et ne l'écouta pas. Il égorgea la bête. L'ennemi les attaqua et emmena les chameaux du bonhomme. Ils passèrent cette année-là sans autre viande que celle de la chamelle qu'Abû Muh'ammad leur avait égorgée.

On rapporte que deux individus se disputèrent un exemplaire du *tafsir* de Hûd ibn Muh'akkam al-Hawwârî. Leur différend s'étendit à leurs tribus au point que la guerre fut sur le point d'éclater entre ces gens. Les deux partis se firent face, rangés en ordre de bataille, et les hostilités faillirent commencer. Lorsqu'Abû Muh'ammad Jamâl vit cela, il leur arracha l'exemplaire et le partagea en deux, trouva entre les deux moitiés un feuillet non écrit, et en donna une à chacun. Les hostilités cessèrent et ils firent la paix. Le cheïkh Maymûn ibn H'ammûdî a mentionné qu'un clerc vint trouver Hûd ibn Muh'akkam al-Hawwârî pour lui demander de quoi libérer des livres lui appartenant qui étaient mis en gage chez un nukkârite pour cinq dînârs. Hûd ibn Muh'akkam appela quelqu'un et lui dit : « Va avec cet homme aux campements des Mazâta ». Il alla les trouver, leur narra l'affaire et ils s'empressèrent de lui venir en aide et de recueillir des fonds à son intention. Ils étendirent un tapis et hommes et femmes de se mettre à y jeter des dinârs et des dirhams, chacun selon ses moyens ; une somme considérable fut ainsi recueillie. Ils ramenèrent les bords du tapis, le soulevèrent et l'apportèrent à Hûd ibn Muh'akkam. Le propriétaire des livres choisit cinq dînârs, les prit et laissa le restant. « C'est plutôt à toi ô Cheïkh, que revient cet argent, dit-il à Hûd, car tu as de grandes charges causées par ceux qui viennent te voir pour te solliciter. » Dans cette relation se trouve confirmée cette déclaration de l'Imâm 'Abd al-Wahhâb — qu'Allâh l'agrée —: « Cette religion n'est soutenue que par les sabres des Nafûsa et les richesses des Mazâta. »

On rapporte qu'Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr — qu'Allâh l'agrée — vint à Djerba en visiteur et recommanda à 'Imrân ibn Yaghlâ de pratiquer certaines vertus, notamment de réciter le Coran, de le faire avec assiduité, de prier Allâh avec ferveur et d'être bon envers les faibles. « Que ton âme ait barre sur ton bien, lui dit-il, il te portera » (245).

Sa'îd ibn 'Ammâr az-Zuwâghî a rapporté d'après Abû 'Abd Allâh trois questions. Première question : celui qui dit à un gouverneur (*mutawalli*) : « O méchant homme » doit être banni. La deuxième : quiconque fait ses ablutions en plongeant ses membres dans l'eau, s'acquitte [ainsi valablement] de ce [rite]. Troisième question : les os que les hôtes laissent sur la nappe (*mandil*) doivent être laissés par celui qui leur fait le partage sans que le propriétaire [de la nappe] ait à le dire.

Abû'r-Rabî' cita [cette] question : « Si un homme de confiance (*amîn*) témoigne auprès d'un autre qu'un tel est redevenu vertueux et qu'ensuite un autre homme de sa clientèle témoigne que cet homme est vertueux auprès du même qui se trouve alors avoir oublié le témoignage du premier, celui [auprès duquel ces deux témoignages sont portés] est-il, ce faisant, passible ou non d'une peine ? » Le cheïkh Manâdî lui répondit que ce personnage n'est pas répréhensible puisqu'il a oublié le témoignage du premier témoin quand il reçoit celui du deuxième. Abû'r-Rabî' a dit : « Nous allâmes trouver le cheïkh Abû 'Abd Allâh et nous lui posâmes la question.

« [Les témoignages des] deux témoins dignes de foi (*amîn*) font foi », dit-il. Et Manâdi de revenir sur son opinion. » Abû'r-Rabî' a dit : « Ensuite Manâdî retira son opinion [rectifiée] comme pour indiquer que l'oubli pouvait être une excuse en pareille occurence. Le cheïkh Mâksan a dit qu'Abû 'Abd Allâh a déclaré : « Il n'a pas d'excuse pour cet oubli et il a tort. »

Abû'r-Rabî' disputa avec Maçâla ibn Yah'yâ au sujet de celui qui pénètre dans une maison dont le propriétaire lui a interdit l'accès. Maçâla dit : « On le bannira » et Abû'r-Rabî' : « Il ne faut pas se hâter de prononcer le bannissement car Allâh lui en a interdit l'accès en [prescrivant] qu'on ne peut entrer sans autorisation et le propriétaire de la maison n'a rien ajouté à la défense faite par Allâh. » Quant à celui qui, entré dans une maison avec l'autorisation du propriétaire, y demeure malgré l'interdiction de ce dernier, il est perdu, au dire d'Abû'r-Rabî'.

Abû'r-Rabî' a dit : « Je discutai avec le cheïkh Muzayyan en présence d'Abû 'Abd Allâh au sujet de celui qui ordonne à un enfant de commettre un acte constituant un péché mortel pour un individu majeur. Muzayyan répondit qu'il devait être banni. Je m'opposai à cette réponse et lui fit des objections. Abû 'Abd Allâh se tourna vers moi et dit : « Que dis-tu toi ? », comme pour indiquer qu'il appuyait l'opinion de Muzayyan — qu'Allâh leur fasse miséricorde.

Abû'r-Rabî' a dit : « J'interrogeai Abû 'Abd Allâh en présence du cheïkh Muzayyan : « Les gens sont-ils tenus de savoir que ce bas-monde disparaîtra ? » Il dit : « Ecoute, O Muzayyan ! les gens doivent avoir connaissance de la résurrection et du jugement dernier et c'est l'opinion des musulmans ; et celui-là interroge sur la disparition du monde ! » comme s'il s'étonnait de ma question. »

On rapporte d'après 'Abd Allâh ibn Mânûj — qu'Allâh l'agrée — au sujet du sens de ce que les gens disent sur les brutes (*bahâ'im*) [ce jugement] : « Dans les rapports que nous avons avec eux, il n'y a pas lieu de les bannir [car] ils n'ont pas conscience de ce qui leur vaudrait le bannissement » (346).

Abû'r-Rabî' a dit : « Deux hommes de contrées différentes posèrent dans l'assemblée d'Abû 'Abd Allâh la même question sans s'être concertés. Chacun d'eux demanda : « Quel est le remède du ralentissement du cœur, O cheïkh, et de ses palpitations ? — C'est la même maladie, c'est la maladie du cheïkh (347), mon ami ! ».

Abû'r-Rabî' a dit : « Abû 'Abd Allâh a dit : « La feuille de la semence [qui lève] ne se dessèche qu'à cause des péchés de ceux qui se prétendent musulmans ! »

On rapporte que 'Abd Allâh siégeait une certaine nuit de Ramadan tandis que les clercs mangeaient leur dernier repas ; il leur dit : « Occupez-vous de ce que vous êtes en train de faire et moi je vais observer pour vous [le lever de] l'aube. » Ceci se passait après la perte de sa vue. Ils s'occupèrent à manger jusqu'à ce qu'il leur eût dit : « Relevez vos mains ». Ils relevèrent leurs mains et s'abstinrent de manger. Ils regardèrent l'aube : elle venait de poindre.

Le cheïkh Ismâ'îl ibn Abî Zakariyyâ' a rapporté ce propos d'Abû 'Abd Allâh : « Pour désunir la communauté (*jamâ'a*) il suffit d'un homme qui se passe de l'avis des autres et tranche une affaire sans [consulter] la communauté ; c'est comme une cheville [malencontreusement] plantée dans le métier (*khachaba*) (348). Lorsque la communauté se réunit pour examiner ce qu'il a fait, un homme de la communauté se dresse, querelle et embellit l'action que le premier a accomplie ; cela devient comme la seconde cheville dans le métier qui rend un son sous le choc qu'elle cause. Ensuite un homme de la communauté se dresse courroucé à ce propos. Et la communauté de se scinder et chacun de se détourner de son ami : cela devient comme la troisième cheville qui plantée dans le métier, le sépare en deux. Voilà la parabole de celui qui divise la communauté. Il en découle qu'il ne faut pas qu'un homme se passe de l'avis des autres dans les affaires qui concer-

nent autant autrui que lui. En effet on rapporte que l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — a dit : « Quiconque se passe de l'avis des autres trébuche et quiconque se jette à l'aveugle dans les entreprises périt. »

On rapporte aussi d'après [Abû'r-Rabî'] cette relation : « Lorsque je partis de chez lui, Abû 'Abd Allâh me fit cette recommandation : « Va dans ta résidence ; si tu [y] trouves quelqu'un auquel tu donnes la préséance pour la conduite des affaires, suis-le ; si tu ne trouves pas [pareil homme] et que tu trouves quelqu'un pour t'entraider, entraidez-vous pour le bien et la piété ; si tu ne trouves pas [cet homme] et que tu trouves quelqu'un qui s'efforce au bien, sois son imâm ; et si tu ne trouves aucun de [tous] ceux-là, poursuis solitaire le droit chemin ! »

Ya'qûb ibn Abî 'l-Qâsim a rapporté qu'un homme des Banû Naçîr appelé 'Abd Allah ibn al-Mançûr était consulté sur les affaires [349] [qui se présentaient]. Des gens d'Asûf qui se prétendaient vertueux le calomniaient auprès d'Abû 'Abd Allâh et disaient : « Il fait ceci, commet cela ; il aiguise sa lance, la fourbit et la fiche dans la cour de sa cabane. » Le cheïkh se tut et ne leur répondit rien jusqu'au moment de leur départ. Quand ils se réunirent pour faire leurs adieux Abû 'Abd Allâh dit [à son fils] : « Montre-moi ta lance, 'Abd Allâh » 'Abd Allâh la prit dans son carquois et se dirigea vers le cheïkh. Il la retira de son fourreau et elle brilla comme une flamme ardente. Le cheïkh la prit, passa les doigts sur le fil et dit : « Tu as aiguisé ta lance ; tu as bien fait 'Abd Allâh ! » Ce dernier était réputé fort et courageux. Les détracteurs de 'Abd Allâh ibn al-Mançûr reçurent ainsi leur réponse.

Autre section

Ya'qûb ibn Abî 'l-Qâsim a rapporté qu'il se rendit une fois à Ouargla. « Je revins, dit-il, auprès du cheïkh Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr, — qu'Allâh l'agrée — qui me demanda : « As-tu vu Abû Ya'qûb, c'est-à-dire Yûsuf ibn Sahlûn ? — Non, dis-je. — O Muzayyan ! regarde celui-ci : il a fait le voyage de Ouargla et n'a pas rencontré Abû Ya'qûb ! » J'en fus très affecté, dit Ya'qûb [350] et retournai à Ouargla uniquement pour voir Abû Ya'qûb. Je revins trouver Abû 'Abd Allâh et lui donnai de ses nouvelles. C'était après qu'Abû Ya'qûb eut mal à la langue et ne put plus parler ; une question [juridique] qui s'était posée à Ouargla en avait été la cause. Les notables de Ouargla s'étaient réunis pour l'étudier [351], c'est ainsi qu'ils agissaient à l'époque pour résoudre les cas qui se présentaient à eux. Ils s'étaient réunis sur l'estrade (*minbar*) qui se trouve devant Ouargla et avaient délibéré sur l'affaire qui était la suivante : deux hommes prétendent avoir épousé une même femme et chacun d'eux de produire un acte testimonial (*bayyina*) établissant qu'elle est son épouse. Les cheïkhs examinèrent la question l'un après l'autre et ce fut le tour d'Abû Ya'qûb qui émit l'avis que cette femme était interdite au premier et au second, à tous les hommes de ce monde et à ceux de l'autre monde, à moins qu'elle ne se repente, auquel cas elle sera permise aux hommes de l'autre monde. Un individu des Bânû Yâjrîn s'exclama : « L'étalon est en furie et les deux troupes [352] se sont dispersées ! » [Abû Ya'qûb] en eut la langue paralysée et ne put plus s'exprimer que du bout des lèvres. C'était un élève d'Abû Nûh' Sa'îd ibn Zanghîl — qu'Allâh l'agrée ; il était fort habile et doué d'un esprit vif. Quand il voulait donner un ordre à son fils Ayyûb il se gardait de le mettre en demeure d'exécuter ce qu'il désirait. Il procédait par allusion disant : « Si nous trouvions quelqu'un pour nous faire ceci et cela ». Son fils comprenait ce qu'il voulait dire par là et obtempérait à l'ordre qu'il lui donnait [ainsi] et lui apportait ce qu'il pensait répondre à ses désirs ; au point que quelqu'un déclara à leur sujet : « Père modèle qu'Abû Ya'qûb et fils modèle qu'Ayyûb » par suite de la grande tendresse de l'un et de l'obéissance rapide de l'autre. Ceci rappelle ce propos de l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve : « qu'Allâh fasse miséricorde au père qui aide son enfant à avoir pour lui de la

piété filiale » (353). On a dit : « Le pire des pères est celui que [la dureté] (354) pousse à l'exagération et le pire des fils celui que l'incapacité pousse à la désobéissance. »

Le cheïkh Abû Çâlih' al-Yarâsani a rapporté qu' [Abû Ya'qûb] a dit: « Les gens connaîtront une époque où l'homme désirera [rencontrer] quelqu'un qui lui procure de quoi manger et ne le trouvera pas, où il désirera [rencontrer] quelqu'un pour lui soumettre une affaire qui lui arrive et ce qui concerne sa vie future et ne le trouvera pas. Non ! par suite du vice des gens. Que celui d'entre vous qui parviendra à cette époque tienne bon, s'attache à ce qu'il aura reçu et appris de la religion d'Allâh, qu'il y morde avec ses molaires, y fasse entrer ses ongles afin que les événements ne s'interposent entre lui et cela. » Ce [propos] rappelle celui qu'on rapporte d'après Ibn Mas'ûd — qu'Allâh lui fasse miséricorde : « Je ne compare la dégradation de ce monde qu'à une mine d'or dont, après extraction [du métal] il ne reste que l'impureté. Vous continuerez d'aller bien tant que l'un d'entre vous percevant un trouble intérieur trouvera quelqu'un de meilleur que lui, ira le trouver et en sera guéri par lui. Par Allâh ! on en arrivera bientôt à rechercher [un homme pareil] et on ne le trouvera pas. »

Mah'bûb ibn Abî 'Abd Allâh as-Sadrâtî a relaté qu'il interrogea le cheïkh Abû 'Imrân Mûsâ ibn Zakariyyâ' lorsqu'on vint le consulter, à propos de la mosquée, sur ce que devait faire celui dont la maison est située derrière l'ancienne mosquée lorsqu'il se trouve dans sa maison au moment de la prière ; doit-il traverser l'ancienne mosquée pour se rendre à la nouvelle où se trouve la communauté ? Abû 'Imrân lui dit : « Tu dois suivre les musulmans, suivre les musulmans, car ils ont la prééminence. » Ceci ressemble à ce qu'on rapporte au sujet de 'Umar ibn al-Khat't'âb — qu'Allâh l'agrée — qui tournait autour de la Ka'aba, la baisait et disait : « Que tu sens bon ! qu'il est bon ton parfum ! [mais] le respect des musulmans est plus important auprès d'Allâh. »

Mah'bûb ibn Abî 'Abd Allâh as-Sadrâtî a dit : « Le dissimulateur, ordonnant et associé (355) facilite le péché. » Et il a dit aussi : « L'hérésie est pire que de forniquer, de voler et de boire du vin, car ce sont des péchés dont l'esclave demande pardon à son Maître et revient à résipiscence, [tandis que] l'hérétique rarement se repent. » En l'an quatre cent soixante de notre ère [11 novembre 1067-30 octobre 1068] nous quittâmes Ouargla pour nous rendre en Tripolitaine et le début de quatre cent soixante et un [fin 1068] nous surprit à Tamûlasat. Cette année-là décéda Khalîfa ibn Zâra et la plante printanière qu'on appelle *îjyâl* abonda.

En [quatre cent] soixante deux [20 octobre 1069-8 octobre 1070] décéda Dâwûd ibn Abî Yûsuf — qu'Allâh lui fasse miséricorde — et sa mort parvint aux cheïkhs qui se trouvaient alors à Zanzafa au moment où le cheïkh Abû'r-Rabî' descendit de Zanzafa pour gagner sa résidence Tamûlasat. Les cheïkhs l'accompagnèrent pour y faire leurs adieux jusqu'à la grotte de la Qal'a des Banû 'Alî ; il y avait parmi eux 'Alî ibn Mançûr, Ibrâhîm ibn Yûsuf et d'autres cheïkhs. Ils répugnèrent à quitter Abû'r-Rabî' aussitôt après lui avoir présenté leurs condoléances à propos [de la mort] du cheïkh Abû Sulaïmân [Dâwûd ibn Abî Yûsuf]. Ils en parlèrent entre eux et se demandèrent lequel d'entre eux lui annoncerait la nouvelle. Abû Ish'âq Ibrâhîm ibn Yûsuf se proposa et dit au cheïkh qui montait alors un cheval appartenant à un homme de Zanzafa : « Qu'Allâh t'accorde consolation et récompense pour le décès du cheïkh ! — Lequel, demanda Abû'r-Rabî' — Abû Sulaïmân Dâwûd ibn Abî Yûsuf », dit-il. Quand il l'eut entendu prononcer ces mots il se courba sur sa selle et s'écria : « Nous sommes à Allâh et nous reviendrons à Lui ! » Lorsque furent achevés les adieux et les condoléances [que l'on fait] à propos des malheurs, ils le quittèrent. Nous partîmes pour Tamûlasat et il se mit à nous parler des faits se rapportant aux anciens, de leurs propos, de leurs biographies, de leurs vertus exemplaires, des malheurs endurés par les gens du

fait de la disparition du bien et de l'extinction du savoir et en arriva à déclarer : « Nos vestiges ont disparu du Maghrib ! » [Sur ce] il relata le récit de deux hommes qui avaient quitté l'Orient dans l'intention de rendre visite à Bakr ibn H'ammâd ach-Chî'î ([356]). Arrivés en Egypte, ils apprirent son décès. L'un d'eux dit à l'autre : « Nos vestiges ont disparu du Maghrib » et il s'en retourna. Son compagnon dit : « Quant à moi, je ne repartirai qu'après avoir rencontré ses enfants » et il poursuivit sa route et parvint enfin à Tiaret. Il s'enquit de Khalaf ibn Bakr ibn H'ammâd. « Khalaf est un enfant dont il n'y a pas lieu de s'enquérir », lui répondit-on. Il passa outre et voulut le voir. Il le rechercha et le trouva au milieu des femmes en train de pleurer avec les pleureuses ([357]) « Nous sommes à Allâh [et nous reviendrons à Lui], s'exclama-t-il, le malheur des gens de bien réside dans leurs enfants ! » Propos qui passa en proverbe. »

Nous poursuivîmes notre voyage et [Abû'r-Rabî'] de s'étendre sur la décadence de l'Islâm, l'absence de savants, et l'anéantissement des vestiges et de dire enfin : « Les gens manquent plus de [lumière sur les] questions (*masâ'il*) concernant le licite, l'illicite et le droit qu'ils n'en manquent sur les questions traitant des principes, de la dialectique et des arguments. » Il déclara : « On n'a pas entendu dire qu'il y en eût d'autres auprès desquels on venait étudier la science du droit que ce cheïkh qui avait un certain nombre d'élèves », c'est-à-dire Abû Sulaïmân Dâwûd ibn Abî Yûsuf à Ouargla. Voilà ce qu'il a dit à son époque. Que dirions-nous aujourd'hui, à présent qu'on ne connaît plus un seul de ceux qu'il a mentionnés de son vivant ; bien plus, ils sont tous morts. Nous demandons protection à Allâh !

Abû'r-Rabî' a dit : « Wârsaflâsan ibn Mahdî a déclaré au sujet d'un homme fait prisonnier par des ennemis qui l'enlevèrent avec les troupeaux illicites et le contraignirent de les conduire avec eux, qu'il n'[en] était pas responsable en sa qualité d'enlevé avec ce qui avait été enlevé. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Je citai à Abû 'Abd Allâh une question que j'avais trouvée dans le Livre ([358]) concluant à valider le témoignage des esclaves (*'abid*) lors de la désignation d'un tuteur (*walâya*). Il [me] dit : « Extrais-là de ta bourse ([359]) afin de la poser — L'as-tu donc posée? demandai-je — Oui, dit-il, je l'ai posée à Wârsaflâsan ibn Mahdî — qu'Allâh lui fasse miséricorde — et il a extrait à son sujet d'un exemplaire de commentaire coranique la validité de leur témoignage en tout ce qui ne comporte aucune responsabilité de personnes et de biens. »

On rapporte aussi d'après lui au sujet de celui qui maudit un musulman ou lui souhaite d'être atteint dans ses biens de malheurs, de calamités et d'adversités, qu'il est perdu.

Abû'r-Rabî' a dit : « Je demandai au cheïkh Abû 'Abd Allâh si l'on peut manger la chair du chacal. « Vois, dit-il, si elle ne vaut pas mieux que les moutons de ce temps. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Quand les clercs jumelaient deux prières le cheïkh Abû 'Abd Allâh ne [les] jumelait pas avec eux. L'ayant constaté nous laissions un clerc faire avec lui la prière [jumelée]. »

Yûsuf ibn Mûsâ ad-Darjînî a relaté que 'Abd Allâh al-Madyûnî a dit : « La prière que l'homme fait sans la jumeler [avec une autre] est pareille à une brebis égorgée à l'intérieur de la maison et rien d'elle ne risque de s'égarer ; la prière qu'un homme jumelle est pareille à une brebis égorgée en dehors de l'habitation, elle ne parvient guère à l'habitation autrement que les membres retranchés. »

On rapporte qu'un individu réclama un dînâr à son père et le traîna devant les cheïkhs ; c'était à Ajlû et parmi les cheïkhs il y avait Abû Zakariyyâ' Yah'yâ ibn Wijmân ibn Muh'ammad al-Hawwârî et d'autres habitants d'Ajlû.

Ils arrêtèrent le père et le mirent en prison. Le cheïkh Mâksan ibn al-Khaïr ayant appris cela, vint de Tîn Wâl

pour les trouver. « A quel titre emprisonne-t-on un père pour de l'argent qu'il doit à son fils ? » demanda-t-il. Abû Zakariyyâ' Yah'yâ ibn Wijmân lui répondit : « Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr s'est trouvé de la sorte a Waghlâna et on a jugé ainsi à Ajlû. Il ne sortira pas de prison tant qu'il n'aura pas versé ce qu'il doit. »

Autre section

En l'an [quatre cent] soixante et onze [14 juillet 1078-3 juillet 1079] nous revînmes de chez le cheïkh Abû'r-Rabî' qui nous accompagna jusqu'au *muçallâ* d'où l'on descend vers 'Uyûn Tûnin. Nous nous arrêtâmes pour dire adieu au cheïkh. L'un de nous lui dit : « Fais-nous des recommandations, O cheïkh ! — J'avais décidé de le faire avant que tu ne parles, dit-il. Partez en paix. Quand vous serez arrivés à vos résidences, s'il plaît à Allâh, gardez-vous de faire bonne mine à ce bas-monde car il submerge quiconque se tourne vers lui et ne manque pas de miner quiconque lui tourne le dos. Vous devez vous donner des conseils, être amis et vous rendre visite. Ayez le désir d'assister aux réunions mystiques. Gardez-vous des biens d'autrui et ne soyez pas ladres envers ceux de votre secte qui viennent vous trouver (360) Salut! »

Ibrâhim fils du cheïkh Mâksan voulait revenir avec nous ; auparavant le cheïkh Abû'r-Rabî' lui avait emprunté de l'orge, Allâh sait seul combien il y eut de disettes [cette année-là]. La moisson d'orge était alors sur le point d'être faite et le cheïkh n'avait pas l'orge qu'il lui devait et il ne voulait pas non plus attendre pour s'exécuter la moisson de l'orge et la baisse [qui en découle]. Considérant le prix que l'orge avait à ce moment-là, il fit l'estimation de ce qu'il devait puis ordonna à son fils 'Abd ar-Rah'mân de rendre son orge à celui qui la lui avait prêtée ; ce qu'il fit. Il lui ordonna alors d'acheter la dite orge à son créancier au prix qu'elle avait alors en dînârs.

Auparavant à l'époque où nous étions chez le cheïkh à Tamûlasat, nous voulûmes partir en groupe pour le Jabal Dammar pour y étudier les livres. Cela ne plût ni au cheïkh Abû'r-Rabî' ni à Abû Zakariyyâ' Yah'yâ ibn Abî Bakr. Nous partîmes néanmoins ; Abû Zakariyyâ' nous accompagna [un bout de chemin] et dit : « Sachez que quiconque fait fausse route n'en sort qu'en revenant sur ses pas et non en poursuivant sa marche. » Quelqu'un en qui j'ai confiance m'a appris que le cheïkh déclara lorsque nous allâmes le trouver cette fois-là pour lui faire nos adieux : « Si vous allez retrouver vos familles dans cet état, vous serez pareils à ceux qui abandonnent l'Islâm de propos délibéré. » Il voulait par là stimuler, pousser et encourager ceux qui s'instruisent. »

Abû Yah'yâ ibn Abî Bakr — qu'Allâh l'agrée — nous faisait souvent des recommandations. « Gardez-vous, disait-il, d'accepter les faveurs des gens, leurs cadeaux et leurs dons, car on a dit : « Sois l'esclave d'Allâh, ne sois pas l'esclave des gens » et sur ce sujet on a dit ces vers (mètre *t'awîl*) :

« *Je ne suis pas, même si j'ai été honoré un jour, vendeur de ma religion et de mes vertus dans l'espoir des honneurs.*

« *Il est des gens qui ont l'habitude de faire ce commerce avec d'autres, m'en empêchent ma religion et ma position.* »

Et comme on l'a dit : « Abandonne l'avidité et l'indigence t'abandonnera, aie barre sur ton bien et il te portera (361), contente-toi d'une infime provende et Allâh se contentera de ta part d'un minimum d'œuvres. »

Lorsque nous descendîmes de Tripoli vers notre pays nous passâmes du côté d'Arîgh. Partis de Waghlâna nous arrivâmes enfin chez le cheïkh Fulful ibn Yah'yâ où nous passâmes la nuit. Il nous reçut bien et ne nous refusa rien. Il disait : « Notre cheval est une pouliche et nos dirhams sont rares » et de citer à l'appui [ces] deux vers de 'Alî ibn Abî T'âlib (mètre *wâfir*) :

« *Je vois mon âme aspirer aux grandeurs et ma fortune ne pas réussir à* [*me*] *les obtenir.*

« *Mon âme ne m'aide pas à être avare et ma fortune ne me fait pas parvenir à mes espoirs.* »

Cette nuit-là il se mit à nous entretenir de maximes du genre de ces vers du poète qui compose sur le mètre *rajaz* :

« *Quand tu aperçois la calvitie au sommet de la tête, et la convexité d'une stature auparavant droite,*

« *Et que les cheveux sont comme des* thaghâma-*s* (361 bis), *désespère de la santé et de la quiétude,*

« *Et rabats-toi sur le remords et le repentir car le jugement dernier a sonné pour toi !* »

Il nous déclara : « Quand mourut Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr — qu'Allâh l'agrée — je dis aux cheïkhs :

« Marchez avec nous sur ses traces tant qu'elles sont fraîches et intactes — La douceur et l'habileté [s'imposent], dirent-ils, jusqu'au moment où [toute] trace se sera effacée et que les voies exemplaires auront disparu. »

Il mentionna aussi une question sur laquelle Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr — qu'Allâh l'agrée — et Abû Ya'qûb Yûsuf ibn Sahlûn — qu'Allâh l'agrée — furent en désaccord. La voici : un homme doit-il déclarer au sujet de (362) celui qu'il prend pour ami en raison des bonnes œuvres dont il a fait preuve : « Il est musulman à ma connaissance et [à celle d'Allâh] (363) » ou : « à la connaissance d'Allâh et à la mienne ? » Abû 'Abd Allâh répondit : « Il peut dire : musulman à ma connaissance et à celle d'Allâh. Quant à l'expression : musulman, à la connaissance d'Allâh et à la mienne, elle n'est pas possible. » Abû Ya'qûb répondit : « Les deux expressions sont possibles, que l'un des deux termes soit avancé ou reculé, et ne présentent aucune différence car quand tu dis : « à la connaissance d'Allâh et à la mienne » cela veut dire : « Allâh sait qu'à ma connaissance il est ainsi. »

Lorsque nous revînmes de chez lui il nous accompagna jusqu'au moment où l'un de nous lui dit : « Repars. » Il dit : « Ah ! et s'arrêta — Ce n'est pas ainsi qu'il faut dire mais : « Pense au retour. »

On raconte qu'Abû Zakariyyâ' Façil ibn Abî Miswar accompagna un homme qui finit par lui dire : « Reviens » et il ne fit pas un pas de plus. On dit : « La récompense de celui qui reconduit quelqu'un ne s'inscrit sur sa feuille que s'il ne lui dit pas : « Retourne ! »

Le cheïkh Fulful était plein de zèle pour ordonner [le bien], empêcher [le mal] et défendre la religion d'Allâh le Très Haut. On rapporte sur lui que lorsqu'il agonisa il cita le [second] hémistiche de ce vers de 'Imrân ibn H'at't'ân — qu'Allâh l'agrée — (mètre *basît*) : « *Jusques à quand ne verrai-je pas de justice qui me réjouisse — et ne verrai-je pas d'aides pour ceux qui prêchent le bien ?* »

Il comprit que c'était le second hémistiche, il le mentionna et fut incapable de citer le premier. Il se mit à interroger ceux qui l'entouraient sur le premier hémistiche de ce vers et ce furent ses dernières paroles — que la miséricorde d'Allâh soit sur lui ! »

Cette année-là, en l'an quatre cent soixante et onze [14 juillet 1078-3 juillet 1079] la nouvelle nous parvint de la mort du cheïkh Abû'r-Rabî' — qu'Allâh lui fasse miséricorde. Nous étions alors à Tîn Wâl auprès des deux cheïkhs Mâksan et Muzayyan. Les notables se réunirent dans cette vallée autour de ces deux cheïkhs pour se faire des condoléances. Abû Ya'qûb ibn Abî 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr qui se trouvait parmi eux (364) s'arrêta près de nous : le fils de son frère Yah'yâ ibn Muh'ammad et moi qui étions dans tout l'émoi qu'Allâh voulut et dont les yeux versaient des larmes. « Laissez toute cette affliction, nous dit-il, car elle vous est peu utile. Consacrez-vous à retenir et à observer ce que vous avez entendu et retenu de ce cheïkh, car il a été l'élève de notre cheïkh, a retenu ses enseignements et mentionnez-nous à l'occasion dans ce que vous avez retenu de lui » (365).

Un jeune garçon dit à Ibrâhîm ibn Abî Ibrâhîm qui lui avait donné un dînâr à porter à un tiers (lacune ?).

Ibrâhîm lui dit : « Fais attention de ne pas le laisser tomber ! » Et le garçon de répondre : « Ces deux-ci — c'est-à-dire ses yeux — tomberont qu'il ne tombera pas, O oncle ! » (366).

Abû'r-Rabî' Sulaymân ibn Mûsâ a signalé que lorsqu'un notable mourait à Ouargla les gens de Ouargla ne l'inhumaient qu'après avoir averti les gens de Tîn Bâmât'ûs. Quand il en mourait un à Tîn Bâmât'ûs [les gens de Bâmât'ûs] en faisaient autant en prévenant ceux de Ouargla.

L'un des habitants de Tîn Tamçiyûn, appelé Çâlih' aç-Çâdiq étant mort, ils prévinrent les gens de Tîn Bâmât'ûs. Quelqu'un qui assista à la scène a dit : « Nous arrivâmes à (367) Tamçiyûn et nous trouvâmes la maison mortuaire pleine et regorgeant de monde. Nous nous tînmes à la porte de la maison et le brancard funèbre arriva mais comme la porte était petite et étroite on le fit entrer de flanc. Quand on fit sortir la civière les gens de l'intérieur de la maison et ceux de l'extérieur eurent un désaccord ; les uns disant : « La civière est sortie au-dessus du linteau » et d'autres : « Non pas, la porte s'est ouverte, dilatée et élargie. » La civière sortit [normalement] par la porte. Louange à Allâh Maître des mondes !

Abû Ya'qûb Yûsuf ibn Ismâ'îl ibn Muh'ammad at-Tanâwutî — qu'Allâh les agrée — a relaté que son oncle maternel Yûsuf ibn Ibrâhîm ibn at'-T'âwî assista à l'enterrement de son fils Ismâ'îl et il fut l'un de ceux qui le déposèrent dans sa tombe. Yûsuf a dit : « Lorsque nous bouchâmes la tombe, j'y introduisis ma main pour éloigner de lui ce qui aurait pu lui faire mal mais ma main ne l'atteignit pas et j'eus beau la tendre autant que possible je ne pus le toucher. Louange à Allâh, Maître des Mondes ! »

Abû Ya'qûb Yûsuf, fils du cheïkh Abû 'Abd Allâh, s'était transporté à la fin de sa vie à Ouargla où il mourut, à Tamâwât'. Il disait : « Ce que je constate chez les gens

de cette époque-ci ne m'agrée pas et leur comportement n'est pas du tout conforme à celui de nos anciens que nous avons connus. Puisque seul le comportement que nous avons connu de nos anciens assure le salut, je ne pense pas que parmi les gens de cette époque-ci un seul soit sauvé ; à moins que, s'il plait à Allâh, ils trouvent quelque profit dans ce mot d'une vieille du temps passé : « Les musulmans sont comme les mets comestibles [allant] du miel au fourrage ; quant à la coloquinte, il n'en est pas ici. »

Abû Ya'qûb Yûsuf ibn Abi 'Abd Allâh a relaté qu'Abû Muh'ammad 'Abd Allâh ibn Zûrzatan lui dit : « Va commercer, mon neveu (368), tant que tu voudras car je ne pense pas qu tu sois tenu de faire le Pèlerinage vu que les routes sont coupées et que les gens de cette époque sont très injustes. » Ce propos ressemble à ce que déclara H'ammû ibn Aflah' que j'avais interrogé au sujet du legs prévoyant un pèlerinage post-mortem : « L'exécuteur testamentaire (*khalîfa*) doit-il l'exécuter à l'époque actuelle? — La responsabilité de celui qui l'exécute est engagée, répondit-il, du moment que la route est coupée et que les voies sont impraticables. Mais, dit-il, il en fera l'aumône aux nécessiteux. »

De l'histoire de Jûghrâf et des informations qui nous sont parvenues à son sujet

Il a été mentionné qu'on a trouvé dans un livre qu'il ne resterait de musulmans à la fin des temps qu'à Jûghrâf (369) ; Jûghrâf, d'après ce qui a été mentionné, est une station caravanière, au sable rouge et aux eaux abondantes.

Ya'qûb fils d'Ibn Abî'l-Qâsim, — qu'Allâh leur fasse miséricorde — a mentionné qu'Abû Jadrûn al-Wâchîtî — Allâh lui fasse miséricorde — s'arrêta devant Asûf ; un homme vint à lui d'Asûf et le trouva assis accoté à un arbre appelé *lazâl*. Abû Jadrûn lui ayant demandé ce qui était arrivé, il l'informa de ce que les Banû Darjîn

étaient sortis de Qant'arâra pour se rendre à Asûf et qu'il en était alors reparti. « Je crains bien que sous peu ne se réalise [la prédiction] que les anciens se sont transmise, dit [Abû Jadrûn] — Comment, cheïkh, demanda l'homme ? — Yûsuf ibn Çâbir, dit-il, a rapporté d'après Abû Çâliḥ al-Yarâsanî : « Lorsque les Banû Darjîn se déplaceront de Qant'arâra à Asûf, que les gens d'Asûf se déplaceront à Arîgh et que les gens d'Arîgh se déplaceront à Ouargla, quand ils se trouveront réunis [enfin] à Ouargla, ils partiront pour Jûghrâf. »

On mentionne qu'Abû Jadrûn a dit : « Les jours et les nuits ne passeront pas avant que les Banû Yâjrîn ne se rassemblent tous à Tîn Bâmât'ûs et dans un autre endroit que l'on appelle : Iqlîm Wârjlân (Ouargla). Nûh' ibn Nâfî az-Zalghînî — qu'Allâh lui fasse miséricorde, — a signalé que cela serait postérieur à l'arrivée des gens de Wâfû (?) à Ouargla.

Abû'r-Rabî' Sulaïmân ibn Mûsâ a mentionné que les Banû Maghrâwa furent enrôlés par les Banû Yakch l'année où ils assiégèrent Injûs. Il a dit : « Lorsqu'ils désespérèrent de l'enlever ils se portèrent à Anjâr. »

Abû'r-Rabî' Sulaïmân ibn Mûsâ — qu'Allâh lui fasse miséricorde — a dit : « Lorsqu'ils se réconcilièrent, les multitudes des Banû Maghrâwa se rassemblèrent et vinrent nous trouver. Leur porte-parole qui était Zîrî ibn Luqmân al-Khâriji dit : « J'estime que Jûghrâf que les musulmans mentionnent n'est autre qu'Arîgh même étant donné [l'abondance] des eaux qui y sourdent. »

Abû'r-Rabî' Sulaïmân ibn Mûsâ a dit : « Cela est de la même nature déclarai-je, que la relation de Kabbâb qui est un homme des Banû Yâjrîn. — Quelle est-elle, demandèrent-ils ? — On m'a rapporté, répondis-je, que Kabbâb prétend être versé en astrologie. Il se rendit une fois d'Asûf chez les Banû Yanjâsan qui lui dirent : « Tire-nous notre horoscope — Attendez-moi, dit-il, jusqu'à demain au lever du soleil. » Le lendemain ils se rassemblèrent auprès de lui et il leur déclara : « Si ce que dit

cet horoscope se réalise, les Banû Maghrâwa qui hantent Tripoli (370) se rendront à Arîgh. » Puis il examina une seconde fois l'horoscope et déclara : « Si celui-ci est vrai lui aussi, il est plus important et plus considérable. — Quel est-il, demandèrent-ils ? — Les Maghrâwa qui se trouvent à Sijilmâssa se rendront à Arîgh et cela se produira à l'époque de Mas'ûd ibn Wânnûdîn. » Puis il examina une troisième fois l'horoscope et s'exclama : « Celui-ci est plus important [encore]. — Quel est-il, demandèrent-ils. — Ils se rendront tous à Jûghrâf. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Lorsque j'eus cité ce propos Zîrî ibn Luqmân se rappela une relation de Kabbâb dont il était le voisin à Asûf. « Kabbâb, dit-il, nous déclara à l'époque d'al-Mu'izz ibn Bâdîs (371) qui venait d'entreprendre l'édification de la ville de Çabrâ : « Ne voyez-vous pas que cette ville, c'est-à-dire Çabrâ, des jours et des nuits ne passeront pas sans que des chacals y hurlent un beau jour au matin. » Après quoi, dit Zîrî ibn Luqmân, nous passâmes un certain temps au bout duquel nous apprîmes l'arrivée d'al-Mançûr (372) en la ville de Kairouan. Nous vînmes lui faire visite avec un groupe de Maghrâwa et arrivés en face de Çabrâ, nous nous assîmes et entendîmes un chacal qui y hurlait de jour. Nous nous souvînmes alors du propos de Kabbâb et fûmes émerveillés de lui et de la véracité de ce qu'il avait dit dans son horoscope. »

'Abd as-Salâm ibn 'Imrân al-Yakchî — qu'Allâh lui fasse miséricorde — a rapporté ce propos des cheïkhs des Banw Yakch : « Chaque fois que nous avons cité Mûlâ — c'est un homme qui prétend connaître l'astrologie — nous avons constaté l'exactitude de tous ses dires, et dans son horoscope il nous a entretenus du départ pour Jûghrâf et du fait que ce territoire serait aux Maghrâwa. »

« En l'an [quatre cent] soixante quatorze [1081-1082] Abû Dûnâs arriva avec une armée appelée « armée d'Abû Adhib » et je me transportai à Ouargla. Un jour que je me tenais devant la mosquée de Tamâwât' chez Abû Ish'âq ibn Ish'âq ibn Abî Ish'âq ibn Rajâ', il dit : « Mon

père nous stimulait souvent, nous recommandant de toujours avoir un chameau en notre maison et de ne jamais nous démunir du prix d'un autre [chameau]. « Si vous en êtes démunis, portez vos regards sur les concombres de votre fumier, vendez-les et gardez-en le prix, car les musulmans finiront par perdre le souvenir de l'affaire de Jûghrâf ; alors elle se produira soudainement et sera annoncée par les armées qui ébranleront la terre et le bouleversement de la société. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Le cheïkh Abû 'Abd Allâh évoquait souvent l'affaire de Jûghrâf, faisait des recherches à son sujet et envoyait des gens pour s'en enquérir car la relation qui a cours parmi les musulmans concernant Jûghrâf est authentique et les derniers musulmans se trouveront à la fin des temps à Jûghrâf. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Une année, Abû 'Abd Allâh décida de se rendre à Jûghrâf avec sa litière et un petit nombre de musulmans ses compagnons parmi lesquels se trouvait un homme des Madyûna nommé Yûnus ibn Abî Mançûr. Ils parvinrent là où Allâh voulut du côté du Sud. Et les cheïkhs de Ouargla de se concerter à son sujet et de partir le rejoindre pour le détourner du but de son voyage. Ils le rejoignirent, dit-il, à un endroit appelé Azlaj. Le cheïkh et ceux qui l'accompagnaient faisaient halte à des puits qu'ils creusaient et à des points où ils puisaient l'eau sous-jacente, ne manquant pas de réussir à les creuser tant le sol était meuble et friable. La femme de Yûnus qui était fille du cheïkh Abû'l-Qâsim Yûnus ibn Wizjan al-Walîlî eut une vision et on lui dit en rêve : « Dis à ce cheïkh de revenir pour qu'il ne meure pas » et, dit-il, la même chose se répéta trois nuits. Ceci concorda avec l'arrivée des cheïkhs qui les avaient rejoints de Ouargla. Ils lui demandèrent de rebrousser chemin, ce qu'il fit, abandonnant le voyage en question. »

Abû'r-Rabî' m'a dit : « Peut-être estiment-ils, déclara [Abû 'Abd Allâh], que ce sont eux qui m'ont fait retourner. [Et bien] non ! mais cette femme qui avait fait ce rêve était digne de confiance à mes yeux et c'est à cause d'elle [que je suis retourné]. »

Abû'r-Rabî' a dit : « Lorsqu'Abû 'Abd Allâh décida de se rendre à Jûghrâf nous nous rendîmes dans nos familles pour nous libérer de nos obligations avant de le rejoindre. Nous passâmes chez Wârsaflâs ibn Mahdî et le mîmes au courant. « Quelle idée a donc Muh'ammad, dit-il, de partir ainsi. On dit : « Les musulmans ne demeureront que trois ans », c'est-à-dire à Jûghrâf. Nous remplîmes nos obligations, dit-il, et rebroussâmes chemin. Nous rencontrâmes [Abû 'Abd Allâh] déjà de retour. »

Sulaïmân ibn Mûsâ signalait dans un entretien que parmi ceux qui parvenaient à Jûghrâf, les uns en revenaient et les autres s'y fixaient. Le cheïkh Abû Çâlih' Tabraka dit lui aussi : « Nous ne sommes séparés de Jûghrâf que d'une distance de seize jours de marche avec une litière suivie de moutons. »

« Sache — qu'Allâh t'assiste — que les hommes ne seront contraints de partir pour Jûghrâf que par la multiplicité des tremblements de terre, cataclysmes, troubles et calamités. Ils s'enfuiront pour préserver leur religion et leur personne car on rapporte que l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — a dit : « Les hommes subiront une époque où tout homme de religion ne la préservera qu'en fuyant d'une montagne à l'autre, d'un trou à un autre, tel un volatile avec ses oisillons ou un renard avec ses petits. » Et l'on a dit : « Ne réchappera de cette époque que quiconque sera comme un chamelon de deux ans, sans lait dont on puisse s'abreuver, sans bosse sur laquelle on puisse monter » et il est dit : « Quiconque s'enfuit d'une demeure de perversité pour sauver sa religion, le Paradis lui est dû. » Il a dit : « Porte la bonne nouvelle à ceux qui pour préserver leur religion se sauvent de ville en ville et de bourgade en bourgade ! »

On rapporte d'après le Prophète — qu'Allâh le bénisse et le sauve, cette parole : « Cette religion a commencé par être étrangère et elle redeviendra étrangère comme elle a commencé. Vivent donc les étrangers en ces temps-là — Quels seront les étrangers, Envoyé d'Allâh, demanda-t-on ? — Ceux, répondit-il, qui se feront incorruptibles lors de la corruption des hommes. » Il est dit que l'expres-

sion de l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve : « Cette religion a commencé par être étrangère et elle redeviendra étrangère comme elle a commencé », signifie que les hommes appartenaient à différentes religions en sorte que lorsqu'Allâh l'envoya — qu'Allâh le bénisse et le sauve — chacun de ceux qui embrassèrent l'Islâm après avoir appartenu à ces religions devint étranger dans sa religion [précédente], dissimulant son Islâm, avili, méprisé, supportant la persécution, subissant avec résignation l'oppression et la malversation jusqu'au jour où Allâh rendit puissant l'Islâm dont les défenseurs se multiplièrent ; tel est le sens de sa parole — qu'Allâh le bénisse et le sauve : « [Cette religion] a commencé par être étrangère » et ce qu'il a dit aussi : « elle redeviendra étrangère comme elle a commencé » signifie que les tenants d'hérésies qui égarent se multiplieront à la fin des temps et beaucoup de gens seront égarés à cause d'elles ; alors nécessairement, d'après l'enseignement apporté par le Prophète — que le salut soit sur lui, et ses compagnons — celui qui se résigne à tout pour sa religion alors que foisonnent les hérésies et les diverses opinions qui égarent, est au milieu d'eux étranger. »

Al-H'asan al-Baçrî a dit : « En ce bas-monde le croyant est étranger, étranger. Il ne s'afflige pas de l'avilissement qu'il lui impose et ne rivalise pas pour obtenir sa puissance. Les gens ont un comportement, il en a un [autre]. » Un savant a dit : « Le plus étranger des étrangers, à notre époque que voici est celui qui suit les traditions, pâtissant avec résignation pour les défendre et se garde des innovations, pâtissant avec résignation pour les éviter ; il marche sur les traces des pieux Imâms, connaît son époque, et s'occupe de rendre son état vertueux, de maîtriser ses membres, de s'abstenir de tout désir envers ce qui ne lui est pas utile, ne recherchant ici-bas que le nécessaire, s'abstenant du superflu qui le perdrait ; celui-là est étranger. »

On rapporte d'après Abû Imâma Çadâ ibn 'Ijlân al-Bâhilî qu'il a dit : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — déclarer : « Toute chose

a bonheur et malheur. Comme bonheur la religion a connu le fait qu'Allâh m'a envoyé à vous pour vous l'apporter et grâce à elle Il vous a arrachés à l'erreur, à l'égarement et à la perdition. C'est un bonheur pour la religion qu'elle soit suivie par la tribu tout entière au point qu'on n'y trouve plus qu'un ou deux récalcitrants qui sont opprimés et avilis. C'est un malheur pour cette religion que la tribu tout entière soit injuste au point qu'on n'y trouve plus qu'un ou deux hommes connaissant la loi qui sont opprimés et avilis et ne trouvent pour défendre la vérité ni aides ni auxiliaires. » Il a dit — sur lui soit le salut : « La situation ne fera que s'aggraver, le malheur de ce bas-monde qu'empirer et l'avidité des hommes que croître et quand sonnera l'heure [du Jugement dernier] il ne demeurera plus que les pires hommes. »

On dit : « Il ne demeure ici-bas que les malheurs, prépare-toi à les affronter avec résignation. » On dit : « Les pires jours, mois, années et époques sont celles qui se rapprochent le plus de l'heure [dernière], préparez-vous à les affronter avec résignation. » On dit : « Les hommes connaîtront une époque où il ne restera de l'Islâm que le nom et de la religion que le vestige. Alors leurs mosquées seront prospères mais désertées par la vraie foi. Leurs docteurs seront les pires sous la voûte des cieux, d'eux est sortie la discorde et en eux, elle reviendra. A cette époque l'exhortation sera détestée à tel point que le croyant cachera sa foi tout comme le pervers cache sa perversité et que le croyant sera déshonoré pour sa foi tout comme le pervers est déshonoré pour sa perversité.

Certes les hommes connaîtront une époque où la mort sera plus chère aux docteurs que l'or rouge au point que l'homme viendra sur la tombe de son frère et dira : « Puissé-je être à ta place ! » non pas en raison de l'importance du viatique qu'il aura à offrir, ni par satisfaction personnelle mais à cause de la multiplicité des tremblements de terre et des cataclysmes. » Abû'r-Rabî' a dit : « Lorsque les hommes sont dépravés et les mosquées profanées, quiconque prie seul obtient la même récompense que celui qui prie avec la communauté. » On a dit aussi :

« Allâh multiplie actuellement par vingt-cinq la récompense de celui qui prie avec la communauté ; [mais] quiconque prie seul lors de la dépravation des hommes obtient une récompense cinquante fois supérieure. » On dit : « Le salut se divise en dix parties, neuf s'acquièrent par le silence et une en se tenant à l'écart des hommes. »

Abû Zakariyyâ' Yah'yâ ibn Ja'far a dit : « Il est trois traits de caractère tels que, lors de leur manifestation parmi les hommes, si tu peux mourir, meurs et si tu peux pleurer du sang, pleure : marcher avec orgueil, vivre en rompant avec les autres et les appétits. »

On rapporte d'après l'Envoyé d'Allâh — qu'Allâh le bénisse et le sauve — qu'il a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne soit à la remorque d'autrui : Je suis avec un tel, je suis avec un tel, s'il croit, je crois, s'il est infidèle, je suis infidèle ! »

Abû'r-Rabî' a dit : « On rapporte que le début de ce peuple fut polythéisme et que sa fin sera polythéisme. » On rapporte aussi que l'heure [dernière] ne sonnera que lorsque règnera la religion d'Abû Jahl (373), — qu'Allâh le maudisse. Ce ne sera pas reniement ni négation d'Allâh, ni négation de Muh'ammad — qu'Allâh le bénisse et le sauve — mais ce sera la conséquence de la suggestion que Satan aura jetée dans leurs cœurs au point qu'ils compareront Allâh à sa création et L'assimileront à Sa créature comme c'est le cas aujourd'hui des hérétiques même s'ils Le reconnaissent en paroles. Cela est dû à une connaissance de la théologie (*tawh'îd*), de la dogmatique (*h'ujja*) et de ses données, trop déficiente pour conduire au refus d'accorder à Allâh des attributs de Sa créature qui ne peuvent Lui convenir et à comparer les attributs qui sont propres à Lui, Grand et Puissant. »

Abû'r-Rabî' a mentionné qu'Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Bakr — qu'Allâh l'agrée — incitait ses élèves à être assidus et résolus. « Etudiez, leur disait-il, ces problèmes, c'est-à-dire la théologie (*tawh'îd*), la dialectique (*kalâm*) et la dogmatique (*h'ujja*), pour que vous n'adoriez pas un autre qu'Allâh pendant que vous jeûnez et priez. »

Abû'r-Rabî' a rapporté qu'Abû 'Abd Allâh Muh'ammad ibn Mânûj, — qu'Allâh l'agrée — a dit : « L'heure [dernière] ne sonnera que pour peu [de musulmans]. » On a dit aussi : « L'heure [dernière] ne sonnera que pour un musulman car elle sera le châtiment des infidèles de ce peuple, en vertu de cette parole du Tout Puissant : « L'Heure est ce qui leur est promis. Or l'Heure est très cruelle et très amère » (374).

Qu'Allâh nous garde de mépriser ce qu'ont dit les musulmans, de blâmer ce qu'ils font, d'embellir la parole et d'enlaidir l'action.

Nous Lui demandons d'éloigner de nous ce qui ne nous rapporte aucun bien quand nous l'atteignons. Nous désirons qu'Il nous préserve de l'erreur et du faux pas, [nous Lui demandons] le repentir en cette vie, l'indulgence, le pardon et la miséricorde, de nous accorder belle part en ce monde et belle part dans l'autre et de nous préserver du châtiment infernal. Nous Lui demandons une bonne fin et Son assistance. L'assistance vient d'Allâh — qu'Allâh bénisse notre seigneur Muh'ammad, sceau des prophètes ; salut sur les Envoyés, louange à Allâh, Maître des mondes.

NOTES

(325) *Cor.*, V, 104 ; tr. BLACHÈRE, II, 1141.

(326) Quiconque se tient... comme lui. Passage peu clair. Faut-il lire *Imâm* ou *amâm* (devant) ?

(327) V. note 325.

(328) Par monts et par vaux. Traduction conjecturale.

(329) Jabal Awrâs. L'Aurès, dans le Sud constantinois.

(330) *Cor.*, XXXIII, 56 ; tr. BLACHÈRE, II, 997.

(331) *Cor.*, VII, 203 ; tr. BLACHÈRE, II, 655.

(332) *Cor.*, IV, 88 ; tr. BLACHÈRE, II, 948.

(333) *Cor.*, XVI, 100 ; tr. BLACHÈRE, I, 414.

(334) *Cor.*, XVIII, 23 ; tr. BLACHÈRE, I, 334.

(335) Ils n'étaient pas nombreux à l'époque. Ms. 509 de la B. U. d'Alger : يخبز لهم العرايف .
Nous proposons : والعزابة يومئذ قليلة .

(336) Restriction. Traduction conjecturale d'un mot peut-être altéré et qui pourrait être : *iqtiçâr*. La fin de la phrase exige *aw* au lieu de *wa*.

(337) *Tachriq*. Les trois jours qui suivent la « fête des sacrifices. »

(338) *Al-Jahâlât*. Probablement le *Kitâb al-Jahâlât* ; Cf. J. SCHACHT, *Bibliothèques et manuscrits abadites*, *Revue Africaine*, 1956, 390.

(339) A titre de dépôt. Traduction conjecturale.

(340) Mon salaire. En corrigeant *ajru-ka* en *ajri*.

(341) Le contexte indique qu'il y a une lacune.

(342) *Tayammum*. Ablutions avec du sable ou de la terre.

(343) Récipient. Traduction conjecturale d'un mot peut-être altéré.

(344) Al-Jazâ'ir. V. : note 266.

(345) Que ton âme... il te portera. Il y a un jeu de mots intraduisible.

(346) Au sujet du sens... le bannissement. Passage énigmatique.

(347) La maladie du cheïkh. Faut-il comprendre : maladie de vieillard ?

(348) *Khachaba* traduit par métier [à tisser] ne désigne peut-être qu'une pièce de bois, un instrument, un outil. On est tenté de comprendre qu'il s'agit d'une bûche ouverte au moyen de coins mais *watad* n'est pas attesté avec ce dernier sens.

(349) Etait consulté sur les affaires. Ms. 509 de la B. U. d'Alger : وقد رجع على الامور
Nous avons traduit comme s'il s'agissait d'une altération de *ruji'a 'l-umûr ilâ qawli-hi*. Faut-il lire : *rufi'a 'alâ 'l-umûr* ?

(350) Ya'qûb. Nous avons corrigé le texte qui porte Abû Ya'qûb.

(351) Les notables... l'étudier. Nous lisons : *fa-'ujmi'a* (ou : *'jtama'a*) *'alaï-hâ man yundh'aru ilaï-hi...*

(352) L'étalon... dispersées. Allusion à éclaircir. Expression proverbiale ? Ms. 509 de la B. U. d'Alger : العمدان .

(353) Qu'Allâh... filiale. Ms. 509 de la B. U. d'Alger :
رحم الله ولدا اعان والد على بره

(354) [La dureté]. Le texte présente une lacune qui pourrait être comblée par *at-tachdid*.

(355) Le dissimulateur... associé. Traduction mot à mot dont le sens nous échappe.

(356) Bakr ibn H'ammâd ach-Chî'î. Ce personnage qualifié de chî'ite est à identifier.

(357) Les pleureuses. Les lamentations funèbres auxquelles se livrent les femmes figurent parmi les *bid'a-s*.

(358) Le Livre. De quel livre s'agit-il ?

(359) Extrais-la de ta bourse. Expression idiomatique (?). La lecture *kays* (intelligence) ne paraît pas satisfaisante. Y-a-t-il un jeu de mots ?

(360) Viennent vous trouver. Nous lisons : Yaridu.

(361) Aie barre... te portera. V. supra : note 345.

(361 bis) V. note 287 bis).

(362) Au sujet de. Nous proposons de lire : *fi-man* au lieu de *li-man*.

(363) [A celle d'Allâh]. Le contexte incite à ajouter *'ind Allâh* après le premier *'indi*. Ms. n° 509 de la B. U. d'Alger : هو مسلم عندي عند الله عندي .

(364) Abû Ya'qûb... parmi eux. *Yaqûlu* qui précède *Abû Ya'qûb* paraît être superflu.

(365) Mentionnez-nous... de lui. Passage assez ambigu.

(366) Un jeune garçon... ô oncle. C'est peut-être une lacune qui rend cette anecdote énigmatique.

(367) Nous arrivâmes à. *Min* (de) paraît devoir être remplacé par *ilâ* (à).

(368) Mon neveu : fils de mon frère.

(369) Jûghrâf. V. aussi : Chammâkhî, 462-463, 468, 474, 494.

(370) Tripoli. Il faut entendre Tripoli et sa province.

(371) Al-Mu'izz ibn Bâdis. Çabra-al-Mançûriyya a été fondée vers 336-337 H [947-949] par le Fât'imide al-Mançûr et non par le quatrième Zîride, al-Mu'izz ibn Bâdis (406-454 H) [1016-1062].

(372) Al-Mançûr. Il ne peut s'agir que du Fât'imide fondateur d'al-Mançûriyya. V. : note précédente.

(373) Abû Jahl. Sur cet ennemi du Prophète V. : *E. I.* 2, I, 118-119.

(374) *Cor.*, LIV, 46 ; trad. Blachère, I, 145.

NOTES ET DOCUMENTS

Huit lettres inédites de familiers de BUGEAUD (1847-1849)

Introduction

Trochu, dans ses Œuvres posthumes (1) groupe dans une courte liste les noms de ceux qui durant les cinq dernières années de Bugeaud constituèrent ce que de nos jours l'on appellerait « l'équipe » du maréchal. Avec lui, Trochu, ils étaient sept : Rivet, Fourichon, Langlade, Feray, Garraube et Roches.

Famille d'amis dont il nous est donné de publier quelques lettres inédites où, comme de juste, ces noms reviendront sans cesse, famille dont Bugeaud est, jusqu'à sa mort incluse, le pivot solide. Disons quelques mots de chacun d'eux.



Rivet, destinataire des huit lettres ici publiées, nous est connu par une correspondance déjà en partie recueillie (2). Précisons que Trochu dit l'avoir vu tuer « sous ses yeux » à l'assaut du bastion central de Sébastopol et qu'il portait sur lui le jugement suivant : « Le général Rivet, ancien officier d'artillerie, avait été longtemps avec moi aide de camp du maréchal Bugeaud. Il était mon ami. C'était un officier de grand sens, expérimenté, froid, solide. Il fut tué... et ce fut pour l'armée et pour le pays une des plus considérables pertes de ce jour-là » (3). Notons ici que si pondéré qu'il

---

(1) J. Trochu : *Œuvres posthumes*, 1896, t. II, p. 310.

(2) Les présentes lettres proviennent du même fonds que les documents que j'ai déjà publiés sous les titres : *Treize lettres inédites du maréchal Bugeaud au colonel Rivet. Revue africaine* 1953, p. 175 ; *Sept lettres inédites du colonel Daumas au colonel Rivet. Ibid.* 1955, p. 181 ; *Dix lettres inédites du Maréchal de Saint Arnaud au général Rivet. Ibid*, 1960, p. 391 et *Les pourparlers franco-marocains à la veille de la bataille de l'Isly. Documents inédits, Revue historique*, 1958, p. 75. Qu'il me soit permis de remercier ici Messieurs Audouit des *Archives de la Marine* et Taillemite aux *Archives Nationales* pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans les recherches effectuées dans leurs fonds respectifs.

(3) Sur Rivet, cf. les notes consacrées à ce général dans mes précédentes publications (cf. note (2) ci-dessus) ; J. Trochu, *loc. cit.* p. 310 et Vital Cartier : *Le général Trochu* 1914, p. 227, n. 1. Pour Daumas, cf. Cel Reyniers : *Sept lettres... loc. cit. passim.*

ait été, Rivet avait suscité dans l'entourage du maréchal des antipathies fort vives et que ses relations avec Daumas n'étaient pas aussi sereines que leur correspondance le laissait supposer.

Langlade, alors un peu effacé, mais qui fit ensuite une carrière brillante. Né à Excideuil c'était un « pays » du Maréchal et l'on sait l'attachement de Bugeaud pour sa petite patrie (4).

Périgourdin aussi est Fourichon pour qui Bugeaud avait une affection toute particulière. D'origine modeste Fourichon, sorti du collège royal de la Marine d'Angoulême, s'était, après une jeunesse un peu exaltée (5), assagi sous la poigne bienveillante de Bugeaud et celui-ci l'avait marié, le même jour que sa propre fille Léonie, à une jeune cousine, orpheline qui avait été élevée en même temps que ses enfants. Anna Mac Leod âgée alors de 26 ans « beauté supérieure » était « d'un esprit élevé et fier, d'une âme ardente et d'une droiture inflexible » (6). Fourichon, qui s'était chargé en 1843 comme simple lieutenant de vaisseau de prévenir le Ministre de la Marine, dans les moindres délais et d'une plume singulièrement assurée, du beau fait d'armes que fut la prise de la Smalah, avait été choisi l'année suivante par Bugeaud pour commander le *Caméléon* qui attaché à sa personne, le ramena en France le 5 juin 1847... Plus tard Fourichon devint, en 1870, Ministre de la Marine, grâce à Trochu... (7).

Car Trochu déjà était « l'Etoile » du groupe et, aide de camp du Maréchal, ne le quitta qu'à sa mort, et, encore Bugeaud disparu, ne voulut pas « tromper » avec Louis-Napoléon le grand patron

(4) Pierre, Edmond Barbary de Langlade, né le 25 avril 1813, passe par Polytechnique en 1833, est nommé capitaine le 17 septembre 1842. Compte en 1846-1848 au 8e Rgt d'artillerie de Besançon mais est alors détaché auprès de Bugeaud. Commandera une batterie devant Rome en 1849, fera les campagnes d'Italie et de Crimée. Colonel en 1861, brigadier en 1870, divisionnaire en 1874. Passe au cadre de réserve en 1878. Décédé en 1891. (Cf. Cel REYNIERS : *Treize lettres. loc. cit.*, p. 179). Chevalier de la Légion d'honneur en 1845 ; officier en 1858 ; commandeur en 1873.

(5) Fourichon (prénommé Martin mais qui signera Léon) était né le 10 janvier 1809. Son père était directeur des postes. Il passa par le collège de la Marine en 1824 et, enseigne de vaisseau du 18 mars 1829, subit alors une crise de jeunesse sur laquelle nous préparons une étude particulière.

(6) Cf. E. SOUVILLE : *Mes souvenirs maritimes* (1837-1863), 1914, p. 95. Lieutenant de frégate depuis le 1er mars 1831, Fourichon avait été promu lieutenant de vaisseau le 16 mai 1833, capitaine de vaisseau le 22 juillet 1848, contre-amiral en 1853, vice-amiral en 1859. Il s'était marié au début de juillet 1846 et est mort le 24 novembre 1884 à Paris.

(7) Sur sa carrière à partir de 1844 cf. E. SOUVILLE : *Loc. cit. passim* et Anonyme : *L'amiral Fourichon pendant la guerre franco-allemande. Tournai* S.D. (ouvrage qui, d'après une dédicace manuscrite, est de Souville). Rappelons qu'il fut ministre de la Marine en 1870-71 et 1876-77. Grades et dignités dans la Légion d'honneur : chevalier, (1839) ; officier, (1841) ; commandeur, (1852); grand-officier, (1862) et grand-croix, (1877).

qu'il pleurait. La verve d'épistolier de Trochu est ici remarquable et c'est en brillant mémorialiste qu'il brosse le fond de tableau sur lequel se dresse la haute stature de Bugeaud (8).

Feray, gendre de Bugeaud puisqu'il avait épousé en 1846, Hélène Eléonore, dite Léonie Bugeaud, s'intégrait aussi dans l' « équipe » et fit ensuite une carrière fort honorable. Sa femme, nous dit E. Souville, avait « de la grâce féminine, une jolie taille, de la fraîcheur et une certaine étrangeté de traits qui n'était pas sans charme... » (9). Et nos lettres semblent montrer aussi qu'elle n'avait pas un caractère facile...

Antoine de Garraube, assez effacé et qui quitta l'armée comme officier supérieur, ami non moins sûr, représentait, comme d'ailleurs Feray, beau-frère de Salvandy, le meilleur des liens avec la bonne société de Paris (10).

Reste le « septième homme » : Léon Roches, qui vient de « se ranger » en épousant la fille de son Ministre à Tanger. Nous en avons parlé ailleurs (11). Notons seulement ici que Fourichon n'hésite pas, comme Trochu dans ses Œuvres posthumes, à le placer sur la même ligne que les autres compagnons de Bugeaud...

***

(8) Les biographies de Trochu sont nombreuses. Voici quelques dates le concernant : né à Belle-Ile le 12 mars 1815. St-Cyr en 1836. Ecole d'Em en 1838. Se signale à l'affaire de Tagdempt en 1841. Capitaine en 1843. Aide de camp de Bugeaud, de 1844 à la mort de celui-ci. Aide de camp de son beau-frère, le général Neumayer. Lieutenant-colonel en 1851. Colonel en 1853. Rédige les adieux de St-Arnaud à la mort de celui-ci, le lendemain de l'Alma. Décédé en 1896. Après les durs moments qu'il vécut en 1870-71, Trochu, sans enfants, connut une retraite méditatrice et sévère sur laquelle nous renseigne utilement le général Faurie qui, alors jeune officier, était allé le voir plusieurs fois chez lui (*Souvenirs Rodez* 1937).

(9) Cf. E. SOUVILLE, *Loc. cit.* p. 95. Né le 11 janvier 1812. Feray était passé par Saumur en 1831. Capitaine de 1839 et chef d'escadron de 1845 il sert en Algérie et épouse alors la fille de Bugeaud. Lieutenant-colonel du 8 novembre 1847 et colonel du 1er mai 1849, il rentre alors en France et prend le commandement du 7e Lanciers. Brigadier en 1852, divisionnaire en 1855. Officier de la Légion d'honneur en 1854 ; commandeur en 1859 ; grand officier en 1863. Commande alors la Division de Cavalerie de la Garde Impériale. Décédé le 3 janvier 1870.

(10) Antoine de Garraube, capitaine du 22 novembre 1842 ; chef de bataillon du 10 février 1846, est affecté à l'armée des Alpes en 1849, laquelle est commandée par Bugeaud. Il y avait alors à Paris un autre ami de Bugeaud : Alexandre Valleton de Garraube, Maréchal de camp depuis 1840 (né en 1796, mort en 1869). Il doit s'agir du second (?), dans la lettre I.

(11) Cf. Cel REYNIERS : *Les pourparlers... Loc. cit. passim* et ma communication en cours d'impression aux *Actes du Congrès des Sociétés savantes de* 1961 (Montpellier). Séance du 25 mars, sous le titre : « *Quatre lettres inédites de Léon Roches* (1847-1849).

On peut être tenté de mesurer dans ce groupe d'amis la part faite à la raison et la prudence d'une part ; à l'imagination et à la hardiesse de l'autre. Et il semble que, comme en Bugeaud lui-même, un réel équilibre s'établisse dans ce « brain-trust » entre des qualités à la fois aussi divergentes et aussi nécessaires.

Rivet au premier chef, Feray, Langlade et Garraube représentent la première tendance mais Fourichon et Roches assurément, la seconde. Quant à Trochu, il tiendrait le milieu... réformateur-né qui dans le concret chercha toujours à introduire le ferment d'une valable critique.

***

Mais qu'eût été cette équipe si le ciment d'une affection réelle entre eux tous, autant que filiale pour Bugeaud, n'en avait fait un ensemble parfaitement uni.

Nous sentons en effet que tout ce qui sert la gloire de « leur » Maréchal trouve aussitôt un écho dans leur cœur et un Fourichon par exemple, se fait un plaisir de signaler à Rivet les vers de Chancel dans l'*Akhbar* qui nous serviront de conclusion.

De conclusion car, dressant un piédestal à Bugeaud, ils nous ramènent aussi à la grande histoire.

On peut penser en effet que Louis-Philippe avait désiré masquer par un voyage de son fils, Joinville, le départ de l'Homme fort qu'avait été si longtemps pour la France Bugeaud en Algérie et le poème redondant de Chancel, mais dont la chute n'est ni sans grandeur, ni sans vérité historique, nous en donne encore le juste et profond sentiment [12].

....

Mais puisque vous partez, cette heure solennelle
Nous fait le droit d'unir notre voix fraternelle

....

Et de venir au port ainsi qu'aux jours antiques
Rendre au guerrier qui part les honneurs poétiques.
Assez d'autres, dressés au rôle d'insulteurs
Jetteront de la boue aux chars triomphateurs !
La Muse au moins, pour vous, ne sera pas ingrate.

....

(12) Cf. *Lettre II ci-après.* Ce poème paru dans l'*Akhbar* du 15 juin 1847, et dédié au Maréchal duc d'Isly, comprend 118 vers. Pour Chancel, cf. : *Rev. africaine*, 1860, p. 365, avec un poème de 322 vers adressé à Méry.

Les canons ébranlent tous les forts de la ville,
Ceux des vaisseaux du port et des vaisseaux Joinville
Sur les mâts pavoisés les cris des matelots...
..........Et vous aviez au moins
Pour voir votre départ de glorieux témoins ;
Un étrange hasard semblait dans cette baie,
Ranger tous ces vaisseaux pour vous faire une haie,
Et ramener exprès devant les murs d'Alger ;
Pour saluer Isly, les canons de Tanger.

AUSONE DE CHANCEL-DÉSIRÉ LEGLISE.

Paris, le 27 septembre 1961.

Colonel F. REYNIERS.

I

Maréchal duc d'Isly
Cabinet

La Durantie le 30 janvier 1847

Depuis votre départ d'ici, mon cher Rivet, nous n'avons eu rien de nouveau, si ce n'est la lettre que le Mal a écrit au Ministre pour qu'on prît des mesures pour faire cesser cet état bâtard dans lequel il se trouve et qui a de grands inconvéniens. La réponse du Ministre a été la répétition des précédentes. Le Gouvernement veut réfléchir avant de prendre un parti. Mais rien du successeur probable, rien de l'époque de sa nomination [1].

(1) Une mission était venu en Algérie en 1846 avec Salvandy et quatre membres des Assemblées et Bugeaud avait pu leur exposer ses idées sur la colonisation, lesquelles se retrouvent dans sa brochure : *De la colonisation de l'Algérie* que Guizot fit ensuite imprimer et distribuer aux Chambres. Mais seul Salvandy devait adhérer à ses vues dans cette mission et son projet, bien que soutenu en Conseil par Louis-Philippe et Guizot, fut, une fois déposé le 27 février 1847, refoulé sur l'intervention de Tocqueville, qui se trouva être le porte-parole des colons, peu favorables aux projets de colonisation militaire de Bugeaud. Mais il faut noter qu'ici la petite histoire se mêle à la grande car Salvandy était également venu en Algérie pour le mariage de son beau frère Feray avec la fille de Bugeaud et le maréchal écrit à Genty le 8 juillet 1846 à 3 heures du matin : « Le mariage s'est fait hier. Je pars aujourd'hui à 4 h du matin avec Salvandy qui est enchanté de ce qu'il voit et de ce qu'il entend. « Aussi le 15 janvier 1847 est-il encore plein d'espoir » : et écrit-il à Genty : « Le ministère se décide à demander 3 millons pour la colonisation militaire. Je distribue aux deux chambres ma brochure ». Mais début mars il doit déchanter et écrit au même « qu'il est profondément décidé à se retirer en juillet ». Sur ce qui précède, cf. F. PONTEIL *L'éveil des nationalités et le mouvement libéral*, 1960, p. 576 et BUGEAUD *Lettres loc. cit.*, pp. 292, 297 et 300.

Vous avez vu sans doute dans les journaux tous les bruits de son entrée au Ministère, de son appel à Paris, rien de tout cela n'a le moindre fondement et M. de Garraube (2) est le seul habitant de Paris qui ait écrit au Maréchal depuis votre départ et ses lettres parlaient bien des déboires du Ministère (3), de la crainte qu'on avait d'une émeute prochaine mais voilà tout. Ainsi il faut espérer que notre patron pourra en toute liberté voir lever sa récolte. Et là-dessus je vous assure qu'il s'en donne. Malheureusement sa douleur de pied continue et le désole, mais ne l'empêche pas entièrement de courir et d'admirer pour la millième fois avec moi, ce qu'il a admiré mille fois avec vous. Sa passion grandit, je crois, au lieu de diminuer (4).

M. Thiers ne reviendra ici qu'à son retour des eaux des Pyrénées. J'espère bien qu'alors je ne serai plus en fonctions. Nous avons reçu il y a quelques jours des lettres de Trochu qui partait pour la Bretagne. Il paraît décidé à venir sans sa femme, je crois qu'il a raison, cependant ces dames aiment beaucoup Mme Trochu. Je ne puis en dire autant de lui, et je crois, qu'il se trouve bien près de vous dans leur cœur. Conçoit-on qu'une idée fausse rende si injuste et si aveugle (5).

Vous avez probablement vu dans les journaux que Gasson (6) vient d'être nommé receveur général à Orléans. C'est un fort bel avancement qui cependant ne satisfait pas entièrement ces dames. Nous n'entendons pas parler du tout des promotions d'Afrique. Dieu veuille qu'elles ne se fassent pas trop attendre.

Vous voilà directeur des Affaires arabes j'espère que cette position vous restera longtemps (7). On nous écrit que Daumas est encore à l'hôpital ; il prendra probablement un long congé. Dites-

---

(2) Cf. *supra*, 165, n. 10.

(3) Note un peu pessimiste car si l'affaire des mariages espagnols a affecté nos relations avec l'Angleterre et mis en branle l'opposition libérale, si les pillages de grains qui ont eu lieu à Rennes, Laval et Châteauroux, ont eu leur écho à la Chambre qui s'est réunie le 11 janvier 1847, le ministère n'est pas réellement en péril.

(4) Ce côté passionné de Bugeaud est un des traits essentiels de son caractère.

(5) Allusion à l'antipathie que la maréchale et sa fille Léonie, éprouvaient pour certains des collaborateurs de Bugeaud, notamment Trochu, dont on appréciait cependant la femme, et Rivet. Cf. *Lettres suivantes*.

(6) Gasson, alors receveur particulier à Neufchâtel avait épousé en 1843 Marie Bugeaud, cf. BUGEAUD *Lettres*, loc. cit. p. 269 où dans une lettre du 6 janvier 1844 le père écrit à Genty : « Le mariage s'est fait presque sans ma participation... »

(7) Interim, transformé en affectation définitive à l'arrivée du duc d'Aumale. Ainsi Rivet n'avait pas 36 ans lorsqu'il prit cette difficile maison. Sur ce remplacement cf. Cel REYNIERS *Sept lettres... Loc. cit.* pp. 181 et 182 et surtout le jugement définitif de Bugeaud dans Cel REYNIERS *Treize lettres... Loc. cit.*, p. 175.

lui bien de ne pas oublier de venir voir le Mal en se rendant en Bourgogne.

Et vous, mon cher Rivet, tachez de trouver quelques instants pour me prouver que vous n'oubliez pas trop vite vos amis.

Adieu mille choses de ma part à Waubert (8), Fabar (9), de Chaugé, etc.

Comptez sur ma bien vive et bien dévouée affection.

B. DE LANGLADE (10).

Que fait cette canaille de Fourichon. Nous sommes ici tous furieux contre lui, il ne donne pas le moindre signe de vie ; et sa femme se conduit comme lui (11).

C'est avec bien du plaisir que je vous transmets la lettre ci-jointe arrivée il y a deux jours.

Le Mal me charge de vous faire ses amitiés.

II

Le 15 juin (1847) (1).

Mon cher Rivet,

Le *Caméléon* va se rendre à la disposition du général Bedeau. Depuis mon retour de Cette je suis dans le charbon et dans les caisses de biscuit (2).

L'Escadre est encore sur rade, Le Prince est allé jusqu'à Boghar. Dans la courte visite que je lui ai faite il m'a dit des choses qui

---

(8) Charles, François, Waubert de Genlis (né le 13 septembre 1814, mort le 6 juillet 1878) capitaine de janvier 1841 compte au corps d'Etat-major. Successivement aide de camp du général de Bar (dont il est le neveu) en 1847 et 1848, puis du duc d'Aumale des généraux Charon, Hautpoul, St-Arnaud, Canrobert et Pélissier. Aide de camp de Napoléon III. Chef d'escadron en 1851 Lt-colonel en 1854, colonel en 1855, brigadier en 1863 (Cf. aussi Cel REYNIERS *Treize lettres. Loc. cit.*, p. 170 et 173.

(9) Pour Fabar, cf. *infra p. n.* L'orthographe de Chaugé est douteuse.

(10) Cf. *supra* p. 164.

(11) Cf. *supra* p. 164.

(1) 1847, d'après le contexte.

(2) Le *Caméléon* fut commandé par Fourichon de 1844 à 1847. Sur la vie à bord de ce bateau et son aménagement, cf. E. SOUVILLE, *Loc. cit.*, pp. 93-99. Sur le voyage de Bugeaud vers la France en 1847, cf. *I, id.* p. 102 et Cel REYNIERS *: Treize lettres... Loc. cit.*, p. 176 ; *Sept Lettres... Loc. cit.* p. 188 ; *Dix Lettres... Loc. cit.*, p. 307. Souville écrit alors (*Loc. cit.*, p. 104) : « Nous revînmes tristement à Alger... ».

prouvent chez lui une intelligence profonde de notre situation et de notre avenir en Algérie « Tout ce que j'ai vu m'a-t-il dit est la confirmation des idées de Monsieur le Maréchal, sa retraite est une grande calamité pour le pays ; elle est aussi la critique la plus sévère de la misère de l'esprit public en France et de la faiblesse du gouvernement ».

Le Prince a tenu le même langage à Trochu et à quelques autres personnes.

Dimanche le général de Bon a donné un grand dîner. Le soir il y a un bal à l'amirauté. Triste bal, car on comptait à peine douze danseuses parmi lesquelles Madame Dijean était assurément ce qu'il y avait de mieux.

Lui, le Prince, a reçu à bord du *Souverain* tous les chefs qui l'avaient suivi à Alger et ceux qui attendent ici leur départ pour France. Il y a eu branle-bas de combat, exercices à feu et distribution de cadeaux. Tout le monde a paru enchanté (3).

Le bruit court que le Prince veut assister à la cérémonie de Sidi-Ferruch (4) et qu'ensuite il ira à Oran. Au fait pourquoi irait-il porter à l'étranger l'argent que dépense son escadre. J'entendais hier évaluer à 300.000 francs ce qu'elle aura laissé à Alger (5).

Dès le lendemain de notre départ Feray est allé s'établir à Mustapha. Je n'ai pu y faire qu'une très courte visite, mais j'y dîne ce soir. Madame Feray se porte bien (6).

L'Akhbar vous amusera. Les prétendus délégués sont un peu en déroute, leur banquet a fait fiasco bien qu'ils y aient dit-on porté un toast à M. le Maréchal. On les a atteint d'un coup mortel en dénonçant leurs prétentions aristocratiques et leurs tendances féodales. Cette accusation, fondée ou non, leur a fait perdre toute assurance ; ils s'en défendent avec embarras (7).

Le *Courrier français* a annoncé que dans un conseil des ministres présidé par le roi il avait été décidé que la démission du Maréchal serait refusée et qu'on lui accorderait un congé d'un an (8). Là-dessus j'ai imaginé une combinaison qui pourrait, ce me semble, être acceptée par le Maréchal. La voici : le général

(3) Cf. *supra*.

(4) Le débarquement de Sidi-Ferruch avait eu lieu le 14 juin 1830.

(5) Chiffre intéressant : quelque 100 millions de notre monnaie...

(6) Renseignement apparemment anodin mais qu'il faut rapprocher de la *Lettre I n.* et des *lettres III, n. et IV n.*

(7) Comme nous l'avons dit plus haut (*p. n.*), les colons s'étaient montrés peu favorables aux projets de colonisation militaire de Bugeaud et avaient été un peu la cause du départ du Maréchal qui était pourtant pour eux une réelle caution ; et on peut même se demander si, sans lui, la France aurait réussi à se maintenir en Algérie !

(8) Le *Courrier français*, journal d'opposition de gauche, dont le rédacteur en chef était Xavier Durrieu, devait plus tard soutenir Cavaignac. (Les numéros de juin 1847 font défaut à la Bibliothèque Nationale).

Bedeau serait nommé gouverneur intérimaire sous la protection et la direction du Maréchal, qui resterait Gouverneur général titulaire jusqu'à ce que l'avènement de son successeur pût s'opérer sans trop de danger (9).

Si cette mesure présente le grave inconvénient de faire peser la responsabilité des événements sur le Maréchal et de le tenir sous la menace incessante d'un retour forcé, elle offre aussi de précieux avantages. Ainsi elle écarte Monsieur de La M. (10) et tous les prétendants de France ; elle protège les premiers pas, la prise de commandement du général Bedeau par l'immense ascendant du maréchal sur les arabes et sur l'armée. Enfin elle donne au Maréchal le droit d'intervenir dans toutes les mesures qui seront prises à l'égard de la Colonisation et de l'Administration de l'Algérie.

Après tout, Gouverneur Général ou non, le Maréchal ne serait-il pas obligé de revenir en Afrique si les circonstances y devenaient graves, si nous y étions menacés d'un grand danger ?

Quelque parti qu'il prenne cette obligation pèsera sur lui. La conservation du titre n'y ajouterait pas grand chose ; dites-moi ce qu'il vous en semble et ce qu'en pense le Maréchal ?

J'ai bien hâte mon ami de recevoir de vos nouvelles. Arrangez-vous avec Tortillard pour ne pas me les faire attendre.

Le Général Cavaignac m'écrit : « dites donc à Rivet de me faire tenir les 2.000 francs que le Maréchal m'a promis pour mon ameublement, et que j'ai dépensé et au-delà sur sa parole ». Avisez mon cher car ce pauvre Cavaignac n'a pas le sou (11).

Mes respects à Monsieur le Maréchal et à Madame la Maréchale. Amitiés à Tortillard.

Tout à vous de cœur. Lisez les vers de Chancel dans l'*Akhbar* du 15 (12).

FOURICHON.

(9) Bedeau qui commanda la Division de Constantine jusqu'au 29 novembre 1847, assura jusqu'à l'arrivée du Duc d'Aumale, l'intérim du Gouvernement général de l'Algérie. Rentré en France fin 1847 il ne devait plus y revenir. Cf. Gal AZAN *Les grands soldats de l'Algérie*, 1930, p. 102.

(10) La Moricière qui allait recevoir l'épée d'Abdelkader était le rival le plus redoutable de Bugeaud. Cf. Gal AZAN *Loc. cit.*, p. 102.

(11) Ce côté impécunieux de Cavaignac, bientôt candidat à la Présidence de la République est intéressant à connaître. Voir plus loin le jugement de Fourichon sur Cavaignac et celui, très bienveillant de Bugeaud (*Lettres Loc. cit.*) : *Lettres à Genty de Bussy des 8 et 31 août* 1848. Cf. aussi Gal AZAN *Ibid.* p. 94.

(12) Sur Ausone de Chancel, cf. *supra*.

III

Maréchal duc d'Isly — Paris, 11 février 1848 (1).

Mon Cher Rivet (2),

Vos deux lettres des 22 janvier et 2 février, je devrais dire vos deux billets, m'arrivent à trois jours d'intervalle, ce qui s'explique, m'assure-t-on par l'état de votre mer qui est des plus mauvaises (3). Vous allez recevoir *vos débats* auxquels vous faites sagement de vous abonner car c'est, à mon avis, le seul journal français qui soit aujourd'hui l'organe de la *vérité* et de la *raison*.

Vous me devrez une somme de 40 frs que je vous prie de remettre à *Mancel* avec lequel je suis en compte courant et que j'aviserai de cette disposition (4).

Vous vous plaignez fort de mon silence, cher ami, et vous faites sur ce point toutes sortes d'inductions mal fondées. Pourquoi vous, Lieutenant-colonel Rivet, m'écrivez-vous peu et même point, car je me refuse à prendre pour *lettres* les petits carrés de papier, généralement illisibles, que vous me faites passer à longs intervalles ? (5)

Ce n'est pourtant pas la matière qui vous manque, et du plus grand intérêt encore. Quoi de plus attachant en effet pour moi que tout ce que vous pourriez me dire des habitudes, de la couleur nouvelle de ce brillant quartier général à *côté et au milieu* duquel vous êtes, admirable situation pour tout voir et pour bien juger ; quoi de S.A.R. ; quoi de la princesse, des réunions, de l'aspect de la ville ; de la *refonte* de la société du Gouvernement, car une refonte a dû être jugée nécessaire, quoi des petits et grands désastres d'amour-propre que cette refonte a dû provoquer ? etc., etc...

Et, passant du plaisant au sévère, quoi des espérances publiques : des vôtres en particulier résultant de votre position toute spéciale ; quoi des petites difficultés morales ou matérielles que vous avez dû rencontrer au début ; quoi de la colonisation ; des affaires arabes ; de la crise financière et commerciale dans les villes ?...

(1) Lettre écrite sur le papier à lettre du maréchal dont Trochu était alors l'aide de camp. Date rétablie d'après le contexte : 1848. Les mots en italique ont été soulignés, dans sa lettre, par Trochu.

(2) Pour Rivet, cf. *supra* p. 163.

(3) Il craint sans doute que l'on ouvre ses lettres. Voir infra p. n.

(4) Alfred Auguste Mancel du corps royal d'Etat-major. Promu capitaine en 1843. Il faisait alors partie de l'Etat-major général de l'Armée d'Afrique.

(5) Rivet aux ordres du duc d'Aumale ne peut malgré son dévouement pour Bugeaud divulguer le « détail » de son Service. Et il faut reconnaître que le questionnaire de Trochu, sans doute un peu malicieux, est assez indiscret.

Mais êtes-vous fou pauvre Trochu, me direz-vous ! Oubliez-vous donc que j'ai de grosses affaires, des bureaux, un personnel à conduire, que j'ai à peine de temps de manger !

Hé bien, cher ami, c'est précisément la réponse que j'ai à faire à vos reproches, à l'importance près, j'ai ici autant et plus de besogne que vous. Songez que je suis seul, absolument seul auprès du patron, *formant, avec une presse à copier de 20 frs,* tout le bureau de l'homme qui reçoit assurément à Paris le plus de lettres ! Vous croyez peut-être que cette correspondance a diminué depuis que le Maréchal n'est plus dans les grandes affaires ? Elle a triplé de nombre et d'ennuis au contraire.

Afrique :

Tous les officiers de l'Armée d'Afrique lui écrivent qu'ils *sont* proposés ou *vont* l'être, ou *peuvent* l'être, ou *doivent* l'être et réclament son appui.

Beaucoup de sous-officiers lui écrivent directement ou indirectement pour le même objet ; id. Tous les fonctionnaires de l'ordre administratif .... Tous les électeurs, parents d'électeurs ou ayant-cause de la *Dordogne ;*

France :

Tous les *vieux soldats français* encore en vie : Tous les officiers des régiments qui se sont succédés en Afrique depuis 1830 (exemple pris dans un seul régiment, le 48e : Le Colonel *Regnault* (6), le Chef de Bataillon *Blondeau* (7), la Capitaine *Guénoin* ......) (8) toutes les veuves ou orphelins de l'armée pour des pensions, des secours, des bureaux de tabac ou de papier timbré; Tous les officiers ayant servi autrefois à l'armée d'Aragon et Catalogne, à celle des Alpes; Tous les agriculteurs et sociétés d'agriculture de France.

etc.

—

—

Ici, comme autrefois, vous le pensez bien, le maréchal ne peut plus songer à dicter. Il n'est chez lui que le matin depuis son lever jusqu'à l'heure des séances de la chambre. Dans ce court espace de temps, il reçoit la *cour* et la *ville* et la *province.* De temps à autre, il annote à la dérobée une partie de cette masse de lettres dont je vous ai parlé, ou il me donne les solutions de vive voix et j'*écris.*

(6) Jean Michel Lucien Regnault, colonel du 11 novembre 1842 commande alors le 48e Régiment d'Infanterie qui a deux de ses bataillons à Paris.

(7) Pierre Blondeau, chef de bataillon du 19 juillet 1842 sera promu Lt-colonel le 11 avril 1848. Il sert alors au 69e Régiment d'infanterie à Paris.

(8) Capitaine Guenouin. Non identifié.

Cela me prend chaque jour de 6 à 8 bonnes heures ; joignez-y les causeries sans fin que vous connaissez si bien, les courses dans les divers bureaux, mes propres affaires, mes propres visites, ma femme qui est obligée d'accepter l'*isolement* (9) mais à laquelle je ne veux pas cependant imposer l'*abandon*, et vous aurez, cher ami, la mesure de *mes possibilités ;* vous comprendrez que je ne puis pas souvent vous écrire de tartines de la dimension de la présente ou comme celles que je vous adressais de *Lyon*.

Au milieu de cet ensemble, le pauvre patron s'est laissé prendre de sa maladie habituelle, vous savez, celle qu'il appelait à *Alger son mal de la bronche droite*, qu'il appelle ici la *grippe*, et qui est, au fond, un catharre chronique bien caractérisé, affection particulière aux vieillards.

Mais la France le conservera encore longtemps s'il plaît à Dieu. Jamais la pauvre n'en a eu plus grand besoin. *Au dehors*, à tous les points de l'horizon, des orages ; des peuples en insurrection, affamés de régime constitutionnel (ce régime qui nous rend nous si faibles, si impuissants, si divisés, si...!). La guerre est évidemment dans l'air.

Au dedans, c'est encore mieux, c'est la négation de toute raison de tout patriotisme ; c'est un esprit public gangrené par une presse infâme; c'est le mépris du Roi, des Princes, des ministres, de tout ce qui est grand, respectable, de tout ce qui est *autorité;* c'est une population de prolétaires et d'ouvriers infectée d'idées phalanstériennes, communistes etc... etc...

La lecture des journaux, les *orageuses* batailles de la chambre des députés vous diront tout cela. Encore si le faisceau des honnêtes gens se resserrait devant ces images menaçantes mais il n'en sera probablement rien. La majorité des honnêtes gens est *timide*, ce sont des moutons qu'on effraye, qu'on divise et qu'on égorge.

Pour moi, profondément convaincu que des bâtons se casseront incessamment sur notre dos, je *prépare mes facultés*, comme a dit Kléber ; l'armée seule, si elle est fidèle et animée du bon esprit que vous lui savez (c'est la seule corporation qui soit aujourd'hui dans ce cas en France), l'armée seule pourra remettre un peu d'ordre dans ce grand désordre social, ce sera une belle mission.

Dans cette situation, le personnage du maréchal *double* pour ainsi dire de valeur et de grandeur aux yeux des gens sages. *Il n'y a que lui*, dit-on partout ; et en effet, il n'y a guère que lui qui ait montré l'étoffe à faire les habits qu'on se prépare à tailler. Mais à quelle condition gardera-t-il cette grande position dans

(9) Trochu s'est marié le 29 juillet 1845 avec Hewige Maurier, fille d'un soyeux de Lyon. Ils n'auront pas d'enfants.

l'estime et les espérances publiques ? à la condition de ne pas aller *s'amoindrir* dans les luttes ministérielles et parlementaires, à la condition en un mot de rester l'*homme des événements* et non d'être l'homme des partis.

Vous savez que c'est là une de mes plus vieilles et plus chères théories. Je suis inébranlable sur ce point et je ne dis jamais mon *pater* sans le modifier comme ceci : « Mon Dieu, délivrez-nous du mal et du ministère ».

Jusqu'à ce jour, heureusement, il n'en a pas été question, et tous ce que les journaux ont dit sur ce point est ignorance ou tactique.

Je travaille, *comme vous devez croire*, pour notre ami Fourichon. J'ai la ferme espérance que nous réussirons. Le maréchal y met tout son cœur aussi et la lettre que S.A.R. le duc d'Aumale veut bien écrire en faveur de notre cher candidat, viendra mettre le sceau à l'ensemble de nos efforts. La cause est excellente, les services, les notes magnifiques ; le caractère privé, la droiture, la capacité universellement reconnus...

Il y a là toutes les herbes de la Saint Jean réunies et ce n'est pas un petit bout d'ancienneté, tout petit, qui passera avant toutes ces graves et très sérieuses considérations (10).

Où diable allez-vous prendre que l'excellent patron puisse devenir *tiède* à votre endroit. Il n'a jamais été meilleur pour vous et pour nous ; Fourichon a pu s'en convaincre et vous le dire, allez, allez, vous avez été bâti avec d'excellents matériaux sur un roc solide, vous avez fondé sur un cœur d'or avec la loyauté, le dévouement vrai, le travail. Croyez-vous que les petites passions, les petites haines, les petites insinuations perfides, les... prendront jamais le dessus ? passagèrement peut-être, sous certaines influences du moment, mais d'une manière durable ! *jamais*. Dormez à cet égard sur les deux oreilles. Les preuves de ce que je vous dis-là ne vous manqueront pas, s'il plait à Dieu, dans l'avenir (11).

Daumas est à sa grande affaire de Toulon, affaire très difficile et encore fort indécise. La discussion de l'adresse, les graves incidents auxquels elle a donné et donne lieu, ont laissé *Abd el-Kader*, *Daumas* et le reste sur l'arrière-plan, dont le *colonel en mission* enrage. Il écrit au maréchal des lettres incroyables sur ce point (12).

En fait, il était l'homme le plus propre à mener à bien toute négociation de ce genre. Il est fin comme un cheveu et possède admirablement sa matière arabe. Mais le plus simple accroc à

(10) Cf. *Lettres IV ci-après.*

(11) Cf. *Lettres I et II* et plus loin : *Lettre IV.*

(12) Pour la captivité d'Abdelkader à Toulon cf. Gal AZAN *L'émir Abdelkader* 1925, p. 238.

l'amour-propre, à la vanité d'éditeur ou d'auteur, le rend absurde et maladroit ; il montre alors toutes ficelles et : « le masque tombe, Daumas reste et le héros s'évanouit ».

Cet excellent ami n'a pas, du reste, manqué de vous tailler des croupières auprès du patron. Cela résulte clairement de quelques mots que le susdit patron a dit à Fourichon qui lui parlait de vous ces jours-ci ; mais est-ce que vous vous attendiez à mieux ou à moins, par hasard ? Cela, cher ami, ferait peu d'honneur à la connaissance que vous avez des hommes et de l'*homme* en particulier (13).

Cela est tout naturel, n'a rien d'inattendu, rien de grave et doit vous confirmer dans cette formule que je regarde comme la formule de votre conduite à l'égard de votre prédécesseur :

« nage toujours et ne t'y fie pas »

Voilà toutes mes nouvelles,

Langlade se dispose, me dit Fourichon, à rejoindre son régiment. Le pauvre et digne garçon a achevé de se *pétrifier* à Ex (14). Toute sa vie, sous le rapport de l'activité du corps et de l'esprit, s'est concentrée pendant ce long congé dans un jardinet et dans la pensée. Point de relations, pas une seule lettre à moi ou au maréchal ou à qui que ce soit au monde. Cela est vraiment étrange et déplorable car derrière cette insouciance, cette inactivité, dans ce corps maladif et déjà usé, il y a un grand cœur et une haute raison.

Je vois que vous avez deviné l'auteur de l'article que vous avez lu dans les débats ; il y avait là des formules bien connues de vous et qui ne pouvaient vous laisser aucun doute. C'est une avance du journal au maréchal, avance que la situation des affaires explique du reste (15).

Madame Trochu et moi avons été accueillis avec peu d'empressement par la famille de Salvandy — c'est la suite naturelle de nos

---

(13) Quelque peu en contradiction avec le ton des lettres de Daumas dans Cel Reyniers : *Sept lettres... Loc. cit.* p. 182.

(14) Ex pour Excideuil où est né Langlade dont « Le corps maladif et déjà usé » fournira encore une belle carrière : cf. *supra* p. 164, n. 4.

(15) C'est sans doute à l'Editorial du « Journal des Débats » du 6 février 1848 que Trochu, qui a dû en être l'inspirateur, fait allusion. Il est question dans cet article de l'attitude prise par Lamoricière et le duc d'Aumale au moment de la reddition d'Abdelkader que l'on songe envoyer à Alexandrie. On y trouve des phrases de style lapidaire... telles : « M. le général de Lamoricière n'a pas été généreux envers Abdelkader, il a été habile... Mgr le duc d'Aumale n'a pas été généreux envers M. de Lamoricière, il a été juste... « ou plus loin : « il n'est pas vrai de dire que dans la parole donnée par un général d'armée, l'honneur seul soit engagé ; l'intérêt de l'Etat l'est aussi, et aucun de ses agents n'a le droit de sacrifier cet intérêt au nom de son honneur personnel. »

nuages de l'année dernière, nuages qui d'abord concentrés autour de vous, ont fini par envelopper *les vôtres.* Ma femme n'y va point du tout, moi j'y vais peu et seulement les jours de réception-gala (16).

Quant à vous, cher ami, que serait-ce donc ? vous qui, outre les nuages ci-dessus avez nettement décliné l'honneur d'une alliance avec le ministère du... 29 avril, je crois, avec une *m'ra li iaref Shroul mta Beilyk !...* (17).

En dehors de mes relations intermittentes obligées avec le grand monde, je me suis fait tout près du patron un nid des plus agréables. J'ai un très joli logement meublé, fort cher, mais très confortable. Je continue là la vie intérieure douce et charmante et sans nuages que vous m'avez vu mener à Alger, près de la meilleure et de la plus dévouée compagne qu'il soit donné à l'homme de désirer. Moins de sincères regrets donnés *aux temps* passés d'Afrique et les douleurs politiques que mon esprit profondément conservateur ne peut s'empêcher d'éprouver, je suis *parfaitement heureux,* n'ambitionnant rien, vivant de l'*aurea mediocritas* avec joie et philosophie.

Adieu cher vieil ami, voilà une assez longue lettre, je pense, plus *remplie* de *réflexions* que de *faits*, ainsi qu'il ressort de ma position.

Mille amitiés pour vous et que je vous prie de répandre autour de vous.

J. Trochu.

Ne manquez jamais de détruire mes lettres. Je vous fais toujours un certain nombre de réflexions qui ne sont pas à laisser sur une table ou dans la poche d'un habit (18).

IV

Paris le 12 février (1848) (1)

Mon bon ami,

Je suis à Paris depuis huit jours mais je n'ai pas encore eu le temps de me reconnaître. La question du logement que ma femme

---

(1) Soit d'après le contexte : 1848.

(16) Salvandy, devenu le beau-frère de Léonie Bugeaud — en froid avec Rivet et Trochu — ne devait pas spécialement chercher à voir les Trochu.

(17) Il faut traduire : « la femme qui connaît le ménage du gouvernement » et sans doute faut-il comprendre que Rivet pense que le ministère du 27 avril, (et non du 29) issu des élections de Pâques 1848, est un simple cabinet de circonstance. Mais à vrai dire, la pensée de Trochu, volontairement peut-être, n'est pas très claire.

(18) Trochu espérait-il être obéi de son ami Rivet...?

n'avait pas conclu en 3 semaines m'a coûté de grandes fatigues et des ennuis plus grands encore. J'en ai été littéralement abruti ; il me tarde tant de quitter la maison de Mme de Ham que toute autre préoccupation ne pouvait pas trouver place dans mon esprit. Enfin je me suis arrêté à l'hôtel des Ambassadeurs rue de Lille, 26. Nous y sommes commodément et décemment installés, la maison est parfaitement habitée, mais c'est un peu cher et pas assez rapproché du Maréchal.

J'ai paru hier au Ministère de la Marine. Tous les chefs du personnel m'ont parfaitement accueilli. Votre candidature m'ont-ils dit est bonne ; nous la soutiendrons mais les compétiteurs sont si nombreux que l'appui persévérant du Maréchal peut seul vous faire triompher.

Certes cet appui ne me manquera pas : le Maréchal est disposé à tout faire (2) et nous en sommes en mesure de bien guider ses démarches, inutile de vous dire avec quelle ardeur Trochu s'occupe de moi. Malheureusement le pauvre Maréchal est atteint d'un rhume presque aussi grave que celui dont il souffrit tant et si longtemps à Alger. Malgré ses impatiences on parvient à le garder dans sa chambre et presque dans son lit. C'est le seul moyen d'arrêter le mâl. Pendant ce temps la promotion se prépare et nous sommes forcés de négliger quelques-uns de nos moyens de succès comme : présentation au ministre et aux autres personnages de la marine, visites à divers individus qui pourraient m'être utiles. C'est un malheur sans doute mais je ne m'en inquiète pas outre mesure. Toutes les petites recommandations représentent le feu des tirailleurs qui prépare et favorise l'action de la grosse artillerie mais qui n'est pas rigoureusement nécessaire au gain de la bataille. Si avant que la promotion soit arrêtée mon gros calibre se trouve en état de jouer avec liberté j'aurai des chances et des espérances, sinon je suis foutu (3).

Je regrette la démarche qu'on vous a fait faire auprès du duc d'Aumale (4). Je la regrette parce qu'elle ne me paraît pas suffisamment justifiée et que d'ailleurs elle ne saurait être bien efficace. Le Prince le fera certainement avec une froideur qui se traduira dans la forme et le tour de sa lettre et qui indiquera l'origine

(2) Appui qui ne lui manqua pas. Bugeaud intervint auprès du ministre les 17 janvier et 11 février 1848 et d'ailleurs dans le dossier de Fourichon on ne trouve pas, de 1840 à 1848, moins de neuf lettres de Bugeaud...

(3) Stratégie naturelle, mais Fourichon n'était peut-être pas aussi désintéressé que son biographe le dit ? (Cf. E. Souville. *Loc. cit.* p. 292).

(4) La lettre du duc d'Aumale qui figure en original et en copie dans le dossier de Fourichon est du 25 janvier 1848. Si Fourichon se gendarme contre cette intervention c'est peut-être qu'il craint que le duc d'Aumale ne pense qu'il réclame par là le salaire de son zèle dans l'affaire de la prise de la Smalah. En effet, faisant comme simple lieutenant de vaisseau l'intérim du contre-amiral Fauré à Alger, il prit l'initiative le 23 mai 1843 d'envoyer à Toulon à toute vapeur *Le Castor* porteur d'un rapport de lui qui relatait en trois pages, plus une annexe donnant la liste des prisonniers, ce beau fait d'armes. Voici un extrait de ce rapport n° 158 qui figure au *Carton 613* des *Archives nationales* (*Serie BB4*) : Monsieur le ministre. La smalah d'Abdelkader est tombée au pouvoir de Mgr le duc d'Aumale. Le Castor partira ce soir à 5 heures pour en porter à Toulon l'heureuse nouvelle. En l'absence de l'amiral Fauré et vu l'importance de cet événement, j'ai l'honneur de vous communiquer les détails qui sont parvenus à ma connaissance... Il n'y avait pas un instant à perdre pour arrêter la fuite des troupeaux et des non combattants et déconcerter la résistance des hommes armés qui étaient au nombre de plus de 5.000. Malgré l'immense disproportion des forces, notre cavalerie s'élance avec une impétuosité irrésistible, culbute les fantassins réguliers et court ramener les fuyards. Après une fusillade qui nous a coûté 13 hommes tués, 12 blessés et un pareil nombre de chevaux, nos 500 cavaliers sont restés maîtres de cette masse énorme de populations, de troupeaux et de richesses. Tous les non-combattants ont été épargnés, mais 300 fantassins réguliers sont restés sur le terrain... Malheureusement la mère et la femme d'Abdelkader enlevées par des montures rapides, et accompagnées d'un petit nombre de cavaliers, ont échappé à la poursuite de nos chevaux épuisés. L'infanterie après avoir fait 30 lieues en 36 heures, dans un pays sans eau, est arrivée sur le théâtre de l'action à 4 heures du soir, ne laissant aucun traînard derrière elle... »

de la recommandation. J'aurais donc mieux aimé qu'il n'eût été fait rien de semblable, mais je ne vous en remercie pas moins de la cordialité et de l'empressement que vous y avez mis.

C'est assez parler de moi pour aujourd'hui. Je vous tiendrai au courant de ce qui surviendra plus tard. J'ai hâte de vous dire que j'ai eu avec le Maréchal sur votre compte une conservation que je n'ai pas le temps de vous rapporter dans tous les détails mais que je vous déclare aussi satisfaisante que vous pouviez le désirer vous-même. Le Maréchal est resté inébranlable dans ses sentiments d'estime et d'amitié pour vous. Les efforts qui ont été tentés dans le but de vous nuire n'ont fait que donner une chaleur nouvelle à l'expression de l'attachement qu'il vous garde et vous gardera toujours. Soyez parfaitement rassuré à cet égard ; si vous aviez entendu le bon Maréchal il ne vous serait resté rien à désirer.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que Daumas a cherché à vous représenter comme un *intrigant* et un *flatteur*. C'est le Maréchal lui-même qui me l'a dit et qui a qualifié cette accusation comme je l'aurais fait moi-même. Rivet, a-t-il dit entre autres choses, est l'antipode d'un courtisan ; avec moi il a été toujours sincère et plutôt rude que flatteur, etc. Enfin je le répète mon ami vous avez gagné du terrain en raison de l'injustice des attaques qui ont été dirigées contre vous.

Le Général Bedeau est encore à Paris je n'ai pas pu aller le voir ce sera ma première visite (5).

(5) Bedeau sera élu député de la Loire inférieure le 23 avril 1848, ministre des affaires étrangères du 29 juin au 17 juillet 1848. Député de la Seine le 13 mai 1849. Exilé en 1852 il est mort le 30 octobre 1863.

On dit le ministère tout à fait ébranlé. Le vote d'aujourd'hui le décidera peut-être à se retirer. Le Maréchal ne me paraît pas éloigné d'entrer dans un nouveau cabinet, qui, *tout entier conservateur garderait* quelques-uns des membres du cabinet actuel. La crise si elle doit se produire ne se fera pas attendre (6).

On m'a chargé de vous recommander Briguet comme un des fonctionnaires civils ayant le plus de titres à la décoration.

Adieu cher ami j'aurais sans doute beaucoup d'autres choses à vous dire, mais ma tête est pleine d'idées qui y dansent la *chahue*. Cette lettre d'ailleurs contient le principal je vous en écrirai une autre quand mon esprit sera calmé.

Mille choses très affectueuses à vos compagnons de table, dites à l'excellent Beguin qu'il recevra prochainement une lettre de moi. Dites-lui aussi que le Maréchal l'aime beaucoup et le compte au nombre de ses fidèles.

A vous de tout cœur.

FOURICHON.

Je n'ai pas vu Fabar (7) ni entendu parler de lui.

V

Paris, 4 juin (1848) (8)

Mon cher Rivet, le général Charon a remis à ma femme la lettre dont vous l'aviez chargé. Je me hâte de vous remercier au nom d'Anna des choses parfaitement aimables et affectueuses que vous lui dites et de répondre pour mon compte aux reproches que vous m'adressez. Je suis impardonnable dites-vous, de ne pas

(6) Il ne croyait pas si bien dire : dix jours plus tard c'était la Révolution de 1848.

(7) Fabar peut servir de test pour l'affection dont Bugeaud entourait ses collaborateurs immédiats. Paul Dieudonné Fabar né en 1813, passe par Polytechnique. Capitaine d'artillerie en 1843, il collabore avec Daumas à la rédaction d'un ouvrage sur la Grande Kabylie puis est attaché en 1847 à la Direction du Génie d'Alger. Dans une lettre écrite par Bugeaud à Genty de Bussy le 21 avril 1849 on trouve : « J'ai cédé provisoirement à Oudinot le capitaine Fabar. Ce charmant petit officier ferait un excellent diplomate et je crois que M. Drouyin de Lhuys n'en a pas beaucoup de son étoffe » puis le 7 mai au même : « Hélas, il paraît bien que nous avons perdu ce pauvre Fabar ; je ne puis vous dire à quel point j'en suis navré. J'ai eu envie de pleurer en lisant aujourd'hui dans le Constitutionnel du 5 un article de lui », et encore le 9 mai au même « J'ai reçu une lettre d'Oudinot qui confirme la mort de ce malheureux Fabar. Je serai longtemps à m'en consoler ». (BUGEAUD *Lettres Loc. cit.*, pp. 383 et 392).

(8) 1848 d'après le contexte.

vous avoir écrit depuis la révolution. Ce jugement est trop sévère mon silence n'est pas sans quelques bonnes excuses que voici : 1° Pendant les 3 jours que le Maréchal et la Maréchale ont passé dans mon logement du 24 au 27 février (2), j'ai été si agité, si préoccupé que je n'ai même pas songé à donner signe de vie à ma mère, qui est restée dans de cruelles angoisses. Cet oubli n'était pas assurément une faute de négligence ou de paresse. Il en a été de même de l'omission que j'ai commise à votre endroit. Seulement j'ai écrit à ma mère le 28, et je ne vous ai pas écrit, à vous parce que je ne soupçonnais pas les bruits qui suivirent à Alger la nouvelle des événements et qui vous alarmèrent sur le compte de notre excellent maréchal (3). Plus tard, je n'ai eu à vrai dire, rien d'intéressant ni d'utile à vous communiquer. Rien d'utile parce que votre conduite était toute tracée et que je n'avais nullement la crainte de vous voir faire un faux pas ; rien d'intéressant, parce qu'il n'eut été prudent, ni pour vous, ni pour moi, ni surtout pour le Maréchal de parler avec liberté de ce qui venait de se passer, et de formuler mes tristes prévisions sur l'avenir de notre pays. Encore aujourd'hui on assure de toute part que le secret des lettres n'est pas respecté (4) et que l'administration des postes ne se fait aucun scrupule à ce sujet quand les destinataires exercent des fonctions d'une certaine importance ou ont occupé des positions qui doivent les mettre dans la confidence des grands acteurs du moment. Ne pouvant pas tout dire j'ai mieux aimé me taire, d'autant mieux qu'entre nous il n'y a nulle nécessité d'échanger une correspondance ayant simplement pour objet des témoignages de souvenir et d'amitié. Grâce à Dieu il y a longtemps que nous n'en sommes plus là, et votre lettre à Anna me l'a bien prouvé. Cela étant, bien entendu je ne me défendrai pas absolument du péché de paresse et je tâcherai de m'en faire absoudre à l'avenir.

Nous avons eu récemment des nouvelles de la Durantie. Le Maréchal a eu quelques légers accès de fièvre ; mais il va bien aujourd'hui. Quant à Mme Feray, je suis fâché mon cher ami, aux illusions (sic) qu'a fait naître en vous la fausseté de son caractère. Jamais elle ne fut aussi méchante et aussi perfide qu'elle l'est en ce moment vis-à-vis de vous. Pour se rendre intéressante elle n'a pas craint de rejeter sur vous la responsabilité de l'accident qui lui est arrivé à Ténès. La Maréchale, guidée par tous les mauvais sentiments qui fermentent dans son cœur, a saisi avec passion cette ocasion de renouveler ses odieuses attaques contre vous (5). Elle en a fait le sujet de deux lettres à Anna avec l'intention bien

(2) Soit pendant la Révolution de 1848, ce qui montre l'intimité des Bugeaud et des Fourichon.

(3) Il est probable que ces rumeurs avaient trait au rôle que Bugeaud joua pendant les journées de février.

(4) Cf. *supra*: *lettre III.*

(5) Cf. *Lettres précédentes, passim.*

évidente de me reprocher ma conduite passée et de m'imposer silence dans l'avenir. Elle pousse des exclamations au sujet de l'*Audace* que vous avez eue de demander au Maréchal d'être appelé près de lui s'il venait à prendre le commandement d'une armée. Que de mal cet homme nous a fait dit-elle. Sans lui mes enfants ne se seraient pas séparés de moi, et ma pauvre Léonie n'aurait pas à déplorer un malheur qui pèsera peut-être sur sa vie entière. Elle ajoute, et ceci doit vous consoler : *Ce qui me désole le plus c'est que Thomas s'obstine dans son aveuglement sur le compte de Rivet.* Pauvre maréchal ! Ses tourments me déchirent l'âme et grandissent de jour en jour mon respect, mon admiration, mon amour pour lui !

Malheureusement ce ne sont pas là ses seuls chagrins de famille. La position de ses deux gendres est gravement compromise sinon tout à fait désespérée. La fortune de Feray était toute entière, vous le savez, dans la manufacture d'Essonne (6). Hors de là il n'avait que des dettes. Ces dernières lui restent et son intérêt dans la manufacture est probablement réduit à rien. Quant à Gasson (7), il se trouve si gêné dans la gestion de sa recette générale qu'il est venu récemment à Paris pour demander un successeur. On l'a décidé à continuer, mais il prévoit que ce ne sera pas à son bénéfice et que plus tard il faudra en venir à une liquidation, qui se fera peut-être en déficit tandis qu'aujourd'hui il lui serait resté une couple de mille livres de rente. Le pauvre garçon a eu en outre la douleur d'apprendre que la Maréchale ne voulait pas le voir à la Durantie dans la crainte que la vue de ses enfants ne ravivât et n'entretint les tourments de Léonie ! Ma femme a été d'abord chargé de cette cruelle communication, et, le moyen n'ayant pas satisfait Léonie il a fallu que la Maréchale eût le triste courage d'écrire directement à sa fille aînée. Quelle odieuse créature que cette Léonie !

Quelques mots maintenant, cher ami, sur les affaires générales :

J'ai vu Cavaignac à l'assemblée nationale mais nous n'avons pu qu'échanger de bonnes poignées de main et quelques paroles affectueuses. Je le sais trop occupé pour chercher à le voir ? J'attendrai qu'il me fasse appeler. Malgré quelques actes généralement blamés dans son ministère on espère encore beaucoup en lui. On l'excuse en rejetant sur Charon la responsabilité des rigueurs qui ont frappé des fonctionnaires utiles et estimables. Vous savez combien je lui suis attaché, combien j'honore son caractère. Dans toutes mes conversations je cherche à entretenir la confiance qu'on a placée en lui ; mais j'avoue que je ne suis pas sans inquiétude sur l'influence des liaisons qui lui sont imposées par le souvenir de son père et par l'incroyable exaltation de sa mère. Sans doute il les romprait si quelque fait considérable venait à lui en découvrir le danger ; mais n'est-il pas à craindre qu'il ne se trouve entraîné, engagé dans une voie funeste avant qu'une circonstance décisive lui ouvre les yeux et le replace dans la liberté de son jugement et de son patriotisme ? un rôle magnifique lui est réservé s'il sait le comprendre, une chute terrible le menace au contraire, si, comme Lamartine, il se trompe sur la volonté de la France et s'abandonne au fatal entraînement de la popularité. Il ne dépendra pas de moi de (ne pas) lui signaler à notre première conversation ce dangereux écueil.

(6) Feray faisait partie d'une famille d'industriels. Cf. Cel REYNIERS. *Dix lettres. Loc. cit.* p. 400, n. 5.

(7) Cf. *supra : lettre I.*

Je regarde le maintien de Charon (8) comme une concession dont l'effet ne sera pas de longue durée. Ce sont deux caractères trop absolus l'un et l'autre pour qu'il puisse y avoir entre eux une alliance prolongée. Les froissements et la séparation viendront quand les affaires générales permettront à Cavaignac de s'occuper plus activement de son ministère.

Le général Charon a pris la direction des affaires de l'Algérie. Ce n'est évidemment pas la destination qui lui convient, ni celle que Cavaignac avait en vue quand il lui proposa de le suivre à Paris. J'ai trouvé le pauvre général bien triste, bien dégoûté, regrettant déjà beaucoup d'avoir quitté son beau commandement d'Afrique et cherchant une nouvelle combinaison qui puisse le tirer de là. Il patientera néanmoins jusqu'à sa nomination au grade de général de division. Je l'y ai encouragé de toutes mes forces, en lui faisant entrevoir la retraite prochaine de Charon qui lui laisserait vacant le poste auquel il s'était cru appelé.

De moi, cher ami, je n'ai pas grand chose à vous dire. Placé dans l'alternative de rester à Paris comme membre d'une commission ou de rallier le port de Toulon, j'ai naturellement pris le premier parti, malgré mon peu de goût pour le séjour de la capitale où d'ailleurs je dépense beaucoup trop d'argent. Ce qui m'eût convenu, ç'eut été d'aller en Périgord près de ma mère, et à portée de voir souvent à qui (sic) (9) comme vous, je voudrais pouvoir dévouer ma vie entière. Mais ce bonheur m'est refusé. J'attendrai içi que les circonstances m'offrent une destination convenable à la mer.

(8) Le général Charon, né le 29 juillet 1794, décédé le 26 novembre 1880, passe par Polytechnique en 1811, et se trouve à Waterloo. Capitaine en 1821, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1827 et participe au siège d'Anvers en 1832. Officier de la Légion d'Honneur en 1833. Chef de bataillon en 1835. Colonel en 1842, commandeur de la Légion d'honneur en 1843. Maréchal de camp depuis 1843, il est en 1848 directeur des affaires d'Algérie au Ministère de la Guerre. Nommé divisionnaire le 10 juillet 1848 il assume les responsabilités du gouvernement général de l'Algérie jusqu'au 4 novembre 1850. Grand officier de la Légion d'honneur en 1850 et grand-croix en 1857. Sénateur en 1852 et baron en 1864. Bugeaud avait une grande estime pour lui.

(9) Il s'agit évidemment de Bugeaud...

Un instant après la révolution je me suis cru de grandes chances d'être nommé capitaine de vaisseau. Le Directeur du personnel me l'avait formellement promis, et en effet la promotion préparée par lui eut éé signée s'il avait profité du crédit que lui donnait dans les premières semaines la confiance d'Arago. Il a trop attendu il a perdu son influence et enfin sa position. Aujourd'hui je ne serais certainement dans les élus. Mais je vous assure que je ne m'en soucie guère. Les dangers de toute nature qui menacent notre pauvre France ont endormi chez moi l'instinct de la personnalité.

Trochu était encore à Tours il y a deux semaines, très inquiet au sujet de son père qu'il n'a pas pu encore faire remplacer à Lyon. Le Maréchal l'appelait près de lui, j'ignore encore s'il s'y est rendu. Le pauvre garçon aura de terribles couloeuvres (sic) à avaler (11).

Le Général Bedeau a quitté l'armée des Alpes (12), pour venir siéger à l'Assemblée. Je ne vous dirai avec quelle injustice sa conduite du 24 février a été appréciée. On va jusqu'à parler de trahison et j'ai entendu des officiers de l'Armée d'Afrique l'accuser de J.f., de Lacheté. Rien de tout cela n'est fondé. Ce général a été à Paris ce qu'il fut partout lent, indécis au milieu d'événements qui déconcertaient par leur rapidité les esprits les plus prompts et les plus résolus.

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections des 11 représentants pour Paris. Changarnier (13) sera probablement élu. C'est fâcheux parce qu'il trouvera dans son mandat un motif pour quitter le gouvernement de l'Algérie, dans quelles mains allez-vous tomber ? je l'ignore mais je n'en vois pas qui puissent conjurer les périls dont l'approche est déjà signalée.

Daumas a fait une apparition à Paris. C'est toujours le même homme. Il ne veut pas dit-il retourner en Afrique comme colonel. Je ne le crois pas pourtant près d'être général. Il s'est fait bafouer en demandant le consulat général d'Alexandrie (14).

---

(10) François Arago (1786-1853), joua un grand rôle dans la révolution de 1848. Ministre de la marine dans le gouvernement provisoire qui se constitua le 24 février 1848, il soutint ensuite Cavaignac. Mais il se retira de la politique après les élections d'avril et c'est le vice-amiral Casy qui devint ministre de la Marine ; ce qui explique la réflexion de Fourichon dans une lettre qui est du mois de juin.

(11) La position de Bugeaud est alors délicate (le père de Trochu mourra en 1861).

(12) Bugeaud prendra un peu plus tard (Décret du 20 décembre 1848) le commandement de l'Armée des Alpes.

(13) Changarnier (1793-1877) sera effectivement élu sur cet officier général bien connu, cf. notamment : gal Azan : *Les grands etc. Loc. cit.* p. 88.

(14) Daumas ne sera nommé brigadier que le 13 janvier 1850. Son départ pour Alexandrie s'explique si l'on songe qu'il avait été fortement question d'y envoyer Abdelkader dont Daumas était l'ami. Cf. gal Azan *L'Emir... Loc. cit.*, p. 237.

Gagnur que je vois quelquefois se plaint de votre silence.

Adieu, cher ami, soyez sûr que je vous écrirai de temps en temps, alors même que je n'aurai rien d'intéressant à vous raconter.

Rappelez-moi au souvenir de mes amis en tête desquels je place l'excellent Bignier (?) Ma femme vous serre la main bien affectueusement.

A vous pour toujours et de tout cœur.

L.F.

Si vous avez une occasion de m'envoyer un de ces petits gilets de femme mauresque boutonnant sous les tétons, vous me feriez grand plaisir. J'ai oublié cet objet dans le costume que j'ai acheté à Alger. Il le faut bleu et le plus large que vous trouverez car la femme à laquelle il est destiné a une volumineuse poitrine. Mon adresse est rue Vanneau 14 (sic).

VI

Lyon le 13 juin (1849) (1).

Cher Monsieur,

Nous avons besoin de réunir toutes nos forces, toute notre résignation pour supporter le douloureux événement auquel nous étions si peu préparés (2).

Mon cœur et mon esprit se refusent encore à croire à la mort de notre illustre Maréchal, ce grand citoyen auquel se rattachaient les plus chères espérance du pays, ce bon vieillard qui s'était fait notre meilleur ami, notre père et que nous pleurerons toute notre vie.

Jules a dû faire trêve à sa douleur pour courir au devant de sa malheureuse veuve qu'il doit préparer à cette cruelle séparation il aura la consolation de lui annoncer que le Maréchal a rendu son âme à Dieu avec la résignation la plus chrétienne, et après avoir reçu, dans toute la plénitude de sa raison les sacremens de l'Eglise.

Deux lettres, que je reçois ce matin d'Orléans ou Jules attendait la Maréchale, m'annoncent que notre ami Fourichon, venant

---

(1) 1849 d'après le contexte.

(2) Bugeaud était mort le 10 juin 1849, 1, quai Voltaire chez son ami, le comte Vigier ancien pair de France.

de Rochefort arrive à Orléans, que Jules l'y retient pour recevoir la pauvre veuve et que lui se rend à la Durantie auprès de madame Feray.

Une seconde lettre du même jour *huit heures du soir* m'apprend qu'au moment où ils allaient mettre leur projet à exécution un journal et des voyageurs venant de *Paris* leur annoncent que la Maréchale et Madame Feray y étaient arrivées hier dans l'après midi [3].

Cette nouvelle est peu probable eu égard à l'état de Mme Feray, mais elle est possible et dans l'incertitude M. Fourichon va partir pour Paris il s'y renseignera de suite et écrira de là un billet à Jules qui le fixera et le sortira enfin de ces cruelles incertitudes.

Dès que la triste mission de mon pauvre mari sera terminée, il viendra me rejoindre à Lyon, n'y viendrez vous pas aussi ? Nos cœurs se soulageront ensemble : parler de ceux qu'on aime avec ceux qui les ont tant aimés n'est-ce pas le meilleur adoucissement à un si profond chagrin ?

Venez donc passer quelques instants auprès de nous, vous connaissez toute ma famille et vous savez qu'ils seront bien heureux de vous revoir.

Lorsque Jules sera de retour je vous écrirai. Votre si bonne et si précieuse amitié vous fera arriver à notre appel ; j'en suis assurée. Il est bien entendu que vous acceptez une chambre dans notre petit castel.

Adieu et au revoir cher Monsieur et Ami.

Hedwige TROCHU.

VII

La Durantie, 17 juin [1].

Cher vieil ami,

J'ai été frappé depuis dix jours par une succession d'impressions si douloureuses, de coups si inattendus que je n'ai pu vous écrire une ligne, bien que je susse, hélas, que ces douleurs seraient aussi les vôtres.

Aujourd'hui encore, cher ami, épargnez moi. N'exigez pas que je vous fasse le récit de cette maladie, de cette agonie, de ces

(3) Il est probable que l'on cherchât alors à masquer quelque peu pour le grand public le fait que la maréchale n'était pas là au moment du décès de son mari.

(1) Lettre écrite de La Durantie, propriété de Bugeaud en Dordogne, et qui, d'après le contexte, est à dater de 1849.

suprêmes adieux de l'homme illustre qui était notre ami, notre bienfaiteur, notre père. Si, comme je l'ai bien souvent entendu dire, les cheveux d'un homme pouvaient blanchir dans quelques jours, les miens seraient de neige à l'heure qu'il est. Sécurité complète, désespoir, mort, voyage plein d'anxiété et d'incertitude pour empêcher la malheureuse veuve de venir se heurter sans préparation contre la maison mortuaire, telles sont les phases du drame qui vient de se dérouler sous mes yeux et dont j'étais certainement l'acteur le plus profondément pénétré et désolé [2].

A bientôt, cher ami, je vais me diriger sur Lyon en passant par Paris où je veux rendre les derniers devoirs à celui que nous pleurons [3].

Feray m'annonce que le Président de la République et le ministre de la guerre veulent bien me considérer comme un héritage légué par le maréchal et vont m'offrir une brillante position à Paris. Vous me connaissez assez pour savoir que je *déclinerai invariablement* tout honneur de ce genre. Ce n'est pas après avoir été le collaborateur dévoué et intime, quelquefois le conseiller, toujours l'ami de notre illustre et vénéré patron, qu'on va trôner dans un Etat-major présidentiel ou ministériel. On cherche une position bien modeste, bien obscure, une véritable retraite en rapport avec les douleurs d'un cœur et d'un esprit malades. On y est dignement, convenablement placé et l'estime des honnêtes gens vous y accompagne.

C'est ainsi que je vais faire, vieil ami, *comptez-y*. Je vous prie d'ailleurs de garder cette communication pour vous [4].

Je vous embrasse du meilleur cœur et avec des larmes.

J. TROCHU.

(2) Cf. supra : *lettre VI* et infra : *lettre VIII*.

(3) Les obsèques officielles eurent lieu le 19 juin 1849.

(4) Ce refus de Trochu est connu : cf. Gal TROCHU. *Œuvres. Loc. cit.* p. 314 ; VITAL CARTIER. *Loc. cit.* p. 175 ; E. BERAUD. *Le général Trochu*, 1929, p. 7 ; J. BRUNET MORET. *Le général Trochu*, 1955, p. 46. A noter cependant que d'après ce dernier auteur, Trochu écrit d'Orléans à Feray : « Un mot pour moi je vous en supplie. J'apprends par Roches que M. le Président de la République veut bien songer à m'appeler auprès de lui. Je suis profondément touché de cette intention bienveillante et j'en apprécie tout l'honneur... » et il en résulte qu'en écrivant à Rivet que c'est Feray qui lui a annoncé cette nouvelle, Trochu ne suit pas exactement le déroulement des faits. S'il agit ainsi c'est sans doute par déférence pour Feray à qui il laisse le mérite dans cette lettre d'avoir jugé que, malgré la mort de son beau-père, Trochu aurait pu accepter la place qui lui était offerte...

VIII

Rade de l'Ile d'Aix, 25 juin (1).

Oui, mon pauvre Rivet, la France vient de faire une perte immense, irréparable. Il est mort au moment où toutes les espérances du pays se tournaient vers lui ; au moment où lui même, paraissant avoir la conscience d'une grande et nouvelle mission à accomplir, avait apporté dans son maintien, dans son langage, et jusque dans ses idées, une dignité, une réserve, une modération, dont ses meilleurs amis ne le croyaient pas susceptible (2), et que ses plus ardents adversaires politiques ne pouvaient s'empêcher de reconnaître et de respecter. Il nous a été enlevé, alors que sa magnifique santé parfaitement rétablie promettait encore de longues années à cette précieuse existence. Je ne sais ce que l'avenir réserve à notre patrie, mais il faudrait admettre que le monde est abandonné au hasard pour ne pas voir dans une catastrophe si imprévue le signe précurseur de quelque impénétrable dessein de la Providence. Peut-être Dieu n'a pas voulu que cette âme si pure et si grande fut mêlée aux horreurs dont la perversité des esprits menace la Société européenne ! Peut-être a-t-il voulu épargner à ce cœur si noble, si dévoué, la douleur de voir sa patrie livrée aux déchirements de la guerre civile, aux revers de la guerre étrangère ? Peut-être... mais hélas ! mon cher ami, j'ai beau chercher des consolations sans la foi religieuse, je n'en trouve pas qui puisse adoucir l'amertume de mon chagrin.

(1) Restituer 1849. Fourichon capitaine de vaisseau depuis le 22 juillet 1848 et qui avait pris le commandement de la frégate *L'Algérie* le 7 mai 1849 est nommé le 18 juin 1849 au commandement de « la frégate: *L'Algérie* et de la Station des côtes occidentales de l'Amérique ». Cette station comporte le commandement de trois bâtiments: *L'Algérie*, frégate de 40 canons ; *La Sirène*, corvette de 30 et *L'Entreprise*, brigantin de 20. On peut trouver aux *Archives nationales* (*Dossier* 666, Fos 186 à 194) de *BB4* les instructions remarquablement précises et variées qu'il reçut alors du Ministre de la Marine. Il y est aussi bien question du commerce des alpagas que de la formation des jeunes aspirants. Quoiqu'il en soit il partit le 1er juillet 1849 et après être passé par Ténérife et Rio releva à Valparaiso le 29 décembre 1849 la flotte de Le Goarant de Tromelin.

(2) Critique amicale qui vaut d'être notée.

Grâce à Dieu, je suis entouré d'hommes qui comprennent et qui partagent ma douleur. Larrieu (3), Souville (4), Bouchet (5), tous anciens Compagnons du Caméléon, pleurent avec nous le père, l'ami que nous avons perdu.

Notre excellent Trochu a été admirable (6). Quelle fidélité ! Quel amour ! Comme nous devons être fiers de lui ! et sa pauvre femme ! Vous imaginez-vous à quel point elle est désolée ? Avez-vous été à même de voir tout ce qu'il y avait dans son cœur d'admiration, d'idolâtrie pour l'homme si beau, si simple, si affectueux, si grand, dans l'intimité duquel elle avait vécu. Ce sont là deux existences brisées. Je ne puis pas y songer sans avoir les yeux pleins de larmes (7).

Roches s'est montré aussi digne de faire partie de cette famille d'amis, que le souvenir d'une grande calamité commune tiendra éternellement attachés les uns aux autres (8).

Je vais m'éloigner de France pour longtemps. Vos vœux me suivront partout, et les miens ne cesseront pas d'appeler sur vous les bénédictions du ciel et les joies de la terre.

Ma femme est à La Rochelle, attendant que je lui fasse connaître le jour du départ pour venir s'embarquer.

Adieu, mon bon ami, je suis à vous de tout cœur et pour toujours.

L. Fourichon.

(3) Jean, Pierre, Placide Larrieu né le 14 février 1820 à Bordeaux et cousin de Fourichon. Ecole Navale 1838-1840. Embarque sur *le Caméléon* de 1845 à octobre 1847. Puis, toujours sous les ordres de Fourichon, sur *L'Algérie* en 1849. Epouse en 1854 Anne, Noemi Aumailley. Capitaine de frégate du 31 décembre 1862, est rayé des cadres le 12 décembre 1875, Chevalier de la Légion d'honneur en 1844 ; officier en 1866 (Cf. E. Souville. *Loc. cit.*, pp. 95, 133 et 134).

(4) Joseph Eugène Souville né le 7 octobre 1821. Enseigne de vaisseau en 1843. Lieutenant de vaisseau en 1850. Capitaine de frégate en 1863. Prend sa retraite la même année et meurt en 1909 après avoir écrit ses *Souvenirs maritimes* publiés en 1914. Embarque sur *Le Caméléon* 1846 et l'*Algérie* en 1849 et accompagne encore Fourichon à Cayenne en 1853. Sera enfin son chef d'Etat-major à Alger en 1857. Commanda également *Le Marceau* (1853-1856) et *Le Phare* (1858-1860). Chevalier de la Légion d'honneur en 1852.

(5) Michel Eugène Bouchet, né le 14 décembre 1820. Ecrivain de marine en 1839. Commissaire de 2e classe en 1841 — de 1re classe en 1845. Chevalier de la Légion d'honneur en 1859 ; officier en 1871 ; commandeur en 1884. Sur Bouchet Cf. aussi : E. Souville, *Loc. cit.* pp. 95 et 135.

(6) Cf. : *lettres précédentes*.

(7) N'oublions pas que nous sommes encore à l'époque romantique.

(8) Phrase citée par mes soins dans la communication mentionnée *supra*

Les Mariages Mixtes à l'État Civil d'Alger (1950-1960)

Il y a bien longtemps déjà (en 1943), je publiai ici même, un petit relevé, fait à Alger et à Maison-Carrée, des mariages mixtes entre habitants d'origine européenne et indigène, respectivement. Voici, avec quelques commentaires, un nouveau relevé pour Alger seul, depuis 1950 jusqu'au moment, où, au lieu d'un registre unique, tenu à la mairie centrale, il en a été ouvert dans chacune des nouvelles mairies (1).

La première observation à formuler est que ce nombre d'unions mixtes demeure toujours très faible, bien entendu, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant. J'y distingue les vraies unions mixtes de celles où l'un des époux, est lui-même issu déjà d'une telle union, et dont, relativement parlant, la quantité n'est pas négligeable. Ceci prouve que le fait étudié par nous ici est ancien et bien antérieur à l'époque où nous avons commencé à relever ces mariages. C'est le cas, en particulier, pour l'année 1954 (voir ci-dessous).

Vraies unions mixtes :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
m. e. .	7	9	4	3	1	6	5	7	21	6	5
m. i. .	10	13	13	4	4	11	14	8	7	3	2
Total .	17	22	17	7	5	17	19	15	28	9	7

Union où un conjoint est d'origine mixte :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
m. e. .	3	1	2	0	6	2	1	1	0	0	0
m. i. .	4	1	2	2	2	1	5	1	1	0	1
Total .	7	2	4	2	8	3	6	2	1	0	1

(1) Je renvoie à mon étude de 1943 pour certaines remarques d'ordre général. J'userai des abréviations suivantes : *m* (ari), *f* (emme), *e* (uropéen), *i* (ndigène). Pour ce qui est de ce dernier terme, j'en use systématiquement, pour violer le tabou ridicule qui frappe ici, un mot dépourvu de sens offensant pour celui auquel on l'applique, ainsi que je l'ai établi dans un petit article publié (octobre 1961) dans le *Bulletin de l'Association G. Budé*. J'ai, enfin, à remercier Mlle Graulle et M. Mougeolle pour l'aide qu'ils m'ont aimablement fournie.

Avant de nous en tenir aux véritables unions mixtes (1), disons un mot des autres, en donnant quelques détails, relatifs justement à cette année 1954. Pour les six *m. e.* il s'agit d'époux purement européens, et leurs épouses ont toutes des mères européennes ; elles portent : ou des prénoms uniquement européens, ou des prénoms mixtes. Quant aux deux *m. i.* il s'agit de : René Kh..., fils d'Ahmed... et de Paulette..., ainsi que de : Abd el-Kader M..., fils de Mohammed M... et de Thérèse C... Ils épousent des indigènes.

D'une façon générale, et pour ce qui est des enfants d'unions mixtes, il y aurait une curieuse recherche à faire sur leurs prénoms qui, parfois, sont mixtes (très souvent), parfois non (et alors, le plus souvent européen) ; mais ce n'est point là notre sujet, auquel nous revenons.

Les observations que nous suggèrent ces chiffres sont les suivantes :

1° Il paraît difficile d'établir un rapport précis entre les chiffres de ces unions et les événements politiques (bien que le chiffre, si élevé, relativement, pour 1958, soit curieux) : car enfin, si l'on suppose que le 13 mai ait eu une influence, elle n'a pu se faire sentir que sur sept mois environ et aurait dû continuer à s'exercer, au moins durant une bonne partie de 1959.

2° Le niveau social des maris (2) est probablement un petit peu plus élevé qu'il y a vingt ans, en moyenne, mais, eu égard au petit nombre absolu de cas, cela n'est pas bien certain. Ainsi, le mariage le plus « sélect » est celui d'un chargé de cours (*i*) à la Faculé de Droit, qui épouse une étudiante à la Sorbonne, mais si le mariage avait été célébré à Paris, il nous resterait inconnu.

Voici quelques-unes des professions du *m. e. :* artisans employés, militaires (3), journalistes, chauffeurs, petits fonctionnaires, garçons de café. Il y a aussi un professeur de Lycée. Quid maintenant du *m. i.* ? C'est ici, me semblerait-il, que le niveau est un peu élevé. Il y a un professeur de lycée, en effet, (qui épouse une fille d'une famille de colons), un gérant de ferme, un imprimeur, un photographe.

3° Les *fi.* ont, bien entendu, plus souvent qu'autrefois des professions, et alors plus élevées : il y a plusieurs sténo-dactylos, ainsi qu'une (ou plusieurs) infirmière, dessinatrice, sage-femme et étudiante (4).

(1) Mais où placerons-nous le cas de Mohammed H., adopté par un Européen d'origine espagnole et qui épouse Claudette C... (nom espagnol) ? (Nous connaissons plusieurs cas d'adoption d'enfants purement indigènes et aussi « métis », par des Européens, avec d'excellents résultats). Parmi les *f.i.*, il en est une aussi adoptée par des Européens.

(2) Parmi lesquels, un hollandais et un allemand.

(3) A plusieurs reprises du contingent métropolitain.

(4) Mais, de quel niveau ? Tout lycéen se proclame volontiers étudiant.

Quant aux *f.e.*, si l'on relève, chez elles aussi, des professions plutôt humbles, on trouve, également, parmi elles, une directrice d'école et une « étudiante » (en dehors de celle de la Sorbonne).

4° J'ai été surpris de constater qu'il y avait deux cas de mariages au moins, de musulmane avec un juif, chose que, — à Alger, au moins, — je croyais inconnue (1). Du moins, me paraît-il à peu près certain, que MM. J. Cohn, chef comptable, qui épouse Mlle Aïcha K..., infirmière, et A. Cohen Bacri, photographe qui épouse Mlle Fatma M., sont bien des juifs. (Peut-être le second est-il de la famille historiquement célèbre).

De telles unions sont interdites, par les deux religions en question, et, de plus, du point de vue social, particulièremet mal vues du côté de la famille de l'épousée. Ceci est un cas remarquable, donc, de modernisme et de laïcisation.

5° Comme en 1943, je relève une proportion, qui me paraît bien élevée, de futurs ayant déjà même domicile, ce qui peut être l'indice qu'il s'agit de la régularisation d'un concubinage (2).

Il est probable que, dans des conditions normales, ces mariages mixtes seraient appelés à augmenter beaucoup du fait de l'émancipation des jeunes filles indigènes, ce qui a pour résultat de les mettre en contact avec plus de jeunes gens (européens, d'ailleurs ou non) ; vice-versa, le fait que ces jeunes gens européens sont, et seront, en mesure de trouver des compagnes d'origine indigène, et de leur propre niveau intellectuel, y contribuerait de même.

L'examen des registres de l'état-civil, concernant les naissances (et où sont transcrits les divorces), nous renseignerait, en partie, sur le sort de ces unions, mais ce serait là une recherche bien compliquée. Que, dans tel cas particulier, elles paraissent ne pas manquer de charme, c'est ce que montre le cas d'une russe, Mme Eugénie P...sky, veuve de Mohammed S. et qui se remarie avec Mohammed M.

Dans cet ordre d'idées, des recherches beaucoup plus curieuses et intéressantes pourraient être faites, s'agissant des Algériens

(1) D'après ce que j'ai entendu dire, le mariage entre Juifs et Européens locaux, est, de son côté, beaucoup moins rare qu'autrefois. Jadis, je crois, en particulier, lorsque le mari était juif, il était presqu'inconnu.

(2) Voir la discussion de cette hypothèse, dans ma précédente note. Il serait curieux, en particulier, de déterminer, à ce sujet, la date de naissance du premier enfant issu de telles unions.

musulmans (1), venant travailler, ou fixés, en France, et qui y epousent des indigènes (c.-à-d. des femmes métropolitaines), ou vivent en concubinage avec elles. J'ignore si cela a été fait, comme ce serait bien désirable.

Pour terminer, je tiens à insister, sur ce que la présente note est, à tous égards, essentiellement sommaire et superficielle. A tout le moins, voudra-t-on bien admettre, que ce petit fait social a été (sauf quelques heureuses, mais trop rares exceptions), insuffisamment étudié. Puissent ces quelques pages attirer l'attention d'un chercheur susceptible de l'étudier plus à fond.

G.-H. Bousquet.

(1) On voudra bien observer qu'ici, je n'emploie pas le terme « indigène », sémantiquement inexact.

COMPTES RENDUS

ASHFORD (Douglas E.). *Political change in Morocco.* Princeton, University Press, 1961. 24 cm, XI-432 p. Bibliogr. Index.

Si étonnant que cela puisse paraître, on dispose de peu d'études d'ampleur sur le Maroc indépendant. Jean et Simonne Lacouture lui ont consacré en 1958 (1) un livre fort intéressant et bien documenté ; mais beaucoup de changements se sont produits depuis lors : révolte du Rif, scission de l'Istiqlal et de la centrale syndicale, mort de Mohammed V, orientation nouvelle dans la politique extérieure, etc. On annonce aussi la publication récente d'un livre de Rom Landau, *Morocco independent,* que je n'ai pas encore eu entre les mains, mais qui ne doit pas manquer d'intérêt si j'en juge par son précédent ouvrage dont j'ai rendu compte ici même (2). Le livre de Douglas Ashford sur la vie politique du Maroc jusqu'en 1960 est donc le très bien venu : il apporte des renseignements en partie inédits et peu commodes à réunir si l'on n'est pas sur place.

Quelques chapitres d'introduction éclairent le lecteur sur les intentions de l'auteur, sur le Maroc et sur son passé récent, pratiquement depuis 1912. M. Ashford n'a pas voulu faire œuvre historique et relater pas à pas l'évolution du Maroc depuis 1956 ; ce qui l'intéresse, et nous intéresse avec lui, c'est la naissance d'une nation moderne et les rapports nouveaux qu'elle établit ou dessine entre les diverses catégories de citoyens.

La présentation du Maroc commence par des considérations socio-politiques et économiques pour se terminer assez curieusement par une brève esquisse géographique qui survient comme un remords. Dès ce chapitre le lecteur s'aperçoit aussi que le Maroc intéresse moins l'auteur en soi que comme un cas de nouvelle nation en voie de développement. Tout au long du livre il aura l'impression parfois gênante pour le Maroc, en l'occurence, sert avant tout à édifier une théorie beaucoup plus générale et qu'en conséquence, ce que son évolution peut présenter de particulier attire moins l'attention de l'auteur que ce qui peut l'aider à édifier sa théorie de l'évolution politique d'une jeune nation sous-développée. On aurait préféré que M. Ashford étudiât le Maroc nouveau en soi et sous tous ses aspects, quitte à en tirer plus tard,

(1) J. et S. LACOUTURE, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Ed. du Seuil, 383 pp.

(2) Rom LANDAU, *Moroccan drama* 1900-1955, San Francisco, 1956, 430 pp., C.R. in *Rev. Afr.* C.I. (1957), p. 401.

et après comparaison avec d'autres pays analogues, ce qui lui aurait paru intéressant pour la question plus générale qui le préoccupe. Pareille méthode aurait présenté des avantages pour le sujet général que vise l'auteur et l'aurait laissé plus disponible à l'égard du Maroc.

Les chapitres qui relatent l'évolution politique marocaine jusqu'à l'indépendance ne sont pas les meilleurs. On a le sentiment que l'auteur les a écrits comme un pensum. On est d'abord surpris de ne pas trouver au moins une esquisse de ce qu'était le Maroc en 1912 car, quelle que soit l'importance du Protectorat, c'est bien dans le passé lointain que gît le point de départ de toute l'évolution subséquente.

On constate de plus un déséquilibre entre la période antérieure à 1944 et celle qui l'a suivie ; la première est traitée trop rapidement, la seconde contient trop de détails dont beaucoup n'ont qu'un faible intérêt. On relève même çà et là quelques erreurs de taille comme celle qui fait du général Boyer de Latour « un diplomate de carrière, précédemment chef de la délégation française aux Nations Unies » (p. 85, n. 53). C'est à croire que M. Ashford n'a pas lu le livre du général *Vérités sur l'Afrique du Nord* (Paris, 1956), qu'il cite pourtant dans sa notice bibliographique. Mais après tout là n'est pas l'essentiel du livre. Nous y arrivons avec le chapitre IV qui traite du gouvernement et de l'administration.

Ce chapitre est intéressant, parce qu'il pose un certain nombre de problèmes, comme celui de la formation des fonctionnaires, et contient une histoire des gouvernements marocains jusqu'à la formation du ministère Abdallah Ibrahim en 1959. Mais l'on s'attendait à y trouver un portrait du roi ; or Mohammed V n'y apparaît guère que comme une entité. Je sais bien que la sociologie et la science politique moderne s'intéressent avant tout aux courants et aux tendances politiques et considèrent volontiers les individus comme des accidents somme toute négligeables. Quand il s'agit de Mohammed V dans le Maroc de 1955 et années suivantes, je vois là une erreur fondamentale ; c'est moins le roi qui prend alors de l'importance que l'homme à qui son attitude passée et tout particulièrement son exil ont conféré un extraordinaire rayonnement. Accident, peut-être, mais accident qui valait que l'on s'y arrêtât, car la personnalité de Mohammed V a joué un rôle essentiel dans le Maroc des années 1955 à 1960. On aurait donc voulu que l'auteur scrutât cette personnalité ; la tâche était difficile, hors des règles habituelles de la sociologie et de la science politique, mais dans le cas qui nous occupe, ces règles avaient tort et l'auteur aurait dû les négliger, car elles valent peut-être en général mais souffrent des exceptions ; à n'en pas douter Mohamed V constituait l'une de ces exceptions.

M. Ashford traite ensuite de la citoyenneté marocaine, des libertés civiles et du problème de l'épuration, tous points sur lesquels

on trouvera dans son livre d'utiles renseignements. Puis il aborde le chapitre de ce que j'appellerai l'autorité publique, sous le titre de « Violence et coercition ». Il signale très justement qu'à la fin de 1955 le Maroc était en ébullition et que le gouvernement nouveau devait faire face au double problème de rétablir l'ordre, mais de procéder avec assez de souplesse pour ne pas provoquer la dissidence de tous ceux qui avaient pris l'habitude de ne tenir aucun compte de l'autorité. Il indique encore que les problèmes posés par l'armée de libération rurale et les mouvements de résistance urbaine différaient sensiblement les uns des autres et analyse avec beaucoup de finesse le rôle de l'armée de libération partiellement intégrée dans les Forces Armées Royales et devenant, pour le reste, un instrument politique aux mains du gouvernement et non plus une vraie force de subversion.

De là M. Ashford passe au problème de l'administration provinciale et souligne ses difficultés pour le gouvernement marocain. Il le fait en général de manière pertinente, insistant sur les problèmes particuliers posés par la région d'Agadir avant l'évacuation des troupes françaises, la région d'Oujda en raison de sa proximité de l'Algérie, l'ancienne zone de protectorat espagnol à cause de son isolement par rapport au reste du Maroc. Toutefois il ne pose pas la question berbère dans toute son acuité, peut-être parce qu'il estime que les Français l'ont abusivement soulignée, peut-être aussi parce qu'il n'est pas suffisamment familier avec l'histoire du Maroc avant le Protectorat. Les autorités françaises ont misé sur les Berbères et ont finalement perdu, mais cela ne signifie pas que le problème berbère ait été artificiellement monté par elles. Il existe et se dresse comme un obstacle sur la route de l'unité marocaine ; l'obstacle n'est pas insurmontable et doit être estimé à ses justes proportions, mais, tant qu'il subsistera, l'unité marocaine ne sera pas achevée.

Les chapitres suivants traitent des différentes formations politiques, Istiqlal, Centrale syndicale, partis d'opposition. Là M. Ashford est plus à son aise : il a vécu surtout dans les villes marocaines, y a trouvé des interlocuteurs nombreux, bien disposés et une littérature relativement abondante, celle de la presse et des publications diverses des partis ; il a pu faire remplir des questionnaires et tirer profit de tout ce qu'il observait dans la vie quotidienne. C'est là que son apport est le plus considérable et le plus utile.

L'étude du parti de l'Istiqlal fournit de nombreuses précisions inédites, particulièrement sur la répartition de ses membres dans les différentes régions du pays, sur le rôle des inspecteurs du parti, sur la formation des cadres et l'organisation financière. Là on se prend encore à regretter que M. Ashford n'ait pas cru devoir tracer un portrait des deux hommes qui ont le plus marqué cette formation politique : Allal al-Fassi, l'ancien, le traditionnaliste qui s'est mis en vedette dès le début, quand il n'était qu'un tout jeune homme et reste l'une des personnalités essentielles du Maroc indépendant, et Mehdi Ben Barka, mathématicien, doctrinaire, admirateur de la Chine de Mao Tse Toung, dont l'audience parmi les jeunes gens formés à la moderne est considérable et à qui incombe en grande partie la responsabilité de la scission de l'Istiqlal. On aurait souhaité que ces deux personnages soient autre chose que des noms et des têtes de chapitres, surtout que M. Ashford admet lui-même « l'importance des dirigeants et la soumission des membres » du parti (p. 241).

On trouve ensuite une bonne analyse de l'Union Marocaine du Travail, la grande centrale syndicale longtemps clandestine et devenue officielle peu avant le retour au Maroc de Mohammed V en 1955. On ne saurait reprocher à l'auteur de n'avoir rien dit de la seconde Centrale syndicale, l'U.G.T.M., puisqu'elle n'était pas encore née au moment où il a arrêté son étude.

Le chapitre suivant est consacré aux partis d'opposition, Parti Démocratique de l'Indépendance de Mohammed Bel Hassan el-Ouezzani, Mouvement Populaire d'Aherdane et du Dr Khatib, lié à la fois aux tribus berbères et à l'armée de libération, Parti des Libéraux Indépendants de M. Ghedira, Parti Communiste qui fut interdit par la suite et enfin Union Nationale des Forces Populaires, l'aile gauche de l'Istiqlal dirigée par MM. Ben Barka et Bouabid.

A lire ce livre on éprouve le sentiment que, l'Istiqlal et le Parti Communiste mis à part, ces différentes formations cherchent encore leur équilibre et même leur doctrine ; on les comparerait plutôt à des nébuleuses qu'à des constellations.

M. Ashford passe ensuite à l'étude des différents organismes consultatifs qui ont été mis sur pied, Conseil privé de la Couronne et Assemblée consultative. On sait que par la suite, Mohammed V a institué un Comité constitutionnel de soixante-dix membres (août 1960) qui a fait long feu et que le roi Hassan II a promulgué le 2 juin 1961 une loi fondamentale qui esquisse l'avenir politique du pays. Mais l'équilibre constitutionnel du Maroc n'est pas encore atteint : pour l'instant, il vit selon un régime de fait où le roi tient une place primordiale.

M. Ashford aborde alors l'étude des communes rurales et de leur naissance. Il a publié par la suite un intéressant article (3) sur les élections de 1960 qui ont pourvu à la désignation des conseils des communes.

Il termine son livre par l'étude des groupes d'intérêts communs qui se sont constitués peu à peu dans le Maroc indépendant : groupement des industriels et des commerçants, comités ruraux pour la mise en œuvre de l'opération « Labour » de 1957,

---

(3) *Elections in Morocco : progress or confusion*, The Middle East Journal, 1961 (1), pp. 1-15.

puis Union Marocaine des Agriculteurs, divers groupements de jeunes, notamment ceux qui ont participé au mouvement de la Route de l'Unité et l'Union Nationale des Etudiants Marocains. Il pense avec raison que ces divers groupements sont trop minces pour traduire vraiment les aspirations d'une jeunesse très diverse qu'il qualifie avec bonheur de « moitié muette » du pays. Il souligne enfin que bien des intérêts demeurent encore inorganisés, en particulier ceux des illettrés et des femmes.

La conclusion, c'est que les groupes actifs de la nouvelle société marocaine ont tendance à monopoliser la vie politique du pays et à laisser dans l'ombre et dans l'immobilisme la masse populaire, n'essayant que bien timidement de la faire sortir de son apathie.

Ce livre apporte beaucoup de faits réunis et analysés par un esprit non prévenu ; mais ce que l'auteur gagne ainsi en impartialité et en liberté de jugement, il le perd en expérience intime. Son grave défaut, c'est qu'il traite d'un objet d'étude qui pourrait tout aussi bien être l'Indonésie ou le Ghana ; il ne présente pas le fruit d'une longue expérience, d'une vie quotidienne en commun qui impriment peut-être au jugement une teinte affective étrangère aux préoccupations scientifiques, mais permettent une vie du dedans que l'on chercherait en vain dans cet ouvrage.

R. LE TOURNEAU.

P. FLAMAND, *Quelques manifestations de l'esprit populaire dans les juiveries du Sud marocain*. 1 vol. 219 pages, 17 planches hors-texte. Casablanca. s.d.

Ce livre constitue la thèse complémentaire de l'auteur qui fait suite à son ouvrage sur *Les communautés israélites du Sud marocain*, dont j'ai précédemment rendu compte (1). Il comprend un avant-propos, où l'auteur rassemble ses observations d'ensemble, et les quatre sections suivantes : La fable et l'histoire, Le commentaire métaphysique de l'univers, L'appréciation des réalités quotidiennes, Les jouets et les jeux.

Dans la première section, M. Flamand a réuni les traductions de quelques contes folkloriques, de quelques récits légendaires sur le passé des Juifs du Sud marocain, enfin des récits consacrés à la vie de saints locaux. Dans la seconde, on trouve l'analyse de plusieurs croyances populaires en marge de l'orthodoxie mosaïque (génie, sorcellerie, comportement à l'égard des animaux). La troisième est un recueil de sept cents proverbes ou dictons, souvent comparés à des sentences berbères sur le même sujet. La quatrième est formée de la description et de l'analyse des principaux jeux et jouets usités dans les mellahs, surtout dans les milieux enfantins.

Quelques notes, une bibliographie et des photographies de scènes, de sites ou de documents complètent cette étude qui ne fait guère qu'illustrer certains points de vue indiqués dans la thèse principale de l'auteur.

R. LE TOURNEAU.

(1) *Rev. Afr.*, t. CV (1er et 2e tr. 1961), pp. 195-198.

L'élaboration de l'Islam, Colloque de Strasbourg, 12-13-14 juin 1959, Bibliothèque des Centres d'Etudes supérieures spécialisés, Travaux du Centre d'Etudes supérieures spécialisé d'Histoire des Religions de Strasbourg, P.U.F., 1961, in-8°, Paris. 127 p.

Cl. CAHEN, *Avant-Propos* : idem, *La changeante portée sociale de quelques doctrines religieuses* ; F. GABRIELI, *La « Zandaqa » au Ier siècle abbasside* ; L. GARDET, *Philosophie et religion de l'Islam avant l'an 330 de l'hégire* : A. ABEL, *La polémique damascénienne et son influence sur les origines de la théologie musulmane*, G. VAJDA, *La contribution de quelques textes judéo-arabes à la connaissance du mouvement d'idées dans l'Islam du III-IXe siècle* ; S. M. STERN, *Ismà 'ilis and Qarmatians* ; L. MASSIGNON, *Les Nusayris* ; H.A.R. GIBB, *Government and Islam under the Early 'Abbasids : the policital collapse of Islam*.

Dans l'état actuel des études islamiques il devient possible d'appréhender les différentes familles spirituelles se réclamant de l'Islam synchroniquement et globalement, de saisir les modalités de leur gestation et de leur interaction, en un mot d'entrevoir enfin la possibilité d'une histoire générale de l'Islam, non plus fragmentée mais totale. Tel est le thème d'un colloque où chacun des éminents islamologues y ayant participé ont, sur un certain nombre de problèmes, dressé le bilan des résultats obtenus et précisé l'orientation des recherches à venir.

La densité de chacune de ces mises au point est telle que l'on renoncera à les résumer — cela reviendrait à les reproduire; on se contentera de dégager l'idée centrale de chacune d'elles.

M. Cl. Cahen souligne la part considérable du social et du politique dans la formation des doctrines.

M. F. Gabrieli suit l'évolution de la *Zandaqa ;* simple manichéisme au début des 'Abbâsides elle aboutit à l'agnosticisme (*ilḥâd*) théologico-philosophique au IIIe siècle de l'hégire.

M. L. Gardet esquisse l'affrontement de la philosophie et de la religion qui s'amplifia à mesure que s'accrut l'influence de la philosophie grecque sur la pensée musulmane, et y discerne deux attitudes d'esprit : « l'apologie défensive du *kalâm* » d'une part, et, d'autre part, l'effort pour « intégrer la philosophie grecque comme porteuse de vérité. »

L'analyse de la littérature chrétienne de Syrie qui s'est attaquée à la religion des vainqueurs conduit M. A. Bel à conclure que « sur toute une série de points : formation du vocabulaire philosophique, développement de notions fondamentales de la philosophie des rapports de Dieu avec le monde, notions morales comme celle de la responsabilité et du libre arbitre, culture des méthodes logiques et scientifiques, nous voyons la polémique ouvrir à l'esprit des Musulmans de Syrie, de nouveaux domaines d'activité qu'ils cultivèrent avec plus ou moins de bonheur au cours du siècle qui suivit. »

Quant à M. Vajda il a prouvé « l'intérêt des sources judéo-arabes du Xe siècle de l'ère usuelle pour une meilleure connaissance des mouvements théologiques et philosophiques au sein de l'Islam durant le siècle précédent. »

M. S. M. Stern traite des principaux problèmes de l'histoire des débuts de l'ismâ'ilisme et souligne la similitude des mouvements ismâ'iliens et qarmaṭes.

M. L. Massignon traite des Nuṣayris sous quatre rubriques : définitions et sources, structure sociale, structure idéologique, méthodes d'approche, et conclut en ces termes : « Le fait religieux authentique et suprême peut être observé *in vivo*, chez les Nuṣayris, fidèles aux « invariants » d'une liturgie musulmane vieille de dix siècles, si l'on comprend en ami l'appel déchirant à une surhumaine Justice pour tous les opprimés, que leur ont légué Fâṭima et Salmân. »

Sir H. A. R. Gibb clôt le recueil en étudiant comment s'est effectuée la décadence du califat 'abbâside miné par les forces mêmes qui le soutenaient au début : religion, armée, bureaucratie ; échec dont l'Islam, en tant qu'institution politique, ne se remit pas.

Cette synthèse de *L'Elaboration de l'Islam* est loin de « couvrir tout le champ voulu » selon l'expression de son promoteur M. Cl. Cahen dans l'Avant-Propos et, pour notre part nous regrettons que l'élaboration de l'Islam maġribin ait été laissée de côté, mais sur chacune des huit questions traitées, chercheurs et étudiants devront désormais consulter cet ouvrage appelé à figurer parmi les manuels de base de l'islamologie.

H. R. IDRIS.

P. JUAN-MANUEL DEL ESTAL (O. S. A.). *Desacertada opinión moderna sobre los monjes de Cartago.* Real Monasterio de El Escorial. La Ciudad de Dios. Vol. CLXXII, pp. 596-616.

Personne jusqu'ici ne s'était posé la question de savoir à qui s'adressait l'opuscule *De opere monachorum*, de Saint Augustin, et à qui exactement l'évêque d'Hippone, plus d'un siècle avant Saint Benoit, rappelait l'obligation du travail manuel dans les monastères. Depuis un lustre à peine, la traditionnelle filiation augustinienne de ces monastères semble être mise en doute. Pour la première fois, en effet, au Deuxième Congrès International des Etudes Patristiques sur l'Eglise primitive (Oxford, 24-29 septembre 1955), le P. G. Folliet a soutenu que les destinataires du traité de discipline d'Augustin auraient été des moines euchites ou messaliens venus de Syrie ou d'Arménie, et certainement pas des moines augustiniens. Pareille proposition, présentée en apparat officiel, a ébloui quelques spécialistes qui l'ont tenue, à première vue, pour certaine. Parmi ceux-ci, les PP. E. Hendrix et G.M. Columbas jugent bon ce que prétend le P. Folliet, le premier restreignant l'œuvre monastique d'Augustin à la seule province africaine de Numidie et proclamant que le monachisme de la Proconsulaire et de la Byzacène porte la marque orientale ; le second posant en principe, encore qu'assez superficiellement, l'inexistence de la vie commune en Afrique antérieurement à Saint Augustin.

Le P. J.-M. del Estal répond à l'un et à l'autre en réfutant la thèse du P. Folliet : Si vers l'an 400 on constata à Carthage (*Retract.* II-21) que certains moines, forts de la parole évangélique (no solliciti sitis... respicite volatilia cœli... et lilia agri) affectaient de mépriser le travail manuel et de se livrer exclusivement aux œuvres de l'esprit, cela ne suffit certes point pour en conclure que « ces moines venaient de Syrie après les mesures prises contre eux par Flavien d'Antioche », et que leur théorie était patrimoine personnel des euchites. Mieux encore, le fait de désirer se consacrer uniquement « à prier, à lire les écritures et à endoctriner les adeptes » fournit plutôt une preuve qu'il s'agissait là de moines augustiniens poussant à l'extrême les principes du maître. L'otium philosophicum et religiosum fut la passion même d'Augustin qui fut jusqu'à songer à la création d'un cloître philosophique (*Confess.* VI-14, 24). La primauté qu'il accorde aux études dans son institution monastique ne peut que difficilement s'accorder avec l'usage du travail corporel, à réserver aux religieux non lettrés ou incapables de faire mieux. Lui-même, avec 1.030 œuvres, livres, sermons, épîtres, donne l'exemple d'une vie spirituelle intense (Casamassa - *Scritti patristici.* Rome, 1956). Cependant il ne faut pas en inférer qu'Augustin élimine le travail musculaire de la vie de ses moines de Carthage. Il le fait entrer, au contraire, dans un emploi du temps bien ordonné, entre la prière et l'étude intellectuelle. Ne peuvent en exempter que la

maladie, une tâche spirituelle précise ou le ministère pastoral. L'inaction étant haïssable, le travail manuel doit être pris comme une saine diversion remplissant les heures creuses, comme l'illustration du mot de St Paul « qui non vult operari non manducet ». Que chacun s'y adapte au mieux, d'autant que de nombreux moines de Carthage, laïcs, n'ont pas la charge du sacerdoce ; mais le principe est posé du travail comme loi générale.

Les préoccupations de Saint Augustin à ce sujet, que le P. Juan-Manuel énumère avec compétence, citant ses sources, de Trapé à Cilleruelo et à Augustin lui-même, montrent assez que l'évêque d'Hippone s'adressait bien aux siens et non à des syriaques condamnés à Sidé en 390. Tout laisse penser qu'Augustin, fidèle à l'orientation première donnée à ses moines, dont il se sentait responsable, tint à trancher net dans des divergences de doctrine surgies en un milieu qui ne lui était pas étranger.

La prompte et universelle acceptation par les moines dissidents de la volonté qu'exprime Augustin dans son opuscule, prouve surabondamment leur filiation augustinienne. La lettre d'Alipio et d'Augustin à l'évêque de Carthage Aurelio, pour le féliciter de ce que tout est rentré dans l'ordre, lettre écrite entre 400 et 411 et ne concernant sûrement pas des moines hérétiques, messaliens ou autres, détruit avec efficacité l'opinion du P. Folliet. Il ne suffit pas d'affirmer encore faut-il démontrer la présence effective à Carthage, en l'an 400, de moines euchites. De même, tant que le P. E. Hendrix n'aura pas fourni quelque preuve appuyant son hypothèse, que l'action monastique de Saint Augustin s'est limitée à la Numidie et que le monachisme de la Byzacène et de l'Afrique Proconsulaire portait le sceau oriental ou égyptien, les récentes théories émises par le P. Folliet et ceux qui l'ont suivi peuvent être considérées comme erronées.

L. L. Barbès.

Dr Denys Gorce. *Saint Augustin. Homélies sur les Psaumes*, choisies, traduites et présentées. Les Editions du Soleil Levant. Namur (Belgique).

Dans la collection *Les Ecrits des Saints*, où le R.P. Maurice Pontet a déjà publié, de Saint Augustin, les *Sermons sur Saint Jean*, où le Dr Gorce lui-même a donné, d'autre part, des *textes de Saint Cyprien*, des fragments bien choisis des *Homélies sur les Psaumes* nous sont présentés, non dans l'ordre que dut suivre l'évêque d'Hippone, celui du Psautier catholique, mais dans celui qui les rattache aux idées maîtresses sous-jacentes à l'exégèse d'Augustin.

Trois parties composent cet excellent petit recueil de 175 pages, consacrées au Christ, à l'Eglise, et à la vie du Chrétien. Chaque

morceau tiré d'une Homélie du grand prédicateur est précédé d'un titre qui indique sa signification, et suivi d'une brève précision sur son origine (sur le psaume x, paragraphe n).

La traduction, sur le texte de la Pathologie latine de Migne, est élégante, serrant de près le modèle et gardant comme le parfum de la fleur. La véritable pensée de Saint Augustin y est certainement enclose, concise et précise, avec son tour tantôt familier, tantôt solennel, toujours très près de l'interlocuteur.

Un rappel biographique succint, une liste détaillée des œuvres dialectiques, philosophiques ou morales, théologiques, exégétiques, etc., terminent ce livre concentré, commode de format et d'impression remarquable que tout augustinien doit posséder.

Dommage que la belle fresque de Benozzo Gozzoli (de Montefalco, sauf erreur) en surimpression sur la couverture, ne soit pas reprise en hors-texte dans le volume.

L. L. Barbès.

Un faubourg de Tunis Saïda Manoubia. Enquête sociale par Paul Sebag. Enquête nutritionnelle et médicale par Dr M. Ben Salem, Dr J. Claudian, Mme H. Taïeb. Publications de la Faculté des Lettres de Tunis. Mémoires du Centre d'Etudes de Sciences Sociales. Vol. VI. Paris, P.U.F., 1960, 21 × 27 cm, 92 p., pl. h-t.

Les sociologues nord-africains accordent un grand intérêt à l'étude des bidonvilles ou gourbivilles et les Tunisiens viennent de nous fournir une contribution de haute qualité avec l'étude du faubourg de Saïda Manoubia.

Le double but de l'enquête est précisé dans l'Avant-Propos : « Il s'agissait pour nous, écrivent les auteurs, d'étudier la genèse et la morphologie d'un faubourg spontané ; de reconnaître les origines et les structures de la population qui s'y trouve aujourd'hui rassemblée ; d'analyser avec la plus grande précision les niveaux de vie, en liaison avec le travail et l'emploi ; d'apporter quelques données sur la vie familiale, la différenciation sociale et l'intégration à la vie urbaine de masses d'origine rurale, récemment implantées à la ville. Notre effort de connaissance, nous voulions qu'il aboutît à des suggestions concrètes, pour éclairer l'action gouvernementale, en matière de résorption du sous-emploi, d'habitat, d'équipement urbain, de politique alimentaire, d'assistance médicale, d'instruction et d'éducation populaire. » (p. 8).

Grâce à des méthodes d'investigation rigoureuses (exposées pp. 39-41), la première partie du programme a été magistralement réalisée et, sous forme de tableaux et de graphiques, nous

saisissons toute la vie misérable de ces quelque 20.000 habitants dont la plupart sont des ruraux attirés par la grande ville. Les trente neuf tableaux notamment fournissent des renseignements nombreux et variés comme on peut en juger par ces quelques titres : répartition des ménages suivant la nature du logement ; répartition des maisons et des appartements en fonction de leur ancienneté ; répartition de la population par sexe et par tranches d'âges ; répartition des chefs de famille selon le lieu de naissance ; répartition des chefs de famille par catégories socio-professionnelles ; ressources mensuelles ; dépenses mensuelles ; cubage par personne ; structure de la dépense alimentaire ; moyennes de consommations journalières par individu moyen ; calcul nutritionnel par individu moyen [1] ; fréquence de consommation des principaux aliments... etc... Tout cela complété par une belle documentation photographique.

La deuxième partie du programme, celle des propositions concrètes est beaucoup plus brièvement exposée (pp. 83-87). On recherche une amélioration rapide par des solutions de portée limitée comme l'accroissement du nombre de fontaines, l'ouverture d'un centre de distribution de lait, la multiplication des cantines scolaires, l'aide aux familles pour les amener à entreprendre un petit élevage, la création d'un dispensaire local, la scolarisation, la création d'un ouvroir... Mais, et les auteurs le soulignent, le grand problème reste celui du sous-emploi que ces mesures ne suffiraient pas à résoudre. L'industrialisation ne paraissant pas une solution suffisante, on préconise le retour à la terre de ces familles dont beaucoup ne se sont implantées à la ville que depuis peu. Sur ce point nous exprimerons notre scepticisme et nous attendrons que des résultats concrets nous montrent qu'il y a possibilité de renverser de manière significative ce courant d'exode rural qui n'est pas propre à la Tunisie ni même aux pays sous-développés.

X. YACONO.

Elizabeth MARSHALL THOMAS, *Des gens sans méchanceté*. Traduit de l'anglais par Geneviève HUREL. Paris, Gallimard, 1961, Collection « L'espèce humaine », in-8°, 274 p., 22 pl.

A trois reprises Elizabeth Marshall Thomas a séjourné dans le désert du Kalahari avec des expéditions scientifiques comprenant

(1) Une observation assez étonnante à l'examen de ce tableau p. 62 : ce sont les deux individus vivant de la mendicité (n° 40) qui apparemment sont les mieux nourris !

des zoologistes, des botanistes, des linguistes, des archéologues envoyés par les Universités de l'Union Sud-Africaine, de l'Angleterre et des Etats-Unis. Elle a pu vivre ainsi, pendant deux ans environ, au contact de différents groupes de Bushmen, ces « Hommes de la brousse » dont le nombre total n'excède sans doute pas cinquante mille. Elle a bien connu les Bushmen Naron, les Grikas et surtout les Koranas, près de la frontière du Bechuanaland, qui l'avaient pour ainsi dire adoptée, la faisant participer à toutes les manifestations de leur vie familiale et sociale.

De ce contact prolongé, et sans doute unique, avec cette population primitive, aurait pu sortir un livre savant s'adressant à une minorité de sociologues, ethnographes ou géographes. Elizabeth Marshall Thomas a préféré présenter le résultat de son expérience sous la forme d'un véritable reportage, décrivant dans leur vie quotidienne et leurs déplacements continus ces petits hommes maigres et jaunes de peau, dont le genre de vie n'a pas évolué et que menacent deux ennemis : la faim et les fermiers européens ou bantous qui essayent de s'emparer des Bushmen pour se procurer de la main-d'œuvre à bon compte.

Nous suivons ces nomades dans le veld à la recherche des racines qui constituent la base de leur nourriture ou à la chasse du chamois et de l'antilope qu'ils atteignent avec de petites flèches empoisonnées. Nous les voyons vivre misérablement dans leurs petites huttes ou *scherms* groupées en villages microscopiques ou *werfs* que les hautes herbes dissimulent complètement à la vue. D'une manière peut-être fragmentaire, mais très vivante, nous prenons connaissance de leur outillage (quelques objets métalliques obtenus par échange avec les Bantous et surtout des outils fabriqués avec du bois, des os, de l'herbe, des fibres) et de leur organisation sociale (des groupes familiaux d'une vingtaine d'individus à l'intérieur desquels se pratique la polygamie). Au campement nous écoutons les histoires des Bushmen ou leurs chansons mélancoliques et nous assistons à leurs danses magiques entre lesquelles « on parle, on mange, on fume, on se couche et on dort un moment ». Sans que se noue jamais une intrigue romanesque des personnages évoluent qui furent les familiers de l'auteur : Toma le chasseur, Kwi le Court, Gai le guérisseur, la belle Ungka... Lorsqu'on ferme le livre, on garde l'impression d'avoir pris réellement contact avec un monde primitif et, à certains égards, passionnant.

X. YACONO.

M. MARCHAND et A. FONTAINE, *Cartes historiques de l'Algérie*, 1961, Editions Maison des Instituteurs, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Cette carte murale représente un effort louable en vue de faciliter le travail des maîtres chargés d'enseigner l'histoire de l'Algérie.

Les auteurs n'ont pas reculé devant les difficultés et au recto du tableau, ils ont essayé de représenter l'ensemble de l'évolution de l'Algérie de l'époque préhistorique à nos jours. On y trouve, en effet : une grande carte au 1/833.000e donnant la nomenclature essentielle en distinguant noms phéniciens, noms romains, noms musulmans, noms actuels ; sept cartes à échelle réduite représentant la première l'*Algérie romaine*, la seconde l'*Algérie chrétienne*, les quatre suivantes le *Flux et le reflux des résistances berbéro-musulmanes*, la dernière l'*Algérie turque*.

Au verso une seule grande carte signalant les richesses archéologiques de l'Algérie en distinguant par des couleurs : les *Témoignages préhistoriques*, *les Monuments berbéro-puniques ou berbéro-romains* (300 *av. J. C.*-100), les *Monuments romains* (1er, 2e, 3e *s.*), les *Monuments chrétiens* (300-647), les *Monuments musulmans* (647-1830), les *Monuments d'origine européenne*. A l'emplacement de chaque site le principal monument est figuré par un dessin expressif.

A cause même du caractère très ambitieux de l'œuvre entreprise et de la nécessité de schématiser à l'extrême, de telles cartes pourraient évidemment faire l'objet de diverses critiques de la part des spécialistes, mais si l'on songe au but essentiellement pédagogique poursuivi par les auteurs on ne peut que les remercier d'avoir mis à la disposition de nos élèves un instrument de travail susceptible de leur faire aimer davantage l'Algérie.

X. Y

André VILLERS, *Le Chevalier du Congo, Josué Henry de la Lindi*. Namur, Les Editions du Soleil Levant, 1961, 18 × 12 cm, 260 p., pl., cartes. Préface de J. M. VAN BOL.

Un titre de roman pour un livre qui n'en est pas un. Il s'agit d'une biographie écrite avec les carnets du héros, ici un jeune officier Josué Henry, féru de géologie autant que d'esprit militaire et qui finira sa carrière comme général après avoir été anobli.

Le cadre de l'action est le vaste territoire compris entre le Congo supérieur et la région des Grands Lacs. L'époque : la fin du XIXe siècle. Le sujet : la lutte contre les trafiquants d'esclaves qui seront éliminés.

Le texte est illustré de nombreuses photographies évoquant notamment le Congo au début de la colonisation belge. Des cartes permettent de suivre les événements sur le terrain. Une préface résume à grands traits l'histoire de l'esclavage en Afrique du XVe au XIXe siècle. Au total un livre agréable, bien présenté, mais sans réelle prétention historique.

X. Y.

ROM LANDAU, *Morocco independent under Mohammed the Fifth*, 1 vol., 320 pp., 8 planches photographiques et 1 carte hors-texte, G. Allen and Unwin Ltd, Londres, 1961.

Après *Moroccan drama*, dont j'ai rendu compte ici même et qui présentait beaucoup d'intérêt, on pouvait espérer un autre livre de valeur sur le Maroc indépendant : M. Landau connaît bien le pays, est fort introduit auprès de ceux qui le gouvernent et leur voue, ainsi qu'à leurs concitoyens, une vive sympathie, toutes conditions parfaitement favorables.

Quelle déception ! Quelques pages beaucoup trop rapides sur l'évolution du Maroc entre 1956 et la mort de Mohammed V, des portraits et interviews des principaux personnages qui jouent un rôle politique à présent, et les notes d'un voyage offert à l'auteur par le gouvernement marocain à travers tout le pays, voilà ce qui est offert en vrac au lecteur.

La partie la plus intéressante est la seconde : quelques silhouettes d'hommes politiques marocains sont bien campées. On aura beau jeu de dire que le panorama ainsi esquissé est incomplet : personne du P.D.I., personne des indépendants, pas même M. Ghedira qui, pourtant, n'a cessé d'être l'un des personnages essentiels du Maroc nouveau, pas de commentaire. Même incomplète, cette galerie de portraits vaut qu'on la lise.

Dans le reste, l'auteur se met beaucoup trop en scène. Que nous importe ce qu'il a fait pour le Maroc nationaliste, à moins que ce livre ne constitue un plaidoyer ? Que nous importe la manière dont il a été accueilli par tel gouverneur ou tel caïd, les cadeaux qu'il a reçus, ses impressions sur son chauffeur ? Ou bien il s'agit d'un livre de souvenirs personnels — mais le titre ne le dit pas, — ou bien il est question du Maroc et la personne de l'auteur n'a guère à y faire.

Cet égotisme hors de saison s'accompagne sans cesse de ce que j'appellerai la complainte du temps passé, complainte à deux registres, car le passé marocain appelle deux réactions de la part de M. Landau. Tout ce qui lui rappelle le Protectorat provoque en lui comme une démangeaison et il ne manque pas une occasion de se gratter. Je pense que ce refrain, pas toujours justifié, tant s'en faut, agacera même les Marocains. Personne n'attendait de M. Landau qu'il se tournât si souvent vers le passé colonial, alors que son livre s'ouvre en principe sur l'avenir. Il devrait se dire que les tics ne plaisent à personne.

Un autre tic, c'est le souvenir mélancolique du vieux Maroc de la *caïda*, des costumes, des manières et des repas traditionnels, du Maroc de Loti, en un mot. Si l'auteur avait le style de Loti, passe encore, mais, pour vive et entraînante que soit la manière d'écrire, il écrit comme tout le monde. Alors, sa chanson du vieux Maroc qui s'estompe tourne à la rengaine.

Pour dire toute ma pensée, je crois que ce livre a été écrit beaucoup trop vite. Le jour où M. Landau aura le temps, qu'il compose donc un ouvrage solide sur le Maroc indépendant. Il en est capable.

R. LE TOURNEAU.

NÉCROLOGIE

Le Général MEYNIER
(1874-1961)

Le 31 mai 1961, le Conseil d'administration de la Société Historique Algérienne perdait l'un de ses membres les plus éminents, le général Octave Meynier, grand officier de la Légion d'Honneur, directeur honoraire des Territoires du Sud, président de l'Association des Amis du Sahara, directeur de la Revue d'action africaine et méditerranéenne Eurafrique.

Le général Meynier comptait parmi les administrateurs de la Société Historique depuis janvier 1934 ; il en avait été élu vice-président le 24 janvier 1954, mais, homme de conscience et travailleur scrupuleux, il avait demandé en insistant, le 26 janvier 1958, la résiliation de cette fonction pour raison d'âge.

Pourtant le fameux soldat, l'excellent écrivain que la mort venait prendre, au seuil de sa 88e année, avait gardé jusqu'à la fin une admirable activité, une énergie qui avait été sans doute le ressort de toute sa vie. C'est un guide, intelligent et lucide, un sage, fraternel aux hommes, un savant plein d'expérience politique, au sens le plus pur de ce mot, un animateur sûr de ses doctrines, que nous avons vu disparaître, l'an dernier.

Octave Meynier était né le 22 février 1874, à Saint-Yrieix, dans la Haute-Vienne. Son père était officier d'infanterie de marine. Comme colonel, en 1892, il avait été le premier chef des Services administratifs de la bourgade de Dakar, premier maire de cette cité qui devait devenir la belle capitale du Sénégal. Il était donc dans l'ordre naturel des choses qu'en 1895 le sous-lieutenant Meynier, sortant de l'Ecole Militaire de Saint-Cyr, demandât son affectation aux « Marsouins » et arrivât aussitôt au Soudan pour participer aux opérations de pacification de la Boucle du Niger, contre les sultans négriers qui vivaient encore de l'infâme traite des esclaves.

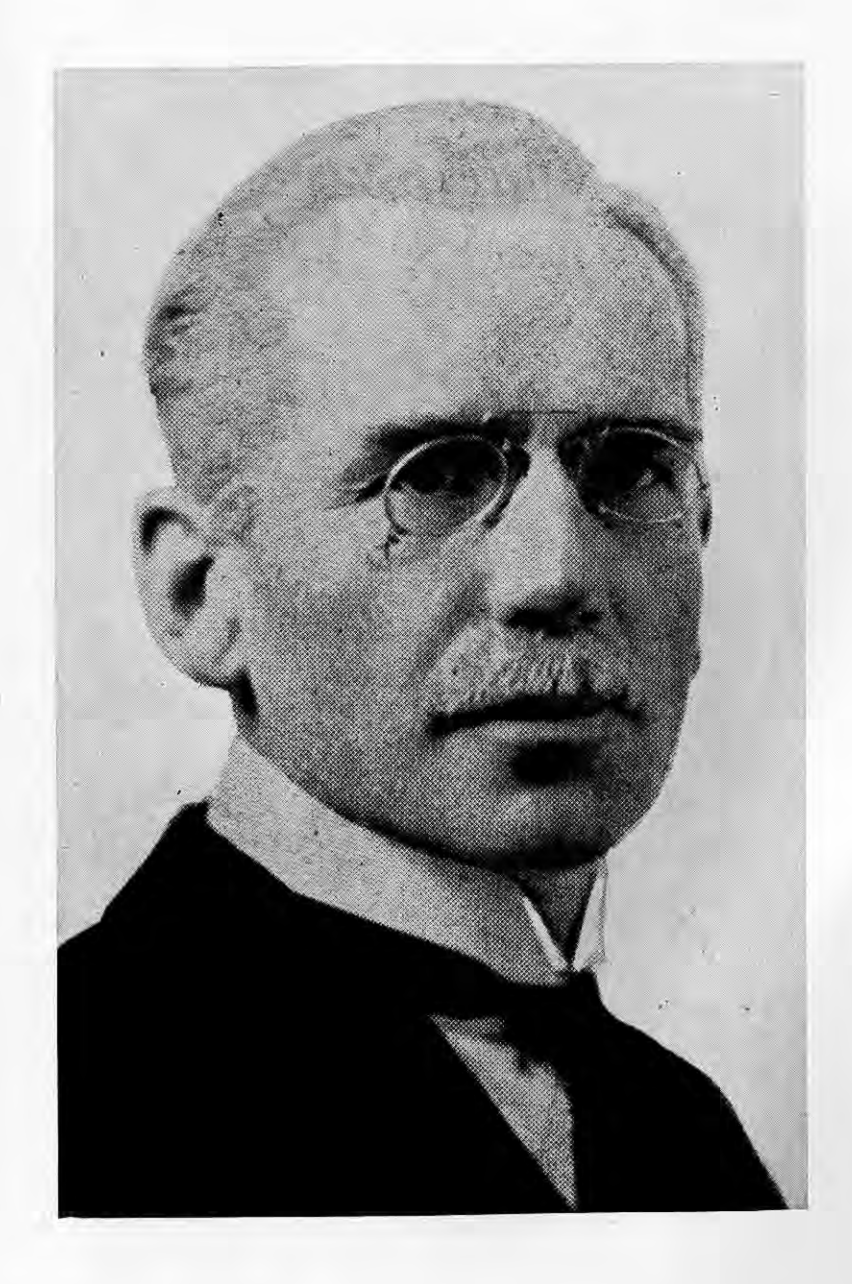
En 1898, lieutenant, il est cité à l'ordre de l'armée du Soudan pour ses réussites militaires et politiques ; nommé adjoint du Colonel Klobb, il accompagne celui-ci en mission dans la brousse. Le 14 juillet 1899, à l'embuscade meurtrière de Dankari, il reçoit sa première blessure, tandis que Klobb est tué.

A peine rétabli, dès octobre, le lieutenant Meynier prend le commandement militaire de la Mission d'Afrique Centrale, dont la direction politique est confiée au capitaine Joalland. Ils rencontrent sur le Tchad la Mission Gentil-Robillot, qui arrive du Chari, et la Mission Foureau-Lamy, venant du Nord, qui a mis vingt mois pour traverser entièrement le Sahara, après des fatigues inouïes. Les trois groupes attaquent à Kousseri (22 avril 1900) le « tyran du Tchad », le trop célèbre sultan Rabah, qui est battu et détrôné. La jonction Afrique du Nord, Afrique Occidentale, Afrique Equatoriale est définitivement assurée, dans la paix de nos trois couleurs. Mais le commandant Lamy est tué ; Octave Meynier se voit blessé pour la seconde fois.

L'habileté et la bravoure de son action lui valent, à 26 ans, la croix de la Légion d'Honneur, deux nouvelles citations et le grade de capitaine.

Pendant sa convalescence, en Métropole, le capitaine Meynier prépare l'Ecole Supérieure de Guerre, y entre brillamment, en sort breveté d'Etat-Major. Revenu au Soudan en 1907, il est adjoint au commandant militaire de Tombouctou. Il écrit là son premier livre, *L'Afrique Noire*, couronné par l'Académie Française.

En 1910, nous le trouvons professeur d'histoire militaire à Saint-Cyr ; chef de bataillon en 1912, il est attaché au Cabinet du Gouverneur Général Lutaud. L'Algérie se révèle à lui, porte de l'Afrique. Il se tourne instinctivement vers le Sahara et obtient de participer, de Colomb-Béchar à In-Salah, à la Mission d'étude du Transsaharien. Il succède, en 1913, au commandant Payn comme chef du Territoire des Oasis à Ouargla. Il y demeurera jusqu'en 17. Pendant les premières années de la Grande Guerre, par sa connaissance profonde d'adversaires redoutables, il mettra en échec, avec d'infimes moyens, les attaques du Senoussisme soudoyé par nos ennemis. Le 11 mai 1916, après trois jours de durs combats, il reprend Djanet aux



inaugure le grand tourisme africain. Il prodigue son concours à toutes les institutions de Recherches sahariennes, Revue Eurafrique, etc.

Ces réalisations, d'innombrables articles et études de propagande et directives, un nouvel ouvrage, *Connaissance de l'Afrique Occidentale Française*, auquel collabora Mme la Générale Meynier, les fruits d'une incessante et féconde activité dans de nombreux secteurs à la fois subsistent, après la mort d'Octave Meynier, d'Alger à Dakar et à Brazzaville. Ils auront été le sceau, imprimé sur la terre africaine pendant la première moitié du siècle, par ce grand et noble chef.

L.L. BARBÈS.

inaugure le grand tourisme africain. Il prodigue son concours à toutes les institutions de Recherches sahariennes, Revue Eurafrique, etc.

Ces réalisations, d'innombrables articles et études de propagande et directives, un nouvel ouvrage, *Connaissance de l'Afrique Occidentale Française,* auquel collabora Mme la Générale Meynier, les fruits d'une incessante et féconde activité dans de nombreux secteurs à la fois subsistent, après la mort d'Octave Meynier, d'Alger à Dakar et à Brazzaville. Ils auront été le sceau, imprimé sur la terre africaine pendant la première moitié du siècle, par ce grand et noble chef.

L.L. Barbès.

La *Revue Africaine* est publiée par la Société Historique Algérienne, fondée en 1856. Le siège de la Société est à la Faculté des Lettres d'Alger.

S'adresser, pour la Rédaction de la *Revue*, à M. le Secrétaire général de la Société Historique Algérienne, Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.

Les opinions émises dans les diverses études n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Nos adhérents voudront bien noter que les cotisations et paiements doivent être versés à l'adresse suivante :

SOCIETE HISTORIQUE ALGERIENNE

M. LAMOUCHE Max, 5, rue Eugène-Deshayes, Alger - C.C.P. 34-91

ABONNEMENTS :

France .... 12 NF. — Etranger .... 15 NF

Années écoulées

12 NF pour les membres de la Société déjà inscrits (mais non pour les collectivités).

15 NF pour les années écoulées depuis 1930 (18 pour l'étranger), plus 15 NF (18 pour l'étranger) pour les volumes supplémentaires des congrès.

20 NF (25 pour l'étranger) pour les années antérieures à 1930.